



SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

DOCUMENT DE REFERENCE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 18/09/2024 sous la référence EN/EM/019/2024.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de CD

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt est composée de :

- Du présent document de référence
- De la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 25/01/2021 sous la référence EN/EM/005/2021 et disponible sur le lien suivant :
https://www.ammc.ma/sites/default/files/Note_CD_005_2021_0.pdf

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.



SOMMAIRE

ABREVIATIONS	4
DEFINITION	7
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	8
I. Le Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques.....	9
II. Les Commissaires aux Comptes de Société Générale Marocaine de Banques	10
III. L'Organisme Conseil	11
IV. Le responsable de l'information et de la communication financière de Société Générale Marocaine de Banques.....	13
V. Coordonnées de l'agence de notation	13
PARTIE II. INFORMATIONS RELATIVES A SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	14
I. Présentation générale de Société Générale Marocaine de Banques	15
II. Gouvernance de Société Générale Marocaine de Banques	30
PARTIE III. ACTIVITES DE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	56
I. Historique et faits marquants de Société Générale Marocaine de Banques	57
II. Appartenance au Groupe Société Générale	61
III. Principales participations de Société Générale Marocaine de Banques	74
IV. Activité	173
V. Informations environnementales et sociales	202
VI. Organisation commerciale	222
VII. Moyens informatiques	223
VIII. Stratégie et politique d'investissement	228
IX. Partenariats Stratégiques	229
PARTIE IV. SITUATION FINANCIERE : COMPTES DE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	231
I. Informations financières consolidées sélectionnées entre 2021 et 2023.....	232
II. Rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux et consolidés des exercices 2021, 2022 et 2023	233
III. Périmètre de consolidation des exercices 2021, 2022, et 2023	253
IV. Impact de la norme IFRS 16 et IFRIC 23 sur la situation financière de SGMB	255
V. Compte de résultat consolidé aux normes IFRS	256
VI. Bilan consolidé IFRS.....	275
VII. Tableaux de flux de trésorerie consolidés IFRS	293
VIII. Etats financiers au 31/03/2024	296
IX. Indicateurs financiers au T2-2024	299
PARTIE V. PERSPECTIVES	301
PARTIE VI. FAITS EXCEPTIONNEL	304
PARTIE VII. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES.....	306
PARTIE VIII. FACTEURS DE RISQUES.....	308
I. Risque de liquidité	310
II. Risque de financement	310
III. Risque de solvabilité	310
IV. Risques structurels	311
V. Risque de concentration	312
VI. Risque de crédit	313
VII. Risque de contrepartie lié aux opérations de marchés	313
VIII. Risque pays	313
IX. Risque de marché	313
X. Risques opérationnels	314
XI. Risque lié à l'environnement et aux changements climatiques.....	316
PARTIE IX. ANNEXES.....	317



ABREVIATIONS

ACP	Agences de Clientèle Patrimoniale
AIMR	Association for Investment Management and Research
ALM	Asset Liability Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BAM	Bank Al-Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
Bdt	Bons du trésor
BMCI	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
BOA	Bank Of Africa
CA	Chiffre d'Affaires
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CBAO	Compagnie Bancaire d'Afrique Occidentale
CBI	Crédit-Bail Immobilier
CCD	Compte courant débiteur
CCH	Compte chèques
CD	Certificat de dépôt
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit Du Maroc
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CGI	Code Général des Impôts
CIB	Corporate and Investment Banking
CIC	Crédit Industriel et Commercial
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CLICOM	Clientèle commerciale (clientèle entreprise)
CLIPRI	Clientèle privée (particulier)
CLIPRO	Clientèle composée de professions libérales et de très petites et moyennes entreprises



CLT	Crédit à Long Terme
CNIA	Compagnie Nord-Africaine et Intercontinentale d'Assurances
CNRO	Coût Net du Risque Opérationnel
CMT	Crédit à Moyen Terme
CRM	Customer Relationship Management
CT	Court Terme
CVAR	Conditional Value At Risk
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DAP	Dotations aux amortissements et provisions
DAT	Dépôt à terme
DCF	Discounted Cash-Flow
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
Dh	Dirhams
ECS	Europe Computer Systems
EGP	Espace de Gestion de Patrimoine
ESSEC	Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales
ETIC	Etat des Informations Complémentaires
EUR	Euro
FPCT	Fonds de Placement Collectif en Titrisation
GLT	Global Leaders for Tomorrow
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
HB	Hors Bilan
HEC	Hautes Etudes Commerciales
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
K	Millier
KRI	Key Risk Indicators
LMV	La Marocaine Vie
LT	Long Terme



M	Millions
MAD	Dirham Marocain
Md	Milliards
MLT	Moyen et Long Terme
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
MT	Moyen Terme
NDOD	Nouvelle Définition du Défaut « NDOD »
OCE	Office de Commercialisation et d'Exportation
ONA	Omnium Nord-Africain
OPA	Offre Publique d'Achat
OPCR	Organisme de Placement en Capital Risque
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
P/B	Price to Book
P/E	Price to Earnings
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNB	Produit Net Bancaire
PPI	Prêt Personnel Immobilier
PPO	Prêt Personnel Ordinaire
PRC	Provision pour risques et charges
RCAR	Régime Collectif d'allocation Retraite
RH	Ressources Humaines
RO	Risque Opérationnel
ROA	Return On Assets (résultat net de l'exercice n / total bilan moyen des exercices n, n-1)
ROE	Return On Equity (résultat net de l'exercice n / fonds propres moyens des exercices n, n-1)
S.A	Société Anonyme
SCR	Société Centrale de Réassurance
SF	Société de Financement
SG	Société Générale
SG ABS	Société Générale African Business Services



SG ATS	Société Générale Africa Technologies & Services
SGOS	Société Générale Offshore
SG TOS	Société Générale Tanger Offshore
SGF	Sogefinancement
SGCIB	Société Générale Corporate and Investment Banking
SGMB ou SGMA	Société Générale Marocaine de Banques
SNI	Société Nationale d'Investissement
SP	Surveillance Permanente
TVA	Taxe sur Valeur Ajoutée
US\$	Dollar américain
Var	Variation
Vs	Versus

DEFINITION

Notation	correspond à la note de crédit qu'une agence de notation financière attribue à SGMB après avoir évalué sa capacité à rembourser le capital et les intérêts d'une ou de l'ensemble de ses dettes (à court comme à long terme).
-----------------	---





PARTIE I. Attestations et coordonnées



I. Le Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques

Dénomination ou raison sociale	Société Générale Marocaine de Banques
Représentant légal	Ahmed EL YACOUBI
Fonction	Président du Directoire
Adresse	55, Bd Abdelmoumen. 20 100 Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.43.88.88
Numéro de télécopieur	05.22.29.88.09
Adresse électronique	ahmed.elyacoubi@socgen.com

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2023 de Société Générale Marocaine de Banques.

Attestation

Le Président du Directoire atteste que les données du présent document de référence, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Société Générale Marocaine de Banques. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Ahmed EL YACOUBI
Président du Directoire



II. Les Commissaires aux Comptes de Société Générale Marocaine de Banques

Coordonnées des Commissaires aux Comptes

Dénomination ou raison sociale	PWC Maroc	Deloitte Audit	Fidaroc Grant Thornton
Représentant légal	Mohamed RQIBATE Associé	Sakina BENSOUDA KORACHI Associée	Ghali GUESSOUS Associé
Adresse	Lot 57, Tour CFC, 19ème étage Casa Anfa, Hay Hassani, Casablanca	Bd Sidi Mohammed Benabdellah Batiment C, Ivoire 3, La Marina - Casablanca	7, Boulevard Driss Slaoui, Casablanca, Maroc
Numéro de téléphone	05.22.99.98.02	05.22.22.47.34	05.22.54.48.00
Numéro de télécopieur	05.22.23.88.70	05.22.22.47.59	05.22.29.66.70
Adresse électronique	Mohamed.rqibate@pwc.com	s.bensouda@deloitte.com	ghali.guessous@ma.gt.com
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2023	2014	2017
Date de renouvellement du mandat / désignation	AGO du 30/05/2023	AGO du 31/08/2020	AGO du 31/08/2020
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025

Attestation de concordance des Commissaires aux Comptes relative aux comptes annuels sociaux et consolidés de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos au 31 décembre 2021, 2022 et 2023 :

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2023

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les soins des Co-commissaires aux comptes Deloitte Audit et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices 2021 et 2022 et par nos soins au titre de l'exercice 2023 ;
- Les états financiers annuels consolidés en normes IFRS tels qu'audités par les soins des Co-commissaires aux comptes Deloitte Audit et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices 2021 et 2022 et par nos soins au titre de l'exercice 2023.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états précités.

PWC MAROC

Mohamed RQIBATE

Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Ghali GUESSOUS

Associé



III. L'Organisme Conseil

Coordonnées de l'Organisme Conseil

Organisme conseil	Société Générale Marocaine de Banques
Représentant légal	Abdelhaq BENSARI
Fonction	Directeur du Conseil
Adresse	55, Bd Abdelmoumen 20100 Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.02.00.60
Numéro de télécopieur	05.22.29.88.09
Adresse électronique	abdelhaq.bensari@socgen.com

Objet : Document de référence de la Société Générale Marocaine de Banques relatif à l'exercice 2023

Attestation de l'Organisme Conseil

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient. Ces diligences ont notamment concerné l'analyse des éléments juridiques, comptables, fiscaux et financiers ainsi que l'analyse de l'environnement économique de Société Générale Marocaine de Banques à travers :

- Les commentaires, les analyses et les statistiques fournis par le management de Société Générale Marocaine de Banques et recueillis lors des diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession, afin de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans le présent document de référence ;
- Les liasses comptables et fiscales de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;
- Les comptes consolidés de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 (comptes consolidés IFRS) ;
- Les indicateurs au titre du premier trimestre 2023 et premier trimestre 2024 ;
- Les procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, pour les exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les procès-verbaux des Conseils de surveillance pour les exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les procès-verbaux des réunions du Directoire pour les exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les rapports de gestion et les rapports annuels pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes pour les exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 (comptes sociaux et consolidés IFRS) ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports de contrôle interne relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Le rapport de l'agence de notation ;
- Les rapports et statistiques du GPBM.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Société Générale Marocaine de Banques. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.



La Direction du Conseil fait partie de Société Générale Marocaine de Banques. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Abdelhaq Naji BENSARI
Directeur du Conseil
Société Générale Marocaine de Banques



IV. Le responsable de l'information et de la communication financière de Société Générale Marocaine de Banques

Pour toute information et communication financières, prière de contacter :

Dénomination ou raison sociale	Société Générale Marocaine de Banques
Responsable de la communication	Hicham ALAMI
Fonction	Responsable de la Direction financière
Adresse	55, Bd Abdelmoumen 20100 Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.43.88.08
Adresse électronique	hicham.alami@socgen.com

V. Coordonnées de l'agence de notation

Dénomination ou raison sociale	Fitch
Adresse	60 rue Monceau Paris - 75008
Numéro de téléphone	+33 (0)1 44 29 91 24
Numéro de télécopieur	+22 (0)1 44 29 91 49
Adresse électronique	emeaclientservices@fitchsolutions.com





PARTIE II. Informations relatives à Société Générale Marocaine de Banques



I. Présentation générale de Société Générale Marocaine de Banques

I.a. Renseignement à caractère général

Dénomination Sociale	Société Générale Marocaine de Banques
Siège social	55, Bd Abdelmoumen. 20100 Casablanca
Téléphone	05.22.43.88.88
Fax	05.22.29.88.09
Site web	www.sgmaroc.com
Adresse électronique	hicham.alami@socgen.com
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, de droit privé marocain régie par la loi N° 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.
Date de constitution	23 janvier 1964
Durée de vie	99 ans
Numéro et lieu d'inscription au registre de commerce	28987 - Casablanca
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social (Article 3 des statuts)	<p>« La Société a pour objet la pratique des opérations de banque, c'est-à-dire, tant pour son compte que pour le compte ou en participation avec des tiers, au Maroc ou à l'étranger, de toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières pouvant intéresser la Banque ou se rattacher directement ou indirectement à son activité, notamment les opérations suivantes dont la liste n'a qu'un caractère énonciatif et en aucun cas limitatif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, productifs d'intérêts ou non, remboursables à vue, avec préavis ou à terme ; 2. Ouvrir à toute personne physique ou morale des crédits d'escompte et, en conséquence, escompter tout effet de commerce, lettre de change, billet à ordre, chèque, warrant, effet, bon et valeur émis par le Trésor Public ou par les collectivités publiques ou semi-publiques et assumer toute sorte d'engagement résultant d'opérations industrielles, agricoles, commerciales ou financières ou d'opérations faites par toutes administrations publiques ou semi-publiques, négocier ou réescompter les valeurs ci-dessus, fournir et accepter tout mandat, lettre de change, billet à ordres, chèque, etc. ; 3. Faire des avances ou ouvrir des crédits, sous toutes ses formes, en vue du financement d'opérations intéressant l'agriculture, le commerce ou l'industrie, notamment faire des avances mobilisables par escompte, de valeurs émises par les entreprises agricoles, industrielles, commerciales ou financières, marocaines ou étrangères ; 4. Accepter ou effectuer tout paiement et recouvrement de lettres de changes, billet à ordre, chèque, warrant, coupon d'intérêts ou de dividendes, servir d'intermédiaire pour l'achat ou la vente de toute espèce de fonds publics, action, obligation, part bénéficiaires, etc. ; 5. Accepter ou conférer à l'occasion de prêts ou d'emprunts toute affectation hypothécaire, ou toute autre garantie ; Souscrire tout engagement de

	<p>garanties, caution ou aval ; Opérer toute acquisition, vente immobilière ou mobilière ou tout prise à bail ou location d'immeubles ;</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Procéder ou participer à l'émission, au placement et à la négociation de tout titre émis par des collectivités publiques ou privées ; Soumissionner tout emprunt de ces collectivités, acquérir ou aliéner tout titre, effet public, action, part, obligation, bon ou effet de toute nature de ces collectivités ; Recevoir en dépôts tout titre, valeur et bien quelconque ; 7. Se procurer les fonds nécessaires à la réalisation de ses opérations, en plus des capitaux déposés par sa clientèle, au moyen de l'émission de billets à ordre ou de bons à court, moyen ou long terme et au moyen du réescompte des avances qui pourra lui être accordé à cet effet par tous les établissements publics ou privés ; 8. Effectuer toute opération de location assortie d'une option d'achat, notamment le crédit-bail mobilier ou immobilier ; 9. Effectuer toute opération de vente avec faculté de rachat ou vente à réméré d'effets et de valeurs mobilières ; 10. Effectuer toute opération d'affacturage ; 11. Effectuer toute opération de change ; 12. Effectuer toute opération sur l'or, les métaux précieux, les pièces de monnaies et toute matière première ; 13. Réaliser les opérations de placement, de souscription, d'achat, de gestion, de garde ou de vente de valeurs mobilières ou de tout produit financier ; 14. Fournir du conseil et de l'assistance en matière de gestion de patrimoine ; 15. Fournir du conseil ou de l'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière, de traitement de l'information et, d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises, le tout sous réserve des dispositions légales relatives à l'exercice de certaines professions ; 16. Agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, en association ou en participation avec toute autre personne physique ou morale et réaliser, directement ou indirectement, au Maroc ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet ; 17. Créer au Maroc ou à l'étranger toute succursale, filiale et tout autre établissement de quelle que forme qu'il soit ; Prendre sous toutes ses formes, tout intérêt ou participation dans toute société, groupement ou entreprise, marocaine ou étrangère ; 18. De manière générale, elle peut entreprendre toute opération commerciale, industrielle ou financière, mobilière ou immobilière, pouvant se rapporter directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter la réalisation. »
Capital social (au 30/06/2024)	<p>MAD 2 152 500 000 composé de 20.500.000 actions d'une valeur nominale de MAD 105.</p>
Documents juridiques	<p>Les documents juridiques de Société Générale Marocaine de Banques et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales, les rapports des commissaires aux comptes, les rapports de gestion, le registre de commerce et les publications financières peuvent être consultés au siège social de SGMB.</p>
Liste des textes législatifs et réglementaires	<p>De par sa forme juridique, Société Générale Marocaine de Banques est régie par le droit marocain et la loi N° 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.</p>



applicables	<p>De par son activité, Société Générale Marocaine de Banques est régie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ; <p>De par son appel public à l'épargne, Société Générale Marocaine de Banques est régie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ; ▪ La loi 35-94 relative à certains titres de créances négociables tel que modifié et complété ; ▪ Le règlement général de l'AMMC approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 2169-16 du 14 Juillet 2016 ; ▪ La loi n° 19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse, et aux conseillers en investissement financier ; ▪ Règlement général de la bourse des valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°2202-19 ; ▪ La loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs telle que modifiée et complétée ; ▪ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 tel que modifié et complété ; ▪ La circulaire de Bank Al-Maghrib n° 2/G/96 du 30/01/96 relative aux Certificats de Dépôt ; ▪ Le modificatif de la circulaire n°2/G/96 du 30 janvier 1996 relative aux Certificats de Dépôt ; ▪ La loi n° 43-12 relative à l'Autorité Marocaine des Marchés des capitaux ; ▪ Les circulaires de l'AMMC ; ▪ L'arrêté du ministère des finances et des investissements extérieurs n° 2560-95 du 09 octobre 1995 relatif au titre de créances négociables tel que modifié et complété.
--------------------	---

I.b. Capital Social

I.b.1. Composition du capital

Le capital social de Société Générale Marocaine de Banques s'élève au 30 Juin 2024 à MAD 2 152 500 000 composé de 20.500.000 actions d'une valeur nominale de MAD 105, toutes de même catégorie.

I.b.2. Historique du capital

Depuis 2007, le capital social de Société Générale Marocaine de Banques a fait l'objet de quatre augmentations de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2007 a décidé l'incorporation de MAD 390.000.000 de réserves accompagnées de l'attribution de 3.900.000 actions gratuites, d'une valeur nominale de MAD 100. Cette opération a porté le capital social de la banque de MAD 1.170.000.000 à MAD 1.560.000.000. Le nombre d'actions composant le capital est ainsi passé de 11.700.000 actions à 15.600.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a décidé l'incorporation de MAD 240.000.000 de réserves accompagnées de l'attribution de 2.400.000 actions gratuites, d'une valeur nominale de MAD 100. Cette opération a porté le capital social de la banque de MAD 1.560.000.000 à MAD 1.800.000.000. Le nombre d'actions est ainsi passé de 15.600.000 actions à 18.000.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a décidé l'augmentation du capital social d'un montant



de MAD 250.000.000 par émission d'actions nouvelles à libérer par apport en numéraire. Cette opération a porté le capital social de la banque de MAD 1.800.000.000 à MAD 2.050.000.000. Le nombre d'actions en circulation est ainsi passé de 18.000.000 actions à 20.500.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 janvier 2021 a décidé l'augmentation du capital social d'un montant de MAD 102.500.000 par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions de 100 dirhams à 105 dirhams. Cette opération a porté le capital social de la banque de MAD 2.050.000.000 à MAD 2.152.500.000. Le nombre d'actions en circulation est fixé à 20.500.000 actions.

Date	Capital avant opération (en MAD)	Opération sur le capital				Capital après opération (en MAD)	Nombre d'actions final
		Nature	Nombre d'actions créées	Prix par action (en MAD)	Montant nominal (en MAD)		
04/2007	1 170 000 000	Augmentation de capital par incorporation de réserves	3 900 000	100	390 000 000	1 560 000 000	15 600 000
07/2008	1 560 000 000	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 400 000	100	240 000 000	1 800 000 000	18 000 000
07/2008	1 800 000 000	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles en numéraire	2 500 000	100	250 000 000	2 050 000 000	20 500 000
01/2021	2 050 000 000	Augmentation de capital par incorporation de réserves	-	105	102 500 000	2 152 500 000	20 500 000

Source : SGMB

I.b.3. Évolution de l'actionnariat

Le tableau suivant présente l'évolution de la structure du capital durant les six dernières années:

Actionnaire	2019		2020		2021	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote*	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote*	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote*
Société Générale France	11 803 115	57,58%	11 812 505	57,62%	11 818 238	57,65%
Groupe Deveco Souss	5 644 792	27,54%	5 644 794	27,54%	5 644 794	27,54%
Divers actionnaires	3 052 093	14,88%	3 042 701	14,84%	3 036 968	14,81%
TOTAL	20 500 000	100%	20 500 000	100%	20 500 000	100%

Source : SGMB

Actionnaire	2022		2023	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote*	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote*
Société Générale France	11 823 256	57,67%	11 823 256	57,67%

Groupe Deveco Souss	5 644 794	27,54%	5 644 794	27,54%
Divers actionnaires	3 031 950	14,79%	3 031 950	14,79%
TOTAL	20 500 000	100%	20 500 000	100%

Source : SGMB

*Il est à noter que chaque action détenue confère à son propriétaire un droit de vote simple.

I.b.4. Actionnariat actuel

Le capital de Société Générale Marocaine de Banques s'établit à 2 152 500 000 MAD au 30/06/2024, composé de 20 500 000 actions d'une valeur nominale de MAD 105. L'actionnariat de Société Générale Marocaine de Banques se présente comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions détenues*	% du capital	% des droits de vote
Société Générale France	11 823 394	57,68%	57,68%
Groupe Deveco Souss	5 644 794	27,54%	27,54%
Patrimoine Gestion et Placements PGP	661 764	3,23%	3,23%
Autres actionnaires ^[1]	2 360 037	11,51%	11,51%
Abdelaziz TAZI	10 003	0,05%	0,05%
François BLOCH	1	-	-
Jean-Luc PARER	2	-	-
Layla M'ZALI	2	-	-
Laurent SAUCIE	1	-	-
Caroline ZANARET-GIROS	1	-	-
Ingrid BOCRIS	1	-	-
TOTAL	20 500 000	100,00%	100,00%

Source : SGMB

(*) Chaque action donne un droit de vote

I.b.5. Pacte d'actionnaires

A la date d'enregistrement, Société Générale Marocaine de Banques ne fait l'objet d'aucun pacte d'actionnaires.

I.b.6. Principaux actionnaires

Société Générale Marocaine de Banques est principalement détenue par la banque française Société Générale (*cf. Présentation de Groupe Société Générale*) et par la Holding familiale Deveco Souss. Ces deux entités se caractérisent par les éléments suivants :

^[1] Autres actionnaires : cette catégorie est composée de plusieurs investisseurs privés marocains. Aucun de ces actionnaires ne détient plus que 3% des actions



Société Générale France	
Activité	L'activité du Groupe Société Générale se concentre autour de trois grands métiers : <ul style="list-style-type: none">▪ Les Réseaux de détail & les Services financiers ;▪ Les Gestions d'actifs, Services aux investisseurs ;▪ La Banque de financement & d'investissement.
PNB au 31/12/2023	25 Mds EUR
Résultat Net part du groupe au 31/12/2023	2,5Mds EUR
Capitaux propres (part du Groupe) au 31/12/2023	66,0 Mds EUR
Actionnariat au 31/12/2023 (% du capital)	<ul style="list-style-type: none">▪ 9,84% Salariés▪ 5,80% BlackRock Inc.▪ 2,27% The Capital Group Companies, Inc.▪ 3,42% Amundi▪ 2,46% CDC▪ 2,91% BNPP AM▪ 72,44% Public▪ 0,84% Auto-détention

Source : Groupe Société Générale (France)

Groupe Deveco Souss	
Activité	Holding de participation
Produits financiers au 31/12/2023 (base sociale)	110,7 MMAD
Résultat Net au 31/12/2023 (base sociale)	100,1 MMAD
Capitaux Propres au 31/12/2023 (base sociale)	1 689 MMAD
Actionnariat au 31/12/2023	<ul style="list-style-type: none">▪ 20,01% OUNEJJAR MZALI Abdallah▪ 19,92% OUNEJJAR MZALI Layla▪ 19,85% OUNEJJAR MZALI El Khadir▪ 19,85% OUNEJJAR MZALI Jamal▪ 8,91% OUNEJJAR MZALI Othmane▪ 4,46% OUNEJJAR MZALI Samya▪ 3,57% BAHI Fatima Zahra▪ 3,16% AGDACH Jamila▪ 0,28% Autres

Source : SGMB

I.b.7. Négociabilité des titres de capital

- **Négociabilité :**

Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société au Registre du Commerce. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci. Après dissolution de la société, elles demeurent négociables jusqu'à la clôture de la liquidation.

- **Modalités de transfert :**



La cession des actions s'opère à l'égard de la société par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un bordereau de transfert. Ce mouvement est inscrit sur le registre des transferts visé à l'article 9 des statuts de SGMB.

En référence à l'article 12 des statuts qui traite de la cession et la transmission d'actions, le titre est transmis à l'égard des tiers par une mention du transfert sur le registre des transferts, au vu d'un bulletin ou déclaration de transfert signé du cédant ou de son mandataire et, si l'action n'est pas entièrement libérée, accepté par le cessionnaire.

La société est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception du bordereau de transfert.

Le bordereau de transfert, établi sur un formulaire fourni ou agréé par la société, est signé par le cédant ou son mandataire. Si les actions ne sont pas entièrement libérées, mention doit être faite de la fraction non libérée ; la signature du cessionnaire ou de son mandataire, et éventuellement celle du cessionnaire, soient certifiées par un notaire, par la préfecture ou par le consul du domicile du requérant.

Les frais de transfert des actions sont à la charge des cessionnaires, sauf convention contraire entre cédants et concessionnaires.

Les actions non libérées des versements exigibles ne sont pas admises au transfert.

- **Agrement préalable :**

- Cessions Libres :

Sont libres, sous réserve de les porter à la connaissance du président du Conseil de Surveillance dix (10) jours au moins avant leur réalisation, les cessions d'actions :

- Au profit d'actionnaires ;
- Au profit du conjoint ;
- Au profit d'un ascendant ou descendant jusqu'au 2^{ème} degré inclus, ainsi qu'en cas de succession ;
- Au profit d'une personne nommée membre du conseil de surveillance, dans la limite du nombre d'actions nécessaires à l'exercice de ses fonctions ;
- Au profit d'un personne morale (i) détenant le contrôle de l'actionnaire cédant ou (ii) contrôlée par ce dernier, la notion de contrôle devant s'entendre au sens des dispositions de l'article 144 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes.

- Cessions soumises à agrément :

Sont soumises à agrément du Conseil de Surveillance, statuant à la majorité, les cessions d'actions à toutes personnes morales ou physiques non prévus dans l'article précédent.

La demande d'agrément du cessionnaire est notifiée au Président du Conseil de Surveillance par lettre recommandée avec accusé de réception est notifiée au président du Conseil de Surveillance par lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant les nom, prénom et adresse du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée ainsi que le prix offert et les conditions de la cession projetée.

L'agrément résulte soit d'une notification adressée au cédant par le président du Conseil de Surveillance doit notifier par écrit avec accusé de réception le cédant de ce refus.

Dans le cas où le Conseil de Surveillance n'agrée par le cessionnaire proposé, et que le cédant ne renonce pas à son projet de cession, le Directoire est tenu, dans le délai de trois (3) mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions, soit par des actionnaires ou par des tiers agréés par le Conseil de Surveillance, soit, avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction du capital.

Ce délai peut être prorogé une seule fois et pour une même durée à la demande de la société par ordonnance du président du tribunal, statuant en référé.

Le prix des actions est, à défaut d'accord, déterminé par expert désigné par les parties ou, à défaut d'accord entre elles, par le président du tribunal, statuant en référé.

Le prix des actions est, à défaut d'accord, déterminé par expert désigné par les parties ou, à défaut d'accord entre elles, par le président du tribunal statuant en référé.

Si, à l'expiration du délai légal, l'acquisition n'est pas réalisée, l'agrément sera considéré comme donné.



I.b.8. Politique de distribution des dividendes

Conformément à l'article 28 des Statuts de la Société Générale Marocaine de Banques, en matière de fixation, d'affectation et de répartition du résultat :

« (...) Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale tel que prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve excède le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. ».

L'article 29 des Statuts de SGMB stipule en matière de politique de distribution de dividendes que :

« Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Directoire.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf (9) mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal statuant en référé à la demande du Directoire.

Aucune restitution des dividendes ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans à compter de leur mise en paiement sont prescrits.

En cas de cession d'actions, l'acquéreur a droit aux dividendes non encore mis en paiement, sauf convention contraire des parties notifiée à la Société. ».

L'évolution des dividendes distribués au titre de la période 2021 – 2023 se présentent comme suit :

Répartition des dividendes	2021	2022	2023
Dividendes distribués au titre de l'année N (en KMAD)	348 500	410 000	410 000
Résultat net social (en KMAD)	857 103	1 028 091	1 091 858
Nombre d'actions	20 500 000	20 500 000	20 500 000
Dividende par action (en MAD)	17,00	20,00	20,00
<i>Part dividende ordinaire (en MAD)</i>	17,00	20,00	20,00
<i>Part dividende exceptionnel (en MAD)</i>	-	-	-
Bénéfice par action (en MAD)	42	50	53
Taux de distribution (en %)	40,6%	39,9%	37,5%

Source : SGMB

L'Assemblée Générale Ordinaire de SGMB du 24 mai 2021 a approuvé l'affectation et la répartition des bénéfices proposées à hauteur d'un montant global de 199 875 KMAD.

L'Assemblée Générale Ordinaire de SGMB du 23 mai 2022 a approuvé l'affectation et la répartition des bénéfices proposées à hauteur d'un montant global de 348 500 KMAD

L'Assemblée Générale Ordinaire de SGMB du 30 mai 2023 a approuvé l'affectation et la répartition des bénéfices proposées à hauteur d'un montant global de 410 000 KMAD

L'Assemblée Générale Ordinaire de SGMB du 22 mai 2024 a approuvé l'affectation et la répartition des bénéfices proposées à hauteur d'un montant global de 410 000 KMAD



I.c. Endettement

I.c.1. Dette privée

I.c.1.1. Programme d'émission de certificats de dépôt

Le Conseil de Surveillance a autorisé, lors de sa tenue le 30 novembre 2006, l'émission de certificats de dépôt pour un montant global de MAD 1.500.000.000 (un milliard et demi de dirhams). Le Conseil de Surveillance réuni en date du 27 avril 2007 a autorisé l'extension du plafond de l'émission à un montant global de MAD 3.000.000.000 (trois milliards de dirhams). Ce plafond a ensuite été relevé à MAD 6.000.000.000 (six milliards de dirhams) par le Conseil de Surveillance tenu le 06 mars 2008, puis à MAD 8.000.000.000 (huit milliards de dirhams) par le Conseil de Surveillance réuni le 6 juin 2008, enfin, à 10.000.000.000 (dix milliards de dirhams) par le Conseil de surveillance réuni le 22 mai 2009.

L'autorisation d'émettre des certificats de dépôt à hauteur de 10.000.000.000 (dix milliards de dirhams) a été réitérée par le Conseil de Surveillance réuni le 09 décembre 2009 avec la possibilité d'adosser 2.000.000.000 (deux milliards de dirhams) de certificats de dépôt sur des produits structurés.

Par le biais des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Conseil de Surveillance décide lors de sa réunion du 14 mai 2010, l'extension du plafond du programme d'émission de certificat de dépôts à 13.000.000.000 (treize milliards de dirhams) avec la possibilité d'adosser 2.000.000.000 (deux milliards de dirhams) de certificats de dépôt sur des produits structurés.

Lors de sa réunion du 27 mars 2020, le Conseil de surveillance a décidé l'extension du plafond du programme d'émission de certificat de dépôts à 15.000.000.000 (quinze milliards de dirhams) avec la possibilité d'adosser 2.000.000.000 (deux milliards de dirhams) de certificats de dépôt sur des produits structurés.

Caractéristiques du programme	
Nature	Certificats de dépôt
Plafond du programme	MAD 15 000 000 000
<i>dont produits structurés</i>	MAD 2 000 000 000
Montant de l'encours au 30/06/2024	MAD 6 440 000 000
✓ <i>Catégorie A&B¹</i>	MAD 6 440 000 000
Nombre de titres en circulation	64 400
Valeur nominale des titres	MAD 100 000

Source : SGMB

Dans le cadre de ce programme de certificats de dépôt, les titres non échus au 30/06/2024 présentent les caractéristiques suivantes :

Date de jouissance	Date d'échéance	Code ISIN	Valeur nominal	Taux nominal	Fréquence de révision	Date de révision	Maturité	Nature du taux facial	Taux en vigueur	Mode de remboursement	Nombre de titres émis	Montant/encours (MMAD)
22/02/2019	22/06/2025	MA 0001520370	100 000	3,31%	-	-	6 ans 4 mois	Fixe	3,31%	In fine	5 000	500
22/02/2019	22/02/2026	MA 0001520388	100 000	3,70%	Annuelle	21/02/2025	7 ans	Révisable	3,31%	In fine	5 000	500
29/03/2019	20/09/2024	MA 0001520511	100 000	3,21%	-		5 ans et 6 mois	Fixe	3,21%	In fine	4 500	450

¹ Catégorie A, à taux fixe / Catégorie B, à taux variable indexée aux Bons du trésor ou TMP JJ.

29/03/2019	18/12/2025	MA 0001520529	100 000	3,38%	-		6 ans et 9 mois	Fixe	3,38%	In fine	4 500	450
29/03/2019	29/03/2026	MA 0001520537	100 000	3,70%	Annuelle	28/03/2025	7 ans	Révisable	3,70%	In fine	6 000	600
31/10/2022	31/10/2024	MA 0001525619	100 000	3,00%			2 ans	Fixe	3,00%	In fine	1 400	140
31/07/2023	31/07/2024	MA 0001527730	100 000	3,56%	-	-	1 an	Fixe	3,56%	In fine	6 000	600
31/10/2023	31/10/2024	MA 0001528340	100 000	3,39%	-	-	1 an	Fixe	3,39%	In fine	11 000	1 100
30/05/2024	28/02/2025	MA 0001529496	100 000	3,32%	-	-	9 mois	Fixe	3,32%	In fine	6 000	600
27/06/2024	27/12/2024	MA 0001529603	100 000	3,32%	-	-	6 mois	Fixe	3,32%	In fine	3 000	300
27/06/2024	27/03/2025	MA 0001529611	100 000	3,37%	-	-	9 mois	Fixe	3,37%	In fine	2 500	250
27/06/2024	27/06/2025	MA 0001529629	100 000	3,41%	-	-	1 an	Fixe	3,41%	In fine	9 500	950
Total encours non échus au 30/06/2024 (MAD)		6 440 000 000										

Source : SGMB

SGMB n'a procédé à aucun rachat de certificat de dépôt durant la période concernée.

* Nature du sous-jacent : Indice Solactive Silver Age

I.c.1.2. Les titres de créance négociables émis par SGMB

L'encours des titres de créance négociables émis par Société Générale Marocaine de Banques sur la période 2021-2023 se présentent comme suit :

Titres de créance négociables émis (en MMAD)	2021	2022	Var 21/ 22	2023	Var 22/ 23
TCN émis*	7 872	8 342	+5,97%	8 076	-3,19%

Source : SGMB – Comptes sociaux

*Y compris les intérêts courus

I.c.1.3. Emissions obligataires subordonnées

Le tableau ci-dessous présente l'état des émissions obligataires subordonnées non échues réalisées par Société Générale Marocaine de Banques :

Date de l'émission/ jouissance	Date d'échéance	Code ISIN	Valeur nominal	Taux en vigueur	Fréq. de révision	Date de révision	Maturité	Nature du taux facial	Nbre de titres	Montant (KMA D)	Mode de remboursement	Encours au 30/06/2024 (en MMAD)
29/06/2015	29/06/2025	MA0000092579	100 000	4,77%	-	-	10 ans	Fixe	1 300	130 000	In fine	130

29/06/2015	29/06/2025	MA0000092587	100 000	4,18%	Annuelle	5 jours ouvrés précédant le 29 juin	10 ans	Révisable	4 318	431 800	In fine	431.8
28/06/2018	28/06/2028	MA0000093692	100 000	4,00%	-	-	10 ans	Fixe	7 495	749 500	In fine	749.5
29/06/2015	29/06/2025	MA0000021677	100 000	4,77%	-	-	10 ans	Fixe	2 382	238 200	In fine	238.2
28/06/2018	28/06/2028	MA0000021875	100 000	4%	-	-	10 ans	Fixe	505	50 500	In fine	50.5
Total encours au 30/06/2024 (MAD)	1 600 000 000											

Source : SGMB

I.c.1.4. Dettes obligataires subordonnées de SGMB

Les dettes subordonnées de Société Générale Marocaine de Banques sur la période 2021 - 2023 se présentent comme suit :

Dettes subordonnées (en MMAD)	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Dettes subordonnées*	2 131	1 631	-23,5%	1 635	0,20%

Source : SGMB – Comptes sociaux

*Y compris les intérêts courus

I.c.1.5. Ensemble des émissions décidées par les instances mais non encore réalisées

L'AGO du 31 aout 2020 autorise le directoire et toute personne dûment habilitée par lui à cet effet de procéder à une ou plusieurs émissions obligataires régies par les dispositions des articles 292 et 315 de la loi n°17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, dans la limite d'1 Mrd MAD ou sa contre-valeur en devises.

Les émissions ainsi autorisées peuvent être réalisées en une ou plusieurs tranches, jusqu'au 31/12/2022.

La réunion de la Direction Générale tenue le 26/09/2022 a décidé de convoquer les actionnaires de la Société Générale Marocaine de Banques en Assemblée Générale Ordinaire.

Suite à cette convocation, une AGO a été réunie extraordinairement en date du 31/10/2022 afin de décider un certain nombre de projets de résolutions, notamment la décision relative à l'extension de la date d'échéance de réalisation de l'émission obligataire, d'un montant de 1 Mrd MAD, jusqu'au 31/12/2025.

I.c.2. Dette bancaire

Au regard de l'activité de la Banque, SGMB a recours notamment aux dettes envers les établissements de crédits et assimilés pour se financer. Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de SGMB entre 2021 et 2023 se présentent comme suit :

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés (en MMAD)	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 343	9 428	+302%	7 842	-17%

Source : SGMB – Comptes sociaux

Société Générale Marocaine de Banques n'est pas assujettie à des covenants spécifiques en vertu de ses dettes bancaires.

I.c.3. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de Société Générale Marocaine de banques sur la période 2021-2023 se présentent comme suit



Engagements Hors Bilan (en MMAD)	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Total des engagements de financement donnés	6 250	6 367	2%	8 228	29%
Total des engagements de financement reçus	-	-	-	-	-
Total des engagements de garantie donnés	13 802	14 385	4%	16 129	12%
Total des engagements de garantie reçus	12 804	14 146	9%	14 269	1%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes sociaux

➤ Engagements de financement

Engagements de financement (MMAD)	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Engagements de financements donnés					
Aux établissements de crédit	-	-	-	-	-
A la clientèle	6 250	6 367	2%	8 228	29%
Ouverture de crédit ouvert	-	-	-	-	-
Autre engagement en faveur de la clientèle	-	-	-	-	-
Total des engagements de financement donnés	6 250	6 367	2%	8 228	29%
Engagements de financement reçus					
des établissements de crédits	-	-	-	-	-
de la clientèle	-	-	-	-	-
Total des engagements de financement reçus	-	-	-	-	-

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes sociaux

Analyse 2021-2022

Au 31 décembre 2022, les engagements de financement donnés augmentent de 2% et passent de 6 250 MMAD en 2021 à 6 367 MMAD en 2022. Ils se composent exclusivement d'engagements donnés à la clientèle.

A fin décembre 2022, il n'existe pas d'engagements de financement reçus non encore débloqués.

Analyse 2022-2023

Au 31 décembre 2023, les engagements de financement donnés augmentent de 29% et passent de 6 367 MMAD en 2022 à 8 228 MMAD en 2023. Ils se composent exclusivement d'engagements donnés à la clientèle.

A fin décembre 2023, il n'existe pas d'engagements de financement reçus non encore débloqués.

➤ Engagements de garantie

Engagements de garantie (en MMAD)	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Engagements de garantie donnés					
D'ordre des établissements de crédit	3 427	3 833	12%	3 806	-1%



D'ordre de la clientèle	10 375	10 553	2%	12 323	17%
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	-	-	-	-	-
Autres garanties d'ordre à la clientèle	-	-	-	-	-
Total des engagements de garantie donnés	13 802	14 386	4%	16 129	12%
Engagements de garantie reçus					
des établissements de crédit	5 822	7 097	22%	6 288	-11%
de l'Etat et d'autres organismes de garantie	6 982	7 049	1%	7 981	13%
Total des engagements de garantie reçus	12 804	14 146	10%	14 269	1%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes sociaux

Analyse 2021 – 2022

Les engagements de garantie donnés sont passés de 13 802 MMAD en 2021 à 14 386 MMAD en 2022, soit une hausse de 4%. Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont augmenté de 2% pour s'établir à 10 553 MMAD. Les engagements de garantie donnés à des établissements de crédit ont augmenté de 12% pour afficher un montant de 3 833 MMAD.

Durant la même période, les engagements de garantie reçus, ont enregistré une hausse de 10% pour s'établir à 14 146 MMAD principalement en raison de la hausse de 22% observée sur les engagements de garantie reçus des établissements de crédit qui sont passés de 5 822 MMAD en 2021 à 7 097 MMAD en 2022.

Analyse 2022 – 2023

Les engagements de garantie donnés sont passés de 14 386 MMAD en 2022 à 16 129 MMAD en 2023, soit une hausse de 12%. Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont enregistré une augmentation de 17% pour s'établir à 12 323 MMAD. Les engagements de garantie donnés à des établissements de crédit ont baissé de -1% pour afficher un montant de 3 806 MMAD.

Durant la même période, les engagements de garantie reçus, ont enregistré une légère hausse de 1% pour s'établir à 14 269 MMAD à la suite de la hausse de 13% observée sur les engagements de garantie reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie qui sont passés de 7 049 MMAD en 2022 à 7 981 MMAD en 2023 et la baisse de -11% des engagements de garantie reçus des établissements de crédit qui sont passés de 7 097 MMAD en 2022 à 6 288 MMAD en 2023.

➤ Nantissement d'actions

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence, les actions de SGMB ne font l'objet d'aucun nantissement.

➤ Nantissement d'actifs

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence, les actifs de SGMB ne font l'objet d'aucun nantissement.



I.c.4.Notations

En juillet 2024, la notation crédit attribuée par **Fitch Ratings** à Société Générale Marocaine de Banques se présente comme suit :

Note long terme	Note court terme	Perspective de la note
AAA (mar)	F1+ (mar)	Sous surveillance avec perspectives négatives (RWN)

Source : Fitch Ratings

Le RWN fait suite à l'annonce par le Groupe Société Générale S.A. de la cession de sa participation de 57,7% dans SGMB et ses filiales au groupe marocain Saham (groupe non noté) pour un montant de 745 millions d'euros. Le Groupe Saham reprendra toutes les activités opérées par ces sociétés ainsi que l'ensemble du portefeuille clients et du personnel. La transaction devrait être conclue d'ici la fin de l'année 2024.

Le RWN sur les notations nationales attribuées à SGMB reflète les anticipations de Fitch selon lesquelles, une fois la cession réalisée, l'agence cessera de considérer le soutien du Groupe Société Générale dans les notations de SGMB. Le RWN sera corrigé une fois la transaction conclue.

Pour rappel et en janvier 2024, les notes ont fait l'objet des actions suivantes :

- Note nationale à long terme : confirmée à 'AAA (mar)'; perspective Stable
- Note nationale à court terme : confirmée à 'F1+ (mar)'

Tableau récapitulatif de la notation de SGMB durant les trois dernières années :

Date	National Note à long terme	National Note à court terme	Perspectives	Note de soutien extérieur
04 juillet 2024	AAA (mar)	F1+ (mar)	Sous surveillance avec perspectives négatives (RWN) *	-
24 avril 2024	AAA (mar)	F1+ (mar)	Sous surveillance avec perspectives négatives (RWN) *	-
09 février 2024	AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable	-
29 janvier 2024	AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable	-
06 février 2023	AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable	-
22 février 2022	AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable	-

* Suite à l'annonce par Groupe Société Générale de la vente de sa participation de 57,7% dans SGMB et ses filiales au Groupe marocain Saham

Source : Fitch Ratings

Les traductions des extraits des communiqués de presse de l'agence de notation se présentent comme suit :

PRINCIPAUX FACTEURS DE NOTATION – NOTES NATIONALES ET DE SOUTIEN

- a) Janvier 2024



Les notes de SGMB sont basées sur le soutien potentiel si nécessaire de son actionnaire principal Société Générale S.A (SG ; A-/Stable). L'évaluation tient compte de la forte capacité de SG comme l'indique sa note élevée et sa volonté de soutien à la SGMB. Ces notes sont donc basées sur 7 éléments fondamentaux :

L'importance stratégique de la filiale SGMB : SGMB dispose d'une franchise modérée au Maroc, avec des parts de marché de prêts nets et de dépôts clients calculées par Fitch de 8.1% et 6.2% à la fin du T3 2023. Néanmoins, SGMB est la plus grande filiale africaine de SG et est utilisée comme plaque tournante du groupe pour le développement et le déploiement de plusieurs projets panafricains.

Facile à soutenir : en termes d'actif, SGMB représente moins de 1% de l'actif consolidé de SG à la fin du T3 2023, ce qui signifie que le soutien, si nécessaire, serait gérable pour SG.

Forte intégration avec la SG : SGMB est hautement intégrée à SG par le biais de la représentation, la nomination de cadres supérieurs clés dans le conseil d'administration et la supervision par la SG des risques de crédit, de pays, de marché, opérationnels et de liquidité de SGMB. De plus, la filiale bénéficie des lignes de financement, des procédures, systèmes, outils et image de marque de SG.

Créances en souffrance élevées : le ratio créances en souffrance/créances brutes de SGMB de 16,5% à la fin du S1 2023 était nettement supérieur à la moyenne du secteur. Cela reflète des politiques de classification plus strictes et la comptabilisation prudente des prêts douteux par la banque. Fitch ratings s'attend à ce que le ratio des créances en souffrance diminue grâce aux recouvrements et aux abandons de créances, mais reste supérieur à la moyenne du secteur.

Bonne rentabilité : Le rendement opérationnel des actifs pondérés en fonction des risques s'est établi en moyenne à 1,8 % entre 2020 et le premier semestre de l'année 23. Les bénéfices sont soutenus par de bonnes marges et une bonne gestion des coûts. Fitch ratings s'attend à ce que la rentabilité s'améliore encore en 2024 grâce à la baisse des charges de dépréciation des prêts et à une plus grande discipline en matière de coûts.

Une capitalisation adéquate : le ratio Tier 1 à la fin du S1 2023 de SGMB se compare bien à ses pairs. Cependant, les prêts dépréciés représentaient 39 % des fonds propres CET1, ce qui reflète une forte proportion de prêts garantis qui nécessitent moins de provisions.

Financement et liquidité adéquats : semblable à ses pairs, SGMB est principalement financée par les dépôts des clients. Ceux-ci proviennent entièrement du Maroc et représentaient 76% du financement total à fin T3 2023. La liquidité autonome de SGMB est raisonnable, mais l'évaluation de Fitch tient compte des éléments suivants le soutien ordinaire en liquidités de la part de SG à la disposition de SGMB, si nécessaire.

FACTEURS DE SENSIBILITE DES NOTES : NOTES NATIONALES

Facteurs susceptibles, individuellement ou collectivement, d'entraîner une notation négative ou dégradation

Une dégradation de la note de soutien de SGMB pourrait résulter d'un abaissement de plusieurs crans de la note IDR de SG ou d'une réduction de la propension de SG à soutenir SGMB, deux situations que Fitch considère peu probables actuellement.

Facteurs susceptibles, individuellement ou collectivement, d'entraîner une évaluation positive

Action/amélioration

Les notations nationales de SGMB se situent au niveau le plus élevé de l'échelle nationale et ne peuvent pas être améliorées ou surclassées.

b) Avril 2024

Fitch Ratings a attribué à la Société Générale Marocaine de Banques la note nationale à long terme 'AAA (mar)' et la note nationale à court terme 'F1+(mar)' en les plaçant sous surveillance négative (RWN).

Le RWN fait suite à l'annonce par le Groupe Société Générale S.A. (A-/Positive) de la cession de sa participation de 57,7% dans SGMB et ses filiales au groupe marocain Saham (groupe non noté) pour un montant de 745 millions d'euros. Le Groupe Saham reprendra toutes les activités opérées par ces sociétés ainsi que l'ensemble du portefeuille clients et du personnel.



La cession est soumise à des autorisations réglementaires, notamment celles de la Banque centrale du Maroc (Bank-Al Maghrib), du Conseil de la concurrence et de l'Autorité marocaine des marchés de capitaux. La transaction devrait être conclue d'ici la fin de l'année 2024.

Le RWN sur les notations nationales attribuées à SGMB reflète les anticipations de Fitch selon lesquelles, une fois la cession réalisée, l'agence cessera de considérer le soutien du Groupe Société Générale dans les notations de SGMB. Le RWN sera corrigé une fois la transaction conclue. A ce moment-là, le soutien de l'Etat sera probablement pris en compte dans les notations nationales de la banque. En cas de révision à la baisse, il est peu probable que les notes nationales de SGMB descendent en dessous de la catégorie « A (mar) ».

Principaux facteurs de notation

Les notations nationales de SGMB reflètent actuellement l'opinion de Fitch sur le soutien que la société pourrait s'attendre à recevoir, si nécessaire, de la part de son actionnaire à 57,65%. SGMB est détenue à 57,65% par la SG, dont la capacité à soutenir SGMB est forte (comme le reflète son IDR à long terme de 'A-').

Les éléments clés de la notation sont décrits dans le communiqué de presse de Fitch Ratings publié le 29 janvier 2024 (*Cf. éléments mentionnés ci-haut*).

Sensibilité de la notation

Facteurs susceptibles, individuellement ou collectivement, d'entraîner une notation négative ou dégradation

Si la transaction est conclue, Fitch prévoit d'abaisser les notes de SGMB au niveau le plus élevé du profil de crédit autonome de la banque ou du soutien potentiel attendu de la part des autorités marocaines.

Si la transaction n'est pas conclue, nous pourrions confirmer les notations de la SGMB ou les dégrader si nous estimons que la propension au soutien de la SG a diminué.

La résolution du RWN pourrait se prolonger au-delà des six mois habituels si la transaction n'est pas achevée à la fin de cette période.

Facteurs susceptibles, individuellement ou collectivement, d'entraîner une évaluation positive

Les notations nationales de la SGMB se situent au niveau le plus élevé de l'échelle nationale marocaine et ne peuvent pas être améliorées.

II. Gouvernance de Société Générale Marocaine de Banques

II.a. Assemblées Générales

Les modes de convocation, les conditions d'admission, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de Société Générale Marocaine de Banques sont conformes à la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales qui sont qualifiées d'Ordinaires ou d'Extraordinaires, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre. Toute assemblée Générale représente l'universalité des actionnaires et leurs délibérations obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents, incapables ou privés de droit de vote.

Aucune disposition spécifique d'acquisition de droits de vote doubles n'est prévue par les statuts.

En outre, les statuts ne prévoient pas d'autres dispositions spécifiques et dérogatoires à la loi 17-95 relative à la SA telle que modifiée et complétée régissant les Assemblées Générales.

II.a.1. Mode de convocation

L'article 17 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques stipule en matière d'Assemblée des actionnaires que : « les Assemblées Générales sont convoquées par le Directoire. (...) La convocation est faite, trente (30) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée des actionnaires, par un avis inséré dans un journal figurant dans la liste fixée par la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, (...) ».

II.a.2. Conditions d'admission

L'article 19 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques prévoit que « l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le



nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et à la condition d'une inscription de ses actions au registre des actions nominatives tenu par la société, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est pas lui-même actionnaire. Toutefois, en plus de pouvoir se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, tout actionnaire peut aussi se faire représenter par son conjoint, un ascendant ou descendant ou par la personne morale dûment habilitée gérant le portefeuille des valeurs mobilières de l'actionnaire concerné.

Le mandat est donné pour une seule Assemblée d'actionnaires. Toutefois, il peut être donnée pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Pour toute procuration d'un actionnaire adressé à la société sans indication de mandataire, le Président de l'assemblée émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Conseil de Surveillance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens qu'il lui indique ».

II.a.3. Ordre du jour

Selon l'article 18 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques : « L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation ».

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social fixée par la loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut néanmoins, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Directoire et procéder à leur remplacement ».

II.a.4. Conditions d'exercice de droit de vote

Selon l'article 21 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques : « Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Au cas où des actions seraient nanties, le droit de vote est exercé par leur propriétaire.

La société ne peut valablement voter avec ses propres actions par elle souscrites, acquises ou prises en gage. »

II.a.5. Calcul du quorum

Selon l'article 21 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques : « Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée. Dans tous les cas, il est fait déduction des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi, (...) La Société ne peut valablement voter avec ses propres actions par elle souscrites, acquises ou prises en gage. Il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum. (...) »

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification conformément à la loi ».

II.a.6. Assemblées Générales Ordinaires

Attributions de l'AGO :

Selon l'article 22 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques : « L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statue sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Directoire ou du Conseil de Surveillance et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire. (...) »

- Elle discute, approuve, redresse ou rejette les états de synthèse ;
- Elle fixe les prélèvements à effectuer pour la constitution ou l'augmentation de tous les fonds de réserve et de prévoyance et décide tous reports à nouveau, totaux ou partiels, des bénéfices d'un exercice sur un exercice suivant ;



- Elle fixe les dividendes à répartir sur proposition du Directoire ;
- Elle nomme, révoque, remplace ou réélit les Commissaires aux Comptes ; elle leur donne quitus ou décharge ; Elle nomme les membres du Conseil de Surveillance ; (...) » ;
- Elle détermine le montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance et la rémunération des Commissaires aux Comptes ;
- Elle approuve les conventions prévues par l'article 93 de la loi sur les sociétés anonymes ;
- D'une manière générale, elle délibère et statue souverainement sur la conduite des affaires sociales ;
- Elle autorise tous emprunts par voie d'émission d'obligations autres que celles convertibles en actions.

Quorum de l'AGO :

Selon l'article 22 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques : « (...) L'assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est réunie sur une deuxième convocation, auquel cas aucun quorum n'est requis et elle délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée ». Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés »

II.a.7. Assemblées Générales Extraordinaires

Attributions de l'AGE :

Selon l'article 23 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques : « L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à apporter aux statuts toutes modifications, quelles qu'elles soient, autorisées par la loi.

Elle peut décider notamment :

- La fusion avec d'autres sociétés constituées ou à constituer ou l'absorption de toutes sociétés quel que soit leur objet ;
- Le transfert ou la vente à tout tiers ou l'apport à toute société de l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs de la société ;
- La transformation de la société en société de toute autre forme ;
- La dissolution anticipée de la société ;
- L'émission d'emprunts sous forme d'obligations convertibles en actions ;
- La modification du capital et la délégation au directoire de tous pouvoirs pour réaliser une augmentation ou une réduction de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts ;
- La prorogation ou la dissolution anticipée de la société ;
- L'émission d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Quorum de l'AGE :

Selon l'article 23 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques : « (...) L'assemblée Générale Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et se tenir valablement avec la présence ou la représentation d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. »

II.b. Organes de surveillance

Société Générale Marocaine de Banques est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit privé et régie par la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et également par la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée.

Le Conseil de Surveillance a pour mission principale de s'assurer que la marche de la Banque s'exerce conformément à la réglementation et à la stratégie arrêtée. Il est le responsable en dernier ressort de la solidité



financière de l'établissement et opère, à cet effet, à toute période de l'année, aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns.

Composition du conseil de surveillance

Selon l'article 14 des statuts de SGMB, le conseil de surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus, tous choisis parmi les actionnaires (hormis les membres indépendants).

Nomination et révocation

Selon l'article 14 des statuts de SGMB : « Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. (...) La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est fixée à Quatre années. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire. »

Nombre d'actions requis pour siéger au Conseil de Surveillance

Hormis les membres indépendants, chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins une (1) action de la Société pendant toute la durée de ses fonctions.

Si, au jour de sa nomination, un membre du Conseil de Surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois. (...) »

Pouvoirs du Conseil de Surveillance

Selon l'article 14 des statuts de SGMB : « Le Conseil de Surveillance décide des grandes orientations de la Société et exerce le contrôle permanent de la gestion de la société faite par le Directoire, dans les conditions prévues par la loi. A cet effet, il opère, à toute époque de l'année, les vérifications et contrôles qu'il juge opportun et se fait communiquer les documents qu'il estime utiles pour l'accomplissement de ses missions. (...) »

Quorum et majorité

Selon l'article 14 des statuts de SGMB : « Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance est requise. (...) Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre du Conseil de Surveillance disposant d'une voix ; la voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage. (...) »



II.b.1. Composition du Conseil de Surveillance

Au 30 Juin 2024, le Conseil de Surveillance se compose des membres suivants :

Statut au sein du Conseil de Surveillance	Prénoms, Noms	Date de cooptation par le CS / ratification lors de l'AGO	Date de l'AGO ayant renouvelé le mandat	Date de fin du mandat en cours	Fonction Principale
Président*	Jean-Luc PARER	Cooptation CS du 15 juin 2012 Ratification AGO du 14 mai 2013	30 mai 2023	AGO statuant sur les comptes 2026	Président du Conseil de Surveillance
Membre	Bruno DELAS	Cooptation : CS du 29 mars 2024 Ratification : AGO du 22 mai 2024-	-	AGO statuant sur les comptes 2026	Global CIO (« Chief Information Officer»)
Membre	Layla M'ZALI	Cooptation CS du 09 décembre 2009 Ratification AGO du 08 juin 2010	22 mai 2024	AGO statuant sur les comptes 2027	Administrateur DEVECO SOUSS
Membre Indépendant	Abdel Aziz THIAM	Cooptation : CS du 23 novembre 2018 Ratification : AGO du 30 mai 2019	22 mai 2024	AGO statuant sur les comptes 2027	Directeur Régional West Africa Groupe NAVITRANS
Membre	François BLOCH	Cooptation : CS du 24 novembre 2023 Ratification : AGO du 22 mai 2024	-	AGO statuant sur les comptes 2025	Directeur de la banque de Détail à l'international Afrique, bassin méditerranéen et outre-mer – Groupe Société Générale
Membre Indépendant	Driss BENHIMA	Cooptation CS du 22 mai 2015 Ratification AGO du 30 juin 2015	30 mai 2023	AGO statuant sur les comptes 2026	Président du Conseil d'Administration AMAKINE DE TRAVAUX RBATIS
Membre Indépendant	Ghita LAHLOU	Cooptation CS du 22 mai 2015 Ratification AGO du 30 juin 2015	30 mai 2023	AGO statuant sur les comptes 2026	Administrateur Directeur Général de filiales du Groupe SAHAM
Membre	Laurent SAUCIE	Cooptation : CS du 21 septembre 2023 Ratification : AGO du 22 mai 2024	-	AGO statuant sur les comptes 2026	CEO et chair du Managing Board de LeasePlan membre du comité exécutif en charge de l'intégration et de la transformation)
Membre	Caroline ZANARET-GIROS	Cooptation : CS du 25 Mai 2022 Ratification : AGOE du 31 Octobre 2022	-	AGO statuant sur les comptes 2024	Directeur Général Adjoint BOURSORAMA
Membre Indépendant	Khalida AZBANE	Cooptation : CS du 14 juin 2019 Ratification : AGO du 31 août 2020	30 mai 2023	AGO statuant sur les comptes 2026	PDG du groupe AZBANE
Membre	Ingrid BOCRIS	Cooptation : CS du 22 mars 2019 Ratification : AGO du 30 mai 2019	22 mai 2024	AGO statuant sur les comptes 2027	Directeur Général Adjoint et Membre du Comité Exécutif de Sogecap, Groupe Société Générale

Source : SGMB

* Date de cooptation, en tant que Président du Conseil d'Administration de Mr. Jean-Luc Parer : CS du 29 mars 2024 | date de ratification, en tant que Président du Conseil d'Administration de Mr. Jean-Luc Parer : AGO du 22 mai 2024

Le Conseil de Surveillance peut s'adoindre de tiers conseillers actionnaires ou non et peut, en outre, constituer en son sein et avec les concours de ces conseillers, des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis.

II.b.2. Curriculum Vitae des membres du Conseil de Surveillance

M. Jean-Luc PARER - Président du Conseil de Surveillance

70 ans, diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris (HEC Paris) en 1976 et titulaire d'un master en droit de l'université Paris I en 1977.

Fonctions précédentes :

- Co-chef et chef de la Division des marchés financiers et du financement de SG Banque de Financement et d'Investissement ;
- Responsable du pôle Global Finance de Société Générale Banque de Financement et d'Investissement ;
- Directeur de la Banque de détail à l'international de la Société Générale ;
- Co-Responsable des services bancaires et financiers internationaux et de l'assurance de Société Générale ;
- Conseiller du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués du Groupe Société Générale ;
- Président du conseil de surveillance de SPLITSKA BANKA (banque croate vendue par Société Générale en juin 2017) ;
- Membre du Bureau de la COFACE ;
- Président du Conseil d'Administration du CALIF (banque française du groupe SG) ;
- Président du Conseil d'Administration de SOGEPROM (promoteur immobilier du groupe SG).
- Administrateur PJSC ROSBANK (Avant Cession par Groupe SG)

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Membre du conseil de surveillance du groupement interproducteurs COLLIOUR BANYULS

(*) La nomination de Jean-Luc Parer en tant que nouveau Président du Conseil de Surveillance a été actée par le Conseil lors de sa réunion du 29 mars 2024.

M. Francois BLOCH- Membre du Conseil de Surveillance

57 ans, diplômé de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique -ENSAE Paris - et titulaire d'un diplôme de statisticien économiste.

Fonctions précédentes :

- Directeur général, membre du conseil d'administration de la BRD- GSG, Roumanie
- Premier vice-président du Directoire - membre du Directoire et membre du conseil d'administration de la Rosbank, Russie
- Responsable du département Risques de Crédit sur les institutions financières et risque pays, société générale, France
- Responsable stratégie et intégration NEWEDGE, France
- Directeur général délégué – membre du conseil d'administration FIMAT Banque internationale - France
- Directeur général FIMAT USA
- Directeur des Risques FIMAT Banque internationale – France
- Directeur adjoint puis directeur de filiales FIMAT banque - Allemagne

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Directeur Général Administrateur de BRD – GROUPE SOCIETE GENERALE
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur BRD – FINANCE IFN
- Administrateur ALD AUTOMOTIVE
- Administrateur SOCIETE GENERALE CÔTE D'IVOIRE
- Administrateur SOCIETE GENERALE CAMEROUN



M. Bruno DELAS - Membre du Conseil de Surveillance

57 ans, diplômé de l’Institut National des Sciences Appliquées et titulaire d’un diplôme d’Ingénieur INSA Informatique en 1991.

Fonctions précédentes :

- Chief Operating Officer des réseaux de Banque de Détail en France et Directeur de la Service Unit ITIM (Innovation , Technologie et Informatique) ;
- Directeur système d’information (CIO) de l’IT des Directions Corporate de Société Générale
- Membre du comité exécutif en charge des Etude et des Technologie à GCE Technologie ;
- Membre du Directoire en charge de la Maîtrise d’œuvre (Etudes et Production) à Arpège
- Directeur des Etudes à Arpège
- Directeur du Projet Euro au Centre Technique des Caisses d’Epargne
- Responsable de la Qualité des Nouvelles Version de produits d’Assurance – Prédica Filiale du Crédit Agricole ;
- Responsable du Projet d’intégration d’un Logiciel Marketing et commercial – Centre Technique des Caisses d’Epargne (Vivalis)

Autres mandats à la date d’enregistrement du document de référence:

- CIO (Chief Information Officer) du Groupe Société Générale
- Membre du Conseil de Surveillance de TRANSACTIS

Mme Ingrid BOCRIS - Membre du Conseil de Surveillance

49 ans, diplômée de l’Ecole Supérieure de Commerce de Paris en 1997, option Finance.

Fonctions précédentes :

- Directeur Marketing et Digital à la Banque de Retail à l’International (Europe, Afrique, Russie) de la Société Générale ;
- Directeur de Cabinet du Pôle Banque et Services Financiers à l’International (Assurances et Services de financement) de la Société Générale ;
- Directeur Marketing et Développement de SOGECAPI, filiale du Groupe Société Générale ;
- Responsable Activité Epargne de SOGECAPI, filiale du Groupe Société Générale ;
- Senior Manager chez BEARING POINT.
- Directeur Général ORADEA VIE
- President MOOSHOT INTERNET
- Administrateur de UIB ASSURANCES
- Membre du Conseil de Surveillance de DIGITAL INSURE SERVICES
- Membre du Conseil de Surveillance: NEW PRIMONIAL HOLDING 2

Autres mandats à la date d’enregistrement du document de référence :

- Directeur Général Délégué SOGECAPI
- Directeur Général ANTARIUS
- Administrateur ORADEA VIE
- Administrateur Société Générale Assurances Retraite
- Administrateur SOGELIFE
- Administrateur Directeur Général de SOGESSUR



Laurent SAUCIE - Membre du Conseil de Surveillance

50 ans, diplôme d'ingénieur de l'Ecole Supérieure d'Electricité SUPELEC, Maitrise d'économie.

Fonctions précédentes :

- Membre du comité exécutif d'ALD en charge de la préparation de l'intégration avec LeasePlan
- ASSU Membre du comité ALM et gestion des risques et du comité d'audit et de contrôle interne
- Membre du conseil d'administration de Boursorama, membre du comité d'audit et de contrôle interne et membre du comité des risques, président du comité d'audit et de contrôle interne et président du comité des risques .
- Co-Directeur de RISQ/RBA
- Directeur de RISQ/IBF
- Directeur Général de Sogelease
- Directeur Général de la SGEF
- Directeur Général délégué GROUPE FRANFINANCE
- Directeur Général ALD Italie
- Directeur Général Adjoint ALD Italie
- Inspecteur principal Groupe Société Générale

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président du Directoire de LEASEPLAN Corporation N.V

Mme Layla M'ZALI - Membre du Conseil de Surveillance

Médecin et gérante des sociétés du Groupe M'ZALI.

Fonctions précédentes :

Néant.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Directeur Général de DEVECO SOUSS.
- Président du Conseil d'Administration de Gamma Motors
- Cogérante de Nord Sud
- Cogérante de OMA HOLDING
- Cogérante de MARIMBO
- Cogérante de YASMINA BUS
- Cogérante de MZALIA

Mme Ghita LAHLOU - Membre indépendant du Conseil de Surveillance

58 ans, diplômée de l'Ecole Centrale de Paris en 1991.

Fonctions précédentes :

- Administrateur Directeur Général de filiales du Groupe SAHAM (Phone Group, Saham Assurance Maroc, Pôle Distribution, Saham Santé, Saham Education, Saham SA, Fondation Saham) ;
- Membre du Conseil d'Administration de la CGEM entre 2012-2015 ;
- Directeur des Achats, des Ressources Humaines et du Marketing de MARJANE ;
- Directeur des Ressources Humaines et de la communication du Groupe ONA ;
- Chargée de Mission auprès du Directeur Général du Groupe ONA ;



- Administrateur Directeur Financier d'ALTAIR Maroc ;
- Consultante Finances et Organisation chez ARTHUR ANDERSEN ;
- Membre du Comité Directeur de la FMSAR (Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurances) entre 2007 et 2011.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Directeur Général MEDIA NETWORK FUND
- Président du Conseil d'Administration SAHAM SUPPORT SERVICES
- Président du Conseil d'Administration MEDIA NETWORK FUND
- Directeur SANA EDUCATION LIMITED
- Directeur INTERNATIONAL FRENCH SCHOOL B.V
- Directeur Général SAHAM SUPPORT SERVICES
- Administrateur SAHAM EDUCATION FUND
- Administrateur FONDATION SAHAM
- Administrateur SAHAM MEDIA FUND
- Administrateur IMMORENTE
- Administrateur BATIM AFRICA
- Administrateur HOLDING CASABLANCA MEDICALE DEVELOPPEMENT
- Membre du Conseil de Surveillance WITAMAX
- Président du Conseil de Surveillance WITAMAX
- Membre du Conseil d'Administration de UNICONFORT MAROC DOLIDOL
- Gérant de CIEL LABO
- Gérant de KIDS FASHION

Mme Khalida AZBANE - Membre indépendant du Conseil de Surveillance

64 ans, diplômée en Chimie Organique de l'ISIPCA en 1985 et titulaire d'un diplôme en Management de Tsukuba University à Tokyo en 1993.

Fonctions précédentes :

- Directeur General au sein du GROUPE AZBANE ;
- Membre du Conseil d'Administration de Mena Business Women Network (Mena BWN) ;
- Vice-Présidente des Relations Internationales & Institutionnelles de L'AFEM ;
- Membre du Conseil d'Administration du Conseil National du Commerce Extérieur (CNCE) ;
- Vice-Présidente à la Confédération Générale des Entreprises du MAROC (CGEM) ;
- Représentation du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) à l'ONU New York.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président Directeur General Laboratoire AZBANE ;
- Administrateur indépendant de la société SONASID (Groupe AL Mada) ;
- Membre expert CESE

M. Driss BENHIMA - Membre indépendant du Conseil de Surveillance

71 ans, Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris en 1977 et des Mines de Paris en 1978.

Fonctions précédentes :



- Président Directeur Général de la Royal Air Maroc (RAM) ;
- Directeur Général de l'Agence de Développement des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume ;
- Gouverneur de la Région du Grand Casablanca ;
- Ministre des Transports, du Tourisme et de la Marine Marchande, de l'Energie et des Mines ;
- Directeur Général de l'Office Nationale de l'Electricité (ONE) ;
- Administrateur Délégué de la filiale marocaine du Groupe Air Liquide ;
- Administrateur de ASK GRAS SAVOYE ;
- Directeur des exploitations minières de Khouribga au sein de l'OCP.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président du Conseil d'Administration d'Air Liquide Maroc ;
- Président du Conseil d'Administration d'AMAKINE DE TRAVAUX RBATIS SA ;
- Administrateur de NEXANS MAROC ;
- Administrateur de SG Cameroun.
- Administrateur MGH ENERGY (SAS France)
- Administrateur Unique Nataej

M. Abdel Aziz THIAM - Membre indépendant du Conseil de Surveillance

71 ans, Ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale de Paris en 1979.

Fonctions précédentes :

- Vice-Président de NCT NECOTRANS ;
- Ministre des transports de Côte d'Ivoire ;
- Directeur Général – SITARAIL (Groupe Bolloré) ;
- Président Directeur Général – Société Ivoirienne de Chemin de Fer (SICF) ;
- Directeur Général – CCGA Dumez Côte d'Ivoire ;
- Administrateur de Société Générale Côte d'Ivoire ;
- Administrateur de ASK GRAS-SAVOYE.
- Directeur Régional chargé des Chemins de fer – Groupe Bolloré Division Terrestre International.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président du Conseil d'administration Compagnie Ivoirienne d'Avitaillement Maritime ;
- Président du Conseil d'Administration de l'Africaine Institut de Développement et d'Economie ;

Mme Caroline ZANARET -GIROS - Membre du Conseil de Surveillance

47 ans, diplômée de l'institut d'études politiques de Paris.

Fonctions précédentes :

- Directrice Centre d'affaires Grands Corporate – Société Générale ;
- Directrice de Cabinet, Direction Générale du Groupe SG
- Directeur Commercial Entreprises
- Inspecteur Société Générale

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Directeur Général Adjoint BOURSORAMA



II.b.3. Critère d'indépendance et de parité Hommes / Femmes des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le processus de nomination et de renouvellement des membres du Conseil de Surveillance est pris en charge par le Comité des Nominations et de Rémunération qui soumet ses propositions au Conseil de Surveillance et à la charge pour ce dernier de les soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Société Générale Marocaine de Banques compte quatre (4) membres indépendants, répondant ainsi aux critères prédefinis dans la circulaire de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016, fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit, exigeant l'indépendance du tiers (1/3) des membres du Conseil de Surveillance. Il s'agit de :

- Madame Ghita LAHLOU
- Madame Khalida AZBANE
- Monsieur Driss BENHIMA
- Monsieur Abdel Aziz THIAM

La qualité d'Administrateur Indépendant ainsi que les conditions et les modalités de désignation répondent à l'ensemble des critères fixés.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance est composé de 11 administrateurs dont 5 femmes, soit un taux de féminisation de 45,5%. Cette diversité fait partie des priorités de Société Générale Marocaine de Banques, nourrissant ses valeurs depuis des années.

II.b.4. Rémunérations octroyées aux membres des organes de surveillance

Au cours des 3 derniers exercices, l'assemblée générale ordinaire statuant conformément aux dispositions légales et statutaires, a fixé le montant brut des jetons de présences alloués au conseil de surveillance.

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé le montant brut des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2023 à un montant global de 5 750 000 MMAD.

La rémunération du Conseil de Surveillance au titre des trois derniers exercices se détaillent comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023
Jetons de présence	6,12	6,12	5,75

Source : SGMB

Il est à noter que les membres du Conseil de Surveillance n'ont perçu aucune rémunération exceptionnelle au cours des 3 derniers exercices outre les jetons de présence.

II.b.5. Prêts accordés aux membres des organes de surveillance

L'encours de crédits accordés aux membres du Conseil de Surveillance s'élève à 10,66 MMAD à fin 2022 et à 9,08 MMAD à fin 2023. Les prêts accordés sur les trois derniers exercices se présentent comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023
Prêts accordés aux membres du Conseil de Surveillance	14,86	10,66	9,08

Source : SGMB

II.b.6. Comités issus du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance peut constituer en son sein, et avec le concours de ses membres, des Comités Techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis.

Il est rendu compte aux séances du Conseil de Surveillance de l'activité de ces Comités et des avis ou recommandations formulés.

Le Conseil de Surveillance fixe la composition, les attributions et, le cas échéant, la rémunération des conseillers et des membres des Comités Techniques qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Société Générale Marocaine de Banques compte trois comités techniques :

II.b.6.1. Comité des Risques

Date de référence	■ 30/06/2024
Membres du comité	<ul style="list-style-type: none">■ Le Comité des Risques est composé d'un minimum de trois membres du Conseil de Surveillance dont un, au minimum, est indépendant au sens de l'article premier de la circulaire BAM n° 5/W/2016 relative à la désignation de membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit.■ Le Comité est présidé par un membre indépendant, qui n'est pas le Président du Conseil de Surveillance ni d'un autre comité. Le comité comprend des membres disposant d'une expérience professionnelle pratique et suffisante dans le domaine bancaire et de gestion des risques.
Secrétaire	Le Directeur des Risques local.
Péodicité	Trimestrielle
Attributions	<p>Le Comité des Risques est chargé notamment d'assister le Conseil de Surveillance dans son rôle de surveillance des risques auxquels SGMB est exposée au regard de l'appétit pour le risque préalablement défini, du respect de la stratégie et de la conformité à la réglementation relative au risque. Il est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Analyser périodiquement l'organisation et le fonctionnement de la filière risques de la banque ;■ Valider les orientations de la politique de crédit de la banque ;■ Examiner le portefeuille d'engagements :<ul style="list-style-type: none">• Analyse du portefeuille de Risques Souverains et de Crédits ; Retail et non Retail ;• Suivi et évolution des plus importantes expositions de la banque ;• Suivi des engagements irréguliers ;• Suivi des principaux risques sensibles ;• Suivi des engagements Retail et non Retail en défaut ;• Suivi et appréciation du niveau de provisionnement des contreparties ainsi que de l'efficacité du recouvrement.



- Analyser le Coût Net du Risque de la banque et son évolution au regard de la politique de crédit ;
- Suivre le respect des ratios réglementaires (division des risques, concentration...) ;
- Etablir un reporting spécifique au Conseil de Surveillance sur les risques encourus sur les apparentés et les parties liées (en cas d'irrégularité) ;
- Faire part au Conseil de Surveillance des résultats des stress tests.

Le comité a tenu 4 réunions courant l'exercice 2023 et 1 réunion courant le premier trimestre 2024. Les principaux points examinés sont les suivants :

- Approbation des orientations de la politique de crédit de la banque, et des seuils et limites d'encadrement des différents risques (risques de crédit, structurels, de marché et opérationnels), définis dans le cadre de l'appétit pour le risque.
- Suivi du respect de ces seuils et limites d'encadrement et des ratios réglementaires.
- Analyse du dispositif de gestion des risques, et du fonctionnement du recouvrement.
- Examen du portefeuille d'engagements, des principaux indicateurs de risques et des décisions prises par la Direction des Risques du Siège sur les grands dossiers.
- Analyse des résultats des stress test.

Réunions tenues

II.b.6.2. Comité d'Audit et des Comptes

Date de référence	▪ 30/06/2024
Membres du comité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Comité du Comité d'Audit et des comptes est composé d'un minimum de trois membres du Conseil de Surveillance dont un, au minimum, est indépendant au sens de l'article premier de la circulaire BAM n° 5/W/2016 relative à la désignation de membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit. <p>Le Comité est présidé par un membre indépendant, qui n'est pas le Président du Conseil de Surveillance ni d'un autre comité. Le comité comprend des membres disposant d'une expérience professionnelle pratique et suffisante dans le domaine bancaire, de l'audit, de l'information financière et de la comptabilité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un membre indépendant du Conseil de Surveillance, Président du Comité en la personne de Madame Ghita LAHLOU ; ▪ 3 membres du Conseil de Surveillance : <ul style="list-style-type: none"> • Madame Ghita LAHLOU ; • Madame Caroline ZANARET-GIROS ; • Monsieur Laurent SAUCIE ;
Secrétaire	Le Secrétaire du Conseil de Surveillance : Mme Sofia RASSAM
Péodicité	Trimestrielle
Attributions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le comité d'audit et des comptes est responsable de la surveillance et de l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle permanent et de contrôle périodique. Il donne périodiquement son avis sur l'organisation et



le fonctionnement du contrôle interne (périodique et permanent) de la banque et propose au Conseil de Surveillance les adaptations pertinentes ;

▪ Examine les travaux du Contrôle Permanent :

- Suivi de l'efficacité de la Surveillance Managériale :
 - ✓ Respect des procédures ;
 - ✓ Surveillance des comptes sensibles ;
 - ✓ Gestion des suspens ;
- Suivi de la gestion et de la prévention des Risques Opérationnels :
 - ✓ Risques de fraude internes et externes ;
 - ✓ Risques d'exécution ;
 - ✓ Sécurité du personnel et des équipements ;
 - ✓ Gestion de la continuité d'activité et gestion de crise ;
 - ✓ Sécurité des systèmes d'information ;
- Suivi des risques de non-conformité :
 - ✓ Suivi de l'évolution de l'environnement légal et réglementaire ;
 - ✓ Respect des obligations en matière de Connaissance client (KYC) ;
 - ✓ Suivi des règles de lutte contre le blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme ;
- Suivi des Risques juridiques majeurs.
- Examen des travaux du Contrôle Permanent niveau 2

▪ Examine les travaux du Contrôle Périodique :

- Appréciation du plan d'audit annuel en s'assurant que la méthodologie d'élaboration permette une détection et une couverture adéquates des zones de risques et proposition au Conseil de Surveillance pour validation ;
- Suivi des moyens et de la réalisation du plan d'audit interne ;
- Examen des synthèses des missions achevées depuis le dernier comité et des plans d'actions proposés ;
- Suivi de la mise en œuvre, selon les échéances fixées, des préconisations du contrôle périodique.

▪ Autres sujets entrant dans les attributions du comité :

- Examiner les synthèses des missions externes (régulateur...) ainsi que les préconisations effectuées et les plans de mise en œuvre ;
- Examiner les risques structurels de la banque (liquidité et refinancement, risque de taux) ;
- Proposer au Conseil de Surveillance la nomination des Commissaires aux Comptes ;
- Examiner le projet d'arrêté des comptes annuels, semestriels, et trimestriels, les conditions de leur établissement (principes, méthodes), et les réserves éventuelles ;
- Examiner le dispositif de traitement des réclamations, l'évolution de celles-ci et les actions correctrices mises en place ;
- Examiner les délais de délivrance des mailenvées



Réunions tenues

Dans le cadre de ses missions, le Comité d’Audit et des Comptes s’est tenu 4 fois courant l’année 2023 et 1 réunion courant le premier trimestre 2024 et a fait part au Conseil de Surveillance de :

- Son avis sur l’organisation et le fonctionnement du contrôle interne ;
- Son appréciation des travaux effectués par le Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique (efficacité de la Supervision Managériale, gestion des Risques Opérationnels, adéquation des dispositifs de sécurité, de suivi des risques de non-conformité et des risques juridiques, principales faiblesses relevées par l’audit interne et externe ainsi que la pertinence et l’état de mise en œuvre des préconisations de l’audit interne et externe) ;
- Son appréciation du plan d’audit annuel (méthodologie, couverture des zones de risques et suivi des moyens pour sa réalisation) ;
- Son appréciation du dispositif de gestion des réclamations et des délais de délivrance des mainlevées.



II.b.6.3. Comité des Nominations et des Rémunérations

Date de référence	▪ 30/06/2024
Membres du comité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Comité des Nominations et des Rémunération est composé d'un minimum de trois membres du Conseil de Surveillance dont un, au minimum, est indépendant au sens de l'article premier de la circulaire BAM n° 5/W/2016 relative à la désignation de membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit. ▪ Le Comité est présidé par un membre indépendant, qui n'est pas le Président du Conseil de Surveillance ni d'un autre comité. ▪ Un membre indépendant du Conseil de Surveillance, Président du Comité en la personne de Monsieur Driss BENHIMA; ▪ 3 membres du Conseil de Surveillance : <ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Driss BENHIMA • Monsieur Jean-Luc PARER • Monsieur François BLOCH
Péodicité	Semestrielle ou plus lorsqu'il est nécessaire
	<p>Le Comité des Nominations et des Rémunérations est en charge notamment de conseiller et d'assister le Conseil de Surveillance dans la conception et le suivi des systèmes de rémunération ainsi que le processus de nomination, de rémunération et de renouvellement de ses membres, de ceux du Directoire ainsi que des Directeur Généraux Adjoint de la banque. Ce comité est chargé notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer annuellement la structure, la taille et la composition du Conseil de Surveillance et de soumettre des recommandations à ce dernier en vue de modifications éventuelles concernant la nomination ou la réélection de ses membres ; ▪ Proposer la désignation des membres du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale; ▪ Identifier et de soumettre au Conseil de Surveillance les situations de conflits d'intérêts qui émaneraient du processus de nomination ; ▪ Fixer la rémunération des membres du Conseil de Surveillance ; ▪ Fixer la rémunération des principaux dirigeants de la banque (membres du directoire et du Comité de Direction de la banque) ; ▪ Répartir l'enveloppe des jetons de présence, fixée par l'Assemblée Générale, entre les membres du Conseil de Surveillance en fonction de leur assiduité aux réunions ; ▪ Proposer la liste des bénéficiaires de stock-options. <p>Le comité est en charge également de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Examiner la politique générale d'évolution des rémunérations de la banque (au regard du contexte local) ainsi que les enveloppes de parts variables annuelles ; ▪ Examiner les dispositifs d'intéressement à long terme (Épargne salariale...); ▪ Analyser périodiquement les autres avantages consentis au personnel (véhicules de fonction, personnel de maison, retraites complémentaires, ...).
Attributions	



Réunions tenues

Dans le cadre de ses missions, Le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est tenu 4 fois courant l'année 2023 et 2 réunion courant le premier trimestre 2024.



II.b.6.4. Sous-comité d’Audit des Comptes de Dar Al Amane

Date de référence	▪ 30/06/2024
Membres du sous-comité	<ul style="list-style-type: none">▪ Un membre indépendant du Conseil de Surveillance, Président du Comité en la personne de Madame Ghita LAHLOU ;▪ 3 membres du Conseil de Surveillance :<ul style="list-style-type: none">• Madame Ghita LAHLOU ;• Madame Caroline ZANARET-GIROS▪ Monsieur Jean-Luc PARER
Péodicité	Semestrielle
Attributions	<p>Le sous-comité d’Audit et des Comptes est chargé de la surveillance et de l’évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle Interne de la fenêtre participative « Dar Al Amane ».</p> <p>Ce comité a été tenu 2 fois courant l’exercice 2023.</p>

II.b.6.5. Sous-comité des risques Dar Al Amane

Date de référence	▪ 30/06/2024
Membres du sous-comité	<ul style="list-style-type: none">▪ Un membre indépendant du Conseil de Surveillance, Président du Comité en la personne de Monsieur Abdel AZIZ THIAM;▪ 4 membres du Conseil de Surveillance :<ul style="list-style-type: none">• Monsieur Abdel Aziz THIAM• Madame Ingrid BOCRIS• Monsieur Jean-Luc PARER• Monsieur Laurent SAUCIE
Péodicité	Semestrielle
Attributions	<p>Le sous-comité des Risques est chargé du suivi du processus d’identification et de gestion des risques de la fenêtre participative « Dar Al Amane ».</p> <p>Ce comité a été tenu 2 fois courant l’exercice 2023.</p>



II.c. Organes de direction

II.c.1. Pouvoir des organes de direction

L'article 13 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques stipule que : « Le Directoire est composé de deux (2) membres au moins et de cinq (5) membres au plus. Le nombre des membres du Directoire est fixé par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont des personnes physiques ; ils peuvent être choisis (i) parmi les actionnaires, (ii) en dehors des actionnaires ou (iii) parmi les membres du personnel de la Société. (...) Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance. Ils sont rééligibles (...)

La durée des fonctions du Directoire est de trois (3) ans, renouvelable sur décision du Conseil de Surveillance. A l'expiration de ce délai, les fonctions de tous les membres du Directoire cessent, y compris de ceux qui auraient été nommés, en cours de mandat, à la suite de vacance de siège.

(...) Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toute circonstance, au nom de la Société, toute décision concourant à la réalisation de son objet social et pour faire ou autoriser tout acte de gestion ou de disposition et ce, sous réserve des pouvoirs attribués par la loi et les statuts au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires. (...) Sous réserve des pouvoirs que la loi ou les statuts confèrent expressément aux Assemblées d'actionnaires, au Conseil de Surveillance ou au Directoire, le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général (...).»

Conformément à la Loi 17-95 et aux statuts de la Banque, le Directoire dirige, dans les limites instaurées, la Banque et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Banque.

Le Directoire présente, une fois par trimestre au moins, au Conseil de Surveillance, un rapport qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la Banque.

Enfin, conformément aux dispositions de la Loi 17-95, le Directoire arrête, chaque année, les comptes de la Banque et établit un rapport de gestion qui est soumis au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée Générale.

II.c.2. Le Directoire

A la veille de l'enregistrement du document de référence, la liste des membres du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques se décline comme suit :

Noms et prénoms	Fonctions	Date de première nomination	Date de fin de mandat
Ahmed EL YACOUBI	Président du Directoire	16/03/2018	Conseil de Surveillance de Mars 2026
François MARCHAL	Directeur Général et membre du Directoire	16/03/2018	Conseil de Surveillance de Mars 2026
Asmae HAJJAMI	Directrice Générale et membre du Directoire	23/11/2018	Conseil de Surveillance de Mars 2026
Mehdi BENBACHIR	Directeur Général et membre du Directoire	9/12/2022	Conseil de Surveillance de Mars 2026

Source : SGMB

II.c.3. Comités issus du Directoire

II.c.3.1. Le Comité de Directoire

Le Directoire a mis en place le Comité de Directoire composé des Membres du Directoire. Peuvent participer également au Comité de Directoire :

- Les Directeurs Généraux Adjoints ;
- Le Secrétaire Général ;

- Le Directeur des Risques et Recouvrement ;
- Le COO ;
- Le Directeur de la SU Finance ;
- Le Directeur de la SU Communication ;
- Le Directeur de la SU RH ;
- Le Directeur de l'Inspection Générale et Audit ;
- D'autres invités selon le besoin.

Le secrétariat du Comité de Directoire est assuré par le Cabinet.

Dans une approche collégiale, les membres, chacun selon son périmètre, assistent le Directoire et assurent la coordination entre les différentes entités de la Banque (BU, SU et DR) en termes de stratégie, de politique de développement et de supervision du fonctionnement de la Banque.

Le Comité de Directoire se réunit de manière hebdomadaire. Il a pour principales missions de :

- Piloter les performances des entités de la banque et décider des actions susceptibles d'en améliorer les indicateurs ;
- Arbitrer les points remontés par les Membres ;
- Suivre les risques et engagements de la banque ;
- Suivre l'évolution des projets réglementaires et projets stratégiques de la Banque ;
- Traiter tous les sujets particuliers en fonction de leur importance et niveau en présence des Managers des entités concernées.

II.c.3.2. Le Comité de Direction Générale Elargi

Le Comité de Direction Générale Elargi est composé en plus des membres du Directoire, des Directeurs des principales BU et des fonctions régionales. Il a pour objectif d'analyser et piloter l'activité et les résultats de la banque et se tient à fréquence mensuelle.

Il permet également de partager les sujets d'actualité dans les périmètres de chacun des membres ainsi que de partager les décisions importantes prises ou à prendre par les membres.

Par ailleurs, le Comité sera également un forum d'arbitrage pour les sujets remontés par les entités de la Banque.

II.c.3.3. Le Comité Exécutif Groupe Société Générale Maroc

Le Directoire bénéficie du soutien du Comité Exécutif Groupe SGMB composé de :

- Membres du Directoire ;
- Directeurs Généraux Adjoints ;
- Directeurs de Business Unit ;
- Directeurs des Services Unit ;
- Délégués Régionaux.

Le Comité Exécutif Groupe SGMB a une vocation décisionnaire et informative et se réunit de manière mensuelle.

Le Comité Exécutif Groupe SGMB a pour principales missions de :

- Piloter la Banque et ses filiales et suivre leurs réalisations
- Assurer la communication entre le Directoire, les Délégations Régionales, les différentes Business Units et Services Units ;
- Suivre les risques et engagements de la Banque et ses filiales ;
- Suivre la qualité de service et les réclamations clients ;
- Réaliser les arbitrages nécessaires ;
- Arbitrer sur les points de son ressort et fixer les points à remonter en arbitrage au Directoire.



II.c.3.4.Le Comité de Direction Groupe Société Générale Maroc

Outre les comités de gestion, le Directoire a mis en place le Comité de Direction Groupe Société Générale Maroc composé de :

- Membres du Comité Exécutif ;
- Toute autre personne invitée par le Directoire.

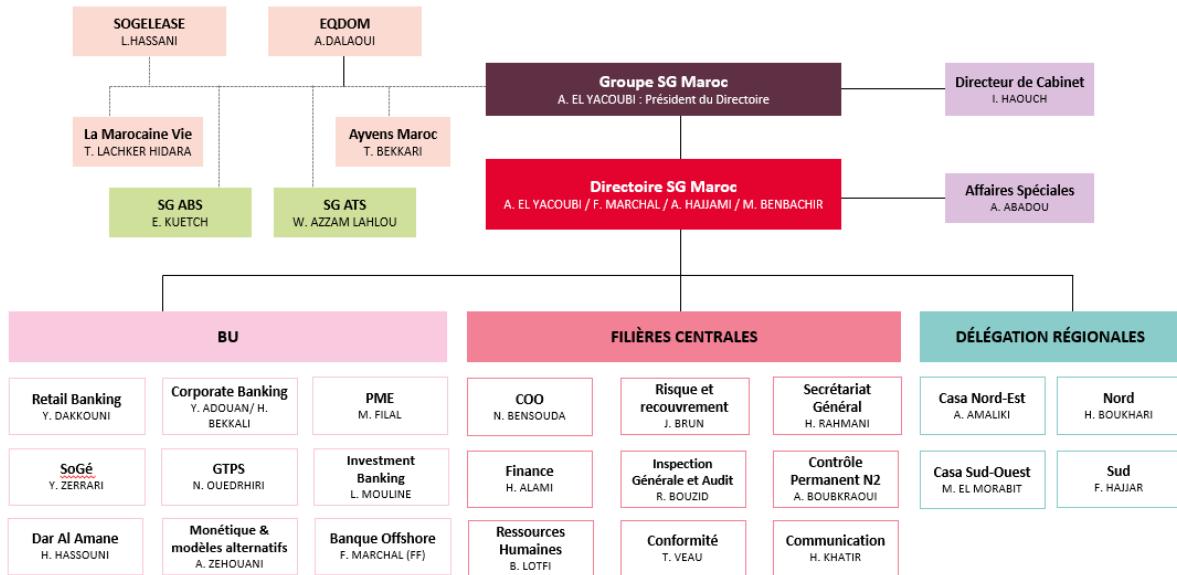
Le Comité de Direction Groupe Société Générale Maroc a une vocation de partage et de développement de synergies au niveau régional. Il se réunit de manière régulière sans fréquence définie et a pour principales missions de:

- Partager et communiquer les principales réalisations et évolutions du Groupe au Maroc ;
- Développer les synergies entre les différentes entités de la Banque et les filiales ;
- Mobiliser les opérationnels autour des principales orientations stratégiques du Groupe Société Générale Maroc.



II.c.4. Organigramme

Au 30 Juin 2024, l'organigramme fonctionnel simplifié de Société Générale Marocaine de Banques se présente comme suit :



Source : SGMB

Entre filières centrales et filières commerciales, l'organisation de Société Générale Maroc répond donc à un double enjeu :

- Être agile, pour capter les opportunités de croissance en particulier dans le digital, réagir rapidement aux attentes du marché, et favoriser de nouveaux modes de travail et d'interactions, sources d'innovation ;
- Faire jouer à plein les synergies entre les métiers et filiales spécialisées.

Le modèle organisationnel en place repose sur des principes directeurs s'appuyant sur des niveaux de délégations clairs de bout en bout sur chaque activité de la banque, des obligations de résultat et de transparence sur l'exercice des délégations, une coopération efficace entre les entités, un bon niveau de fluidité dans la prise de décision et les arbitrages.

Concrètement, Société Générale Maroc est organisée autour de :

- Un Directoire, assurant un pilotage collégial de la stratégie de Société Générale Maroc, comprenant 4 membres : le Président du Directoire et 3 Directeurs Généraux¹ ;
- 9 « Services Unit » intervenant en tant que filières centrales et jouant un rôle normatif, de contrôle et de mutualisation sur l'ensemble de la région Maroc (banque et filiales) ;
- 9 « Business Unit », responsables du périmètre de leur activité de façon transversale, elles interviennent ainsi tant au niveau des décisions et de l'activité commerciale (développement du PNB et du fonds de commerce, maîtrise du coût du risque) que de l'exécution au quotidien (qualité des opérations, satisfaction clients...) ;
- 4 « Délégations Régionales ».

¹ Nomination de Mehdi Benbachir en tant que Directeur Général au 01/07/2024

CV des principaux dirigeants



Ahmed EL YACOUBI, Président du Directoire

Né en 1968, Ahmed EL YACOUBI est diplômé de l'école supérieure d'Ingénieurs d'Annecy et d'un EMBA HEC Paris. Il a débuté sa carrière chez SGMB en 1996, au sein de la Direction des Systèmes d'Information. En 2007, il prend la responsabilité du Secrétariat Général de la Banque, avant d'être nommé en 2012 Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux.

Ahmed EL YACOUBI intègre en 2014 le siège du Groupe à Paris, en tant que Directeur Régional de l'Afrique de l'Ouest. Au-delà du développement commercial de la région, il participe au déploiement d'une stratégie d'innovation ambitieuse pour tout le continent africain, avec notamment la création du premier Laboratoire Innovation à Dakar ou encore le lancement de YUP, une solution de « mobile money » qui permet d'accéder à une gamme complète de services transactionnels et financiers, même sans avoir de compte bancaire.

Ahmed EL YACOUBI prend ses fonctions de Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques à compter du 1^{er} février 2018.

Depuis le 2 avril 2018, Ahmed EL YACOUBI occupe la fonction de Président du Directoire de SGMB.

Âgé de 56 ans, Ahmed EL YACOUBI est marié et père de 3 enfants.

Mandats	
Type de mandat	Société
Président du Directoire	SOCIETE GENERALE MAROC
Administrateur	NEMA CAPITAL
Membre du Conseil de Surveillance	SOGECAPITAL GESTION
Administrateur représentation de Société Générale Maroc	ALD AUTOMOTIVE LA MAROCAINE VIE SOGELEASE EQDOM INVESTIMA
Administrateur représentation de Investima	VENTEC
Administrateur	BOURSE DE CASABLANCA

Source : SGMB

François MARCHAL, Directeur Général et membre du Directoire

François MARCHAL est diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC) et est titulaire d'un DESS de Fiscalité Internationale de Paris II-Assas. Il a débuté sa carrière chez Société Générale en 2005, au sein de l'Inspection Générale. En 2011, il est nommé Inspecteur Principal.

En 2014, François MARCHAL est nommé Directeur Général Adjoint et Directeur Commercial de Société Générale Ghana. Il supervise les équipes dédiées à la clientèle Entreprises ainsi que le réseau d'agences de la banque présent dans les 10 régions du pays et contribue au Programme de Transformation de la filiale (recentrage du rôle des agences, centralisation des back-offices, création d'une équipe de Business Development Retail afin de développer la clientèle de salariés et fonctionnaires, mise à niveau et développement de l'offre Cash Management, déploiement de YUP Ghana, Etc.).

Depuis le 16/03/2018, François MARCHAL occupe la fonction de Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques.

Âgé de 45 ans, François MARCHAL est marié et père de 3 enfants.

Mandats	



Type de mandat	Société
Directeur Général et membre du Directoire	SOCIETE GENERALE MAROC
Président du Conseil d'Administration	SOCIETE GENERALE OFFSHORE INVESTIMA SOGECAPITAL INVESTISSEMENT
Administrateur	SOGELEASE MAROC
Président du Conseil de Surveillance	SOGECAPITAL GESTION SOGECAPITAL BOURSE
Président du Conseil d'Administration et administrateur représentation de SGMA	SOGECAPITAL PLACEMENT
Administrateur représentation de Société Générale Maroc	NEMA CAPITAL

Source : SGMB

Asmae HAJJAMI, Directeur Général et Membre du Directoire

Titulaire d'un Diplôme d'ingénieur d'Etat de l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs en 1995, Asmae HAJJAMI a débuté sa carrière dans le conseil aux entreprises avant d'intégrer en 1999 Société Générale Marocaine de Banques où elle a occupé plusieurs postes.

En 2007, Asmae HAJJAMI est nommée Directeur des Flux Domestiques et du Cash Management, puis Directeur Régional Agadir en 2011.

En 2014, Asmae HAJJAMI est nommée Adjoint au Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux en charge de la DPO, la DSi, la qualité et l'innovation.

En juin 2015, Asmae HAJJAMI est nommée Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux.

En novembre 2018, Mme Asmae HAJJAMI intègre le directoire et devient Directeur Général de Société Générale Marocaine de Banques.

Âgée de 53 ans, Asmae HAJJAMI est mariée et mère de deux enfants.

Mandats	
Type de mandat	Société
Directeur Général et membre du Directoire	Société Générale Maroc
Président du Conseil d'Administration	FONCIMMO
Administrateur	SOGELEASE MAROC UIB
Administrateur représentation de Société Générale Maroc	SOCIETE GENERALE OFFSHORE SOCIETE GENERALE ABS



	SOCIETE GENERALE ATS EH ACMAR CMI
--	---

Source : SGMB

Mehdi BENBACHIR Directeur Général Adjoint Membre du Directoire en charge de la BU RETAIL

Mehdi BENBACHIR est titulaire d'un Bachelor en Finance et Systèmes d'Information de Stern School of Business à New York University en 1999. Il débute sa carrière en banque d'affaires à New York pendant 5 ans. Il a ensuite participé au montage d'un fonds d'investissement spécialisé dans le financement de projets d'infrastructure au Maroc, avant de rejoindre Société Générale Maroc en 2005 au sein de la Direction des Grandes Entreprises puis en tant que Directeur des activités Conseil (fusions-acquisitions, opérations de marchés de capitaux Action et Dette, conseil en financement et restructuration financière).

En 2013, il est nommé Directeur de la Banque d'Investissement qui regroupe les métiers de Conseil, Gestion d'Actifs, Salles des Marchés, Intermédiation Boursière, Titres, Analyse et recherche et Capital Investissement.

En 2018, Mehdi BENBACHIR est nommé Directeur Général Adjoint en charge de la Banque d'Investissement, de la Stratégie, de la Qualité et de l'innovation.

En 2020, il est nommé Directeur Général Adjoint en charge du Retail (clientèle des particuliers, des professionnels et de la TPE).

En 2024, Mehdi BENBACHIR est nommé Directeur Général en charge de la supervision directe des Délégations Régionales, de la BU Retail, de la BU PME et de la Direction Marketing.

Âgé de 49 ans, M. BENBACHIR est marié et père de deux enfants.

Mandats	
Type de mandat	Société
Directeur Général A et membre du Directoire	SOCIETE GENERALE MAROC
Membre du Conseil de surveillance	SOGECAPITAL GESTION
Président Conseil D'administration et Administrateur	ATHENA COURTAGE
Administrateur	LA MAROCAINE VIE EQDOM SOGELEASE MAROC SOCIETE GENERALE MAURITANIE



II.c.5. Rémunération octroyée aux membres du comité exécutif

II.c.5.1. Rémunération brute

La rémunération annuelle brute attribuée aux membres du comité exécutif de SGMB au titre des trois derniers exercices s'établit comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023
Rémunération annuelle brute attribuée aux membres du comité exécutif	65,53	60,28	51,3

Source : SGMB

II.c.5.2. Prêts accordés aux membres du comité exécutif

Les prêts accordés aux membres du comité exécutif sur les trois derniers exercices s'établissent comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023
Prêts accordés aux membres du comité exécutif	92,2	65,6	52.81

Source : SGMB





PARTIE III. Activités de Société Générale Marocaine de Banques



I. Historique et faits marquants de Société Générale Marocaine de Banques

- Société Générale a ouvert ses premières agences à Tanger et Casablanca en 1913.
- A l'indépendance du Maroc, en 1956, Société Générale compte 3 agences et un effectif d'une quarantaine de personnes.
- En 1962, la Banque se transforme en établissement de droit marocain, appelé Société Générale Marocaine de Banques.
- La fusion avec la Société Marseillaise de crédit en 1965, et l'acquisition de 20% de la Société de Banque du Maghreb en 1971, marquent une nouvelle étape importante du développement de la Société Générale Marocaine de Banques. Elle élargit son réseau et étend ses activités.
- En 1973 est promulgué le dahir sur la marocanisation du capital et du conseil d'administration des sociétés exerçant au Maroc, donnant lieu à plusieurs changements au niveau de la gestion (notamment la présence de capitaux nationaux à hauteur de 51%) et de la redéfinition des lignes stratégiques de la Société Générale Marocaine de Banques.
- En 1974, la Société Générale Marocaine de Banques crée INVESTIMA holding de participations qui vise à accompagner les investisseurs marocains ou multinationaux dans la création ou le développement d'affaires industrielles et commerciales à travers des prises de participations financières.
- En 1981, la Société Générale Marocaine de Banques crée SOGELEASE, société de financement par crédit-bail.
- En 1995, la Société Générale Marocaine de Banques crée SOGEBOURSE, société d'intermédiation en bourse.
- En 1996, Société Générale Marocaine de Banques crée GESTAR société spécialisée dans la gestion de l'épargne collective. GESTAR est certifiée AIMR en 2002.
- En 1999, le groupe Société Générale rachète les parts d'Al Watanya et devient majoritaire dans la Société Générale Marocaine de Banques en détenant 51,9% des parts.
- L'année 1999 est aussi marquée par la création de FONCIMMO, Société immobilière et foncière du Groupe au Maroc.
- En juillet 2001, SOGECAPI, 4^{ème} assureur français spécialisé en assurances de personnes et la Société Générale Marocaine de Banques acquièrent la majorité du capital de LA MAROCAINE VIE.
- L'année 2001 est également été marquée par le rachat d'ALD, société spécialisée dans la location longue durée et la gestion de flotte de véhicules, par Société Générale France. Le Groupe Société Générale devient alors propriétaire de la filiale marocaine d'ALD AUTOMOTIVE.
- En mai 2002, désirant renforcer sa présence au Maroc et se positionner sur le créneau du crédit à la consommation, le Groupe Société Générale rachète la participation du Groupe ONA dans EQDOM. Puis, à travers une OPA, il porte sa participation totale à 54%.
- En 2002, la Société Générale Marocaine de Banques crée SG TANGER OFF-SHORE, banque off-shore.
- En 2003, dans un souci permanent d'efficacité et de proximité avec sa clientèle, la Société Générale Marocaine de Banques réorganise son réseau de distribution et met en place neuf Directions Régionales.
- L'année 2005 voit la création d'ATHENA COURTAGE, courtier en assurance.
- En 2006, le Groupe Société Générale (France) rachète des actions détenues par la Mutuelle d'Assurance des Transports Unis et porte sa part dans le capital de Société Générale Marocaine de Banques à 53,2%.
- En 2006, afin de développer les interactions avec ses clients, la banque ouvre le 1er centre d'appels dans le secteur bancaire marocain et crée la structure SOGECONTACT.
- En 2007, Société Générale Marocaine de Banques adopte une nouvelle identité visuelle et le nom de marque commerciale du groupe : SGMB succède à Société Générale Marocaine de Banques.
- En 2008, deux opérations sur le capital sont réalisées : augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation de capital par apport en numéraire avec droit de souscription réservée aux actionnaires, portant ainsi le capital de la Banque au niveau actuel de MAD 2.050.000.000.
- En février 2009, SGMB et SOGECAPI initient une offre publique de retrait volontaire sur les titres constituant le flottant en bourse de LA MAROCAINE VIE, dont la radiation de la cote est effective le 22 mai de la même année.



- Fin 2009 est lancée SOGEFACTORING, la ligne métier « Affacturage » de Société Générale Maroc, qui offre un service de gestion, de sécurisation et de financement des créances clients.
- Au 31 décembre 2010, la Banque change la dénomination sociale des sociétés GESTAR, SOGEBOURSE et SOGEPLACEMENT par respectivement SOGECAPITAL GESTION, SOGECAPITAL BOURSE et SOGECAPITAL PLACEMENT.
- En 2011, SGMB effectue une acquisition complémentaire de 40% du capital de SOGELEASE, portant ainsi sa participation dans le capital de la filiale à 100%.
- En septembre 2012, SGMB signe un partenariat avec la BERD pour le soutien des TPE et des PME. Ce partenariat porte sur le déblocage d'une enveloppe de financement de 20 MEuro.
- En 2012, SGMB ouvre un bureau de représentation à Milan - Italie. Avec cette représentation, SGMB vise à améliorer son positionnement auprès de la communauté des Marocains Résidant en Italie.
- SGMB est nommée « Meilleure banque au Maroc » par le magazine financier de référence internationale Euromoney.
- En 2013, SGMB procède à la création d'une structure dédiée à son activité Banque Privée. A cette occasion, elle signe un accord de partenariat avec le Groupe Société Générale (BHF) et Société Générale Private Banking (SGPB). Ce partenariat permettra à SGMB de bénéficier de l'accompagnement et de l'expertise de Société Générale Private Banking en matière d'offre et de dispositif dédié à la clientèle patrimoniale. En parallèle, SGMB ouvre 8 agences Banque Privée dans les principales villes du royaume afin de permettre à cette clientèle d'accéder à des services et conseils à haute valeur ajoutée pour la gestion de ses avoirs et de son patrimoine.
- L'année 2013 voit également la création de la filière internationale, regroupant l'ensemble des activités de SGMB à l'international.
- En 2015, SGMB célèbre la rénovation de son agence historique, datant de 1923 et située au Boulevard Mohammed V à Casablanca. Cette rénovation a été faite en préservant la façade art déco des années 1920.
- L'année 2016 consacre la volonté de transformation digitale de la Banque. En interne est déployé « Digital for all », un plan de digitalisation des outils et services mis à la disposition des collaborateurs. En externe, les initiatives se multiplient pour simplifier les parcours clients :
 - Le Centre de Relations Clients Sogetel innove et met en place des numéros d'appels courts à l'usage de sa clientèle : 4242 et 4243.
 - Suite à l'adoption du projet de paiement multicanal des taxes locales par la Trésorerie Générale du Royaume, SGMB ouvre, pour ses clients et non clients, un service de paiement des taxes en agence et sur ces guichets automatiques.
 - Enfin, SGMB lance son application mobile, qui permet à la clientèle de gérer facilement et à tout moment à ses comptes bancaires et d'accéder à de nombreux services (géolocalisation des agences bancaires, simulations de crédits, transactions diverses telles que virements, recharges de cartes prépayées, paiements de factures...).
- En septembre 2017, SGMB lance sa plateforme de banque en ligne sous la marque Bankaty, qui permet d'ouvrir et de gérer ses comptes à distance, à travers un site intuitif et moderne. Plus qu'un simple site web, Bankaty propose également des offres avantageuses et exclusives ainsi que des services adaptés aux nouvelles attentes de ses clients.
- En novembre 2017, le comité de Direction de SGMB approuve la création d'une nouvelle filiale sous le nom de « Sogecapital Investissement », ayant pour objet la gestion d'OPCC.
- En mai 2018, dans le cadre du partenariat entre SGPB et IRB – AFMO, la Banque Privée de SGMB lance son premier produit structuré avec succès, reflétant l'intérêt significatif des clients patrimoniaux marocains pour des solutions d'investissement innovantes.
- En juin 2018, Société Générale Marocaine de Banques a acquis sur le marché boursier un bloc d'actions représentant 34,95% du capital d'Eqdom auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du Groupe Société Générale. Cette acquisition porte la participation de SGMB dans Eqdom à 55,21% du capital social. Cette acquisition s'accompagne de l'approbation des termes d'un contrat de partenariat structurant entre SGMB et Eqdom en matière de crédit à la consommation qui s'appuie sur un modèle « Producteur-Distributeur » avec un partenariat portant sur un renforcement du rôle de distribution de la Banque avec des offres de crédit à la consommation à ses propres clients produit par Eqdom. Le partenariat entre SGMB et EQDOM a été revu fin 2021 sous forme d'un contrat de Servicing qui se décline en trois phases :



- Phase 1 : Octroi. Eqdom met à la disposition de SGMB un outil de scoring et d'octroi des crédits à la consommation de SGMB ;
- Phase 2 : Gestion. EQDOM prend en charge toute la gestion des crédits à la consommation SGMB pendant toute leur durée de vie (déblocage, modifications, remboursements anticipés ...) ;
- Phase 3 : Recouvrement. EQDOM prend en charge le recouvrement de tous les engagements de la clientèle retail SGMB.

La phase 1 est opérationnelle depuis le 24 décembre 2021, les phase 2 et 3 sont en cours d'étude.

- En janvier 2019, SGMB présente sa nouvelle organisation et son nouveau plan stratégique 2019-2022, qui vise à délivrer une croissance soutenue, rentable et durable
- En 2019, Société Générale Marocaine de Banques a acquis 23,2% du capital social et des droits de vote de La Marocaine Vie auprès de SOGECAp, filiale du Groupe Société Générale. Cette acquisition porte la participation de SGMB dans La Marocaine Vie à 49% du capital social.
- En décembre 2019, Société Générale Marocaine de Banques reçoit l'agrément de l'AMMC pour l'exercice de l'activité de société de gestion d'Organismes de placement collectif immobilier par NEMA Capital, une Joint-Venture créée aux côtés de YAMED Capital, et détenue à 50-50 par les deux entités.
- En mars 2020, Société Générale Marocaine de Banques signe un Mémorandum Act avec Maroc Impact en vue de contribuer à l'instauration d'une dynamique éco-sociale au service de l'humain et des territoires par le déploiement de programmes inclusifs et innovants à impact social;
- En 2020 et dès les prémisses de la crise Covid-19, Société Générale Maroc a rapidement procédé à l'activation du Plan de Continuité de l'Activité (PCA). Ce PCA a été amené à évoluer pour s'adapter de manière agile aux mutations imposées par la pandémie, donnant jour à des stratégies et approches disruptives dont l'implémentation a pleinement capitalisé sur les acquis du Plan Stratégique « Avenir 2019-2023 », notamment pour ce qui a trait au volet organisationnel ainsi qu'en matière d'innovation digitale.
- Le Groupe Société Générale Maroc a été l'un des premiers contributeurs au « Fonds Spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus », en allouant une enveloppe de 110 MDH. Concomitamment, SGMB a assuré la collecte et la remontée des participations de ses clients à ce fonds spécial, de même que la distribution des aides étatiques au bénéfice de larges franges de la population. Ce qui s'est traduit par 420 000 mises à disposition pour un montant total de 400 MDH – soit l'équivalent de 7 % du global distribué à l'échelle nationale.
- Société Générale Maroc a orienté son activité commerciale vers l'accompagnement de ses clients par des mesures destinées à atténuer les effets de la crise. En premier lieu, la banque a répondu favorablement à des milliers de demandes de report d'échéances de crédit (40 000 échéances de crédit), au bénéfice des opérateurs économiques. Elle a ensuite procédé à la mise en place des mécanismes de distribution des crédits Damane Oxygène, puis des crédits Damane Relance à l'issue du confinement. Plus de 6 000 dossiers Damane Oxygène et Damane Relance ont ainsi été traités favorablement, pour un montant global de plus de 8,5 milliards de dirhams.
- Au plus fort de la crise, Société Générale Maroc a reçu, de la part de ses clients TPE éprouvant des difficultés de trésorerie, près de 2 000 demandes de financement Damane Oxygène dont la majorité ont été agréées par la banque. Cette dynamique solidaire s'est maintenue à l'issue du confinement par l'approbation de 1 850 crédits « Relance TPE », équivalant à 400 millions de dirhams. Un accompagnement ferme qui s'est traduit par une croissance des encours crédits TPE de l'ordre de 47 %.
- L'année 2020 a été également marquée par le lancement de SoGé qui appuie le nouveau modèle relationnel 100 % distant. Toujours dans cet esprit d'innovation qui fait désormais partie intégrante de l'ADN de SGMB, celle-ci a procédé cette année au lancement de nouvelles applications Mobile Banking pour la clientèle des particuliers (Mobiwan), des professionnels (SogePro), ainsi qu'un service de Mobile Paiement (Sopay). Parallèlement, le dispositif d'Espaces Libre-Service (ELS) s'est étoffé pour atteindre 18 ELS à fin décembre 2020.
- Société Générale Maroc a été primée 3 fois par le support de référence internationale « EMEA Finance Magazine » lors de l'édition 2020 des African Banking Awards :
 - Meilleure banque étrangère
 - Meilleure banque d'investissement au Maroc
 - Best CEO of the year pour M. Ahmed El Yacoubi – Prix panafricain
- En 2021, Sogécapital Gestion lance le fonds commun de placement « SG Social Impact Fund » pour soutenir des projets solidaires portés par des associations.



- En 2021, Société Générale Maroc lance Antoum Radio, une radio interne qui met à l'honneur ses collaborateurs sur l'ensemble du territoire national.
- Sogécapital Gestion, filiale de Société Générale Maroc rejoint le réseau des signataires des principes pour l'investissement responsable soutenus par les Nations Unies.
 - Société Générale Maroc remporte 3 prestigieux prix lors de l'édition 2021 des African Banking Awards : Meilleure banque étrangère pour Société Générale Maroc
 - Meilleur gestionnaire d'actifs pour Sogécapital Gestion
 - Meilleur courtier pour Sogécapital Bourse
- En 2021, Société Générale Maroc lance son nouveau plan stratégique « Jossour 21-25 » qui s'articule autour de plusieurs piliers :
 - L'accélération de la transformation de ses modèles relationnels afin de capter davantage de croissance
 - L'ajustement du modèle opérationnel
 - L'accélération de la transformation IT & digitale
 - Une stratégie RSE volontariste et co-construite avec son écosystème
- Société Générale Maroc lance la construction du nouveau Campus CFC.
- Conscient des enjeux climatiques pour les clients de la banque et souhaitant renforcer ses outils d'accompagnement, Société Générale Maroc a signé en février 2022 un deuxième emprunt avec la BERD pour un montant de 25 million d'Euro sous forme de crédits à des entreprises privées pour financer des investissements dans l'économie verte dans des initiatives favorisant l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la résilience climatique. Le programme « Green Economy Financing Facility » (GEFF) soutiendra également les activités liées au genre, afin d'améliorer l'égalité des chances entre femmes et hommes pour l'accès au financement climatique destiné à promouvoir les technologies vertes.
- Société Générale Maroc a été consacrée par le magazine EMEA Finance lors de l'édition 2022 des African Banking Awards en remportant plusieurs prix prestigieux :
 - Meilleur lancement Produit (Best product launch) pour SoGé (Prix panafricain)
 - Meilleure banque étrangère (Best foreign bank)
 - Meilleure banque d'investissement étrangère (Best foreign investment bank)
 - Best Asset Manager pour sa filiale Sogécapital Gestion
 - Best Broker pour sa filiale Sogécapital Bourse
- En 2022 et suite à l'enquête annuelle EUROMONEY Cash Management, Société Générale Maroc se distingue comme la banque de référence dans le domaine du cash management.
- Société Générale Maroc remporte le prestigieux "sustainability gold award for financial intermediaries" de la Berd. Ce trophée a été remis à Société Générale Maroc lors des "EBRD Sustainability Awards 2022" - événement spécial autour de la durabilité tenu en marge du 31ème assemblée générale de la BERD.
- En 2022, le périmètre de consolidation a évolué avec l'intégration de NEMA CAPITAL et SOGEPAIEMENT.
- Fidèle à son engagement citoyen, Société Générale Maroc crée en 2022, via sa filiale de gestion d'actifs Sogécapital Gestion, un nouveau fonds de placement collectif à forte portée sociale et solidaire : le fonds SG Social Impact Fund. En Juin 2023 Société Générale a dévoilé le lancement du 1^{er} appel à projet au profit des associations partenaires et ce en faveur des porteurs de projets favorisant l'insertion socioprofessionnelle et l'autonomisation des jeunes.
- En 2023, Société Générale Maroc a été consacrée par le magazine EMEA Finance lors de l'édition 2023 des African Banking Awards en remportant plusieurs prix :
 - Meilleure banque étrangère (« Best Foreign Bank ») ;
 - Meilleure banque d'investissement (« Best Investment Bank ») ;
 - Meilleure société de gestion pour la filiale Sogécapital Gestion ;
 - Meilleure société de bourse pour la filiale Sogécapital Bourse.
- En 2023, Société Générale Maroc a obtenu :
 - La certification EDGE (« Economic Dividends For Gender Equality ») au deuxième niveau MOVE ;
 - La certification ISO37001 pour son système de management anti-corruption ;



- La certification PCI-DSS, une certification confirmant son alignement aux normes les plus élevées en matière de sécurité des données bancaires, notamment les services d'assistance et de traitement monétique en ligne.
- Le 12 avril 2024, le Groupe Société Générale a conclu un accord avec le Groupe Saham en vue de la cession de Société Générale Marocaine de Banques. L'accord prévoit la cession au Groupe Saham des parts de Société Générale (57,67%) dans Société Générale Marocaine de Banques (SGMB). La finalisation de l'acquisition est prévue d'ici fin 2024 et sera soumise à l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires, y compris les accords de plusieurs acteurs clés du secteur financiers marocain.

Plusieurs instances interviennent notamment Bank Al-Maghrib (BAM), le Conseil de la Concurrence, de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) et de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC). Après la finalisation de l'opération, Saham lancera une offre publique d'achat obligatoire sur les titres d'EQDOM, société cotée à la Bourse de Casablanca.

II. Appartenance au Groupe Société Générale

II.a. Présentation du Groupe Société Générale²

Société Générale, un des tout premiers groupes européens de services financiers et acteur important de l'économie depuis plus de 160 ans, accompagne au quotidien 25 millions de clients grâce à ses plus de **126 000 collaborateurs** présents dans **65 pays**.

Le Groupe s'appuie sur ses racines européennes pour développer ses activités sur le plan international. Son positionnement géographique unique permet de connecter l'Europe et l'Afrique avec les grands centres financiers mondiaux en Asie et en Amérique.

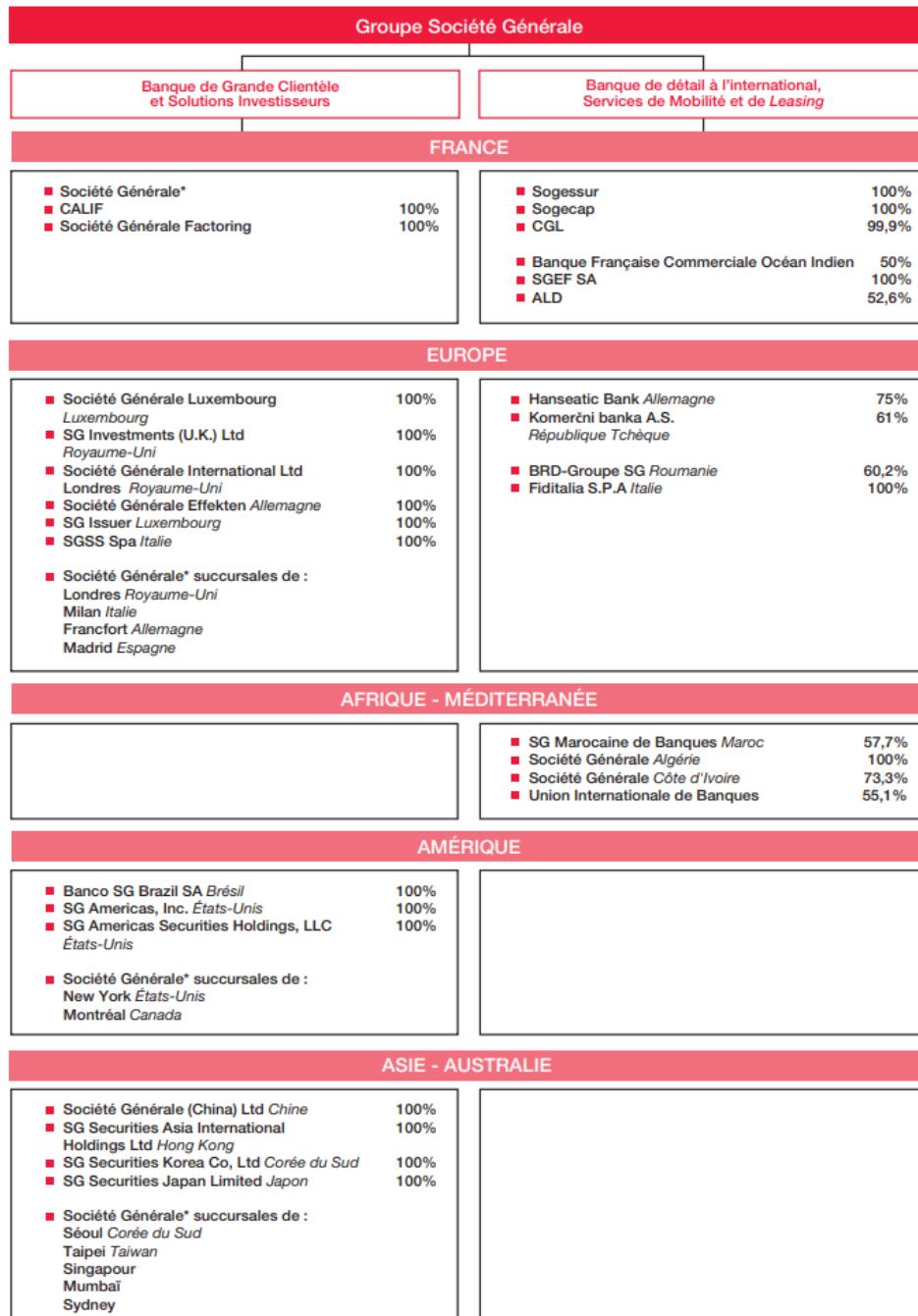
Le Groupe allie **solidité financière, dynamique d'innovation et stratégie de croissance durable** avec pour objectif la création de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes. Il s'engage en partenaire de confiance dans les projets de ceux qui bâtissent aujourd'hui le monde de demain.

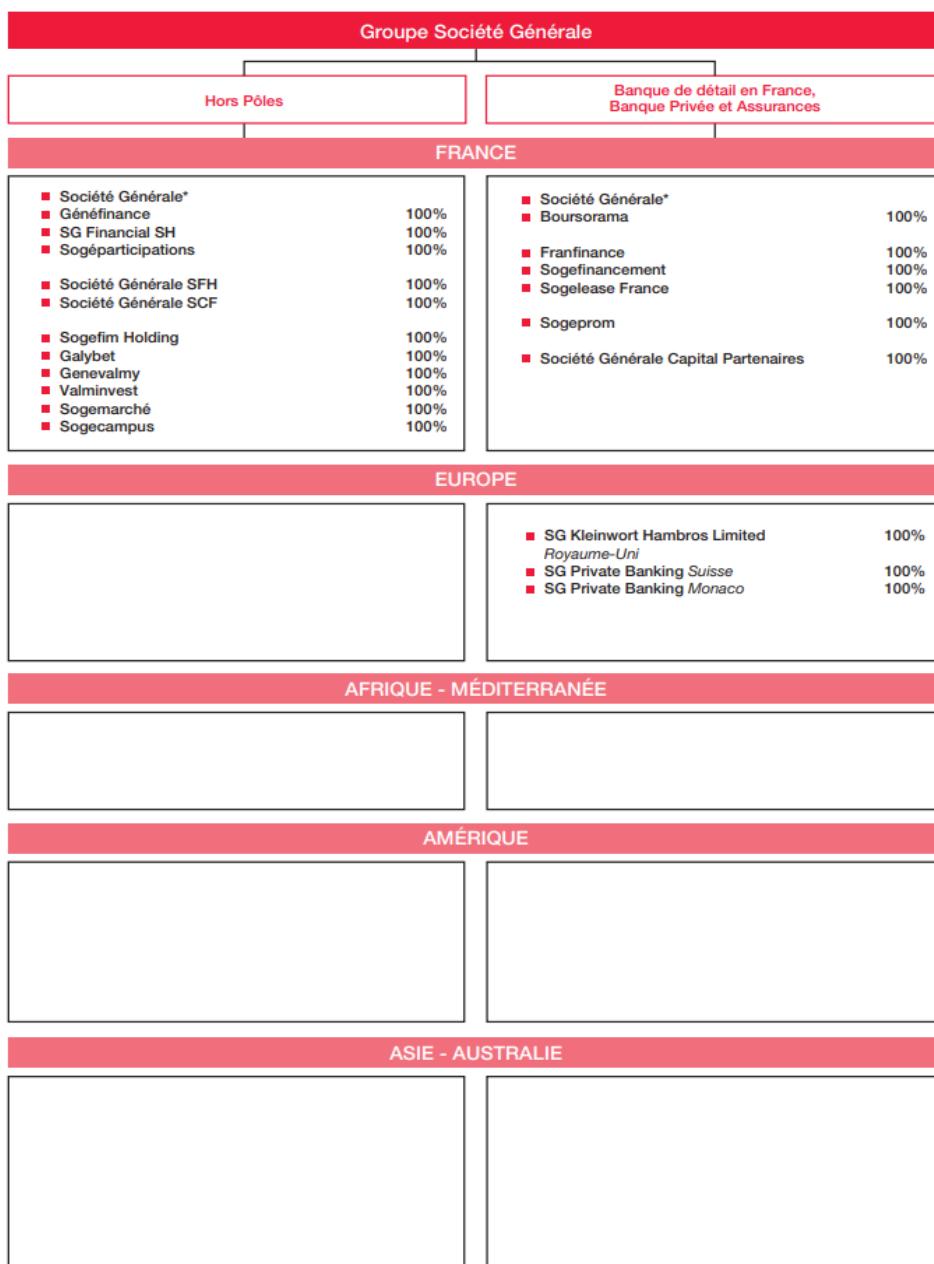
Cet engagement guide ses missions : protéger et gérer l'épargne, financer les projets, protéger les clients dans leur vie et dans leurs activités, sécuriser les échanges, offrir les meilleures solutions technologiques.

² Source : Société Générale - Document d'enregistrement Universel 2024 et Rapport Financier Annuel 2023.



L'organigramme simplifié du Groupe SG au 31 décembre 2023 se présente comme suit :





* Société mère.

Remarques :

- les taux indiqués sont les taux d'intérêt du Groupe dans la filiale détenue ;
- les groupes ont été positionnés dans la zone géographique où ils exercent principalement leur activité.

Source : Groupe Société Générale



Les principales filiales cotées du Groupe Société Générale sont les suivantes :

Filiales cotées	Ticker	Activité
Groupe ALD	ENXTPA:ALD	ALD S.A. fournit des services de location de services et de gestion de flottes de véhicules en France et à l'international
BRD - Groupe Société Générale S.A.	BVB:BRD	BRD - Groupe Société Générale S.A. offre une gamme de services bancaires et financiers aux entreprises et aux particuliers en Roumanie. Elle opère à travers les segments de la banque de détail et de la banque privée
Komerční banka, A.S.	SEP:KOMB	Komerční banka, a.s. fournit divers services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux investisseurs, principalement en République tchèque et en Europe centrale et orientale
Société d'Équipement Domestique et Ménager (EQDOM) S.A	CBSE:EQD	Eqdom est une société marocaine spécialisée dans le crédit à la consommation

Source : Groupe Société Générale

Le Groupe opère dans trois domaines d'activités complémentaires, intégrant des offres ESG pour l'ensemble de ses clients :

- **La Banque de détail en France, Banque privée et Assurances :** avec la banque de détail SG, les activités de banque privée, les activités d'assurance et BoursoBank, leader de la banque en ligne. En effet, depuis mai 2023, la banque de détail englobe également les activités de Banque Privée et d'Assurance afin d'optimiser les synergies entre les métiers et proposer ainsi une large gamme de produits et services adaptés aux besoins d'une clientèle diversifiée.
- **La Banque de détail à l'international, Services de mobilité et de leasing :** regroupant (i) les activités de Banque de détail à l'international, au travers des réseaux bancaires en Europe, en Afrique et en Outre-mer et (ii) les activités de Mobilité et de Leasing, regroupant les activités de crédit à la consommation spécialisées, la location longue durée et gestion de flottes automobiles, le financement de biens d'équipement professionnels.
- **La Banque de Grande clientèle et Solutions investisseurs :** acteur de premier plan qui propose des solutions sur mesure aux grandes entreprises et investisseurs avec un leadership mondial unique dans les dérivés actions, les financements structurés et l'ESG. Elle rassemble les équipes dédiées à la banque de financement et d'investissement et au métier titres.

CHIFFRES CLES DES POLES METIERS

	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
	Banque de détail en France			Banque de détail à l'international, services de mobilité et de leasing			Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs		
Nombre de collaborateurs (en milliers) ^[1]	33,8	35,3	34,0	57,4	43,0	51,0	19,4	17,3	16,0
Nombre d'agences ^[2]	1 849	1 844	n.d	2 038	1 741	n.d	n/s	n/s	n.d
Produit net bancaire (en M EUR)	8 489	8 839	8 023	8 117	9 122	8 507	8 818	10 082	9 640

^[1] Effectifs fin de période hors personnel intérimaire.

^[2] Nombre d'agences principales pour la Banque de Détail en France.



Résultat net part du Groupe (en M EUR)	1 550	1 445	610	2 082	2 376	1 606	2 018	2 427	2 280
Encours bruts de crédits comptables (en Md EUR) ^[3]	242,6	247,4	246,7	145,3	139,3	150,2	170,7	182,9	169,8
Encours nets de crédits comptables (en Md EUR) ^[4]	234,7	243,4	n.d	139,8	134	n.d	192,1	181,3	n.d
Actifs sectoriels ^[5] (en Md EUR)	262,5	300,5	436,2	358,5	333	217,9	692	764	820,3
Fonds propres alloués moyens (normatifs) ^[6] (en M EUR)	12 009	12 417	15 449	10 246	10 619	9 707	14 055	14 916	15 426

Source : Groupe Société Générale – Document d'enregistrement universel 2023 - Rapport Financier Annuel 2022

Société Générale figure dans les principaux indices de développement durable : DJSI Europe, FTSE4Good (Global et Europe), Bloomberg Gender-Equality Index, Refinitiv Diversity and Inclusion Index, Euronext Vigéo (Europe et Eurozone), STOXX Global ESG Leaders indexes et MSCI Low Carbon Leaders Index (World and Europe).

CHIFFRES CLES :

	2021	2022	2023
Résultats en (M EUR)			
Produit Net Bancaire	25 798	28 059	25 104
dont Banque de détail en France	7 777	8 839	8 023
dont Banque de détail et Services Financiers Internationaux	8 117	9 122	9 640
dont Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	9 530	10 082	8 507
dont Hors Pôles	374	16	(1 066)
Résultat brut d'exploitation	8 208	9 429	6 580
Coefficient d'exploitation ^[7]	68,2%	66%	73,8%
Résultat d'exploitation	7 508	7 782	5 555
Résultat net part du Groupe	5 641	2 018	2 493
Fonds Propres (en Md EUR)			
Capitaux propres part du Groupe	65,1	66,5	66,0
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	70,9	72,8	76,2

^[3] Prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit et opérations de location financement et assimilés et localisations simples. Hors pensions livrées. Excluant les entités qui font l'objet d'un reclassement selon la norme IFRS 5.

^[4] Encours de crédits comptables nets de dépréciations.

^[5] Actifs sectoriels figurant en note des États Financiers consolidés (Information sectorielle). Montants retraités au titre de 2020 (cf. Note 1.7 des États financiers consolidés).

^[6] Fonds propres calculés sur la base de 11% des encours pondérés des risques.

^[7] Hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre pour l'exercice 2017, antérieur à l'application d'IFRS 9.



ROE après impôt	9,60%	2,6%	n.d
Ratio global de solvabilité^[8]	18,70%	19,2%	18,2%
Crédits et dépôts (en Md EUR)			
Crédits clientèle	488	496	n.d
Dépôts clientèle	502	524	n.d

Source : Société Générale

➤ **Banque de détail en France, Banque privée et Assurances**

À travers le réseau SG et la banque digitale BoursoBank, le Groupe propose une offre unique via deux canaux sur le marché français et entend bénéficier de la convergence croisée des forces des deux modèles afin de renforcer son positionnement différenciant sur le marché français.

Les activités de Banque de détail en France se sont engagées dans une profonde transformation au cours des dernières années afin de répondre à l'évolution rapide des comportements et des attentes clients qui tendent vers toujours plus de proximité, d'expertise et de personnalisation. Cette transformation s'est accélérée avec deux initiatives stratégiques majeures à travers le projet de rapprochement de Crédit du Nord et de Société Générale d'une part, et le renforcement du développement de BoursoBank d'autre part.

D'ici à 2026, la Banque de détail en France a pour objectif d'augmenter sa base de clientèle à 17 millions de clients, tout en visant un coefficient d'exploitation inférieur à 60%, avec davantage de revenus et une base de coûts réduite. L'atteinte de cette ambition passera notamment par une plus grande efficacité du réseau de détail en France combinée à une contribution plus importante de BoursoBank.

La Banque de détail en France a défini une feuille de route afin d'atteindre un modèle bancaire plus efficace, avec des objectifs stratégiques forts :

- Être le partenaire n°1 des entreprises, des professionnels et des clients aisés et fortunés et des clients digitaux ainsi qu'une banque responsable pour l'ensemble ses clients ;
- Renforcer toujours plus la proposition de valeur pour les clients avec une qualité de service de premier plan ;
- Avoir un modèle bancaire plus efficace ;
- Développer une gamme complète de solutions ESG (épargne, financement et conseil).

➤ **Banque de détail à l'international, Services de Mobilité et de Leasing**

La Banque de détail à l'international, Services de Mobilité et de Leasing contribue à la croissance rentable du Groupe, grâce à ses positions de leader sur des marchés à potentiel élevé, à ses initiatives d'efficacité opérationnelle et de transformation digitale, et à sa capacité à générer des synergies avec les autres activités du Groupe. Ces métiers ont connu une transformation profonde ces dernières années, avec la création d'un leader mondial, Ayvens, dans les solutions de mobilité durable, un recentrage du portefeuille, une optimisation du modèle et une amélioration du profil de risque sous-jacent, avec notamment la sortie effective de Russie en mai 2022 et la sortie annoncée de certaines géographies africaines (Congo, Guinée équatoriale, Mauritanie, Tchad, Burkina Faso et Mozambique). Les cessions des filiales africaines au Congo et au Tchad ont été finalisées en décembre 2023 et en janvier 2024 respectivement.

Les activités de Banque de détail à l'international sont situées hors zone euro et bénéficient de fondamentaux de croissance à long terme positifs et d'un environnement actuel de taux plus élevé, malgré un contexte économique plus incertain du fait de la forte inflation dans ces régions. Le Groupe entend toutefois mettre en place un modèle plus compact et plus efficace en consolidant ses positions de leadership et de croissance responsable tout en

^[8] Chiffres déterminés selon les règles CRR2/CRD5, hors phasage IFRS9 pour 2022 et 2021.



maintenant une gestion rigoureuse des risques et du respect de la conformité au sein des activités de réseau de banques à l'international.

Les Services de Mobilité et de Leasing, en particulier Ayvens, bénéficiant de positions compétitives sur des marchés en croissance. Tous ces métiers se sont par ailleurs engagés dans des programmes d'innovation et de transformation de leur modèle opérationnel afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de renforcer les synergies pour permettre d'atteindre un coefficient d'exploitation inférieur à 58% en 2026.

Dans les activités de mobilité, à la suite de l'acquisition de LeasePlan, Ayvens se place à la première place mondiale en termes de leasing automobile multimarques et multicanal (hors captives et société de leasing financier), avec une présence dans plus de 40 pays et numéro un dans 29 pays. L'intégration complète de LeasePlan par ALD et le plan PowerUp 2026 soutiennent l'ambition du Groupe d'être un leader mondial dans l'écosystème de la mobilité, qui bénéficient de perspectives de croissance fortes et structurelles (transition structurelle de la propriété à l'usage, transition vers des solutions de mobilité durable, transformation digitale du secteur notamment). Enfin, dans les activités de financement de biens d'équipement professionnels, le Groupe entend capitaliser sur sa position de leader en Europe dans les marchés où il bénéficie d'une position de premier plan pour maintenir ses revenus et optimiser sa rentabilité dans un environnement de hausse du coût de financement lié à la remontée des taux. Le Groupe a l'ambition de demeurer un acteur majeur pour les vendors (partenaires prescripteurs) et les clients en s'appuyant sur la qualité de son service, l'innovation, l'expertise produits et des équipes dédiées.

Société Générale poursuivra également sa stratégie de développement des synergies tant entre les activités des métiers de ce pôle qu'avec l'ensemble des métiers du Groupe : avec les activités de Banque Privée, avec les plateformes régionales de la Banque de Financement et d'Investissement, au travers du développement des services de banque commerciale (financement du commerce international, gestion de trésorerie, services de paiement, affacturage).

➤ **Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs**

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs s'appuie sur (i) une base de clientèle diversifiée, solide et stable, (ii) des franchises produits à haute valeur ajoutée et des expertises sectorielles reconnues qui s'inscrivent dans un dispositif global. Elle sert les besoins de financement et d'investissement d'une base de clientèle large et diversifiée (entreprises, institutions financières et entités du secteur public). Forte de la transformation opérée sur les dernières années (réduction du point mort et des risques liés aux activités de Marché, et rééquilibrage des activités), son ambition est de renforcer la solidité et la rentabilité de son modèle.

Société Générale cible un coefficient d'exploitation inférieur à 65% en 2026, sur la base d'une croissance annuelle des revenus comprise entre 1% et 2% en moyenne sur les activités de Financement et Conseil (entre 2022 et 2026) et d'une fourchette de revenus comprise entre 4,9 et 5,5 milliards d'euros sur les Activités de marché. Les objectifs stratégiques à long terme sont :

- Continuer à améliorer l'efficacité opérationnelle
- Réduire l'intensité des RWA en développant un modèle orienté conseil et plus léger en capital ;
- Extraire davantage de valeur des franchises intégrées de premier plan ;
- Rester la banque la plus innovante en matière de solutions ESG ;
- Être à la pointe de l'innovation digitale (actifs numériques, IA).

Tout en s'appuyant sur son positionnement de banque de grande clientèle européenne de premier plan et de partenaire de confiance pour ses clients, les récents partenariats avec Alliance Bernstein et Brookfield illustrent la capacité du Groupe à développer des moyens innovants pour élargir son offre client et accroître ses revenus différemment.

II.b. Relation entre Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale France

Société Générale apporte à Société Générale Marocaine de Banques son expertise en matière d'organisation, de systèmes d'information, de risk management et de produits, et fait bénéficier SGMA de l'identité visuelle du groupe (carré noir et rouge). Des synergies existent par exemple sur le marché des Marocains Résidents à l'Etranger (clients Société Générale en France et Société Générale Marocaine de Banques au Maroc), ou sur le marché des grands Corporates, qui peuvent bénéficier au Maroc de l'expertise internationale des équipes de SG CIB.



SGMA est la plus grande filiale africaine de SG, elle est utilisée comme plaque tournante du groupe pour le développement et le déploiement de plusieurs projets panafricains.

II.b.1. Conventions conclues entre Société Générale France et Société Générale Marocaine de Banques

II.b.1.1. Conventions conclues entre SGMA et sa maison mère

Conventions conclues au cours de l'exercice 2023

➤ **Convention de prestation de services de mise à disposition de l'outil NEG News Investigation**

- ✓ Date de la convention : 09/01/2023
- ✓ Personnes et entités concernées : Société Générale France, actionnaire majoritaire de Société Générale Marocaine de Banques (57,67%)
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les prestations et les conditions dans lesquelles le bénéficiaire (Société Générale Marocaine de Banques) confie au prestataire (Société Générale France), en sa qualité de professionnel, la fourniture et la gestion des prestations dont il a besoin pour ses opérations, dans le respect des engagements de qualité de services contractualisés.

En KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en charges HT	-	-	-
Sommes décaissées au cours de l'exercice TTC	-	-	-

Source : SGMB

Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2023

➤ **Convention IGS « Intra-Group Services »**

- ✓ Date de la convention : 06/09/2021
- ✓ Personnes concernées : Mme Clara LEVY BAROUCH, Mme Ingrid BOCRIS, M. Laurent GOUTARD et M. Alexandre MAYMAT, Collaborateurs du Groupe Société Générale sont membres du Conseil de Surveillance de la Société Générale Marocaine de Banques.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Le groupe Société Générale a mis en place un nouveau processus de facturation aux filiales des charges du Siège, appelé « Intra-Group Services ou IGS ». Ces prestations, qui étaient préalablement imputées de manière analytique aux filiales, seront dorénavant facturées au niveau de leurs comptes sociaux. Le contrat IGS mis en place intervient de manière rétroactive pour couvrir les prestations rendues aux différentes BU/SU à partir de janvier 2020 et constitue un contrat cadre. Dans le cadre du présent contrat le Groupe SG s'engage à Fournir des prestations directes et ciblées pour le compte des filiales en matière d'expertise dans la gestion des projets, pilotage de l'activité commerciale, support et maîtrise des risques, développement des activités de coverage corporate et pilotage des risques crédits et engagements, optimisation des processus...

L'assiette de facturation représente l'ensemble des coûts engagés afin de fournir la prestation et sera composée de :

- Le coût des ressources (internes ou prestataires externes) sera calculé à partir des TJM (taux journaliers moyens) déterminés par la Direction Financière, en application des normes du Groupe Société Générale relatives aux charges constituant les TJM, et le nombre de jours/hommes consommé pour fournir la prestation.
- D'autres coûts pourront également être intégrés à l'assiette de facturation :
- Les coûts liés aux déplacements et hébergements

- Les coûts de consulting

La facturation se fait sur la base de la validation d'un devis majoré d'un mark-up variant entre 5% et 10% selon la nature du service rendu.

Source : SGMB

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en charges (HT)	30 154	31 897	28 902
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	81 868	50 651

Source : SGMB

➤ SGSS GALLERY

- ✓ Date de la convention : 17/04/2020
- ✓ Personnes concernées : Mme Clara LEVY BAROUCH, Mme Ingrid BOCRIS, M. Laurent GOUTARD et M. Alexandre MAYMAT, Collaborateurs du Groupe Société Générale sont membres du Conseil de Surveillance de la Société Générale Marocaine de Banques.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La SGMA se positionne en tant que prestataire de services dont les principales prestations : Dans le cadre du développement de l'activité Titres, SGSS a mis à disposition de la SGMA son portail SGSS Gallery (aujourd'hui migré vers SG Markets) permettant aux clients locaux de la SGMA d'envoyer leurs instructions de règlement/livraison de façon dématérialisée. La convention a pour objet d'encadrer la mise à disposition du portail Custody International (ex SGSS Gallery) de SG Markets.

Le portail SG Markets est mis à disposition de la SGMA à titre gracieux.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en charges (HT)	-	-	-
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ JV Titres – SGSS

- ✓ Date de la convention : 17/04/2020
- ✓ Personnes concernées : Mme Clara LEVY BAROUCH, Mme Ingrid BOCRIS, M. Laurent GOUTARD et M. Alexandre MAYMAT, Collaborateurs du Groupe Société Générale sont membres du Conseil de Surveillance de la Société Générale Marocaine de Banques.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Suite à la signature d'un accord de JV global entre AFMO et SGSS en 2007 dans le but de développer l'offre de services titres au sein des entités AFMO, un accord de JV local a été signé en 2013. Cet accord de JV a été renouvelé en 2020 dans le cadre de la revue des contrats de JV. L'accord de JV a pour objet de définir les règles d'organisation et de fonctionnement de la JV signée entre SGMA et SGSS. L'accord de JV ne fait pas l'objet d'une facturation mais d'un partage analytique des revenus et charges de la JV selon les termes de l'accord.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en charges (HT)	-	-	-
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB



➤ **Traitement des alertes embargo de niveau 2 :**

- ✓ Date de la convention : Décembre 2020
- ✓ Personnes concernées : Mme Clara LEVY BAROUCH, Mme Ingrid BOCRIS, M. Laurent GOUTARD et M. Alexandre MAYMAT, Collaborateurs du Groupe Société Générale sont membres du Conseil de Surveillance de la Société Générale Marocaine de Banques.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du projet de mise en place d'un site de résilience pour le traitement des alertes embargo de niveau 2, une nouvelle équipe a été créée à Bucarest et sera notamment en charge de traiter ces alertes pour plusieurs entités du Groupe dont SG Maroc fait partie. Le traitement des alertes transactionnelles Embargo de niveau 2 constitue le deuxième niveau de vérification dans le cadre du dispositif de traitement des alertes Embargo : Un premier niveau d'analyse applique une approche basée sur des règles (basée sur les informations disponibles dans le message) pour libérer des faux positifs ou escalader l'alerte, en ligne avec les règles d'escalade ou en cas de doute, pour investigation et prise de décision par le niveau 2. L'équipe de traitement des alertes de niveau 2 est une équipe étendue basée sur deux sites : Paris et Bucarest. Les services fournis par l'équipe de traitement des alertes Niveau 2 sont résumés ci-après :

- Recevoir des alertes de SG Maroc ;
- Recueillir, si besoin, toutes les informations pertinentes nécessaires (éléments KYC, informations sur le donneur d'ordre ou le bénéficiaire, origine ou destination des marchandises, documentation de transport, factures, objet économique de la transaction ; toute autre documentation liée à la transaction) ;
- Sur la base des informations et de la documentation recueillie ; évaluer la transaction avec une approche aux risques Sanctions et Embargos et décider de libérer ou bloquer l'alerte (le gel des fonds fait aussi partie du périmètre) ;
- Effectuer une surveillance régulière des activités, des reportings et des contrôles sur la qualité des services fournis.

Le contrat d'application relatif à cette prestation entre en vigueur pour une durée indéterminée à compter de sa date de signature la facturation est faite de manière indirecte à travers des frais de structure.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en charges (HT)	-	-	-
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention de prestation de services centraux et de services informatiques intra-groupe**

- ✓ Date de la Convention : 21/12/2012
- ✓ Personnes concernées : Mme Clara LEVY BAROUCH, Mme Ingrid BOCRIS, M. Laurent GOUTARD et M. Alexandre MAYMAT, Collaborateurs du Groupe Société Générale sont membres du Conseil de Surveillance de la Société Générale Marocaine de Banques.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

En vertu de ce contrat, Société Générale France assure l'assistance à un certain nombre de services centraux de SGMA (Secrétariat Général, DRH, Direction Financière, Direction des Risques, Direction Juridique, etc.).

Le coût de cette prestation facturée par Société Générale (France) est calculé sur la base des coûts directs et indirects réels augmenté d'une marge de 5%.

Société Générale France effectue, également, dans l'intérêt de SGMA les prestations de service informatique suivantes :



- Permettre l'accès à SGMA à une base documentaire informatisée dans les domaines informatique, finance, juridique, fiscalité, risque, ressources humaines, etc. ;
- Mettre en œuvre une veille technologique permettant d'orienter SGMA dans ses choix stratégiques IT ;
- Conseiller SGMA dans sa politique de développement informatique.

En KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en charges HT	-	-	-
Sommes versées au cours de l'exercice TTC	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Contrat de Garantie**

- ✓ Date de la Convention : 30/05/2011
- ✓ Personnes concernées : Mme Clara LEVY BAROUCH, Mme Ingrid BOCRIS, M. Laurent GOUTARD et M. Alexandre MAYMAT, Collaborateurs du Groupe Société Générale sont membres du Conseil de Surveillance de la Société Générale Marocaine de Banques.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au contrat de garantie à première demande conclu entre Société Générale France et la Société Générale Marocaine de Banques (revu annuellement), la Société Générale France se porte inconditionnellement garante de la bonne fin de tous les engagements de certaines contreparties vis-à-vis de la Société Générale Marocaine de Banques, et de ceux que cette dernière pourrait être amenée à leur accorder à hauteur d'un montant maximum égal pour chaque contrepartie au montant des concours excédant 20% des fonds propres nets de la Société Générale Marocaine de Banques et ce dans la limite d'un montant maximum de 350 M€.

La rémunération de la présente garantie est fixée à 0,35% l'an, payable semestriellement à terme échu et calculée à partir des encours fins de mois des risques susmentionnés sur la part excédent le seuil ci-dessus.

En KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en charges HT	2 890	5 728	2 317
Sommes versées au cours de l'exercice TTC	1 800	-	5 252

Source : SGMB

➤ **Contrat d'ouverture de crédit**

- ✓ Date de la Convention : 23/10/2007
- ✓ Personnes concernées : Mme Clara LEVY BAROUCH, Mme Ingrid BOCRIS, M. Laurent GOUTARD et M. Alexandre MAYMAT, Collaborateurs du Groupe Société Générale sont membres du Conseil de Surveillance de la Société Générale Marocaine de Banques.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au contrat la SG France accepté d'ouvrir en faveur de SGMA une ligne de crédit d'un montant de 100 M€ qui ne sera actionné qu'en cas de besoin (Ligne Filet). La rémunération du présent contrat est fixée à 0,0625% l'an, calculée au prorata temporis et perçu trimestriellement.

En KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en charges HT	-	-	-
Sommes versées au cours de l'exercice TTC	-	-	-



II.b.1.2. Conventions conclues entre SGMA et ses société soeurs

II.b.1.2.1. Convention conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SG ATS (filiale de Société Générale France)

Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2023

➤ **Convention de prestations juridique conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SG ATS**

- ✓ Date de la convention : 28/12/2015
- ✓ Personne concernée : M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au conseil de Société Générale ATS
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les parties. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type client / fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délais-coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes groupes.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	125	125	125
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	150	150	150

Modalités de rémunération des prestations fournies :

Les prestations fournies font l'objet de facturation selon le degré de complexité, ainsi :

- Consultations à degré de complexité faible et moyen : Forfait annuel de 150 KMAD TTC
- Consultations à degré de complexité compliqué : à définir préalablement à chaque prestation
- Veille juridique : Gratuit
- Formation : Gratuit
- Diagnostique pour mise en conformité par rapport aux normes Groupe : Gratuit
- Audit juridique thématique : à définir préalablement à chaque prestation
- Lobbying juridique : Gratuit
- Dossiers ou affaires litigieuses : à définir préalablement à chaque prestation

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc (SSSC) conclue entre SGMA et SGATS**

- ✓ Date de la Convention : 04/12/2017
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.



- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par SGMA au profit de SGATS d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C. Ce service permet à SGATS de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

En KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits HT	45	45	83
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	57	54	100

Source : SGMB

➤ **Convention d'accès au club Dar Bouazza**

- ✓ Date de la convention : 21/12/2021 avec une date d'effet au 01/01/2022
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques permet à Société Générale Africa Technologies & Services (SG ATS) de faire bénéficier ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et descendants de l'accès au Club de Dar Bouazza et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents de SG ATS (personnel Actif et Retraité, son conjoint, ses descendants) majoré de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par Société Générale Marocaine de Banques au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes de personnel adhérent, processus d'attribution de badges d'accès au Club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc.).

En KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits HT	-	69	50
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	-	-	-

Source : SGMB

II.b.1.2.2. Convention conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SG ABS (filiale de Société Générale France)

Conventions conclues au cours de l'exercice 2023

➤ **Convention de contrôle périodique entre Société Générale Marocaine de Banques et SG ABS**

Date de la Convention : 16/03/2023, autorisée par le Conseil de Surveillance du 23 septembre 2022.

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI. Mme. Asmae Hajjami est Directeur et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques à Société Générale African Business Services (Société Générale ABS)
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :



Cette convention est mise en place pour matérialiser les prestations d'audit réalisées par l'équipe d'audit IGAD de Société Générale Marocaine de Banques (le prestataire) au profit de Société Générale African Business Services (Société Générale ABS) (l'audité).

L'ensemble des coûts liés aux prestations d'audit fournies à l'audité fait l'objet d'une facturation annuelle par le prestataire à Société Générale (France).

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2023

➤ **Convention de mise à disposition du personnel conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SG ABS**

- ✓ Date de la Convention : 29/09/2020
- ✓ Personne concernée : Mme. Asmae Hajjami est Directeur et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques à Société Générale African Business Services (Société Générale ABS)
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banque au profit de SG ABS des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

En KMAD HT	2021	2022	2023
Montant constaté en produits HT	17 972	16 677	15 644
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	70 256	26 395	19 579

Source : SGMB

➤ **Convention d'application (Client Services Agreement C.S.A) conclue entre la société Générale Marocaine de Banque et SG ABS**

- ✓ Date de la Convention : 01/07/2018
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

En vertu de cette convention, SGMA confie à SG ABS la fourniture et la gestion des services dont elle a besoin pour ses opérations, dans le respect des engagements de qualité de services contractualisés.

SG ABS fournira, aussi, selon les standards du Groupe, les services d'infrastructure et de production informatiques nécessaires au bon fonctionnement des applications et des environnements informatiques utilisés.

A noter qu'en 2024, le modèle économique de cette convention a fait l'objet d'un renouvellement, selon les grands principes suivants :

- Facturation à la consommation en JH en remplacement d'une facturation forfaitaire du RUN ;



- Variabilisation du coût :
 - En fonction du (i) Périmètre de service assuré (ii) un système d'UO (« Unité d'œuvre ») propre à chaque service : nombre d'assets / actes techniques (iii) Un TJM annuel moyenné et pondéré par sous activité ou global
 - Avec un cap maximal fixé chaque année pour responsabiliser les acteurs à proposer des solutions d'amélioration et d'optimisation continue
- Couplage avec un plan global d'optimisation des coûts portant à la fois sur le « delivery » et sur les coûts de structure et d'environnement.

Les services rendus par SG ABS sont rémunérés selon les conditions financières contractuelles.

En KMAD HT	2021	2022	2023
Montant constaté en produits HT	6 201	6 648	7 589
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	6 593	16 107	8 342

Source : SGMB

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SG ABS**

- ✓ Date de la Convention : 20/09/2019
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SG ABS d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à SG ABS de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

En KMAD HT	2021	2022	2023
Montant constaté en produits HT	462	462	390
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	960	554	467

Source : SGMB

➤ **Convention Fiscale**

- ✓ Date de la convention : 17/09/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existence entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.



KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	30	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention d'accès au Club Dar Bouazza**

- ✓ Date de la Convention : 14/09/2022
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques permet à Société Générale African Business Services (SG ABS) de faire bénéficier ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et descendants de l'accès au Club de Dar Bouazza et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents de SG ABS (personnel Actif et Retraité, son conjoint, ses descendants) majoré de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par Société Générale Marocaine de Banques au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes de personnel adhérent, processus d'attribution de badges d'accès au Club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc.).

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	30	60
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	36

Source : SGMB

II.b.2. Flux entre SGMB et le Groupe Société Générale France

Les flux entre Société Générale Marocaine de Banques et le Groupe Société Générale France sur les trois derniers exercices s'établissent comme suit :

Relation	Nature de la convention	KMAD		2021		2022		2023	
		Sociétés	Concernées	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs
SGMB et Société Générale France	Convention d'assistance de conseil et de support	SGMB	-	-	-	-	-	-	-
	Contrat de garantie	SGMB	-1 800	-2 890	-	-5 728	-5 252	-2 317	
	Contrat d'ouverture de crédit	SGMB	-	-	-	-	0	0	
	SGSS Gallery	SGMB	-	-	-	-	0	0	
	JV Titres SGSS	SGMB	-	-	-	-	0	0	
	Convention de prestation de services de mise à disposition de l'outil NEG News Investigation	SGMB	-	-	-	-	0	0	



	Convention IGS « Intra-Group Services »	SGMB	-	-30 145	-81 868	-31 897	-50 651	-28 902
	Traitement des alertes Embargo Niveau 2	SGMB	-	-	-	-	-	-
SGMB et SG ATS	Convention de prestations juridique	SGMB	150	125	150	125	0	0
	Convention d'accès au club Dar Bouazza	SGMB	0	0	0	69	0	50
	Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc	SGMB	57	45	54	45	150	125
	Convention de mise à disposition du personnel	SGMB	70 526	17 972	26 395	16 677	19 579	15 644
SGMB et SG ABS	Convention d'application (Client Services Agreement C.S.A)	SGMB	6 593	6 201	16 107	6 648	8 342	7 589
	Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC	SGMB	960	462	554	462	467	390
	Convention de contrôle périodique	SGMB	0	0	0	0	0	0
	Convention Fiscale	SGMB	0	0	0	30	0	0
	Convention d'accès au club Dar Bouazza	SGMB	0	0	0	30	36	60
	Total	76 486	-8 230	-38 608	-13 539	-27 229	-7 278	

Source : SGMB

Les flux faisant l'objet de conventions réglementées et détaillés ci-dessus constituent les seuls flux entre Société Générale Marocaine de Banques et le Groupe Société Générale France.

Courant 2021, les conventions réglementées entre SGMB et le Groupe ont généré des charges de 8 230 KMAD. Les charges générées sont principalement issues de la convention de garantie et de la nouvelle IGS « Intra-Group Services ». Ces conventions ont conduit à des encaissements de 76 486 KMAD liés principalement au contrat de mise à disposition du personnel au profit de SG ABS.

En 2022, les conventions réglementées entre SGMB et le Groupe ont généré des charges de 13 539 KMAD. Les charges générées sont principalement issues de la convention de garantie et de la convention IGS « Intra-Group Services ». Ces conventions ont conduit à des décaissements de 38 608 KMAD liés principalement à la convention IGS « Intra-Group Services ».

Courant 2023, les conventions réglementées entre SGMB et le Groupe ont généré des charges de 7 278 KMAD. Les charges générées sont principalement issues de la convention de garantie et de la convention IGS « Intra-Group Services ». Ces conventions ont conduit à des décaissements de 27 229 KMAD liés principalement à la convention IGS « Intra-Group Services ».

III. Principales participations de Société Générale Marocaine de Banques

III.a. Organigramme

Le Groupe Société Générale au Maroc est composé de 15³ principales participations en plus de la Société Générale Marocaine de Banques, il couvre quasiment tous les domaines de l'activité financière.

L'organigramme des filiales de Société Générale Marocaine de Banques se présente au 31 décembre 2023 comme suit :

³ Hors Sogefinancement. Cette dernière est toujours dans le périmètre de consolidation de SGMB à hauteur de 99,99% bien que n'étant plus en activité.



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

ALD AUTOMOTIVE Location longue durée	SOGECAPITAL GESTION Gestion d'actifs
ATHENA COURTAGE Courtage en assurances	SOGECAPITAL INVESTISSEMENT Gestion d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC)
EQDOM Crédit à la consommation	SOGECAPITAL PLACEMENT Fonds commun de placement
FONCIMMO Immobiliers hors exploitation	SOGECAPITAL BOURSE Intermédiation en bourse
INVESTIMA Capital investissement	SOGELEASE Leasing
LA MAROCAINE VIE Assurance-Vie	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE Banque offshore
SOGEFONCIERE Foncière	SOGECCONTACT Centre de relation clients
SOGEFINANCEMENT Crédit à la consommation	NEMA CAPITAL Gestion d'OPCI

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION GROUPE

DÉNOMINATION	% INTÉRÊT
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	Top
INVESTIMA	48,04%
SOGECAPITAL BOURSE	100,00%
SOGECAPITAL GESTION	99,95%
SOGECAPITAL PLACEMENT	99,97%
SOGELEASE	100,00%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE	99,94%
SOGEFINANCEMENT	100,00%
ATHENA COURTAGE	96,93%
FONCIMMO	100,00%
SOGECCONTACT	99,87%
EQDOM	55,21%
LA MAROCAINE VIE	49,01%
ALD AUTOMOTIVE	15,00%
SOGEFONCIERE	100,00%
NEMA CAPITAL	49,99%
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	100,00%

Source : SGMB



III.b. Présentation des filiales

III.b.1. La Marocaine Vie

La Marocaine Vie, est une compagnie spécialisée dans les branches d'assurance de personnes, présente sur le marché marocain depuis 1978, elle a rejoint le Groupe Société Générale en 2001.

Via les produits de bancassurance, l'entreprise profite du réseau ainsi que de l'expérience de Société Générale au Maroc.

Informations générales :

Dénomination sociale	LA MAROCAINE VIE S.A
Activité	Assurance de personnes
Siège social	37, boulevard Moulay Youssef, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	26 décembre 1977
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>Selon l'article 3 des statuts, la société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Toutes opérations d'assurances et de réassurances contre tout risque, soit par elle-même, soit pour le compte de tiers ou encore en participation ;▪ La participation en tous pays, à toutes opérations financières, commerciales, industrielles et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'industrie de la société par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion de souscription, d'achat de titres, de parts d'intérêts ou autrement ;▪ Toutes autres opérations d'assurances, de financement, de gestion pour le compte d'autrui, que les sociétés d'assurances sont ou seraient autorisées à pratiquer.
Capital social au 31/12/2023	Le capital social est de MAD 231.750.000 répartis en 2.317.500 actions de valeur nominale de MAD 100. Les actions sont toutes de même catégorie et entièrement libérées, numérotées de 1 à 2.317.500.
Date d'acquisition par SGMB	2001
Dividendes distribués à SGMB en 2023 au titre de l'exercice 2022	15 972 036 MAD



Répartition du capital de La Marocaine Vie au 31/12/2023 :

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
SOGECAP ⁴	1 181 412	118 141 200	50,98%
Société Générale Marocaine de Banques	1 135 610	113 561 000	49,00%
Autres	478	47 800	0,02%
TOTAL	2 317 500	231 750 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés :

KMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Chiffre d'affaires	2 340 581	2 266 872	-3%	2 306 205	+2%
Résultat net	118 231	87 672	-26%	72 058	-18%
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	12 378	23 166	87%	15 972	-31%
Situation nette	847 868	888 263	5%	921 463	4,5%

Source : SGMB

Analyse 2021-2022

Impacté par la baisse de 3% du chiffre d'affaires de l'activité Epargne, le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2022 ressort à 2,27 milliards de dirhams enregistrant une baisse de 3% par rapport à l'année 2021.

Le PNB ressort à 297,1 MMAD en baisse de 9% par rapport à 2021 expliquée par le recul du résultat financier impacté par la baisse du marché boursier, et par la dotation d'une provision pour risques et charges d'un montant de 10 MMAD.

Le résultat net ressort à 88 MMA D en recul de 26% par rapport à 2021.

Analyse 2022-2023

Au terme de l'exercice 2023, La Marocaine Vie a réalisé un chiffre d'affaires de 2,306 milliards de dirhams, en hausse de 2% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable à l'activité épargne qui ressort à +2% par rapport à 2022, tandis que l'activité prévoyance ressort en stagnation.

Le PNB ressort à 280 MMAD en baisse de 2% par rapport à 2022 expliquée par le recul du résultat financier dans un contexte de la hausse du taux, ainsi les produits financiers ressortent en recul de 7% par rapport à 2022, alors que la charge financière progresse de 5%.

Le résultat net ressort à 72 MMA D en recul de 18% par rapport à 2022.

⁴ SOGECAP : filiale assurances du groupe Société Générale.



III.b.2. SOGELEASE

Crée en 1981, Sogellease Maroc, 3ème société de leasing créée au Maroc, s'adresse aux Professionnels, TPE, PME et Grandes Entreprises en leur permettant de financer leurs biens mobiliers et immobiliers.

Présente dans toutes les régions du Royaume, Sogellease Maroc se positionne, aux côtés de Société Générale Maroc, sa maison mère, en tant que spécialiste du leasing au Maroc, mais aussi et surtout en tant que partenaire de référence proposant des solutions de financement qui répondent aux besoins de ses clients. L'entreprise profite ainsi du réseau et de l'expérience de Société Générale au Maroc.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGELEASE MAROC S.A
Activité	Financement en Leasing de biens mobiliers et immobiliers
Siège social	Immeuble Atrium, 374 Bd Abdelmoumen, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	07 juin 1979
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet le financement par voie de crédit-bail de tout bien mobilier ou immobilier. Elle peut effectuer, en particulier, l'achat, l'importation, la vente ou la location de tout matériel, atelier ou usine et, d'une manière générale, toute opération industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rapportant directement à cet objet.</p> <p>La société pourra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre toute participation directe ou indirecte dans toute opération quelconque pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, à cet effet créer tout syndicat de garantie, ou association en participation. ▪ Se procurer les fonds nécessaires à la réalisation de ses opérations au moyen d'emprunts, tant au Maroc qu'à l'étranger par l'émission de billets à ordre ou de bons à court ou long terme et par le réescompte des avances qui pourra lui être accordé à cet effet par tout établissement public ou privé ; ▪ Accepter ou conférer à l'occasion de toute opération de crédit ou d'emprunt, toute affectation hypothécaire ou toute autre garantie, souscrire tout engagement de garantie caution ou aval, opérer toute acquisition, vente mobilière et immobilière et toute prise de bail ou location d'immeuble ; ▪ Traiter pour le compte de tiers et les représenter dans toute opération sans exception se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société et permettant d'en assurer le développement.
Capital social au 31/12/2023	Le capital social de Sogellease Maroc s'établit, au 31 décembre 2023, à 140 000 000 MAD (cent quarante millions de Dirhams), entièrement libéré et réparti en 1 400 000 actions de valeur nominale de 100 MAD, toutes de même catégorie .
Date d'acquisition par SGMB	2011 (100%)



Dividendes distribués à SGMB en 2023 au titre de l'exercice 2022	42 000 000 MAD
---	----------------

Répartition du capital de SOGELEASE au 31/12/2023

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	1 399 989	139 998 900	99,999%
Autres	11	1 100	0,001%
TOTAL	1 400 000	140 000 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
PNB	170 024	161 656	-4,92%	197 066	21,9%
Résultat net	57 073	52 079	-8,75%	65 622	26%
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	42 000	56 000	+33,33%	42 000	-25%
Situation nette	594 599	590 678	-0,66%	614 300	4%

Source : SGMB

Analyse 2021-2022

A fin décembre 2022, l'activité leasing affiche une hausse de 9% par rapport à décembre 2021. Ainsi, la production s'élève à 2 114 MMAD contre une production de 1 945 MMAD en 2021.

Le PNB s'élève à 162 MMAD en 2022 contre 170 MMAD en 2021, soit une baisse de 5% malgré une hausse de la production. Cette baisse s'explique principalement par la détérioration du taux de marge en 2022.

Le résultat net ressort en baisse de 9% s'établissant ainsi à 52 MMAD. Malgré cette baisse, les dividendes versés à SGMB au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 56 MMAD en hausse de 33% par rapport aux dividendes distribués au titre de l'exercice 2020.

Analyse 2022-2023

A fin décembre 2023, l'activité leasing affiche une hausse de 2% par rapport à décembre 2022. Ainsi, la production s'élève à 2 166 MMAD contre une production de 2 114 MMAD en 2022.

Le PNB s'élève à 197 MMAD en 2023 contre 162 MMAD en 2022, soit une hausse de 22%. Cette évolution s'explique par l'amélioration de l'activité et la réalisation d'opérations importantes en fin d'année.

Le résultat net affiche une hausse de 26% s'établissant ainsi à 66 MMAD grâce à la hausse du PNB et à la maîtrise des frais généraux.



III.b.3. EQDOM

Crée en 1974, Eqdom est une société spécialisée dans le crédit à la consommation. Depuis 2002, l'entreprise compte Société Générale Marocaine de Banques dans son tour de table avant d'en devenir filiale en 2018, profitant ainsi plus étroitement du réseau d'agence de SGMB ainsi que de son expertise. La société est cotée à la Bourse de Casablanca.

Informations générales :

Dénomination sociale	EQDOM
Activité	Crédit à la consommation
Siège social	127, Angle Bd Zerkouni et Rue Ibnou Bouraid, Casablanca
Forme juridique	Société anonyme
Date de création	2 septembre 1974
Durée de vie	99 Ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les opérations de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tous biens meubles, notamment tous biens électroménagers, cycles et cyclomoteurs, mobiliers et bureautique ; ▪ Toutes les opérations de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tous biens ou services à caractère économique, socioculturel ou de bien-être, ▪ Toute conception, la mise en œuvre et l'utilisation de tout instrument financier et de crédit susceptibles de permettre ou faciliter la réalisation desdites opérations au profit de toutes personnes physiques ou morales ; ▪ La Location avec Option d'Achat (LOA) ; ▪ Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à ces objets. ▪ Pour réaliser cet objet, la société peut recourir, en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient sans aucune exception dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, qu'ils facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus définies ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation de groupe ou d'affaire. ▪ Elle est habilitée à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans.
Capital social au 31/12/2023	<p>Le capital social est fixé à la somme de MAD 167 025 000.</p> <p>Il est divisé en 1.670.250 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, de même catégorie.</p>
Date d'acquisition par SGMB	2018



Dividendes distribués à SGMB en 2023 au titre de l'exercice 2022

49 349 207 MAD

Répartition du capital d'EQDOM au 31/12/2023

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	897 241	89 724 100	53,72%
RCAR	169 962	16 996 200	10,18%
CIMR	100 605	10 060 500	6,02%
SCR	86 518	8 651 800	5,18%
Investima	51 812	5 181 200	3,10%
Autres actionnaires	364 112	36 411 200	21,80%
Total	1 670 250	167 025 000	100,00%

Source : SGMB

En juin 2018, Société Générale Marocaine de Banques a acquis sur le marché boursier un bloc d'actions représentant 34,95% du capital d'Eqdom auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du Groupe Société Générale. Cette acquisition porte la participation de SGMB dans Eqdom à 53,72% du capital social. Cette acquisition s'accompagne de l'approbation des termes d'un contrat de partenariat structurant entre SGMB et Eqdom en matière de crédit à la consommation qui s'appuie sur un modèle « Producteur-Distributeur » :

Le partenariat entre SGMB et EQDOM a été revu à fin 2021 sous forme d'un contrat de Servicing entre EQDOM et SGMB qui se décline autour de 3 chaines de valeurs :

- Phase 1 : Octroi. Eqdom met à la disposition de SGMB un outil de scoring et d'octroi des crédits à la consommation de SGMB ;
- Phase 2 : Gestion. EQDOM prend en charge toute la gestion des crédits à la consommation SGMB pendant toute leur durée de vie (déblocage, modifications, remboursements anticipés ...) ;
- Phase 3 : Recouvrement. EQDOM prend en charge le recouvrement de tous les engagements de la clientèle retail SGMB.

La phase 1 est opérationnelle depuis le 24/12/2021, la phase 2 est en cours d'étude et la phase 3 fait l'objet d'un test sur un échantillon de dossiers. En effet pour cette phase 3 Eqdom se positionne comme cabinet de recouvrement externe pour SGMB et à ce titre, met en œuvre son dispositif de recouvrement et ses processus sur un portefeuille confié par la Direction du recouvrement SGMB. Cette phase de test a démarré le 14/11/2022 (couvert par une convention de prestation recouvrement) et devrait se poursuivre pour une durée de 6 mois à l'issue de laquelle selon décision une généralisation de l'usage sera adressée.

Le 8 mai 2023, une convention d'externalisation de la prestation de recouvrement des créances a été conclue entre la société EQDOM et Société Générale Marocaine de Banques. Le contrat a pour objet de définir les conditions des lesquelles EQDOM s'engage à réaliser les prestations relatives au recouvrement des créances du client/bénéficiaire.



Chiffres clés sociaux

KMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
PNB	570 969	581 559	+1,9%	545 273	-6,2%
Résultat net	35 064	91 326	+160,5%	89 894	-1,6%
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	58 321	35 890	-38,5%	49 349	37,5%
Situation nette	1 445 506	1 470 022	+1,7%	1 468 051	-0,1%

Source : SGMB

Analyse 2021-2022

Malgré la persistance des fluctuations conjoncturelles ayant impacté l'activité au cours de l'année 2022, le produit net bancaire enregistre une hausse de +2% à 582 MMAD grâce à un encours plus rentable et à la maîtrise des coûts de refinancement.

Les charges générales d'exploitation marquent une hausse de +13% liée essentiellement aux dépenses d'investissements structurants permettant l'amélioration des outils de gestion et digitaux.

Parallèlement, les dotations aux provisions nettes de reprises des créances en souffrance totalisent 130 MMAD en baisse de 30% par rapport à 2021 en raison à la fois de la bonne gestion du risque et du renforcement du dispositif de recouvrement.

Le résultat net de l'exercice ressort à 91 MMAD, contre 35 MMAD en 2021.

Les dividendes versés à SGMB en 2022 et au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 35,8 MMAD. A noter que le report à nouveau disponible pour distribution en 2021 s'est élevé à 437,8 MMAD.

Analyse 2022-2023

L'année 2023 a confirmé la reprise de la croissance de la production entamée depuis le premier semestre 2023, ressortant ainsi à +26 %.

Le produit net bancaire affiche une baisse de 6% à 545 MMAD qui s'explique essentiellement par le renchérissement du coût de refinancement conjugué à un effet de base 2022.

En liaison avec le développement de l'activité, les charges générales d'exploitation marquent une variation de +3 %. Quant aux dotations aux provisions nettes de reprises des créances en souffrance, elles ont enregistré une baisse de 18 % par rapport à 2022, ressortant à 106 MMAD, attestant à la fois de la bonne gestion du risque et de l'efficacité du dispositif de recouvrement.

En définitive, le résultat net de l'exercice ressort à 90 MMAD, contre 91 MMAD en 2022.



III.b.4. ALD AUTOMOTIVE

ALD AUTOMOTIVE est une société de location longue durée et de gestion de flotte de véhicules. Elle a été acquise en 2001 et se place aujourd’hui parmi les principales sociétés du marché de la location longue durée.

L’entreprise profite du réseau de SGMB et bénéficie de la capacité financière ainsi que de l’expertise de ALD, pionnier en solutions de mobilité, n°1 en Location Longue Durée de véhicule et gestion de flotte automobile multimarque⁵ et n°2 au niveau mondial.

Informations générales :

Dénomination sociale	ALD Automotive
Activité	Location longue durée et gestion de flotte de véhicules
Siège social	Immeuble le Zénith II, Lotissement Attaoufik, Route de Nouaceur-Sidi Maârouf-Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2000
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La location de tout véhicule automobile ; <p>Afin de réaliser cet objet, la société pourra entreprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toute opération d'étude, d'achat, de vente de commissionnement, de représentation, de courtage et consignation tant au Maroc qu'à l'étranger ; ▪ Tant par elle-même que par voie de sous-traitance, toute opération d'entretien et de réparation de véhicules automobiles, ▪ La création et l'exploitation industrielle de toute usine et fonds de commerce, ▪ La création, l'achat la vente, la prise à bail et l'exploitation de tout établissement industriel et commercial nécessaire à l'objet de la société, ▪ Plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, de transport, financière, mobilière et autre pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité ou à tout objet similaire ou connexe de la manière la plus étendue et profitant au développement des activités sociales.
Capital social au 31/12/2023	Le capital social est fixé à la somme de MAD 20.000.000, divisé en 200.000 actions d'une seule catégorie de MAD 100 de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 200.000.
Date d'acquisition par SGMB	2000
Dividendes distribués à SGMB en 2023 au titre de l'exercice 2022	15 300 000 MAD

⁵ Source : Association Nationale des Loueurs Longue Durée (ANALOG)



Répartition du capital d'ALD AUTOMOTIVE au 31/12/2023

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	30.000	3 000 000	15%
ALD (TEMSYS) ⁶	70.000	7 000 000	35%
SOPRIAM	50.000	5 000 000	25%
Renault Maroc	50.000	5 000 000	25%
TOTAL	200.000	20 000 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Chiffre d'affaires	478 918	471 026	-2%	490 171	4%
Résultat net	- 127 045	30 583	>100%	8 890	-71%
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	3 024	-	-100%	15 300	>100%
Situation nette	42 932	73 515	71%	67 105	-9%

Source : SGMB

Analyse 2021-2022 :

A fin 2022, ALD Automotive Maroc conserve sa position de leader sur le marché marocain de la Location Longue Durée automobile avec c. 24% de part de marché.

La flotte est restée stable comparée à 2021 à 10 337 véhicules, avec un nombre élevé de commandes en attente de livraison (689 commandes), dans un contexte de crise du secteur automobile,

L'année 2022 a été marquée par :

- Le manque de disponibilité des véhicules neufs à cause de la crise des semi-conducteurs et du conflit russe-ukrainien.
- Une forte augmentation des prix des véhicules neufs mais également du coût du service après-vente .
- Le prolongement des contrats de location au-delà de leur date de fin théorique (669 contrats prolongés et 821 contrats en overdue)
- L'adjudication du marché de l'OCP en faveur d'ALD portant sur 1 076 véhicules.
- Amélioration des créances saines échues de 39 MMAD comparées à 2021, dont 32 MMAD d'encaissements supérieurs au chiffre d'affaires 2022.
- Démarrage des travaux relatifs aux clôtures de 16 marchés avec les clients publics.
- Renforcement des fonctions de conformité contrôle interne et gouvernance avec la création de la fonction de secrétaire général.
- Mission d'inspection de la Société générale portant sur les achats, ressources humaines, pricing et assurance.

Le chiffre d'affaires (hors vente de véhicules d'occasion) de 2022 s'élève à 471,0 MMAD, en recul de 2% par rapport à 2021

⁶ ALD (TEMSYS), filiale de Société Générale, est spécialisée dans la Location Longue Durée de véhicules destinés aux entreprises.



Le résultat net est bénéficiaire à 30,6 MMAD grâce essentiellement à un résultat courant en net amélioration par rapport 2021 qui s'explique par un provisionnement moins important que l'année 2021 ;

Un résultat financier en amélioration par rapport à l'année 2021 ;

Un résultat non courant de 193,6 MMAD, relatif à l'activité de revente des véhicules d'occasion.

Analyse 2022-2023 :

A fin 2023, ALD Automotive Maroc conserve sa position de leader sur le marché marocain de la Location Longue Durée automobile avec 24% de part de marché.

La flotte a connu une croissance de 7,2% comparée à 2022 à 11 088 véhicules, dans un marché automobile en légère hausse (+0,1%) par rapport à 2022,

L'année 2023 a été marquée par :

- Le non-renouvellement du marché de l'ONEE portant sur plus de 1200 véhicules ;
- La meilleure performance de la revente VO avec un résultat économique supérieur de 28% à 2022 ;
- La finalisation de la réorganisation de l'entité : Création d'une nouvelle direction chargée de la stratégie et de la transformation, renforcement des fonctions régaliennes, postes vacants, réduction des postes intérimaires...
- Nombreuses formations organisées à destination de l'ensemble des collaborateurs tout au long de l'année 2023 ;
- Renforcement du dispositif de contrôle interne ;
- Clôture des recommandations de l'inspection.

Le chiffre d'affaires (hors vente de véhicules d'occasion) de 2023 s'élève à 471 MMAD, en hausse de 4% par rapport à 2022.

Le résultat net est bénéficiaire à 8,9 MMAD en baisse de 71% par rapport à l'exercice 2022, essentiellement dû aux investissements réalisés sur l'année en corrélation avec la hausse de la flotte.

Un résultat financier en baisse par rapport à l'année 2022 lié au financement des investissements réalisés en 2023.

Un résultat non courant de 188,5 MMAD, relatif à l'activité de revente des véhicules d'occasion.

III.b.5. SOGECAPITAL BOURSE

SOGECAPITAL BOURSE est une société d'intermédiation en bourse créée en 1995. En plus de l'intermédiation boursière, elle offre aux investisseurs des conseils et des recherches en investissement financier. Elle a participé de manière significative à toutes les dernières introductions en bourse, notamment celles réalisées par les équipes de SGMB en tant qu'organismes de conseil et de placement.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGECAPITAL BOURSE
Activité	Intermédiation boursière
Siège social	55, Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1995
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet, à titre principal, l'exécution des transactions sur les valeurs mobilières. Elle peut également effectuer les opérations suivantes :



	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le placement des titres émis par des personnes morales faisant appel public à l'épargne ; ▪ la garde des titres, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une banque ou de tout autre établissement agréé ; ▪ la gestion des portefeuilles de valeurs en vertu d'un mandat ; ▪ le conseil et le démarchage de la clientèle pour l'acquisition des valeurs mobilières ; ▪ aux effets ci-dessus, la création, l'acquisition, la location, l'installation, la gestion de tout établissement, la participation à toute opération ou entreprise se rattachant à l'exploitation de la société, sous réserve de respecter les obligations d'information mises à sa charge par la réglementation en vigueur. <p>Toute modification qui affecte la nature des activités ci-dessus est subordonnée à l'octroi d'un nouvel agrément dans les conditions de l'article 38 alinéa premier du Dahir N° 1-93-211 du 21 Septembre 1993.</p> <p>En raison de son objet propre, la société encourt les risques et responsabilités tels que prévus par la réglementation qui lui est spécialement applicable.</p>
Capital social au 31/12/2023	Le capital social est fixé à la somme de MAD 15.000.000, divisé en 150.000 actions de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 150.000 et entièrement souscrites en numéraire à la souscription.
Date d'acquisition par SGMB	1995
Dividendes distribués à SGMB en 2023 au titre de l'exercice 2022	Néant

Répartition du capital de SOGECAPITAL BOURSE au 31/12/2023

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	149 995	14 999 500	99,997%
Autres	5	500	0,003%
TOTAL	150 000	15 000 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Chiffre d'affaires	11 833	10 993	-7,1%	10 329	-6%
Résultat net	1 750	1 555	-11,1%	248	-84%
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-
Situation nette	21 512	22 973	6,8%	23 067	0,4%

Source : SGMB

Analyse 2021-2022



Le chiffre d'affaires a fléchi de 7% en raison de la baisse enregistrée par le volume du marché malgré une amélioration sensible de la part de marché.

Le résultat net s'est affaibli de 16.5% en ligne avec la baisse du chiffre d'affaires et de la légère hausse des charges liées aux dotations d'exploitation.

Analyse 2022-2023

Le chiffre d'affaires a connu une légère baisse de 6% expliquée par la baisse de l'activité avec les investisseurs individuels

Le résultat net a fortement baissé en raison d'une hausse des charges externes et de des charges non courantes non déductibles.

III.b.6. SOGECAPITAL GESTION

SOGECAPITAL GESTION, filiale de SGMB, est une société de gestion d'actifs créée en 1996. Elle est spécialisée dans la gestion de l'épargne collective, proposant une gamme diversifiée de fonds. L'entreprise gère 34 fonds dont 22 fonds grand public et 12 fonds dédiés, pour des actifs sous gestion de plus de 28 Mrds MAD au 31/12/2023.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGECAPITAL GESTION
Activité	Gestion d'actifs
Siège social	55 Bd Abdelmoumen. Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	21 Septembre 1996
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La Société a pour objet exclusif, en conformité avec la loi n° 1-93-213 du 4 Rabia II 1414 (21 Septembre 1993) relatif aux OPCVM, la gestion d'Organismes de placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)
Capital social au 31/12/2023	Le capital social est fixé à la somme de MAD 1.000.000. Il est divisé en 10.000 actions, toutes souscrites en numéraire en totalité lors de la souscription, toutes de même catégorie
Date d'acquisition par SGMB	1996
Dividendes distribués à SGMB en 2023 au titre de l'exercice 2022	28 007 893 MAD



Répartition du capital de SOGECAPITAL GESTION au 31/12/2023

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	9 995	999 500	99,95%
Autres	5	500	0,05%
TOTAL	10 000	1 000 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Chiffre d'affaires	61 462	63 560	3%	83 160	31%
Résultat net	29 530	28 013	-5%	43 302	55%
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	27 666	29 530	6%	28 008	-5%
Situation nette	30 631	29 114	-5 %	44 407	53%

Source : SGMB

Analyse 2021-2022 :

Durant l'année de 2022, l'encours sous gestion moyen de Sogécapital Gestion s'est établit à 25,3 milliards de dirhams, en progression de 5,6% par rapport à l'année de 2021. Cette évolution est intervenue dans un contexte difficile, marqué par une forte hausse des taux d'intérêts en même temps qu'à une forte baisse du marché actions. Il est à noter que le marché de l'OPCVM a décollecté à peu près 74 milliards de dirhams, pendant que Sogécapital Gestion a pu collecter 2,2 milliards de dirhams durant la même période.

Cette évolution s'explique par le bon comportement des performances des fonds gérés, la force de la dynamique commerciale ainsi que la diversification des gammes de produit ; des gammes qui répondent aux différents besoins de clients.

Dans ce sillage, le chiffre d'affaires s'est établi à 63 560 KMAD contre 61 462 KMAD une année auparavant. Quant au résultat net, il a terminé l'année à 28 013 KMAD contre 29 530 KMAD en 2021, soit une évolution de -5%.

Après signature des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies en 2021, Sogécapital Gestion a également rejoint le réseau GIIN « The Global Impact Investing Network », un cercle international d'investisseurs à impact positif.

Et depuis, Sogécapital Gestion a également établie sa politique ESG et déployée son modèle interne de notation extra-financier.

Analyse 2022-2023 :

Le début de l'année 2023 a connu un contexte marché très difficile avec une hausse importante des taux obligataires et une baisse du marché actions. A partir de fin juin, et avec la pause observée par la Banque Centrale dans son cycle de resserrement monétaire, l'optimisme est revenu au niveau des marchés financiers permettant une reprise d'un trend positif en termes de collecte.

Malgré cette volatilité, Sogécapital Gestion a enregistré en 2023 une évolution très positive de son activité avec encours sous gestion moyen de 27.2 milliards MAD, en hausse de 19.5% par rapport à l'année précédente grâce aux bonnes performances relatives de ces fonds et de la diversité de sa base clientèle. Le chiffre d'affaires s'est



ainsi établi à 83 MMAD, soit +31% par rapport à l'année précédente. Couplé au bon résultat financier de l'année, l'exercice 2023 a été clôturé avec un résultat net de 43 MMAD (+55%).

Enfin, Sogécapital Gestion a été confirmé en 2023 par Fitch Rating « Strong (Mar) », et reçu et pour la troisième année consécutive le prix de « Best Asset Manager » au Maroc par le magazine spécialisé EMEA Finance lors des « African Banking Awards ».

III.b.7. SG OFFSHORE

Société Générale Banque OFFSHORE est une filiale du groupe Société Générale Maroc créée en 2001. Elle se spécialise dans :

- Le financement des opérations du commerce extérieur
- Le financement en devises des projets portés par des entreprises étrangères non-résidentes et des sociétés installées dans les zones d'accélération industrielle
- La gestion des flux à l'international à travers son Trade Center

Bénéficiant de fortes synergies avec le groupe Société Générale, SG OFFSHORE fait profiter sa clientèle de son expertise, de son réseau de correspondants, ainsi que de conditions préférentielles, notamment en matière de commerce international. Elle dispose, pour cela, de deux agences commerciales à savoir :

- Tanger Free Zone à Tanger
- Atlantic Free Zone à Kénitra

Informations générales :

Dénomination sociale	Société Générale Banque Offshore - SA
Activité	Banque Offshore
Siège social	58, Avenue Mohamed V Tanger
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2001
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet de recevoir des dépôts en monnaies étrangères convertibles et d'effectuer, en ces mêmes monnaies, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients toute opération financière, de crédit, de bourse ou de change.</p> <p>La société peut notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Collecter toute forme de ressources en monnaies étrangères convertibles appartenant à des non-résidents ;▪ Effectuer, pour son propre compte ou pour le compte de sa clientèle non-résidente, toute opération de placement financier, d'arbitrage, de couverture et de transfert en devises ou en or ;▪ Accorder tout concours financier aux non-résidents ;▪ Participer au capital d'entreprises non-résidentes et souscrire aux emprunts émis par ces dernières ;▪ Émettre des emprunts obligataires en monnaies étrangères convertibles ;



	<ul style="list-style-type: none"> Délivrer toute forme d'aval ou de caution et notamment des cautions de soumission, de garantie et de bonne fin aux entreprises non-résidentes ; Accorder aux résidents des crédits de toute nature et effectuer toute autre opération entrant dans le cadre de son objet et conformément à la réglementation des changes ; Effectuer librement toute opération financière ou bancaire en monnaies pour des personnes physiques ou morales non-résidentes.
Capital social au 31/12/2023	Le capital social est fixé à la somme de 500 000 \$ (soit 4 946 450,00 MAD) divisé en 10.000 actions de 50 \$ (soit 494,65 MAD) chacune, numérotées de 1 à 10.000
Date d'acquisition par SGMB	2001
Dividendes distribués à SGMB en 2023 au titre de l'exercice 2022	7 753 799,97 MAD

Répartition du capital de SG OFF-SHORE au 31/12/2023

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	9 994	5 220 715,69	99,94%
Autres	6	3 134,31	0,06%
TOTAL	10 000	5 223 850,00	100%

Source : SGMB

Taux de change

	31-déc.21	31-déc.-22	31-déc.-23
USD/MAD	9,28	10,45	9,89

Chiffres clés

KMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
PNB	23 994,00	29 300,00	+22%	59 344,32	+103%
Résultat net	5 631,00	7 753,00	+38%	26 868,00	+247%
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	5 398,00	6 566,63	+22%	7 528,93	+15%
Situation nette	76 527,00	89 760,00	+17%	102 443,35	+14%

Source : SGMB

Analyse 2021-2022

A fin 2022, la filiale affiche un PNB de 29.300 KMAD en hausse de +22% par rapport à l'année écoulée et en dépassement du budget de 109%.



Cette hausse est le résultat de la bonne performance des commissions notamment issues de l'activité de l'international, mais aussi de l'amélioration notable de la marge d'intérêts. En effet, grâce à l'amélioration des encours des crédits à court terme et la réalisation des premières opérations d'escompte sans recours, la marge d'intérêts a enregistré une évolution haussière de 63% par rapport à 2021.

Les frais généraux ont été bien maîtrisés et ont connu une quasi-stagnation par rapport à l'année 2021.

Le résultat net a enregistré une bonne performance en évoluant de +38% par rapport à 2021 en dépassement de 175% par rapport au résultat annuel budgétaire.

Analyse 2022-2023

L'année 2023 a été marquée par la réalisation de belles performances commerciales comme en témoigne le PNB au 31/12/2023 qui a atteint 59.344 KMAD en hausse de 103% par rapport à 2022 et en dépassement du budget annuel de +184%.

Cette hausse s'explique par :

- a) La nette amélioration de la marge d'intérêts (+173%) grâce aux performances réalisées dans l'activité d'escompte sans recours et dans les crédits à court terme concédés à la clientèle des Zones d'accélération Industrielle ;
- b) L'augmentation des flux à l'international gérés pour le compte de la clientèle et par conséquent la rentabilité globale de cette activité (+20% en commissions sur ces opérations) ;

Par ailleurs, les frais généraux ont enregistré une baisse en 2023 de l'ordre de 12% confirmant ainsi la bonne maîtrise de ce volet au niveau de la filiale.

La combinaison des performances commerciales et de la maîtrise des charges a permis de dégager un Résultat Net en évolution de +247% par rapport à 2022 et en dépassement du budget annuel de +165%.



III.b.8. INVESTIMA

INVESTIMA est une société d'investissement créée en 1974 qui vise à accompagner la PME marocaine affichant un potentiel de développement intéressant et une gestion saine dans ses différents cycles de vie en jouant un rôle de Capital Investisseur à travers des prises de participations financières minoritaires. L'entreprise profite du réseau de SGMB ainsi que de son expertise en conseil financier.

Informations générales :

Dénomination sociale	INVESTIMA
Activité	Capital Investissement
Siège social	55 Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1974
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ la prise de participation par toute voie de droit dans toute société, existante ou en formation, quel que soit leur objet ;▪ l'achat de toute valeur mobilière, la participation à tout syndicat financier ;▪ la gestion du portefeuille ainsi acquis ;▪ l'étude, la mise au point et la réalisation, directement ou indirectement, seule ou en association, de tout projet financier, touristique, immobilier ou autre ;▪ d'une manière générale, la société peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toute opération financière, commerciale, industrielle ou agricole, mobilière ou immobilière pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptible d'en faciliter l'accomplissement.
Capital social au 31/12/2023	<p>Le capital social est fixé à la somme de MAD 105.000.000.</p> <p>Il est divisé en 1.050.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 1.050.000.</p>
Date d'acquisition par SGMB	1974
Dividendes distribués à SGMB en 2023	3 026 718 MAD



Répartition du capital d'INVESTIMA au 31/12/2023

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	504 452	50 445 200	48,04%
Société Générale France	109 561	10 956 100	10,43%
Mme Naima Cheddadi ép Mekouar	95 429	9 542 900	9,09%
Autres	340 558	34 055 800	32,43%
TOTAL	1 050 000	105 000 000	100,00%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Produits de titres de participation	9 685	10 256	5,90%	13 379	30,5%
Résultat net	4 642	6 442	38,78%	8 045	24,9%
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	12 635	2 018	-84,03%	3 027	+50%
Situation nette	192 292	194 534	1,17%	196 279	+0,9%

Source : SGMB

Analyse 2021-2022 :

En 2022, Investima a encaissé près de 10,3 MMAD au titre des dividendes, contre près de 9,7 MMAD en 2021, soit une variation de +5,9%.

Le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 6,4 MMAD contre 4,6 MMAD à fin 2021, soit une hausse de plus de +38,8% par rapport à l'exercice 2021. Cette performance s'explique principalement par les effets suivants :

- baisse du résultat financier de 4,8 MMAD, essentiellement due à la diminution des reprises financières (impact de -5,9 MMAD), partiellement compensée par :
- la hausse du résultat non courant de 6,6 MMAD, passant de -6,0 MMAD en 2021 (due à la baisse des produits de cessions d'immobilisation et des valeurs nettes d'amortissement) à +0,6 MMAD en 2022.

Au 31/12/2022, les titres de participations nets d'Investima restent stables et s'élèvent 138,6 MMAD contre 137,8 MMAD à fin 2021.

Analyse 2022-2023 :

En 2023, Investima a encaissé près de 13,4 MMAD au titre des dividendes, contre près de 10,3 MMAD en 2022, soit une variation de +29,9%.

Le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 8,0 MMAD contre 6,4 MMAD à fin 2022, soit une hausse de plus de +24,9% par rapport à l'exercice 2022. Cette performance s'explique principalement par les effets suivants :

- Hausse du résultat financier de 4,2 MMAD, essentiellement due à l'augmentation des produits de titres de participations à hauteur de 3,1 MMAD combiné à une baisse des dotations financières de 1,6 MMAD.
- La baisse du résultat non courant de -3,2 MMAD, passant de 0,6 MMAD en 2022 à -2,6 MMAD en 2022 (due à la hausse de la charge du poste de valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées).



Au 31/12/2023, les titres de participations nets d'Investima sont en très légère baisse (-0,6 %) et s'élèvent 137,7 MMAD contre 138,6 MMAD à fin 2022.

III.b.9. SOGECAPITAL INVESTISSEMENT

Sogécapital Investissement est une société anonyme, agréée par Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1247-19, ayant pour objet principal et habituel la gestion des Organismes de Placement Collectif en Capital.

Informations générales :

Dénomination sociale	Sogecapital Investissement
Activité	Société de gestion d'Organismes de Placement Collectif en Capital
Siège social	55 Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	25/09/2018
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet sodecial	<p>La société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une activité principale et habituelle de gestion d'un ou plusieurs Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) ainsi que les opérations s'y rapportant ; ▪ Et/ou la gestion d'organismes de placement en capital de droit étranger, dont la liste est fixée par circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ; ▪ Des activités connexes en conformité avec la liste fixée par l'administration, après avis de l'AMMC.
Capital social au 31/12/2023	<p>Le capital social est fixé à la somme de 6.000.000 de dirhams.</p> <p>Il est divisé en 60.000 actions d'une valeur nominale de 100MAD chacune.</p>
Date d'acquisition par SGMB	2018
Dividendes distribués à SGMB en 2023 au titre de l'exercice 2022	-

Répartition du capital de SOGECAPITAL INVESTISSEMENT au 31/12/2023

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	59 996	5 999 600	99,99%
Autres	4	400	0,01%
TOTAL	60 000	6 000 000	100%

Source : SGMB



Chiffres clés

KMAD	2021	2022	Var 2021/2022	2023	Var 2022/2023
Produits de titres de participation	-	-	-	-	-
Résultat net	-451	-466	-3%	-1.524	<-100%
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	-	-		-	
Situation nette	341	4.875	1.329%	3.351	-31%

Source : SGMB

Analyse 2021 -2022 :

Au 31 décembre 2022, les produits d'exploitation totalisent 1,99 MMAD, traduisant la facturation d'une prestation de services.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 2,44 MMAD traduisant l'effet d'une année pleine des recrutements de personnel par la société.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 s'est traduit par une perte nette de 0,47 MMAD.

Ainsi, le total des capitaux propres s'est établi à 4,87 MMAD à la suite d'une augmentation de capital de 5 MMAD opérée dans l'année (vs 0,34 MMAD en 2021).

Analyse 2022 -2023 :

Au 31 décembre 2023, les produits d'exploitation s'élèvent à 1,64mMAD reflétant la réduction de la prestation de services.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est traduit par une perte nette de 1,52MMAD expliquée par :

- D'une part, la diminution du chiffre d'affaires, corollaire à la diminution de la prestation de services facturée par la société (-0,35mMAD) ;
- D'autre part, l'augmentation des charges d'exploitation (+0,82mMAD) liée à l'augmentation de la rémunération du personnel (+0,78mMAD) qui est principalement due à l'intégration – en cours d'année - d'une personne supplémentaire à l'équipe de gestion.

Ainsi, le total des capitaux propres s'établit à 3,35mMAD soit une baisse de 31% corollaire au résultat net de l'exercice déficitaire.



III.b.10. FONCIMMO

FONCIMMO est une société immobilière, créée en 1998 par la Société Générale Marocaine de Banques, l'entreprise opère dans le secteur de l'immobilier. Elle a pour principale mission d'optimiser l'activité de recouvrement commercial de SGMB.

FONCIMMO contribue à l'optimisation de l'activité de recouvrement commercial de SGMB par la récupération intégrale ou partielle de ses créances. En effet, la société achète des actifs immobiliers proposés par les débiteurs pour l'effacement de leurs dettes auprès de SGMB.

Informations générales :

Dénomination sociale	FONCIMMO
Activité	Immobiliers hors exploitation
Siège social	55 Boulevard Abdelemoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1998
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Décembre au 30 Novembre
Objet social	<p>La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'achat, la vente, le commerce en général de tout bien meuble ou immeuble ; ▪ L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le commerce en général de tout produit, marchandise, matière première, matériel ; ▪ L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente et l'échange de tout bien immeuble ; ▪ Toute division, morcellement et appropriation desdits biens immeubles, ainsi que leur mise en valeur, leur lotissement, l'édification de toute construction ; ▪ La prise de participations ou d'intérêts sous une forme quelconque dans toute société ou entreprise ayant un objet similaire ou connexe ; ▪ Plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux activités sur énoncées ou susceptibles de favoriser le développement de la société.
Capital social au 30/11/2023	<p>Le capital social est fixé à la somme de MAD 50.000.000.</p> <p>Il est divisé en 500.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 500.000.</p>
Date d'acquisition par SGMB	1998
Dividendes distribués à SGMB en 2023 au titre de l'exercice 2022	Pas de dividendes distribués au titre de l'exercice 2023



Répartition du capital de FONCIMMO au 31/12/2023

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	499 996	49 999 600	99,9992 %
Divers	4	400	0,0008%
TOTAL	500 000	50 000 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Chiffre d'affaires	73 636	15 040	- 79,58 %	10 127	-33%
Résultat net	-3 111	- 2 974	4,41 %	-805	73%
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-
Situation nette	22 768	19 795	-13,06 %	18 989	-4.07%

Source : SGMB

Analyse 2021 -2022 :

En 2022, le chiffre d'affaires de FONCIMMO a connu une baisse de 79.6% en comparaison avec 2021, passant de 73,7 MMAD en 2021 à 15 MMAD en 2022. La baisse enregistrée est due au nombre important de cessions réalisées par FONCIMMO courant 2021 par rapport à cet exercice.

Le chiffre d'affaires est composé de :

- Cession de 4 actifs immobilier de FONCIMMO pour un montant de 14.9 MMAD,
- Cession de 2 actifs immobiliers hors exploitation de SGMB, ayant généré pour FONCIMMO une commission de 0.17 MMAD.

En 2022, le résultat net est déficitaire s'élevant à -2.97 MMAD (Vs un déficit de 3.1 MMAD à fin 2021). Cette perte s'explique notamment par la constatation d'une provision de 5.9 MMAD en 2022, relative aux actifs ayant connu une dépréciation de valeur comptable par rapport au marché.

Analyse 2022 -2023 :

En 2023, le chiffre d'affaires de FONCIMMO a connu une baisse de 33% en comparaison avec 2022, passant de 15 MMAD à 10 MMAD.

La baisse enregistrée est due à la baisse du montant des cessions réalisées par FONCIMMO courant 2022 par rapport à l'exercice 2023.

Le chiffre d'affaires est composé de :

- Cessions réalisées de 2 actifs immobiliers de FONCIMMO pour un montant total de 8.96 MMAD
- Commissions d'un total de 228 KMAD générées à la suite de la cession de trois (03) actifs SGMA HE
- Location des 9 actifs balnéaires de Cudia smir à SGMA pour un montant annuel de 400 KMAD avec la refacturation également de l'année antérieure 2022 pour 400 KMAD.
- Refacturation des frais de SYNDIC pour un total de 139 KMAD relatifs à 2022 et 2023.



L'année 2023 s'est soldée par une perte de 0.8 MMAD Vs une perte de 2.974 MMAD en 2022, en baisse de 2.169 MMAD (Soit 73%).

Cette perte s'explique essentiellement par le faible total des commissions, comparé aux charges d'exploitation



III.b.11. SOGECAPITAL PLACEMENT

SOGECAPITAL PLACEMENT est spécialisée dans la gestion exclusive des fonds communs de placement. Elle propose une gamme diversifiée d'OPCVM, qui enregistre régulièrement des performances financières parmi les plus remarquables de la place.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGECAPITAL PLACEMENT
Activité	Gestion des fonds communs de placement
Siège social	55 Bd Abdelmoumen. Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1998
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet la gestion exclusive de fonds commun de placement.</p> <p>Pour les besoins de cette gestion elle pourra d'une manière générale effectuer toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utile à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.</p>
Capital social au 31/12/2023	MAD 1 000 000 divisé en 10 000 actions de 100 MAD
Date d'acquisition par SGMB	1998
Dividendes distribués à SGMB en 2023 au titre de l'exercice 2022	499 935.00 MAD

Répartition du capital de SOGECAPIAL PLACEMENT au 31/12/2023

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	9 996	999 600	99,96%
Divers	4	400	0,04%
TOTAL	10 000	1 000 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Chiffre d'affaires	3 902	3 988	2.20%	4 075,80	2,20%
Résultat net	492	500	1.63%	522,96	4,59%



Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	529	492	-6.99%	499	1,42%
Situation nette	1 593	1602	0.56%	1 625,00	1,44%

Source : SGMB

Analyse 2021-2022 :

Le chiffre d'affaires 2022 de SOGECAPITAL PLACEMENT a évolué de 2.20% grâce à l'envolée de l'encours sous gestion des fonds Actions (+188%), atténué en revanche par l'effet marché et la décollecte sur l'obligataire court terme.

SOGECAPITAL PLACEMENT clôture, ainsi, l'année avec un résultat net de 500 K MAD soit une progression de 1.63 % par rapport à 2021

Analyse 2022-2023 :

SOGECAPITAL PLACEMENT a vu son résultat d'exploitation évoluer positivement de +6% grâce à une reprise du chiffre d'affaires réalisé .

Le bon comportement des marchés a quant à lui permis de booster le résultat financier de +50%.

SOGECAPITAL PLACEMENT a ainsi terminé l'année 2023 avec un résultat net de 523 KMAD, en amélioration de 4.5% par rapport à 2022."



III.b.12. ATHENA COURTAGE

Crée en 2005, ATHENA COURATGE est une société spécialisée dans le courtage et l'intermédiation en assurance toutes branches. Elle a développé pour SGMB les activités bancassurance et corporate et a accéléré la commercialisation d'autres produits dommage.

Informations générales :

Dénomination sociale	ATHENA COURTAGE
Activité	Courtage en assurances
Siège social	Angle rue Abdelkader El Mazini & Boulevard Moulay Youssef
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2005
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1er Janvier au 31 Décembre
Objet social	L'objet de la société se limite à l'exercice de la profession de courtier d'assurance dans les branches autorisées et aux activités qui sont réputées liées à la profession d'intermédiaire d'assurance, par la réglementation régissant cette profession.
Capital social au 31/12/2023	Le capital social est fixé à la somme de MAD 300.000. Il est divisé en 3.000 actions d'une seule catégorie d'une valeur nominale de cent dirhams chacune, numérotées de 1 à 3.000.
Date d'acquisition par SGMB	2005
Dividendes distribués à SGMB en 2023 au titre de l'exercice 2022	60 230 790,00 MAD

Répartition du capital d'ATHENA COURTAGE au 31/12/2023

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	2 908	290 800	96,93%
Autres ⁷	92	9 200	3,07%
TOTAL	3 000	300 000	100,00%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Chiffre d'affaires	92 028	98 744	7%	96 723	-2%

⁷ Autres : La Marocaine Vie détient 90 actions, le reste étant détenu par les administrateurs de la société



Résultat net	59 294	62 116	5%	63 354	2%
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	50 919	59 391	17%	60 230	1%
Situation nette	59 900	62 446	4%	63 869	2%

Source : SGMB

Analyse 2021-2022 :

En 2022, le chiffre d'affaires d'ATHÉNA COURTAGE a connu une progression de 7%. Cette performance est principalement portée par le comportement favorable de l'encours sur les produits Epargne et de la reprise de l'activité.

La répartition du chiffre d'affaires entre Bancassurance et Corporate est respectivement de 98% et 2%.

Les produits financiers ont connu une progression de 23% en raison de l'augmentation des opérations de rachat des SICAV durant l'exercice 2022, suite au besoin en trésorerie de l'entité.

Le résultat net a enregistré une augmentation de 5% sur la période 2021-2022.

La situation nette s'établit à 62,4 MMAD, en progression de 4% par rapport à 2021.

Analyse 2022-2023 :

En 2023, le chiffre d'affaires d'ATHÉNA COURTAGE a connu une régression de 2%. Ce recul est résulté principalement par le chevauchement des encaissements des commissions entre plusieurs exercices, ainsi que la timide évolution de l'activité.

Les affaires Bancassurance ont maintenu leur niveau de dominance avec 98% du chiffre d'affaires contre 2% pour les affaires corporate.

Les produits financiers ont connu une progression de 107% en raison de l'augmentation des opérations de rachat des SICAV durant l'exercice 2023, suite au besoin en trésorerie de l'entité.

Le résultat net a enregistré une augmentation de 2% sur la période 2022-2023, cette progression est générée par l'effet de la baisse de l'IS à 28,25% contre 31% en 2022.

La situation nette s'établit à 63,8 MMAD, en progression de 2% par rapport à 2022.



III.b.13. SOGECONTACT

Crée en 2005, Sogécontact est une filiale spécialisée dans l'exploitation d'un centre d'appels en vue de renforcer le développement commercial du réseau de Société Générale Marocaine de Banques.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGECOMTACT S.A
Activité	Centre d'appels dédié
Siège social	71, Immeuble Contempo, Angle Boulevard Mohamed V et Rue Azilal-Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2005
Durée de vie	99 Ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	<p>La société a pour objet, au Maroc et dans tout pays :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Exploitation d'un centre d'appels ;▪ Le développement des relations clientèles par l'exploitation des réseaux de télécommunication ;▪ Le traitement des appels sortants et entrants par un service d'information on-line donnant accès à des informations en ligne, en temps réel et sans intervalles d'attente ;▪ La réalisation des prestations de conseil en utilisant les capacités des réseaux publics de télécommunication ;▪ La réalisation des opérations dans le cadre des activités non liées à l'activité sus indiquée sous réserve du respect de la réglementation applicable en la matière ;▪ La prise à bail, l'installation, l'exploitation de tout établissement, fonds de commerce, se rapportant à l'activité sus indiquée ;▪ La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tout procédé et brevet concernant ces activités ;▪ La participation directe ou indirecte de la société dans toute opération financière, immobilière ou mobilière ou entreprise pouvant se rattacher à l'objet social ;▪ Toute opération de quelque nature contribuant à la réalisation de cet objet ;▪ La participation de la société par tout moyen à toute entreprise ou société créée ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou à tout objet similaire ou connexe, notamment par voie de création, d'apport de souscription ou achat d'actions, de parts sociales ou de parts d'intérêts, de fusion, d'association en participations de groupement d'intérêt économique d'alliance ou de commandite ;▪ Plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux activités sus énoncées ou susceptible de favoriser le développement de la société.



Capital social au 31/12/2023	Le capital social est fixé à la somme de MAD 300.000. Il est divisé en 3.000 actions d'une seule catégorie d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 3.000
Date de création par SGMB	2005
Dividendes distribués à SGMB en 2023 au titre de l'exercice 2022	Aucune distribution de dividende en 2023

Répartition du capital de SOGECONTACT au 31/12/2023

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	2 997	299 700	99,90%
Divers	3	300	0,10%
TOTAL	3 000	300 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Chiffre d'affaires	14 714	18 911	28,52 %	21 786	15,20%
Résultat net	-2 265	4 129	282 %	3537	-14,34%
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-
Situation nette	-1 948	2 181	212 %	5718	162,17%

Source : SGMB

Analyse 2021-2022 :

L'exercice 2022 s'est caractérisé par la réalisation d'un résultat net de **4,1 MMAD** et ce grâce à la mise en application **des mesures convenues dans le plan de redressement élaboré courant 2022**.

Ces mesures comprenaient **i)** la revue à la hausse du prix de refacturation des prestations de Sogeccontact à la SGMB, **ii)** le relèvement du nombre de positions de travail, **iii)** la revue à la baisse des charges locatives qui pesaient lourdement sur le coût global des charges d'exploitation de Sogeccontact et aussi par **iv)** la réalisation



d'un produit exceptionnel imposable, généré par l'abandon d'une dette de financement de la SGMB sur Sogeccontact.

L'impact très positif de ces mesures a été ressenti au niveau des postes suivants :

- CA (18,9MMAD en 2022 contre 14,7MMAD en 2021, soit +28,52%) ;
- Loyer de la plateforme (1,6MMAD en 2022 contre 2,1MMAD en 2021, soit -21%) et ;
- Coût des prestations informatiques reçues (0,5 MMAD en 2022 contre 1,2 MMAD en 2021, soit 53,37%).

Le niveau important du bénéfice net affiché en 2022 a permis d'absorber les pertes constatées en 2020 et 2021 et d'enregistrer une situation nette comptable réconfortante de 2,2 MMAD.

Analyse 2022-2023 :

L'exercice 2023 s'est caractérisé par la réalisation d'un Chiffre d'Affaires de 21,7 MMAD en évolution de 15% par rapport à 2022 et par un Résultat Net de 3,5 MMAD, généré par l'effet toujours positif des mesures de redressement de 2022 ainsi que du relèvement du nombre de positions de travail en faveur des clients de Société Générale Maroc.

Ce résultat bénéficiaire d'un bon niveau a contribué au renforcement substantiel de la Situation Nette de Sogeccontact qui se situe à 5,7 MMAD.

A noter également l'effort de remboursement significatif de 50% des dettes fournisseurs antérieures à 2023 avec maintien d'un niveau de trésorerie satisfaisant qui a permis de faire face aux divers besoins d'exploitation et besoins d'investissement liés à des travaux d'aménagement de la plateforme et de renouvellement du mobilier de bureau, engagés courant 2023 à hauteur d'une enveloppe de plus de 1,7 MMAD.

En conclusion, la situation financière de 2023 confirme le renouement avec les bons résultats bénéficiaires, les équilibres fondamentaux et les soldes de gestion de niveau très satisfaisants.



III.b.14. SOGEFONCIERE

SOGEFONCIERE est une Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L) à associé unique créée en 2021 par la Société Générale Marocaine de Banques. L'entreprise opère dans le secteur de l'immobilier. Elle pour principale mission de développer le projet de construction du nouveau Bâtiment situé à CFC.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGEFONCIERE
Activité	L'achat, la vente, le commerce en général de tout bien meuble ou immeuble
Siège social	55 Boulevard Abdelmoumen
Forme juridique	SARL à associé unique
Date de création	2021
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	<p>La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ La location d'immeubles professionnels ;▪ La location d'établissements commerciaux ;▪ L'acquisition de terrains, la construction, le développement de tous projets immobiliers et la commercialisation et ou, la mise en location de projets ;▪ La construction, l'édification, l'entretien, la rénovation, l'extension, l'aménagement de tous immeubles ;▪ La réalisation de tous travaux se rapportant au domaine de l'immobilier ;▪ La prise à bail de tous baux ou immeubles ;▪ La réalisation de toutes prestations de services ;▪ La prise de participations, directe ou indirecte, dans toutes sociétés à créer par voie de souscription au capital ou déjà existantes par voie d'augmentation de capital ou par rachats de titres ou droits sociaux, et ce dans toutes sociétés civiles ou commerciales, en qualité d'associé, d'actionnaire, de commanditaire ou de commandité.
Capital social au 31/12/2023	Le capital social est fixé à la somme de MAD 355.000.000 Il est divisé en 3.550.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, souscrites en totalité et totalement libérées par l'associé unique.
Date d'acquisition par SGMB	2021



Dividendes distribués à SGMB en 2023 au titre de l'exercice 2022	Néant
---	-------

Répartition du capital de SOGEFONCIERE au 31/12/2023

	Nombre d'actions	Montant du capital détenu (MAD)	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	3 550 000	355 000 000	100%
TOTAL	3 550 000	355 000 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Chiffre d'affaires	-	-	-	-	-
Résultat net	-1 962	-2 835	-44%	-2 498	12%
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-
Situation nette	198 038	195 203	-1%	347 668	78%

Source : SGMB

SOGEFONCIERE, Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L) à associé unique, au capital de 200 000 000 DH, créée en 2021, a enregistré, au titre de l'exercice 2021, une perte de 1 962 KMAD due essentiellement à l'amortissement des frais d'acquisition sur immobilisations à hauteur de 1 957 KMAD composés exclusivement de frais de notaire, de frais de conservation foncière et de droits d'enregistrement, dans le cadre de l'acquisition du terrain. Aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé au cours de l'exercice.

Au cours dudit exercice, la société SOGEFONCIERE a engagé diverses dépenses comptabilisées dans le compte « immobilisation en cours » portant sur des honoraires d'architectes, des frais de gestion de projet ainsi que des frais d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Au titre de l'exercice 2022, SOGEFONCIERE a réalisé une perte de 2 835 KMAD expliquée principalement par la dotation aux amortissements sur les frais d'acquisition d'un montant de 1 957 KMAD, une dotation aux amortissements additionnelle relative aux charges à repartir portant sur les autorisations de construction, pour un montant de 311 KMAD, une perte de change propre à l'exercice d'un montant de 135 KMAD, une perte de change latente sur les fournisseurs non encore payés, d'un montant de 318 KMAD, des honoraires comptables, fiscaux et juridiques d'un montant de 97 KMAD, des services bancaires pour un montant de 23 KMAD ainsi que des gains de change pour un montant de 19 KMAD.

Au cours dudit exercice, la société SOGEFONCIERE continue à engager de nouvelles dépenses comptabilisées dans le compte « immobilisation en cours » portant sur des honoraires d'architectes, des frais de gestion de projet, des frais d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, des frais de topographie ainsi que des frais d'avocat.

En 2023, la société SOGEFONCIERE a continué à engager diverses dépenses, comptabilisées dans le compte « immobilisation en cours » portant sur des honoraires d'architectes, des frais de gestion de projet, des frais de terrassement ainsi que des frais d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Au titre de l'exercice 2023, SOGEFONCIERE a réalisé une perte de 2 498 KMAD expliquée principalement par la dotation aux amortissements sur les frais d'acquisition d'un montant de -1 958 KMAD, une dotation aux amortissements additionnelle relative aux charges à repartir portant principalement sur les autorisations de



construction, pour un montant de -363 KMAD, une perte de change propre à l'exercice d'un montant de -546 KMAD, une perte de change latente sur les fournisseurs non encore payés, d'un montant de -2 KMAD, des honoraires comptables, fiscaux et juridiques d'un montant de -110 KMAD, des services bancaires pour un montant de -24 KMAD, des gains de change pour un montant de 187 KMAD et enfin, une reprise financière sur la provision constaté en 2022, sur les écarts de conversion, pour un montant de 318 KMAD.



III.c. Rôle de chaque filiale dans la stratégie du groupe

Société Générale Maroc conforte ses relations commerciales auprès de sa clientèle par l'apport de son expertise sur divers métiers financiers à travers ses filiales spécialisées. Ces dernières affirment leur positionnement sur le marché marocain à travers le développement d'une offre de services qualitative et taillée sur mesure.

III.c.1. SOGECAPITAL GESTION

Le début de l'année 2023 a connu un contexte marché très difficile avec une hausse importante des taux obligataires et une baisse du marché actions. A partir de fin juin, et avec la pause observée par la Banque Centrale dans son cycle de resserrement monétaire, l'optimisme est revenu au niveau des marchés financiers permettant une reprise d'un trend positif en termes de collecte.

Malgré cette volatilité, Sogécapital Gestion a enregistré en 2023 une évolution très positive de son activité avec encours sous gestion moyen de 30 milliards MAD, en hausse de 18 % par rapport à l'année précédente grâce aux bonnes performances relatives de ces fonds et de la diversité de sa base clientèle.

Pionnier dans l'investissement responsable, Sogécapital Gestion a été la première société de gestion marocaine à signer les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unis (UNPRI) en 2021. En 2023, Sogécapital Gestion a revu et affiné sa politique ESG. Cette année a également connu le premier exercice de reporting aux PRI sur ses pratiques ESG. Les livrables de ce reporting seront rendus publics sur le site unpri.org en 2024.

Sogécapital Gestion s'est également illustrée en 2023 par la publication en avril d'une note sur les impacts économiques et financiers de l'organisation de la Coupe du Monde de Football de 2030 par le Maroc. Cette étude a connu un grand succès médiatique notamment après la confirmation de l'organisation de l'événement par le Royaume.

Enfin, Sogécapital Gestion a été confirmée en 2023 par Fitch Rating « Strong (Mar) », et reçue pour la troisième année consécutive le prix de « Best Asset Manager » au Maroc par le magazine spécialisé EMEA Finance lors des « African Banking Awards ».

III.c.2. SOGECAPITAL BOURSE

La Bourse de Casablanca a clôturé l'année 2023 sur une performance positive, le Masi, gagnant 12,8 % à 11 865,32 points, et le MASI 20 progressant de 15,44 % à 961,59 points.

Cette embellie s'explique par la poursuite de la détente des taux obligataires, l'annonce de la participation du Maroc à l'organisation de la coupe du Monde 2030 et la décélération de l'inflation au Maroc et à l'international.

Le volume des échanges en actions a globalement atteint 55 milliards de dirhams, soit une baisse de 5 % par rapport à décembre 2022.

L'année 2023 a également été marquée par plusieurs opérations publiques dont les plus importantes sont l'introduction en bourse de CFG Bank et les Offres Publiques d'Achat obligatoires portant sur les actions de SANLAM et du Crédit du Maroc auxquelles SOGECAPITAL BOURSE a participé.

Dans ce contexte, SOGECAPITAL BOURSE a réussi à maintenir sa part de marché et un volume de transactions à des niveaux élevés grâce à une dynamique commerciale soutenue et la confiance témoignée par ses clients.

SOGECAPITAL BOURSE a obtenu pour la troisième année consécutive le prix du meilleur broker au Maroc par EMEA FINANCE lors des African Banking Awards démontrant ainsi ses capacités commerciales et une qualité d'exécution aux meilleurs standards.

III.c.3. SOGELEASE MAROC

Malgré un contexte économique et concurrentiel difficile, SOGELEASE renoue avec la croissance des revenus et l'amélioration des indicateurs financiers.

À fin décembre 2023, l'activité leasing affiche une hausse de la production de 2,4 % vs décembre 2022. La production s'élève à 2 166 MMAD vs 2 114 MMAD en 2022.

L'encours financier est en quasi-stagnation passant de 6,94 milliards de dirhams en 2022 à 6,86 milliards de dirhams en 2023.

Le PNB affiche une hausse de 5 % en décembre 2023 vs décembre 2022.

Le Coût Net du Risque financier s'inscrit en baisse de 16 % vs 2022 grâce aux efforts du recouvrement amiable et contentieux et à une bonne gestion du risque à l'octroi. Soglease maintient donc un haut niveau de profitabilité lié à l'optimisation des coûts, la maîtrise du CNR et la résilience de l'activité.



La feuille de route de Soglease repose sur une croissance rentable et durable, à travers :

- La satisfaction client et fournisseur par l'amélioration du “time to yes” et “time to cash” ;
- Le développement du marché retail pour l'ériger en marché stratégique ;
- La diversification du portefeuille, en appréhendant de nouveaux secteurs porteurs ;
- Le repositionnement sur le marché du crédit-bail immobilier à travers une stratégie plus adaptée ;
- La maîtrise de notre CNR à travers la montée en compétence des équipes sur les règles et l'anticipation des impacts ainsi que l'amélioration du process recouvrement ;
- L'accentuation de la synergie avec Société Générale Maroc pour cibler un taux d'équipement plus important des clients de la banque en produit leasing ;
- La maîtrise des frais généraux ;
- L'accroissement progressif du PNB avec une moyenne de +5 % par an.

III.c.4.ALD AUTOMOTIVE

L'année 2023 a été marquée par la finalisation de l'acquisition de 100 % de LeasePlan par ALD Automotive pour créer un géant mondial de la mobilité avec plus de 3,4 véhicules gérés dans le monde.

Cette acquisition a donné naissance à une nouvelle marque « Ayvens », révélée en octobre 2023 avec la promesse « Better with every move » et qui sera lancée opérationnellement au Maroc à partir du 13 mai 2024.

En parallèle, le Groupe a lancé son nouveau plan stratégique « Power Up 2026 » autour de quatre priorités clés : centricité client, efficacité opérationnelle, responsabilité et profitabilité.

Dans ce contexte, ALD Automotive Maroc a amorcé différents chantiers de transformation pour accompagner ses ambitions et répondre à un niveau d'exigence accru, à savoir :

- Des changements organisationnels, notamment la création d'une Direction Stratégie et Transformation afin de renforcer son agilité et sa capacité à innover dans un environnement en perpétuel changement.
- Une approche commerciale centrée sur les clients et leur satisfaction afin de consolider sa position d'acteur de référence de la LLD.
- L'investissement dans le capital humain à travers des programmes de développement pour renforcer les compétences des collaborateurs et favoriser leur épanouissement professionnel.
- Le renforcement de la culture d'entreprise à travers des séminaires et des team building dédiés.
- La consolidation des synergies avec Société Générale Maroc

Par ailleurs, ALD Maroc a consolidé en 2023 sa position de leader de la location longue durée avec plus de 11 000 véhicules à la route et une part de marché de 22 %.

III.c.5.EQDOM

Filiale du groupe Société Générale et référence du crédit à la consommation depuis plus de 45 ans, Eqdom poursuit sa trajectoire de transformation et continue à se réinventer dans la fluidité dans un contexte mondial marqué par un réel changement de paradigmes.

Le partenariat entre SGMB et EQDOM a été revu fin 2021 sous forme d'un contrat de Servicing qui se décline en trois phases :

- Phase 1 : Octroi. Eqdom met à la disposition de SGMB un outil de scoring et d'octroi des crédits à la consommation de SGMB ;
- Phase 2 : Gestion. EQDOM prend en charge toute la gestion des crédits à la consommation SGMB pendant toute leur durée de vie (déblocage, modifications, remboursements anticipés ...) ;
- Phase 3 : Recouvrement. EQDOM prend en charge le recouvrement de tous les engagements de la clientèle retail SGMB.

En 2021, Eqdom poursuit le développement de son canal digital avec le pré-lancement de la plateforme www.vivacar.ma dédiée à la vente de voitures d'occasion à crédit.

Véritable innovation sur le marché marocain du véhicule d'occasion et conçue pour répondre aux nouveaux besoins du marché, cette plateforme originale donne la possibilité aux consommateurs marocains d'accéder à une sélection d'offres de voitures d'occasion triées sur le volet pour leur qualité et en provenance de partenaires automobiles fiables. Avec ses standards rigoureux, la plateforme vivacar.ma se présente comme une véritable vitrine des meilleures offres de voitures d'occasion sur le marché avec à la clé un parcours d'octroi de crédit en ligne.



En reconnaissance à sa transformation digitale, Capital Finance International distingue Eqdom pour la deuxième année consécutive avec le Prix annuel et régional du « Best Digital Consumer Finance – North Africa 2021 ».

En 2022, le produit net bancaire enregistre une hausse de +2 % à 582 MMAD grâce à un encours plus rentable et à la maîtrise des coûts de refinancement. Les charges générales d'exploitation marquent une variation de +13 % liée essentiellement aux dépenses d'investissements structurants permettant l'amélioration des outils de gestion et digitaux. Parallèlement, les dotations aux provisions nettes de reprises des créances en souffrance totalisent 130 MMAD en baisse de 30 % par rapport à 2021 en raison à la fois de la bonne gestion du risque et du renforcement du dispositif de recouvrement.

Dans le contexte actuel, EQDOM compte poursuivre sa politique de développement basée sur le renforcement de son fonds de commerce, de ses fondamentaux et sur l'accélération de sa transformation digitale.

Sur le plan ESG, EQDOM poursuit en 2022 ses actions visant à promouvoir les bonnes pratiques sociales :

- **Association Kane Ya Makane :**

Reconduction du Partenariat KAN YA MAKAN, dans le cadre du programme Tanouir plus, qui consiste à parrainer plusieurs écoles publiques du milieu rural. Il regroupe plusieurs activités dont la conception et l'animation d'ateliers artistiques pluridisciplinaires destinés aux élèves issus de couches sociales défavorisées en leur garantissant un accompagnement et un encadrement qui leur permettra de favoriser leur épanouissement personnel et de diminuer le taux d'abandon et d'échec scolaire.

- **Association Marocaine de l'Orphelin :**

Don pour le financement des besoins du mois de ramadan pour les orphelins du centre Sidi Bernoussi.

En 2023 et malgré un environnement économique difficile, la reprise de la croissance de la production entamée depuis le premier semestre 2023 a été confirmée, ressortant ainsi à +26 %. Le produit net bancaire affiche une baisse de 6 % à 545 MMAD qui s'explique essentiellement par le renchérissement du coût de refinancement conjugué à un effet de base 2022. En liaison avec le développement de l'activité, les charges générales d'exploitation marquent une variation de +3 %. Quant aux dotations aux provisions nettes de reprises des créances en souffrance, elles ont enregistré une baisse de 18 % par rapport à 2022, ressortant à 106 MMAD, attestant à la fois de la bonne gestion du risque et de l'efficacité du dispositif de recouvrement. En définitive, le résultat net de l'exercice ressort à 90 MMAD, contre 91 MMAD en 2022.

En 2023, EDQOM a élaboré une nouvelle feuille de route inspirée des guidelines Groupe et de la région Maroc, et articulée autour de 3 axes :

- **Axe 1 : Réduction de l'empreinte Carbone :**

Cette orientation consacre la volonté d'EQDOM à adopté les bonnes pratiques en matière de RSE. Engageante pour l'entreprise, comme pour ses collaborateurs, des initiatives de réduction d'empreinte carbone ont été identifiées et mises en œuvre sur des aspects logistiques, immobiliers, consommation responsable, etc.

- **Axe 2 : Financements à impact positif :**

Cette orientation vise à positionner EQDOM en tant que leader des financements à impacts positifs. A cet effet, des partenariats spécifiques sont en cours d'élaboration pour construire une proposition de valeur pertinente, avec pour vocation d'avoir un effet de levier sur la consommation responsable.

- **Axe 3 : Employeur Responsable :**

La responsabilité d'EQDOM en tant qu'employeur constitue son engagement historique en matière de diversité et l'équité genre.

III.c.6.SG OFF-SHORE

En 2023, le dispositif commercial mis en place par Société Générale Banque Offshore et composé des deux agences commerciales TANGER FREE ZONE et KENITRA ATLANTIC FREE ZONE, a reconduit sa principale orientation stratégique relative à l'accompagnement des opérateurs économiques installés dans les différentes Zones d'Accélération Industrielle (ZAI) du Royaume. Cet accompagnement est fondamentalement axé autour :



- De la gestion des flux à l'international à travers le Trade Center dédié ;
- Du financement des investissements (installation, extension, équipements...) ;
- Du financement des cycles d'exploitation à travers des solutions adaptées.

L'année 2023 a été aussi marquée par la contribution significative de l'activité « Escompte Sans Recours » (ESR) dans les performances financières de la filiale. Lancée en 2022, cette activité complète l'offre commerciale en produits et services et offre une solution de financement aux opérateurs du Commerce International.

Ainsi, les réalisations de la filiale ont été marquées par :

- La concrétisation de nouvelles entrées en relation clients qui viennent renforcer les parts de marché de la banque au niveau des ZAI ;
- Le développement continu des flux de l'international gérés pour le compte des clients ; L'évolution positive des agrégats financiers grâce aux financements et aux commissions bancaires ;
- L'évolution positive des agrégats financiers grâce aux financements et aux commissions bancaires.

Sur le plan stratégique, Société Générale Banque Offshore a défini quelques orientations pour l'exercice 2024 en l'occurrence :

- Assurer une veille permanente par rapport au développement des ZAI au niveau du Royaume ;
- Poursuivre la stratégie de soutien et d'accompagnement des écosystèmes des ZAI notamment industriels ;
- Continuer de développer l'activité crédits (ESR, crédits d'investissements et crédits d'exploitation) ;
- Renforcer davantage les parts de marché de la filiale dans les ZAI par le recrutement de nouveaux clients ;
- Perpétuer les actions de synergie avec les différentes lignes métiers et entités du groupe Société Générale Maroc (Retail, Corporate, Leasing...).

III.c.7. La Marocaine Vie

Dans un environnement économique encore défavorable (inflation tenace, hausses successives du taux directeur, changements fiscaux introduits par la loi de finances 2023 liés à l'assurance retraite, etc.), La Marocaine Vie est parvenue à renouer avec la croissance, affichant en 2023 une hausse de 1,7 % de son volume d'activité par rapport à l'année précédente, promettant de belles perspectives pour 2024.

Grâce à de solides fondamentaux et à une dynamique de conquête commerciale, la compagnie enregistre en 2023 un chiffre d'affaires de plus de 2,306 milliards de dirhams.

Pesant plus de 72 % de son chiffre d'affaires, atteignant à elle seule 1,664 milliard de dirhams, la bancassurance affiche un taux de croissance avoisinant les 10 %, porté essentiellement par une envolée de l'activité épargne, enregistrant une progression de plus de 8 % en 2023, avec en parallèle des activités en direct et avec des partenaires externes qui continuent de gagner du terrain.

La retraite complémentaire résiste parallèlement dans un contexte désavantageux, marquant certes un peu le pas par rapport à l'année précédente (-11 %), un recul néanmoins fortement atténué par une retraite collective en pleine forme qui poursuit son élan.

L'encours global poursuit également sa progression, enregistrant aussi une hausse de près de 10 % par rapport à l'année précédente, s'élevant désormais à 13,660 milliards de dirhams, avec une nouvelle fois une augmentation de la proportion des unités de compte sur la même période, de l'ordre de 2 %.

2023 a également été marquée par un certain nombre de réalisations importantes dans les différents métiers de La Marocaine Vie.

L'accélération de sa dynamique de robotisation, avec la mise en place de 9 robots sur les 12 mois de l'année, accélérant et fiabilisant ses processus, et la poursuite de la digitalisation des parcours clients et de gestion, avec notamment la dématérialisation de l'ensemble de ses correspondances clients via l'application mobile de Société Générale Maroc, ont notamment été à nouveau des occasions pour la compagnie de réaffirmer la place centrale de la transformation digitale dans sa stratégie, en synergie avec la banque, au bénéfice de leurs clients communs.

En 2023, La Marocaine Vie a également ouvert un nouveau chapitre de son ambition RSE, en se transformant pour devenir RSE by Design, l'engageant à ne plus séparer la RSE du business pour la considérer de façon intrinsèque,



à travers un plan d'action opérationnel, actionnable et suivi, défini collégialement, et des responsables désignés de tous les métiers pour sa mise en œuvre.

Les prix du Jury et de l'Innovation RSE décernés à l'occasion de la 2ème édition des Trophées de l'Assurance du Maroc et d'Afrique pour ses réalisations en 2023 sur ses deux dimensions transversales clés (la digitalisation et la RSE), illustrent précisément la reconnaissance de la volonté de La Marocaine Vie d'être un acteur à la fois innovant et engagé, en faveur de la société et de l'environnement.

Parallèlement, une gestion plus rigoureuse des risques en 2023 a contribué à consolider la solidité de la compagnie et à conforter sa capacité à conserver la confiance de ses clients et de toutes ses parties prenantes.

La Marocaine Vie a en effet progressé dans la maîtrise de ses risques techniques et opérationnels, notamment à travers un renforcement du pilotage du dispositif de supervision managériale et une mise à jour de la cartographie des risques, et la clôture scrupuleuse et dans les temps des préconisations de contrôle de niveau 2, d'audit et d'inspection.

Le récent rapport d'audit SI de l'ACAPS porte par ailleurs une appréciation très positive sur le niveau de maturité de ses dispositifs informatiques et de cybersécurité, avec un niveau de conformité SI de la compagnie évaluée à 95,6 %.

En 2023, Al Maghribia Takaful, filiale d'assurance participative de La Marocaine Vie, a également lancé une nouvelle offre Multirisque Bâtiment, gagnant du terrain sur le marché Takaful, et permettant à sa maison mère de proposer pour la première fois de son histoire une offre d'assurance non-vie.

III.d. Relations entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales

Les principales conventions régissant les relations entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales se présentent de la manière suivante :

Prestations entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales

III.d.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2023

III.d.1.1. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Investima

➤ Convention de réalisation de prestations de Contrôle Niveau 2 (CN2) conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Investima

✓ Date de la Convention : 26/10/2023

✓ Entités et personnes concernées :

- Investima est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 48,04% ;
- M. François Marchal est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration d'Investima ;
- M. Abdelaziz Tazi est membre du Conseil de Surveillance de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur à Investima.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir également les filiales.

A cet effet, l'équipe Contrôle Niveau 2 (CN2) de Société Générale Marocaine de Banques procède à la réalisation de missions de contrôle Niveau 2 (CN2) au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes des conventions signées par Société Générale Marocaine des Banques avec ses filiales.

Cette convention signée en date du 26 octobre 2023 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 27 mars 2020.

La prestation est facturée annuellement sur la base suivante : Coût moyen * nombre de J/H réellement consommé durant l'année pour le compte d'Investima (le bénéficiaire). Le nombre de J/H est comptabilisé par Société Générale Marocaine de Banques (le prestataire) et transmis à Investima pour visa et validation.

Le montant comptabilisé s'élève à 2 KMAD.



Aucun montant encaissé.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	2
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

III.d.1.2. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Athena Courtage

➤ **Convention de prestations de conformité conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Athena Courtage**

✓ Date de la Convention : 07/09/2023

✓ Entités et personnes concernées :

- Athena Courtage est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 96,93% ;
- Mr. Mehdi BENBACHIR est Directeur Général Adjoint et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration d'Athena Courtage.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

En vertu des termes de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques s'engage à effectuer des prestations d'assistance dans les domaines de « Conformité Sécurité Financière » et « Conformité Réglementaire » moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 60 KMAD HT.

Cette convention signée en date du 7 septembre 2023 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 mars 2022.

Le montant comptabilisé s'élève à 20KMAD.

Le montant encaissé s'élève à 24KMAD

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	20
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	24

Source : SGMB

III.d.1.3. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogecapital Gestion

➤ **Convention de prestations de conformité conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogecapital Gestion**

✓ Date de la Convention : 06/06/2023

✓ Entités et personnes concernées :



- Sogecapital Gestion est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,95% ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion ;
- Mr. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion ;
- Mr. Mehdi Benbachir est Directeur Général Adjoint, membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

En vertu des termes de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques s'engage à effectuer des prestations d'assistance dans les domaines de « Conformité Sécurité Financière » et « Conformité Réglementaire » moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de KMAD 60 HT.

Cette convention signée en date du 6 juin 2023 - qui vient en remplacement de celle du 17 juin 2019- a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 mars 2022.

Le montant comptabilisé s'élève à 60KMAD.

Aucun montant encaissé.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	60
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

III.d.1.4. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogecapital Bourse

➤ **Convention de prestations de conformité conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogecapital Bourse**

✓ Date de la Convention : 11/04/2023

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogecapital Bourse est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil de Surveillance de Sogecapital Bourse.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

En vertu des termes de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques s'engage à effectuer des prestations d'assistance dans les domaines de « Conformité Sécurité Financière » et « Conformité Réglementaire » moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 60 KMAD HT.

Cette convention signée en date du 11 avril 2023 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 mars 2022.

Aucun montant comptabilisé.

Aucun montant encaissé



KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

III.d.1.5. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogelease

➤ Convention de contrôle périodique entre Société Générale Marocaine de Banques et Sogelease

✓ Date de la Convention : 13/03/2023

✓ Entités et personnes concernées :

- Sogelease est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mr. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant de Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de Sogelease ;
- Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease ;
- Mr. François Marchal est Directeur Général Adjoint et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease ;
- Mr. Mehdi Benbachir est Directeur Général Adjoint et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur de Sogelease.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention est mise en place pour matérialiser les prestations d'audit réalisées par l'équipe d'audit IGAD de Société Générale Marocaine de Banques (le prestataire) au profit de Sogelease (l'audité).

L'ensemble des coûts liés aux prestations d'audit fournies à l'Audité fait l'objet d'une facturation annuelle par le Prestataire à Société Générale (France).

Cette convention signée en date du 13 mars 2023 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 23 septembre 2022.

Aucun montant comptabilisé au titre de l'exercice 2023.

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2023.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

III.d.1.6. Conventions réglementées entre Société Générale Marocaine de Banques et Eqdom

➤ Convention d'externalisation de recouvrement des créances conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et Eqdom



✓ Date de la Convention : 08/05/2023

✓ Entités et personnes concernées :

- Eqdom est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 55,21% ;
- Mr. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Eqdom ;
- Mr. Mehdi Benbahir est Directeur Général Adjoint et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur au conseil d'Eqdom.

✓ Nature, objet et modalités de la convention

Selon la convention, Eqdom s'engage à réaliser les prestations relatives au recouvrement amiable du portefeuille Retail de la Société Générale Marocaine de Banques moyennant une commission de 5% calculée sur le montant recouvré effectif encaissé et validé.

Cette convention signée le 8 mai 2023 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 17 mars 2023.

Aucun montant comptabilisé au titre de l'exercice 2023.

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2023.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en charges (HT)	-	-	-
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

III.d.2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

III.d.2.1. Conventions réglementées entre SGMA & SOGELEASE MAROC

➤ Convention fiscale

✓ Date de la convention : 17/09/2021

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.

✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existence entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	9	30	30
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	11	54



➤ **Convention d'accès au CLUB DAR BOUAZZA**

- ✓ Date de la convention : 11/02/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, SGMA permet à SOGELEASE MAROC de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et descendants de l'accès au Club DAR BOUAZZA et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents SOGELEASE MAROC (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMA au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	53	53	28
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	96	64	64

➤ **Convention de garantie « PROLEASE »**

- ✓ Date de la convention : 22/07/2005
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Selon les termes de cette convention, la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGELEASE MAROC ont convenu de développer ensemble le produit « PROLEASE » destiné au financement en crédit-bail par le biais de SOGELEASE MAROC, de divers biens meubles à usage professionnel et dont le montant unitaire incluant l'encours éventuel ne dépassera pas 500 000 MAD (hors taxes).

PROLEASE est placé exclusivement par les agences de la Société Générale Marocaine de Banques auprès de sa clientèle commerciale et des professions libérales. La Société Générale Marocaine de Banques couvrira à hauteur de 50% la perte définitive qu'elle pourrait être amenée à supporter suite à la défaillance éventuelle des locataires.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

➤ **Convention de garantie « SOGEQUIP »**

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Une convention a été conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE MAROC S.A. Cette convention, modifiée en juin 2000, prévoit le développement du produit « SOGEQUIP» destiné au financement en crédit-bail de divers biens meubles et immeubles à usage professionnel et dont le prix ne dépasse pas 2.000.000 MAD HT.



Les contrats SOGEQUIP dont le financement est assuré par SOGELEASE MAROC S.A. sont placés exclusivement par les agences Société Générale Marocaine de Banques auprès de leur clientèle commerciale et professions libérales.

Les pertes définitives éventuelles enregistrées suite à la défaillance des locataires sont à la charge de la Société Générale Marocaine de Banques.

En contrepartie de cette garantie, SOGELEASE MAROC S.A. alloue une rémunération mensuelle sur la base de l'encours financier des contrats actifs de la période. Les conditions de cette rémunération sont déterminées d'un commun accord entre les deux parties en fonction de l'évolution des barèmes de location en crédit-bail.

Bien qu'arrêtée fin 2005, cette convention continue à produire ses effets au titre de la gestion des encours existants.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention d'apporteur « PMELEASE+ »**

- ✓ Date de la convention : 07/07/2005
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Une convention d'apporteur a été conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE MAROC S.A. Cette convention prévoit le développement du produit «PMELEASE+» destiné au financement en crédit-bail de divers biens meubles et immeubles à usage professionnel.

Les contrats PMELEASE+ dont le financement est assuré par SOGELEASE MAROC S.A. sont placés exclusivement par les agences Société Générale Marocaine de Banques auprès de leur clientèle entreprise.

Les dossiers entrant dans le champ de PMELEASE+ concernent tout montant ne dépassant pas un plafond de 1.000 KMAD H.T.

En contrepartie, SOGELEASE MAROC S.A. alloue une rémunération d'apport flat à la Société Générale Marocaine de Banques de 1%.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2010
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGELEASE d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.



Ce service permet à SOGELEASE de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	64	64	111
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	90	77	133

Source : SGMB

➤ **Convention de mise à disposition du personnel conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE**

- ✓ Date de la convention : 03/01/2011
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGELEASE des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	4 133	3 887	5 921
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	4 122	3 121	9 312

Source : SGMB

➤ **Convention de mise à disposition du personnel par SOGELEASE au profit de la Société Générale Marocaine de Banques**

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit ma mise à disposition par SOGELEASE Maroc eu profit de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération annuelle.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en charges (HT)	-	1 077	-
Sommes décaissées/encaissées au cours de l'exercice (TTC)	12 331	1 258	-

Source : SGMB

➤ **Convention de prestation juridique conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGELEASE MAROC**

- ✓ Date de la Convention : 24/02/2016
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations de conseil juridique. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.



L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délais-coûts) en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes groupe.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits HT	300	300	300
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	360	360	360

Source : SGMB

➤ **Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment (LAB) conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE**

- ✓ Date de la Convention : Le 08/05/2012
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les modalités dans lesquelles SGMA procède au contrôle et vérification dans le cadre :

- des souscriptions des personnes morales ou physiques à un contrat d'assurance vie via le réseau d'agences de la SGMA.
- des demandes de paiement de prestation, de rachat ou de versement d'un contrat de capitalisation / Assurance Vie dès lors que le contrat en question a été souscrit via le réseau d'agences de SGMA.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention d'accompagnement des filiales par SG Maroc sur le volet conformité entre SGMA et SOGELEASE**

- ✓ Date de la Convention : 21/10/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ces conventions sont mises en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité. La mission de la SGMA, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

- ✓ Prestations ou produits livrés ou fournis : Aucun montant n'est comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2023.
- ✓ Somme reçue : Aucun montant n'a été encaissé au 31/12/2023

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-



Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-
--	---	---	---

Source : SGMB

➤ **Convention d'audit conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE**

- ✓ Date de la Convention : Premier semestre 2013
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité de contrôle périodique par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGELEASE Maroc moyennant une rémunération annuelle.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Prestations CN2**

- ✓ Date de la convention : 28/04/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	180	72	86
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	215	87

Source : SGMB

➤ **Contrat de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique**

- ✓ Date de la convention : 23/09/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.



- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques. En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à un intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	870	4 284	2 532
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	744	1 044	4 950

Source : SGMB

➤ **Convention de Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

- ✓ Date de la convention : 22/07/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	82	21
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	99

Source : SGMB

➤ **Convention de garantie à première demande**

- ✓ Date de la convention : 31/12/2022
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention a pour objet de définir de définir l'engagement de Société Générale Marocaine de Banques de se porter irrévocablement et inconditionnellement garant de Sogellease de la bonne fin de tous les engagements de crédit-bail actuels de la contrepartie susvisée de Société Générale de Location de Matériel Maroc (SGLM) et de ceux que cette dernière pourrait être amenée à lui accorder à hauteur d'un montant de maximum égal au montant des concours excédent 20% dudit seuil, et en tout état de cause, dans la limite d'un montant maximum- de 100 000 KMAD.



KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	366
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

III.d.2.2. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et La Marocaine Vie

➤ **Convention de prestations de services conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société La Marocaine-Vie**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2004
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La Marocaine-Vie et la banque ont convenu de mettre en place une convention de services bancaires, d'une part sur les comptes de La Marocaine-Vie et d'autre part sur les comptes bancaires domiciliés par les clients de La Marocaine-Vie auprès de la banque. L'article 9 de ladite convention, fixe les modalités de facturation des services à La Marocaine-Vie en fonction de la nature de la prestation.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et LA MAROCAINE-VIE**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2010
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de la MAROCAINE VIE d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C. Ce service permet à LA MAROCAINE VIE de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	141	141	202
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	199	169	-

Source : SGMB

➤ **Convention d'audit conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et LA MAROCAINE-VIE**

- ✓ Date de la convention : 01/02/2011
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité de contrôle périodique par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de la Marocaine

Vie moyennant une rémunération semestrielle. Ce contrat est entré en vigueur le 1^{er} février 2011.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	342	-

Source : SGMB

➤ **Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et LA MAROCAINE-VIE**

- ✓ Date de la convention : 01/07/2011
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les modalités dans lesquelles la Société Générale Marocaine de Banques procède au contrôle et vérification dans le cadre :

- des souscriptions des personnes morales ou physiques à un contrat d'assurance vie via le réseau d'agences de SGMA.
- des demandes de paiement de prestation, de rachat ou de versement d'un contrat de capitalisation / Assurance Vie dès lors que le contrat en question a été souscrit via le réseau d'agences de SGMA.

L'article 7 de ladite convention, fixe les modalités de facturation des services au bénéficiaire en fonction de la nature de la prestation.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Contrat de prestation juridique conclu entre SGMA et la société LA MAROCAINE VIE**

- ✓ Date de la Convention : 07/04/2016
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations de conseil juridique. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délais-coûts) en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes groupe.

Cette convention donnera lieu à une facturation forfaitaire annuelle augmentée des prestations ponctuelles le cas échéant.

KMAD	2021	2022	2023



Montant constaté en produits HT	70	70	70
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	84	84	-

Source : SGMB

➤ **Conventions de mise à disposition du personnel conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et LA MAROCAINE VIE**

- ✓ Date de la convention : 15/04/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de la Marocaine vie des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle

En KMAD HT	2021	2022	2023
Montant constaté en produits HT	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la Marocaine Vie sur LA PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques. En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à un intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	1 993	1 897	1 605



Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	209	-	-
--	-----	---	---

Source : SGMB

➤ **Convention d'accès à DAR BOUAZZA**

- ✓ Date de la convention : 26/05/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, SGMA permet à LMV de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et descendants de l'accès au Club DAR BOUAZZA et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents LMV (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMA au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	137	137	62
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	2 757	165

Source : SGMB

III.d.2.3. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGECA CAPITAL GESTION

➤ **Contrat de bail à usage commercial conclu entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECA CAPITAL GESTION**

- ✓ Date de la convention : 21/04/2001

A compter du 1^{er} janvier 2008, les parties ont décidé de modifier article par article le contrat de bail initial et d'adopter un nouveau contrat le 28 juin 2011.

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat stipule la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECA CAPITAL GESTION d'un local à usage de bureau y compris l'eau, l'électricité, le téléphone et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	492	405	373
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	422	-	840

Source : SGMB

➤ **Convention de mise à disposition du personnel conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et Sogecapital Gestion**

- ✓ Date de la convention : 03/01/2011

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.



- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECAPITAL GESTION des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	10 291	11 257	12 879
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	13 680	584	14 910

Source : SGMB

➤ **Convention de fourniture de services et d'assistance conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL GESTION**

- ✓ Date de la Convention : 16/05/2019
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Selon les termes de cette convention, SOGECAPITAL GESTION confie à la Banque la mission d'assistance comptable, fiscale, financière et administrative par la cellule de Gestion des Filiales et Fiscalité (GFF) rattachée à la Direction Financière de la Banque moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 50 KMAD HT.

En KMAD HT	2021	2022	2023
Montant constaté en produits HT	50	50	50
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	60	60	60

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations de services conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL GESTION**

- ✓ Date de la Convention : 17/06/2019
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

En vertu des termes de cette convention, SGMA s'engage à effectuer les prestations d'assistance dans les domaines de « Conformité Sécurité Financière » et « Conformité Réglementaire » moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 60 KMAD HT.

En KMAD HT	2021	2022	2023
Montant constaté en produits HT	60	60	0
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	72	72	72

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations de services conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL GESTION / Prestations CN2**

- ✓ Date de la convention : 24/04/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention



Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	93	72	34
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	112	87

Source : SGMB

➤ **Convention conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL GESTION sur LA PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE**

- ✓ Date de la convention : 01/12/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques. En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à un intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	258	291	169
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	587	508

Source : SGMB

➤ **Convention fiscale**

- ✓ Date de la convention : 22/12/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.



✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existence entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	18	30	60
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	21	108

Source : SGMB

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

- ✓ Date de la convention : 22/02/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	41	16
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	49

Source : SGMB

III.d.2.4. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGECAPITAL BOURSE

➤ **Contrat de bail à usage commercial**

- ✓ Date de la convention : 21/04/2001

A compter du 1^{er} janvier 2008, les parties ont décidé de modifier article par article le contrat de bail initial et d'adopter un nouveau contrat le 28 Juin 2011.

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :



Ce contrat stipule la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECAPITAL BOURSE d'un local à usage de bureau y compris l'eau, le téléphone et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	494	410	378
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	517	596	851

Source : SGMB

➤ **Convention de rétrocession de commissions de courtage**

- ✓ Date de la convention : 31/12/1996
- ✓ Date de l'avenant de la convention : 01/01/2013
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention:

Cette convention prévoit que SOGECAPITAL BOURSE rétrocède à la Société Générale Marocaine de Banques 5 % des commissions de courtage perçues par elle.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	44	36	34
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	18	40

Source : SGMB

➤ **Convention de mise à disposition du personnel**

- ✓ Date de la convention : 03/01/2011
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention:

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECAPITAL BOURSE des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	5 936	5 423	6 483
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	7 750	5 701	9 324

Source : SGMB

➤ **Prestations CN2**

- ✓ Date de la convention : 27/04/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.



A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	27	2
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	32

Source : SGMB

➤ **CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE**

- ✓ Date de la convention : 29/12/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques. En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à un intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	127	275	1 005
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	611	-

Source : SGMB

➤ **Convention fiscale**

- ✓ Date de la convention : 17/09/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existence entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et



améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	9	30	30
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	11	54

Source : SGMB

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

- ✓ Date de la convention : 01/02/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	16
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

III.d.2.5. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGECONTACT

➤ **Convention de prestation de service SOGETEL**

- ✓ Date de la convention : 01/08/2006
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Ce contrat prévoit que SOGECONTACT fournit à la Société Générale Marocaine de Banques un service complet permettant la réception et la prise en charge des appels entrants ainsi que la réalisation des appels sortants de la clientèle de la banque moyennant une rémunération s'élevant à 25 000 MAD par position.

A compter du 1^{er} janvier 2008, un avenant a été établi pour modifier l'article 8.1 du contrat de prestation de service, et en date du 1^{er} janvier 2011 un deuxième avenant a été établi pour modifier le prix de la position de 25.000 MAD à 22.000 MAD la position.



KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en charges (HT)	9 524	10 130	9 795
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	15 550	11 194	14 364

Source : SGMB

➤ **CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE**

- ✓ Date de la convention : 02/10/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques. En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à un intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	331	500	540
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	1 368

Source : SGMB

➤ **Traitements des EER à distance**

- ✓ Date de la convention : 07/07/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans un contexte de pandémie mondiale, les régulateurs (BAM & CNDP) ont mis en place un ensemble d'assouplissements réglementaires permettant d'encourager l'ouverture de compte à distance. Dans ce cadre, Société Générale Maroc a initié la mise en place d'un nouveau modèle relationnel, dont la première brique est la mise en place d'une nouvelle offre d'Entrée En Relation 100% à distance, commercialisée mi-juillet sous une marque différenciée de l'offre classique Société Générale. A cet effet, SGMA et SOGECONTACT ont décidé de conclure un contrat de service, pour formalisation du cadre de collaboration et définition des conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties.



KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en charges (HT)	1 018	2 510	5 350
Sommes décaissés au cours de l'exercice (TTC)	407	1 591	5 789

Source : SGMB

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

- ✓ Date de la convention : 22/07/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	41	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention RH : Convention de refacturation du personnel détaché auprès des filiales**

- ✓ Date de la convention : 01/09/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, SGMA met à disposition de SOGECONTACT dans le cadre de la mobilité du personnel en détachement pour l'exécution de tâches nécessaires à la bonne marche de son activité. Cette convention a pour objet de définir les responsabilités respectives de chaque Partie dans le cadre de la mise à disposition des collaborateurs désignés par SGMA auprès de SOGECONTACT, ainsi que de déterminer les charges afférentes et les modalités de leur refacturation.

En contrepartie de la mise à disposition précitée, SGMA facturera SOGECONTACT selon une périodicité mensuelle le coût correspondant. Ce coût est calculé selon la méthode du coût complet augmenté de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMA au titre de la gestion administrative du personnel détaché.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	775	225	220
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2**

- ✓ Date de la convention : 15/03/2021



- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	70	14	22
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention du personnel détaché**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2022
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention a pour objet de définir les responsabilités respectives de chaque Partie dans le cadre de la mise à disposition des collaborateurs désignés par Sogécontact auprès de SGMA, ainsi que de déterminer les charges afférentes et les modalités de leur refacturation. Ce coût est calculé selon la méthode du coût complet augmenté de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par Sogécontact au titre de la gestion administrative du personnel détaché.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	523	950
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	292	1 430

Source : SGMB

➤ **Convention d'accompagnement des filiales par Société Générale Marocaine de Banques sur le volet conformité**

- ✓ Date de la convention : 01/03/2022
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ces conventions sont mises en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité. La mission de la SGMA, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.



KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention d'accès au Club Dar Bouazza**

- ✓ Date de la convention : 01/11/2021 avec effet du 01/01/2022
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre de cette convention, SGMA permet à SOGECONTACT de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et descendants de l'accès au Club DAR BOUAZZA et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents SOGECONTACT (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMA au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	33	30
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	40

Source : SGMB

III.d.2.6. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la Société EQDOM

➤ **Convention de garantie conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société EQDOM**

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention vise à couvrir EQDOM, à raison de 50%, contre la perte définitive suite à la défaillance des bénéficiaires du crédit « FLASH », clients apportés par la Société Générale Marocaine de Banques.

En rémunération de cet engagement, la Société Générale Marocaine de Banques reçoit une commission calculée sur l'encours financier des crédits « FLASH » selon un taux déterminé annuellement.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et EQDOM**



- ✓ Date de la convention : 01/01/2010
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :
- ✓ Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'EQDOM d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C. Ce service permet à EQDOM de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	321	321	313
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	375	-	376

Source : SGMB

➤ **Convention de la mise à disposition du personnel**

- ✓ Date de la convention : 03/01/2011
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention, non écrite, prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'EQDOM du personnel détaché pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	11 132	14 784	14 336
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	15 477	12 819	15 997

Source : SGMB

➤ **Convention d'audit**

- ✓ Date de la convention : 01/02/2011
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité de contrôle périodique par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'EQDOM moyennant une rémunération semestrielle.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	Nd
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	Nd

Source : SGMB

➤ **Convention de gestion et de centralisation du service titres**

- ✓ Date de la convention : 15/12/2003, Avenant en date du 25 septembre 2018
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.



✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention a pour objet d'assurer la gestion et la centralisation du service titres EQDOM par la Société Générale Marocaine de Banques moyennant une rémunération annuelle forfaitaire. Un avenant a été conclu entre les parties en date du 25 septembre 2018 afin d'apporter un amendement à l'annexe 1.

En rémunération de l'ensemble des prestations définies, la SGMA prélèvera sur présentation de facture une commission forfaitaire annuelle de 150 000 MAD HT.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	150	150	150
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	180	165	165

Source : SGMB

➤ **Contrat de bail à usage commercial**

✓ Date de la Convention : 23/01/2015

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de la société EQDOM d'un local aménagé au premier étage de la villa à usage commercial et bureaux, objet du titre foncier N° 144605/12 dont le RDC abrite une agence bancaire SGMA, situé à Route Secondaire 111-Lotissement Espérance Ain Sbâa- d'une superficie approximative de 80m² moyennant une rémunération mensuelle de 14.172 TTC.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits HT	144	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	170	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations juridiques conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société EQDOM**

✓ Date de la Convention : 25/05/2017

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les parties. Elle a également pour but de lier les deux Parties dans une démarche d'amélioration du niveau de services rendus par le Prestataire (Société Générale Marocaine de banques), en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type Client / Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délais-coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique d'EQDOM conformément aux normes du Groupe.



KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits HT	250	250	250
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	307	300	-

Source : SGMB

➤ **CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.
- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de cette convention, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à un intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	452	557	987
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	937	-

Source : SGMB

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

- ✓ Date de la convention : 03/09/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir également les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.



KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	62	-	47
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention fiscale**

- ✓ Date de la convention : 17/09/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existence entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	30	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention Prestation de services SOGECONSO V1**

- ✓ Date de la convention : 15/03/2022
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La présente prestation de service a été conclue en vue de fixer les modalités de gestion, par Eqdom, des crédits à la consommation non affectés au profit des clients de Société Générale Marocaine de Banques. En rémunération de cette prestation, les parties procèderont sur une base au moins annuelle au partage sur la base du Résultat Avant Impôts (RAI), à savoir : 70% du RAI retenu par Eqdom et 30% du RAI versé à Société Générale Marocaine de Banques.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	846
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB



➤ **Convention Prestation de services SOGECONSO V2**

- ✓ Date de la convention : 15/03/2022
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La présente prestation de service a été conclue en vue de fixer les modalités de gestion, par Eqdom, des crédits à la consommation non affectés au profit des clients de Société Générale Marocaine de Banques.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention d'accompagnement des filiales par Société Générale Marocaine de Banques sur le volet conformité**

- ✓ Date de la convention : 02/02/2022, autorisé par le Conseil de Surveillance du 25/03/2022
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

En vertu des termes de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques s'engage à effectuer des prestations d'assistance dans les domaines de « Conformité Sécurité Financière » et « Conformité Réglementaire ».

Cette convention conclue en date du 2 février 2022 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 mars 2022.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention d'accès CLUB DAR BOUAZZA entre SGMA et EQDOM**

- ✓ Date de la convention : 31/12/2021 avec date effet au 01/01/2022
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre de cette convention, SGMA permet à EQDOM de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et descendants de l'accès au Club DAR BOUAZZA et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents EQDOM (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMA au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc....).



KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	174	71
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	208

Source : SGMB

III.d.2.7. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et ALD Automotive

➤ **Convention d'accès au Club DAR BOUAZZA**

- ✓ Date de la convention : 08/04/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre de cette convention, SGMA permet à ALD AUTOMOTIVE de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et descendants de l'accès au Club DAR BOUAZZA et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents ALD AUTOMOTIVE (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMA au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	62	61
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	120	75

Source : SGMB

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et ALD Automotive**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2010
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'ALD AUTOMOTIVE d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à ALD AUTOMOTIVE de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels. La facturation de l'année N s'effectue sur la base du coût réel du Sourcing Shared Service Center S.S.S.C durant l'année N-1.



KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	39	39	49
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	131	106

Source : SGMB

➤ **Convention de commissionnement sur opérations avec les clients**

- ✓ Date de la convention : 10/12/2001
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

En vertu de cette convention, ALD AUTOMOTIVE réalise une partie de ses opérations avec des entreprises, des professionnels et des particuliers conseillés par le réseau bancaire Société Générale Marocaine de Banques.

Le réseau intervient comme prescripteur pour ALD AUTOMOTIVE qui lui verse une rémunération calculée en fonction du chiffre d'affaires apporté.

Le montant HT de la commission est égal à 1,20% du prix d'achat HT des véhicules entrant dans le cadre des prestations définies, lorsque les financements portent sur de nouveaux véhicules et 0,60% sur des véhicules de renouvellement.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	327	508	292
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	87	781

Source : SGMB

➤ **Convention d'Audit**

- ✓ Date de la Convention : le 10/12/2011
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité contrôle périodique par SGMA au profit d'ALD Automotive moyennant une rémunération semestrielle.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Contrat de bail à usage commercial conclu entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société ALD AUTOMOTIVE**

- ✓ Date de la Convention : 01/10/2015
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :



Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de ALD AUTOMOTIVE d'un local à l'appartement du 1^{er} étage de l'immeuble sis au 170, Boulevard Lalla Yacout, Casablanca, d'une superficie de 29 m² ainsi qu'une partie du local technique évalué à 5 m² pour héberger son « site de repli » dans le cadre de son dispositif de plan de continuité d'activité (PCA) moyennant une rémunération trimestrielle à hauteur de 7 KMAD HT.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits HT	-	-	30
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	-	-	33

Source : SGMB

➤ **Contrat de prestation de conseil juridique conclu entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société ALD AUTOMOTIVE**

- ✓ Date de la Convention : 16/03/2016
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations de conseil juridique. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délais-coûts) en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes groupe.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits HT	50	50	50
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	-	180	-

Source : SGMB

➤ **Contrat de refacturation du personnel détaché**

- ✓ Date de la Convention : 23/05/2022, autorisée par le Conseil de Surveillance du 17/03/2023
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention est mise en place pour permettre à la SGMA de mettre à la disposition de ALD Automotive, du personnel en détachement, pour l'exécution de tâches nécessaires à la bonne marche de son activité.

Facturation : SGMA facture à ALD Automotive le coût correspondant selon une périodicité mensuelle. Le coût est calculé selon la méthode du coût complet augmenté de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMA au titre de la gestion administrative du personnel détaché.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	393	781
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	876



III.d.2.8. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société FONCIMMO

➤ Contrat de bail

- ✓ Date de la convention : 01/01/2002
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de FONCIMMO d'un local à usage de bureau moyennant une rémunération trimestrielle.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	10	10	10
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	12	12	12

➤ Convention de mise à disposition du personnel

- ✓ Date de la convention : 19/05/2014 (avec avenant du 11 Juin 2021)
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de FONCIMMO des ressources humaines pour les besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle. Ce coût est calculé selon la méthode du coût complet augmenté de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par Foncimmo au titre de la gestion administrative du personnel détaché.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits HT	1 419	916	946
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	1 920	1 325	987

➤ Convention de recouvrement commercial conclue entre SGMA et FONCIMMO

- ✓ Date de la Convention : 11/10/2019
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Selon cette convention qui annule celle signée entre les deux parties en date du 14 Février 2017, FONCIMMO a pour mission d'optimiser l'activité recouvrement commercial de la Banque, son intervention vise au premier lieu, la récupération intégrale ou partielle de la créance de la SGMA.

FONCIMMO a pour mission :

- D'optimiser l'activité commerciale de la Banque, son intervention vise la récupération totale ou partielle de la créance de la SGMA. Elle n'a donc pas vocation à dégager des marges élevées au détriment de la récupération des engagements contentieux. Les biens récupérés sont achetés par FONCIMMO dans le cadre d'opérations commerciales pures pour les céder après. Cette structure analyse tous les dossiers présentés par la DREC mais se réserve le droit de rejeter un dossier si les conditions de revente jugées difficiles.



- D'apporter à la banque son expertise en matière de conseil immobilier.
- D'optimiser la cession d'actifs immobiliers hors exploitation de la Banque. Elle intervient à la demande et pour le compte de Direction des Moyens Généraux.

En rémunération de cette prestation, FONCIMMO est rémunéré à hauteur de 5% du montant d'acquisition du bien dans le cadre de :

- Sa participation aux ventes aux enchères organisées par le tribunal.
- Ou suite à un arrangement à l'amiable entre le Client et le Débiteur.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en charges HT	-	-	-
Sommes décaissées au cours de l'exercice TTC *	-	-	-

Source : SGMB

*Ces montants correspondent à des commissions versées à Foncimmo

➤ **Convention d'intermédiation dans la cession d'actifs immobiliers SGMA assistance conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et FONCIMMO**

- ✓ Date de la convention : 11/10/2019
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention qui annule et remplace celle signée entre les deux parties en date du 1er avril 2014, et portant sur le même objet, a pour objet d'optimiser l'activité de cession des actifs hors exploitation de SG Maroc.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en charges (HT)	2 046	170	236
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	582	204	274

Source : SGMB

➤ **Prestations CN2**

- ✓ Date de la convention : 20/04/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	12	2
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	15



➤ **Convention fiscale**

- ✓ Date de la convention : 17/09/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existante entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	15	30	30
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	18	54

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

- ✓ Date de la convention : 31/12/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir également les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	16
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

➤ **Convention d'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité.**

- ✓ Date de la convention : 11/03/2022, autorisée par le Conseil de Surveillance du 25/03/2022
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :



Ces conventions sont mises en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité. La mission de la SGMA, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

III.d.2.9. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société INVESTIMA

➤ Convention de fourniture de services et d'assistance conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société INVESTIMA

- ✓ Date de la Convention : 23/12/2016
- ✓ Date Effet : le 1^{er} Janvier 2017
- ✓ Et avenant du 02 décembre 2019
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre de ce contrat, INVESTIMA confie à SGMA les missions ci-après citées :

- **Mission 1** : fourniture de matériels et moyens généraux. Dans le cadre de la convention, SGMB fournira au bénéficiaire tous les moyens matériels dont il lui sera fait la demande, nécessaires à la bonne marche de son activité. En rémunération de la fourniture de matériels et moyens généraux par la Banque, cette dernière percevra une rémunération forfaitaire annuelle de 250 KMAD HT.
- **Mission 2** : fourniture de personnel détaché. La banque fournira au bénéficiaire tout le personnel détaché dont il sera fait la demande pour l'exécution des prestations nécessaires à la bonne marche de son activité.
- **Mission 3** : Assistance comptable, fiscale, financière et administrative par la cellule Gestion des Filiales et Fiscalité.
- **Mission 4** : Assistance Juridique par la Direction des Affaires Juridiques.

La DAJ s'engage, pendant toute la durée du contrat, à :

1. Consacrer au bénéficiaire des ressources en nombre suffisant pour couvrir les prestations, d'une compétence et d'une expérience adaptée ;
2. Mettre à la disposition du Bénéficiaire, dans un délai acceptable, variable en fonction de la complexité de la demande à traiter, les ressources nécessaires à la réalisation de missions ou de travaux ponctuels dans le périmètre d'intervention de la DAJ.
3. Rendre compte au bénéficiaire, de tout dysfonctionnement ou anomalie constatés lors de l'exécution des prestations, de nature à engendrer un quelconque risque juridique ou opérationnel potentiel pour le bénéficiaire.

- **Mission 5** : Assistance et conseil financier par la Direction du Conseil. Le bénéficiaire confie à la Direction du Conseil la mission d'être son conseiller financier étant entendu que le bénéficiaire décide



en dernière analyse de ses choix d'investissement et ce indépendamment des conseils qui pourraient être formulés par la Direction du Conseil.

Avenant 1 au Contrat de Fourniture de Services et d'Assistance en date du 31/12/2018 :

En date du 31/08/2018, SKI et la SGMA ont conclu un contrat de fourniture de services et d'assistance par lequel la banque s'engage à fournir toute l'assistance nécessaire à la bonne marche de son activité, et notamment celle relative à la gestion d'INVESTIMA en tant que OPCC. Or, à ce jour, INVESTIMA ne dispose pas du contrat d'OPCC. Le dossier de demande d'agrément, notamment le règlement de gestion liant les deux entités (SKI et INVESTIMA) est en effet en cours de préparation. Aussi SKI n'est pas encore en mesure d'exercer son activité de gestion.

Par ailleurs, la société INVESTIMA ayant ultérieurement conclu un contrat de fourniture de services et d'assistance avec SGMA résilié de manière prématuré le 31/12/2018 en prévision de l'obtention de l'agrément OPCC, est la seule à être en mesure de bénéficier des prestations objet du contrat et à se décharger des obligations qui en résultent.

En conséquence, les parties sont convenues de modifier SKI par INVESTIMA.

L'avenant a pour objet de modifier les Parties au contrat en subrogeant SKI dans la totalité de ses droits et ses obligations par INVESTIMA. Il est conclu pour une durée qui démarre à compter de la date de prise d'effet jusqu'à la date d'obtention par INVESTIMA de l'agrément OPCC.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits HT	2 777	1 147	947
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	1 280	228	3 451

Source : SGMB

➤ **Contrôle Niveau 2**

- ✓ Date de la convention : 07 mai 2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SGMB avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie Contrôle Niveau 2 (CN2) Groupe.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	16
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

III.d.2.10. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale Off-Shore

➤ **Convention de mise à disposition de moyens humains et techniques**

- ✓ Date de la convention : 03/01/2011



- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI. M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore. Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore.

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques, au profit de Société Générale Tanger Off-Shore, des moyens humains et techniques dans le cadre de ses activités professionnelles (en termes de gestion administrative, financière et commerciale) moyennant une rémunération mensuelle pour la mise à disposition des moyens humains et trimestrielle pour la mise à disposition des moyens techniques.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	6 304	6 717	6 586
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	6 888	8 095	8 892

Source : SGMB

➤ **Convention dans le domaine de la sécurité financière (lutte de blanchiment d'argent)**

- ✓ Date de la convention : 15/02/2015
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI. M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore. Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, SGTOS doit mettre en place un dispositif de Sécurité Financière en application de la réglementation marocaine et des normes Groupe Société Générale. Elle a demandé à la Société Générale d'organiser à son profit un dispositif de Sécurité Financière pour se conformer aux exigences réglementaires afférentes à son activité.

Le contrat a pour objet de définir les services, les outils et les procédures mises en place par SGMA auprès de SGTOS dans l'objectif de l'assister dans l'exécution de ses obligations en application des dispositions réglementaires locales et des normes Société Générale en matière de Sécurité Financière.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	80	80	80
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations de services pour la collaboration dans le domaine juridique**

- ✓ Date de la convention : 11/12/2017
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI. M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore. Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :



La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service redu par le prestataire (Société Générale Marocaine de banques) en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type Client/ Fournisseur Classique tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (Qualité-Délais-Coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes du Groupe.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	60	60	60
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de Gestion des ressources humaines :**

- ✓ Date de la convention : 11/12/2018
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI. M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore. Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La Direction des ressources humaines SGMA s'engage à prendre en charge, pour le compte SG OFFSHORE, la gestion administrative et sociale, ainsi que le recrutement et la gestion de carrière.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	25	25	25
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	30	30	-

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de l'activité de recouvrement**

- ✓ Date de la convention : 11/12/2018
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI. M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore. Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention a pour objet de définir les services, les outils et les procédures mis en place par Société Générale Maroc auprès de SG Offshore dans l'objectif de l'assister dans l'exécution de ses obligations en application des dispositions réglementaires et des normes du groupe SG en matière de recouvrement des créances.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	38	38	38



Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	46	46	-
--	----	----	---

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de gestion comptable et financière**

- ✓ Date de la convention : 11/12/2018
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI. M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore. Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Par ce contrat, la direction financière SGMA s'engage à accompagner SG Offshore pour tout besoin de gestion comptable, couvrant notamment la fiscalité et le reporting réglementaire, ainsi elle intervient pour assurer la cotation et le financement de prêts court et moyen terme en faveur du client, et produire le calcul du RBO par dossier, à la demande du client.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	69	69	69
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	83	83	-

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de gestion des moyens généraux**

- ✓ Date de la convention : 12/10/2018
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI. M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore. Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Par ce contrat, la direction de gestion des moyens généraux SGMA s'engage à gérer pour le compte de SG Offshore les moyens généraux dont elle a la responsabilité et l'assister dans la gestion au quotidien des moyens généraux nécessaire pour le fonctionnement normal de ses activités.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	540	540	540
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	648	648	-

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de gestion des projets**

- ✓ Date de la convention : 15/11/2018
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI. M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore. Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale



Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention a pour objet de définir les services et les procédures mis en place par la SGMA auprès de SG Offshore dans l'objectif de l'assister dans le pilotage et l'encadrement de ses projets bancaires.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de supervision managériale, de maîtrise des risques opérationnels et de PCA**

✓ Date de la convention : 12/10/2018

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI. M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore. Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La SGMA s'engage à accompagner le client pour le déploiement des dispositifs de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels conformément aux obligations réglementaires et aux normes Groupe ; ainsi d'assurer le maintien en conditions opérationnelles des dispositifs de continuité d'activité et gestion de crise du client.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	54	54	54
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	65	97	-

Source : SGMB

➤ **Risques structurels pour Société Générale Offshore**

✓ Date de la convention : 16/12/2019

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI. M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore. Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les services, les outils et les procédures mises en place par la SGMA dans l'objectif d'une assistance des processus de reportings, métiers et réglementaires.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB



➤ **Conventions de sous-location conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et SG OFFSHORE**

- ✓ Date de la Convention : 12/11/2019
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI. M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore. Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat de sous location stipule la mise à disposition par la Société SG OFFSHORE au profit de la SGMA d'un local à usage de bureaux d'une superficie de 242m² et sise à la zone franche Kenitra moyennant un loyer mensuel de 20.873,00 Dhs hors taxes.

En KMAD HT	2021	2022	2023
Montant constaté en charges HT	277	277	277
Sommes décaissement au cours de l'exercice TTC	1 052	277	277

Source : SGMB

➤ **Prestations CN2**

- ✓ Date de la convention : 16/04/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI. M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore. Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	81	-	117
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	97	47

Source : SGMB

➤ **Convention de prestations de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de support informatique**

- ✓ Date de la convention : 01/01/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI. M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore. Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale



Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.
- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à un intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	2 015	2 317	1 737
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	2 138	2 418	1 195

Source : SGMB

➤ **Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

- ✓ Date de la convention : 30/09/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI. M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore. Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes des conventions qui seront signées par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	49	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	59	-

Source : SGMB

➤ **Convention fiscale**



- ✓ Date de la convention : 17/09/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI. M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore. Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existence entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	9	30	30
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	11	54

Source : SGMB

➤ Convention d'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité.

- ✓ Date de la convention : 24/08/2022, autorisée par le Conseil de Surveillance du 25/03/2023
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI. M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore. Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ces conventions sont mises en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité. La mission de la SGMA, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

La facturation est calculée sur une base annuelle forfaitaire de 60.000 dhs hors taxe.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	60
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB



➤ **Convention de contrôle périodique entre SG MAROC & SG Offshore.**

- ✓ Date de la convention : 14/12/2022, autorisée par le Conseil de Surveillance du 23/12/2023.
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI. M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore. Mme. Asmae Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ces conventions sont mises en place pour matérialiser des prestations d'audit réalisées par l'équipe d'audit IGAD/SGMA (le Prestataire) dans les filiales auditées. Les principales missions sont : (1) Mener une revue annuelle des risques (Risk Assessment) ; (2) Réaliser les missions prévues au plan d'audit annuel et évaluer l'éventuelle réalisation de toute mission ponctuelle (non inscrite au plan d'audit) demandée par la Direction Générale de l'Audité ; (3) Suivre la mise en œuvre des préconisations émises par les missions ; (4) Organiser des comités de coordination / rendre compte à la Direction Générale de l'Audité de tout évènement, dysfonctionnement ou fraude détectés lors des missions.

Facturation : L'ensemble des coûts liés aux prestations d'audit fournies à l'Audité fait l'objet d'une facturation annuelle par le Prestataire à Société Générale SA selon la méthode coût complet plus marge nette selon le principe de pleine concurrence. Sauf accord contraire entre le Prestataire et l'Audité, l'ensemble des frais de séjour et de déplacement engagés par le Prestataire au titre des prestations susvisées sont refacturés par le Prestataire à Société Générale SA annuellement.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

III.d.2.11. Conventions conclues entre Société Générale Marocaine de Banques et ATHENA Courtage

➤ **Convention de mise à disposition du personnel conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et ATHENA COURTAGE**

- ✓ Date de la convention : 29/04/2011
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'ATHENA COURTAGE des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Prestations CN2**

- ✓ Date de la convention : 20/04/2020



- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	88	54	13
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	106	67

Source : SGMB

➤ **Convention de Contrôle Permanent Niveau 2 Finance**

- ✓ Date de la convention : 16/07/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe SG MAROC et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 SGMA procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par SG MAROC avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	-	-	16
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention fiscale**

- ✓ Date de la convention : 17/09/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existence entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi



que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30.000 MAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	9	30	30
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	11	54

Source : SGMB

➤ **Convention d'accès au club DAR BOUAZZA**

- ✓ Date de la convention : 17/06/2021
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, SGMA permet à ATHENA COURATGE de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et descendants de l'accès au Club DAR BOUAZZA et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents ATHENA COURTAGE (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMA au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	4	4	5
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	5	10

Source : SGMB

III.d.2.12. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECA CAPITAL PLACEMENT

➤ **Convention de contrat de bail à usage commercial conclu entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECA CAPITAL PLACEMENT**

- ✓ Date de la convention : 03/06/2014
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECA CAPITAL PLACEMENT d'un local à usage de bureau y compris l'eau, l'électricité, le téléphone, la maintenance informatique et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

KMAD HT	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	86	70	64



Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	74	103	145
--	----	-----	-----

Source : SGMB

➤ **Convention de fournitures de services et d'assistance conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL PLACEMENT**

- ✓ Date de la Convention : 16/05/2019
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Selon les termes de cette convention, SOGECAPITAL PLACEMENT confie à la Banque la mission d'assistance comptable, fiscale, financière et administrative par la cellule de Gestion des Filiales et Fiscalité (GFF) rattachée à la Direction Financière de la Banque moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 25 KMAD hors taxe.

En KMAD HT	2021	2022	2023
Montant constaté en produits HT	25	25	25
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	30	30	30

Source : SGMB

III.d.2.13. Convention de Bail conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SKI

➤ **Contrat de bail à usage commercial**

- ✓ Date de la Convention : 20/12/2018
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat stipule la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SKI d'un local à usage de bureaux d'une superficie de 35 m² et sises à Casablanca, 55 Boulevard Abdelmoumen moyennant un loyer mensuel de 5 760,00 toutes taxes et charges comprises.

En KMAD HT	2021	2022	2023
Montant constaté en produits HT	58	58	58
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	35	69	121

Source : SGMB

III.d.2.14. Convention conclue entre la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et la société NEMA CAPITAL sur la prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

- ✓ Date de la convention : 01/01/2020
- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La SGMA se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.



- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.
- En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à un intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet. Le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

KMAD	2021	2022	2023
Montant constaté en produits (HT)	248	183	1 581
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	297

Source : SGMB

Flux entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales

Les flux entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales sur les trois derniers exercices s'établissent comme suit :

KMAD			2021		2022		2023	
Nature de la conv.	Type de la conv.	Société concernée	Encaiss/ Décaiss TTC	Prdts/ Chrgs HT	Encaiss/ Décaiss TTC	Prdts/ Chrgs HT	Encaiss/ Décaiss TTC	Prdts/ Chrgs HT
Conventions réglementées	Convention de mise à disposition de moyens humains et techniques	SG Offshore	6 888	6 304	8 095	6 717	8 892	6 586
	Convention dans le domaine de la sécurité financière	SG Offshore	-	80	-	80	-	80
	Convention de prestations de services pour la collaboration dans le domaine juridique	SG Offshore	-	60	-	60	-	60
	Convention de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent	SG Offshore	-	-	-	-	-	-

Mise en place d'un dispositif de gestion des ressources humaines	SG Offshore	30	25	30	25	-	25
Mise en place d'un dispositif de l'activité de recouvrement	SG Offshore	46	38	46	38	-	38
Mise en place d'un dispositif de gestion comptable et financière	SG Offshore	83	69	83	69	-	69
Mise en place d'un dispositif de gestion des moyens généraux	SG Offshore	648	540	648	540	-	540
Mise en place d'un dispositif de gestion des projets	SG Offshore	-	-	-	-	-	0
Mise en place d'un dispositif de support informatique	SG Offshore	2 138	2 015	2 418	2 317	1195	1737
Mise en place d'un dispositif de supervision managériale, de maîtrise de risques opérationnels et de PCA	SG Offshore	65	54	97	54	-	54
Conventions de sous location	SG Offshore	-1 052	-277	-277	-277	-277	-277
Risque structurels, convention d'assistance des processus de reportings, métiers et réglementaires	SG Offshore	-	-	-	-	-	-
Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2	SG Offshore	-	81	97	-	47	117
Convention fiscale	SG Offshore	-	9	11	30	54	30
Prestations CN2	SG Offshore						
Convention d'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité	SG Offshore					-	60



Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	SG Offshore	-	49	59	-	-	-
Convention de garantie «PROLEASE»	SOGLEASE	-	-	-	-	-	-
Convention de garantie «SOG EQUIP»	SOGLEASE	-	-	-	-	-	-
Convention de rémunération hors «SOG EQUIP»	SOGLEASE	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd
Convention d'apporteur «PMELEASE»	SOGLEASE	-	-	-	-	-	-
Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC	SOGLEASE	90	64	77	64	133	111
Convention de mise à disposition du personnel par SOGLEASE au profit de SGMB	SOGLEASE	4 122	4 133	-1 258	-1 077	9 312	5 921
Convention de mise à disposition du personnel par SGMB au profit de SOGLEASE	SOGLEASE	-12 331	-	3 121	3 887	-	-
Convention de prestation juridique	SOGLEASE	360	300	360	300	360	300
Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment (LAB)	SOGLEASE	-	-	-	-	-	-
Convention d'audit	SOGLEASE	-	-	-	-	-	366
Contrat de bail	SOGLEASE	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd
Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2	SOGLEASE	-	180	215	72	87	86
Convention de mise en place de support informatique	SOGLEASE	744	870	1 044	4 284	4 950	2 532
Convention fiscale	SOGLEASE	-	9	11	30	54	30
Convention d'accès CLUB DAR BOUAZZA	SOGLEASE	96	53	64	53	64	28



Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	SOGELEASE	-	-	-	82	99	21
Prestations de contrôle niveau 2	SOGELEASE						
Convention d'accompagnement des filiales	SOGELEASE	-	-	-	-	-	-
Convention de prestations de services	La Marocaine Vie	-	-	-	-	-	-
Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC	La Marocaine Vie	199	141	169	141	-	202
Convention d'audit	La Marocaine Vie	-	-	342	-	-	-
Convention de Lutte Anti-Blanchiment	La Marocaine Vie	-	-	-	-	-	-
Convention de prestation juridique	La Marocaine Vie	84	70	84	70	-	70
Conventions de mise à disposition du personnel	La Marocaine Vie	-	-	-	-	-	-
Convention de mise en place de support informatique	La Marocaine Vie	209	1 993	-	1 897	-	1 605
Convention d'accès CLUB DAR BOUAZZA	La Marocaine Vie	-	137	2 757	137	165	62
Contrat de bail à usage commercial	SOGECAPITAL Gestion	422	492	-	405	840	373
Convention de mise à disposition du personnel	SOGECAPITAL Gestion	13 680	10 291	584	11 257	14 910	12 879
Fourniture de services et d'assistance	SOGECAPITAL Gestion	60	50	60	50	60	50
Convention de prestations de services	SOGECAPITAL Gestion	72	60	72	60	-	60
Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2	SOGECAPITAL Gestion	-	93	112	72	87	34
Convention de mise en place de support informatique	SOGECAPITAL Gestion	-	258	587	291	508	169
Convention fiscale	SOGECAPITAL Gestion	-	18	21	30	108	60



Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	SOGECAPITAL Gestion	-	-	-	41	49	16
Contrat de bail à usage commercial	SOGECAPITAL Bourse	517	494	596	410	851	378
Convention de rétrocession de commissions de courtage	SOGECAPITAL Bourse	-	44	18	36	40	34
Convention de mise à disposition du personnel	SOGECAPITAL Bourse	7 750	5 936	5 701	5 423	9 324	6 483
Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2	SOGECAPITAL Bourse	-	-	-	27	32	18
Prestations Contrôle Permanent Niveau 2	SOGECAPITAL Bourse						
Convention de mise en place de support informatique	SOGECAPITAL Bourse	-	127	611	275	45	1 005
Convention fiscale	SOGECAPITAL Bourse	-	9	11	30	54	30
Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	SOGECAPITAL Bourse	-	-	-	-	-	0
Convention de prestation de service	SOGECONT ACT	-15 550	-9 524	-11 194	-10 130	-14 364	-11 158
Convention de mise en place de support informatique	SOGECONT ACT	-	331	-	500	1 368	540
Traitements des EER à distance	SOGECONT ACT	-407	-1 018	-1 591	-2 510	-5 789	-6 503
Convention RH : Convention de refacturation du personnel détaché auprès des filiales	SOGECONT ACT	-	775	-	225	-	220
Convention du personnel détaché	SOGECONT ACT	-	-	-292	-523	-1 051	-1 075
Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2	SOGECONT ACT	-	70	-	14	-	-
Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	SOGECONT ACT	-	-	-	41	-	22
Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	SOGECONT ACT					-	



Convention d'accès au CLUB DAR BOUAZZA	SOGECONT ACT			-	33	-	-
Convention de garantie	EQDOM	-	-	-	-	-	-
Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC	EQDOM	375	321	-	321	376	313
Convention de détachement du personnel	EQDOM	15 477	11 132	12 819	14 784	15 997	14 336
Convention d'audit	EQDOM	-	-	-	-	-	-
Convention de gestion et de centralisation du service titres	EQDOM	180	150	165	150	165	150
Contrat de bail à usage commercial	EQDOM	144	170	-	-	-	-
Convention de prestations juridiques	EQDOM	307	255	300	250	-	250
Convention de mise en place de support informatique	EQDOM	-	452	937	557	-	987
Convention fiscale	EQDOM	-	-	-	30	-	-
Convention d'accès au CLUB DAR BOUAZZA	EQDOM	-	-	-	174	208	71
Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	EQDOM	-	62	-	-	-	47
Convention Prestation de service SOGECONSO V1	EQDOM					-	846
Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC	ALD AUTOMOTIVE	-	39	131	39	106	49
Convention de commissionnement sur opérations avec les clients	ALD AUTOMOTIVE	-	327	87	508	781	292
Convention d'Audit	ALD AUTOMOTIVE	-	-	-	-	-	-
Contrat de bail à usage commercial	ALD AUTOMOTIVE	-	-	-	-	33	94
Contrat de prestation de conseil juridique	ALD AUTOMOTIVE	-	50	180	50	-	50



Convention d'accès au CLUB DAR BOUAZZA	ALD AUTOMOTIVE	-	-	120	62	75	61
Convention du personnel détaché	ALD AUTOMOTIVE	-	-	-	393	876	781
Contrat de bail	FONCIMMO	12	10	12	10	12	10
Convention de mise à disposition du personnel	FONCIMMO	1 920	1 419	1 325	916	987	946
Convention de recouvrement commercial	FONCIMMO	-	-	-	-	-	-
Convention d'intermédiation dans la cession d'actifs immobiliers SGMB Assistance	FONCIMMO	-582	-2 046	-204	-170	-274	-267
Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2	FONCIMMO	-	-	-	12	15	18
Convention fiscale	FONCIMMO	-	15	18	30	54	30
Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	FONCIMMO	-	-	-	-	-	-
Contrat de bail	INVESTIMA	-	-	-	-	-	-
Convention de fourniture de services et d'assistance	INVESTIMA	1 280	2 777	228	1 147	3 451	947
Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	INVESTIMA	-	-	-	-	-	18
Convention de mise à disposition du personnel	ATHENA Courtage	-	-	-	-	-	-
Convention de renforcement du dispositif de Contrôle 2	ATHENA Courtage	-	88	106	56	67	29
Convention fiscale	ATHENA Courtage	-	9	11	30	54	30
Convention d'accès à DAR BOUAZZA	ATHENA Courtage	-	4	5	4	10	5
Prestations contrôle niveau 2	ATHENA Courtage						



Contrôle Permanent Niveau 2 Finance	ATHENA Courtage	-	-	-	-	-	-
Convention de prestation de service	ATHENA Courtage			-	-	24	20
Contrat de bail à usage commercial	SOGECAPIT AL Placement	74	86	103	70	145	64
Convention de fournitures de services et d'assistance	SOGECAPIT AL Placement	30	25	30	25	30	25
Convention de bail	SKI	35	58	69	58	121	58
Convention de mise en place de support informatique	Nema Capital	-	248	-	183	297	1 581
Total		28 071	40 984	30 031	45 406	55 817	46 084

Bilan :

Actif (en KMAD)	2021	2022	2023
Créances sur INVESTIMA	20 815	20 815	20 815
Créances sur SOGELEASE	2 918 221	3 135 390	2 876 256
Créances sur FONCIMMO	52 857	35 944	27 894
Créances sur SG TOS	235 594	329 332	339 395
Créances sur SOGEFINANCEMENT	-	-	-
Créances sur EQDOM	234 704	358 616	1 454 651
Créances sur ALD AUTOMOTIVE	-	-	-
Créances sur SOGECONTACT	-	-	-
Créances sur SOGECAPITAL GESTION	-	-	-
Créances sur SOGECAPITAL PLACEMENT	-	-	-
Créances sur SOGECAPITAL BOURSE	-	-	-
Passif (en KMAD)	2021	2022	2023
Dettes SOGEBOURSE	-	-	-
Dettes GESTAR	-	-	-
Dettes INVESTIMA	46 196	44 570	44 633



Dettes SOGEPLACEMENT	-	-	-
Dettes FONCIMMO	6 461	1 456	1 064
Dettes Tanger Off-Shore	-	-	-
Dettes La Marocaine Vie	-	-	-
Dettes SOGEFINANCEMENT	45 876	44 386	45 072
Dettes ATHENA COURTAGE	1 250	3 753	12 071
Dettes EQDOM	113 199	103 303	243 707
Dettes SOGECONTACT	1 732	4 063	2 484
Dettes ALD AUTOMOTIVE	-	-	-
Dettes SOGECAPITAL GESTION	122	89	213
Dettes SOGECAPITAL PLACEMENT	11	9	21
Dettes SOGECAPITAL BOURSE	186	1 121	789
Dettes SOGEPAIEMENT	-	29 847	-
Dettes NEMA	-	2 338	1 146
Dettes SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	-	2 076	4 887
Dettes SOGEFONCIERE	-	200 000	183 340

Source : SGMB

Les créances et dettes de SGMB vis-à-vis de ses filiales du type prêts-emprunts ou autres crédits de trésorerie sont rémunérées aux conditions tarifaires négociées avec la contrepartie. Il s'agit pour la plupart des cas d'une autorisation de découvert ou de CMT en faveur des filiales.

L'année 2023 a été marquée par une tendance haussière des taux d'intérêt sur le marché due à la révision à la hausse du taux directeur de BAM. Face à ce contexte tendu, le marché des titres (BSF/Emprunt obligataire) a été caractérisé par un attentisme de la part de l'entité Eqdom et par conséquent un manque de liquidité. D'où le remplacement des tombées des BSF et de l'emprunt obligataire par des dettes bancaires. Ceci explique l'augmentation des créances sur Eqdom qui sont passées de 358 MMAD en 2022 à 1 451 MMAD en 2023.

Récapitulatif des flux intragroupes

Produits en provenance des filiales (en KMAD) ^(*)	2021	2022	2023
Produits INVESTIMA	2 777	3 902	3 636
Produits SOGECAPITAL BOURSE	6 610	5 735	6 286
Produits SOGELEASE	5 609	5 671	9 955
Produits FONCIMMO	1 444	1 772	1 799
Charges SG TOS	-	-	-



Produits LMV	2 341	3 442	-
Produits SOGEFINANCEMENT	-	-	49 743
Produits EQDOM	12 372	23 836	21
Produits SOGECONTACT	1 176	635	105
Produits ATHENA COURTAGE	101	202	12 810
Produits SOGECAPITAL GESTION	11 262	11 523	40 321
Produits ALD	416	8 002	67
Produits SOGECAPITAL PLACEMENT	111	73	15
Produits SG ABS	24 635	23 786	27 186
Produits SG OFFSHORE	9 324	15 324	-
Produits SG ATS	170	170	632
Produits SKI	58	133	24
Produits NEMA	248	-	2
Charges à destination des filiales (en KMAD)^(*)	2021	2022	2023
Charges INVESTIMA	-	-	-
Charges SOGECAPITAL BOURSE	-	-	-
Charges SOGELEASE	-	1441	1 129
Charges FONCIMMO	2 046	-	-
Charges SG TOS	-	-	-
Charges LMV	-	-	-
Charges SOGEFINANCEMENT	-	-	-
Charges EQDOM	-	-	-
Charges SOGECONTACT	10 542	13 080	15 121
Charges ATHENA COURTAGE	-	-	-
Charges SOGECAPITAL GESTION	-	-	-
Produits ALD	-	-	-
Charges SOGECAPITAL PLACEMENT	-	-	-
Charges SG ABS	-	-	95 709
Charges SG OFFSHORE	277	-	109
Charges SG ATS	-	-	-



Charges SKI	-	-	-
Charges NEMA	-	-	-
Charges à destination de la maison mère^(**) (en KMAD)^(*)			
Montant des charges	33 035	37 625	31 011
Dividendes versées par les filiales	2021	2022	2023
LA MAROCAINE VIE	12 380	23 166	16 012
SOGECAPITAL BOURSE	-	301	-
SOGECAPITAL GESTION	27 664	29 527	27 993
INVESTIMA	12 735	2 018	3 027
SOGECAPITAL PLACEMENT	529	492	500
SOGELEASE	42 000	56 000	42 000
SG TOS	5 400	6 567	7 332
SOGEFINANCEMENT	-		-
EQDOM	58 322	35 890	49 349
ALD AUTOMOTIVE	3 024	-	2 294
FONCIMMO	-	-	-
SOGECONTACT	-	-	-
AUTHENA COURTAGE	50 920	57 612	60 194

(*) Flux issus des conventions réglementées

(**) SG France

Source : SGMB

Flux dans le cadre des conventions réalisées aux conditions de marché entre SGMB et ses filiales

Les transactions opérées entre SGMB et les parties qui lui sont liées réalisées aux conditions de marché prévalent au moment de la réalisation de transactions :

➤ Relations entre les sociétés consolidées du Groupe :

En KMAD	2021		2022		2023	
	MEQ	IG	MEQ	IG	MEQ	IG
<u>Actifs</u>						
Prêts, avances et titres	-	3 623 592	-	4 263 688	1 178 277	5 511 251
<i>Comptes ordinaires</i>	-	8 899	-	1 263 091	1 012 977	1 394 548
<i>Prêts</i>	-	2 692 836	-	2 964 653	-	4 028 809



<i>Titres</i>	-	52 857	-	35 944	165 300	87 894
Actifs divers	-	53 765	-	53 928	-	55 086
Total	-	3 677 357	-	4 317 616	1 178 277	5 566 337
<u>Passif</u>						
Dépôts	-	3 957 651	-	4 377 366	83 043	5 423 361
<i>Comptes ordinaires</i>	-	877 757	-	1 036 425	81 060	1 394 527
<i>Autres emprunts</i>	-	3 079 894	-	3 340 941	1 983	4 028 834
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Passifs divers	-	106 469	-	89 872	-	142 976
Total		4 064 120		4 467 238	83 043	5 566 337
Engagements de financement et de garantie	-	-	-	-	-	-

Source : Société Générale Marocaine de Banques – Comptes consolidés

(1) Mise en équivalence

(2) Intégration Globale

➤ **Eléments de résultats relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :**

En KMAD	2021		2022		2023	
	MEQ	IG	MEQ	IG	MEQ	IG
Intérêts et produits assimilés	-	120 564	-	110 183	40 321	180 862
Intérêts et charges assimilés	-	121 371	-	110 005	-	180 577
Commissions (produits)	-	21 613	-	1 800	-	1 956
Commissions (charges)	-	308	-	485	-	1 726
Prestations de services données	-	31 327	-	34 098	-	48
Prestations de services reçues	-	-	-	-	-	-
Loyers reçus	-	4 018	-	415	-	-
Autres	-	55 842	-	36 006	-	563

Source : Société Générale Marocaine de Banques – Comptes consolidés

IV. Activité

IV.a. Le secteur bancaire au Maroc

IV.a.1. Cadre légal et réglementaire

Une nouvelle loi bancaire (loi n°103-12) a été adoptée par le parlement le 24 novembre 2014 et a été publiée au bulletin officiel au le 22 janvier 2015. Les principaux apports de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés portent notamment sur :



- ✓ L’élargissement du périmètre de la supervision bancaire : Supervision intégrale des Associations de Micro-Crédit et Banques offshore y compris agrément, réglementation, traitement des difficultés et application des sanctions ;
- ✓ L’introduction de dispositions régissant l’activité de banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- ✓ Le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire : introduction des administrateurs indépendants, consécration des comités d’audit et institution d’un comité risque émanant de l’organe d’administration ;
- ✓ La mise en place d’un nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle couvrant l’ensemble du secteur financier : Institution d’un Comité inter-autorités chargé de la coordination des actions de ses membres, l’évaluation des risques systémiques et la mise en œuvre de toutes mesures pour les prévenir et en atténuer les effets ;
- ✓ Le renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l’élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d’établissements de crédit et l’introduction d’une procédure d’urgence, si les circonstances le nécessitent ;
- ✓ Le renforcement de la protection de la clientèle à travers l’élargissement des prérogatives de Bank Al-Maghrib en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts ;
- ✓ Le renforcement des règles relative à la prise en compte de l’aspect genre dans les établissements de crédit ;
- ✓ Le renforcement des règles minimales en matière d’externalisation vers le cloud par les établissements de crédit ;
- ✓ Le renforcement des règles relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption ;
- ✓ La mise en conformité de la loi bancaire avec d’autres textes législatifs.

Le tableau suivant présente plusieurs indicateurs pris en compte pour évaluer la stabilité financière des institutions financières, leurs définitions, ainsi que les seuils fixés par BAM :



Critères	Définitions	Taux
Ratio de solvabilité	Rapport entre les fonds propres et assimilés d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature. Ce ratio a été relevé à 12% à partir de fin avril 2012.	$\geq 12\%$
Ratio Tier I	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'une banque et le total des risques de marché et de crédit pondérés.	$\geq 9\%$
Ratio de liquidité des banques (LCR)	Rapport entre le montant des actifs liquides de haute qualité et les sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaire.	$\geq 100\%$ à partir du 01/07/2019
Ratio de division des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.	$\leq 20\%$
Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés selon les niveaux suivants.	Pré-douteuses $\geq 20\%$ Douteuses $\geq 50\%$ Contentieuses $\geq 100\%$

Source : Bank Al-Maghrib

IV.a.2. Principales autorités de réglementations

Il va sans dire que les établissements bancaires au Maroc sont :

- ✓ Soumis à une réglementation comptable spécifique. Les règles et normes comptables qui leurs sont appliquées sont arrêtées par Bank Al Maghrib (BAM) après avis du comité des établissements de crédit et du Conseil National de la Comptabilité ;
- ✓ Contrôlés et supervisés par BAM et le Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

IV.a.3. Principales évolutions réglementaires

Année	Evolutions réglementaires
2017	<p>En Juillet 2017, le conseil de gouvernement a examiné et adopté deux projets de décrets relatifs aux Sukuk et au Takaful, présentés par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce dernier, a également adopté le projet de décret 2.17.180 complétant le décret 2.08.530 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) portant application de la loi 33.06 sur la titrisation des actifs. Le Conseil de gouvernement a également adopté le projet de loi n°40-17 portant statut de Bank Al Maghrib, présenté par le ministre de l'Economie et des Finances.</p> <p>Ce projet consacre la refonte du statut de Bank Al Maghrib à travers l'élargissement de ses missions à la contribution à la prévention du risque systémique et au renforcement de la stabilité financière. Le texte prévoit ainsi d'attribuer à la banque centrale une autonomie totale en lui conférant le pouvoir de définir l'objectif de stabilité des prix, qui devient son objectif principal, et de conduire la politique monétaire en toute indépendance. Le projet précise que Bank Al Maghrib met en œuvre la politique du taux de change dans le cadre du régime de change et ses orientations fixées par le ministre chargé des finances après avis de la banque.</p> <p>Dans ce cadre, la banque a été également autorisée à utiliser les réserves de change dans un objectif de défense ou de préservation de la valeur du dirham en cas de régime de change flexible.</p>
	<p>L'introduction d'un régime de change flexible a été lancée en janvier 2018. Ce régime est basé sur une bande horizontale (+/-2,5%), à l'intérieur de laquelle le dirham peut fluctuer librement en fonction</p>



	<p>de l'offre et la demande sur le marché interbancaire des changes. Bank Al-Maghrib interviendra sur le marché uniquement si nécessaire afin de défendre l'intervalle ciblé.</p>
2018	<p>Sur le plan de la consolidation des comptes, Bank Al-Maghrib a accompagné les établissements de crédit, dans le cadre du chantier d'adoption de la norme comptable internationale « IFRS 9 » portant sur les instruments financiers et dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2018. Cette norme introduit notamment une rupture dans l'approche de dépréciation des portefeuilles de crédits bancaires, en instaurant, en particulier, un provisionnement prospectif des crédits dès leur octroi.</p>
2019	<p>Adoption de la norme comptable internationale IFRS 16 « locations » venant remplacer l'IAS 17 « contrats de location » et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats. Applicable à compter du 1er Janvier 2019, à la différence de l'IAS 17, l'IFRS 16 instaure un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location financement. Ainsi, la comptabilisation d'un actif loué impliquera la constatation d'un « droit d'utilisation » à l'actif et d'une « dette locative » au passif.</p> <p>L'application de l'IFRIC 23 à partir du 1^{er} Janvier 2019 clarifiant l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux.</p> <p>La finalisation de nouvelles réglementations dans le domaine de la finance participative, de l'intégrité financière et de la protection du consommateur de la part de Bank Al Maghrib qui concernent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement du développement de l'industrie de la finance participative et la poursuite du parachèvement du cadre contractuel et réglementaire. Dans ce cadre, BAM a délivré à la Caisse Centrale de Garantie (CCG) un agrément à l'effet d'exercer, à travers une fenêtre dédiée, les activités de la garantie participative et a œuvré à faciliter l'élaboration des contrats produits de financement et d'épargne et leur labellisation par le Conseil Supérieur des Ouléma. Le dispositif réglementaire de cette activité a été également complété par l'élaboration de la circulaire sur le fonctionnement du fonds de garantie des dépôts des banques participatives. - Dans le cadre des initiatives lancées au niveau national au cours du 4^{ème} trimestre 2019 pour l'amélioration de l'accès des TPE au financement bancaire, Bank Al-Maghrib a engagé une réforme, entrée en vigueur début de 2020, visant à amender la réglementation en vigueur à travers l'introduction d'un facteur de soutien prudentiel destiné à réduire les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, requises des établissements de crédit au titre du financement des TPE. - Bank Al-Maghrib a modifié et complété en 2019 la circulaire relative au devoir de vigilance incomptant aux établissements de crédit et organismes assimilés. Elle a également publié deux directives portant respectivement sur l'approche fondée sur les risques ainsi que sur les modalités d'identification et de connaissance des relations d'affaires, des bénéficiaires, des effectifs et des clients occasionnels. Elle a aussi élaboré un guide relatif aux exigences applicables aux Associations de Micro-Crédit (AMC) en matière de LBC/FT⁸, afin de renforcer la compréhension de leurs obligations en matière de devoir de vigilance et les aider à appliquer les mesures nationales édictées à ce sujet. - Bank Al-Maghrib a continué d'œuvrer pour le renforcement de la protection de la clientèle et son ancrage dans les priorités stratégiques des établissements assujettis. Dans ce cadre, elle a fixé les règles de délivrance des mainlevées sur garantie visant notamment à optimiser leur délai de traitement et réduire le nombre de différends y afférents. Dans le prolongement de ses actions visant à renforcer la concurrence bancaire, elle a édicté une nouvelle directive portant sur la mobilité bancaire. Elle a, par ailleurs, établi une convention de coopération avec le Conseil de la Concurrence, conclue début 2020, à l'effet de renforcer l'action conjointe des deux autorités.

⁸ Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme



2020	<p>Au lundi 9 mars 2020, la bande de fluctuation du dirham marocain passe de plus ou moins 2,5% à plus ou moins 5% par rapport à un cours central fixé par la banque centrale du pays Bank Al-Maghrib.</p> <p>Cet élargissement s'inscrit dans le cadre de la poursuite du processus de réforme du régime de change, qui a été initié en janvier 2018, et intervient après l'atteinte des objectifs assignés à la première phase.</p>
2021	<p>Bank Al-Maghrib a introduit courant 2021 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ; ▪ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2021 relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ; ▪ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré ; ▪ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ; ▪ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 6/W/2021 relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des mesures de vigilance ; ▪ La circulaire n° 1/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank-Al Maghrib n°26/G/2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ; ▪ La circulaire n° 2/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ; ▪ La circulaire n° 3/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°9/W/2018, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, marché et opérationnels des banques participatives, selon l'approche standard ; ▪ La circulaire n° 4/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2018 relative aux fonds propres des banques et sociétés de financement participatives ; ▪ La circulaire n° 5/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques ; ▪ La circulaire n° 6/W/2021 relative au ratio de levier des banques ; ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire.
	<p>2021 a connu la promulgation des lois modifiant et complétant la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés qui concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ loi n°50-20 relative à la microfinance comprenant des dispositions modifiant et complétant la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ▪ loi n°51-20 modifiant et complétant la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. <p>Les amendements de la loi bancaire adoptés par le parlement en juillet 2021 concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ajout, au niveau de l'article 21, de la possibilité d'homologation de la circulaire conjointe des autorités de supervision du secteur financier concernant les conglomérats financiers. La publication de ladite circulaire lui donnerait la force réglementaire en termes d'opposabilité aux tiers ;



	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'introduction, au niveau de l'article 51, de la possibilité d'application d'un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) différencié pour chaque type d'instrument de financement (crédit à l'équipement ou d'investissement, crédit consommation ou crédit immobilier) et pour chaque type d'établissement ; ▪ L'ajout, au niveau de l'article 112, d'une disposition prévoyant que les informations qui proviennent des autorités étrangères ne peuvent être divulguées par Bank Al-Maghrib sans l'accord exprès de ces autorités ou, le cas échéant, exclusivement aux fins pour lesquelles ces autorités ont marqué leur accord. Cet amendement a pour objectif d'assurer l'équivalence du régime de la confidentialité bancaire aux standards internationaux.
2022	<p>En 2022, Bank Al-Maghrib a mise en place de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°1/W/2022 modifiant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°2/W/2022 modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°3/W/2022 fixant la liste des documents et des informations que doit contenir le dossier de la demande d'agrément pour la création d'une société de financement collaboratif réalisant des opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°4/W/2022 relative au contrôle interne de la société de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°5/W/2022 relative à la forme et au contenu du rapport annuel à établir par les sociétés de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°6/W/2022 relative aux modalités d'information des contributeurs par le porteur du projet, à l'issue de la clôture de l'opération de financement pour les catégories « prêt » ou de catégorie « don » ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°7/W/2022 relative aux documents et renseignements devant être transmis par les sociétés de financement collaboratif à Bank Al-Maghrib ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°8/W/2022 relative aux conditions et modalités de réalisation des opérations de financement collaboratif de catégorie « prêt » ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°9/W/2022 relative aux modalités de communication par les sociétés de financement collaboratif aux contributeurs de la situation périodique de suivi de l'avancement de la collecte des fonds au titre des opérations de financement collaboratif de catégorie "prêt" ou de catégorie "don" ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de prestation de service conclu entre la société de financement collaboratif et l'établissement de crédit teneur de comptes ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°11/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de financement collaboratif de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ▪ La recommandation n°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit ▪ La directive n°1/W/2022 relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption ▪ La directive n°2/W/2022 relative aux conditions et modalités de la clôture des comptes à vue ▪ La directive n°3/W/2022 fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit ▪ La directive n°4/W/2022 fixant les règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit
2023	<p>En 2023, Bank Al -Maghrib a introduit de nouvelles circulaires et directives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 1/W/2023 complétant la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital



	<p>minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2023 relative aux conditions spécifiques applicables aux institutions de micro finance agréées en tant qu'établissement de crédit ; ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2023 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 9 de la loi n°50-20 relative à la micro finance ; ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2023 modifiant la circulaire n°3/W/2018 relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de micro-crédit de certaines dispositions de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ; ▪ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2023 relative à la classification des créances des institutions de micro finance et leur couverture par des provisions. <p>Lors de la deuxième réunion trimestrielle de l'année 2023, soit le 20 juin 2023, le conseil de Bank-Al-Maghrib a approuvé le rapport annuel sur la situation économique, monétaire et financière ainsi que sur les activités de la Banque au titre de l'exercice 2022. Au regard des évolutions macro-économiques et en prenant en compte les délais de transmission de ses décisions à l'économie réelle, le Conseil a décidé, après trois hausses successives du taux directeur d'un total de 150 points de base, de marquer une pause dans le cycle de resserrement de la politique monétaire, maintenant ainsi le taux directeur inchangé à 3%.</p> <p>De plus et à compter du 1er janvier 2023, une nouvelle circulaire a été adoptée à l'effet de définir la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire auquel les marges et les fonds propres des banques sont exposés. En vertu de cette nouvelle circulaire, les banques doivent veiller à ce que les impacts des différents chocs de taux d'intérêt n'excèdent pas un seuil maximum de 15% de leurs fonds propres de catégorie 1.</p> <p>Enfin et courant 2023, le texte portant sur le projet de directive fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit est entré en vigueur. Initialement lancé en 2021, Bank Al Maghrib a préparé une directive qui impose aux établissements de crédit de fournir des informations aux demandeurs de crédit. Cette directive couvre les aspects tels que les types de crédit adaptés, les mécanismes d'éligibilité, la communication des projets de contrat en cas d'approbation et les raisons de refus. De plus, les établissements doivent tenir un registre des demandes de crédit refusées et mettre en place des procédures pour suivre les délais d'évaluation adaptés à chaque type de financement</p>
2024	<p>Au 19 mars 2024, le conseil de Bank-Al-Maghrib a jugé que le niveau actuel du taux directeur reste approprié pour renforcer l'ancrage des anticipations d'inflation et soutenir son retour à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix. En conséquence, il a décidé de maintenir inchangé le niveau de 3% tout en continuant de suivre de près l'évolution de la conjoncture économique et de l'inflation.</p> <p>Le 5 avril 2024, la banque centrale a publié la lettre circulaire LC-BKAM-2024-2 relative au programme de soutien au financement des TPME. La lettre circulaire fixe les modalités relatives au refinancement des crédits accordés par les banques dans le programme de soutien au financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME). Bank Al-Maghrib met en place une ligne de refinancement des nouveaux crédits décaissés en faveur des TPME et n'ayant pas bénéficié d'un refinancement auprès de Bank Al-Maghrib dans le cadre du programme intégré d'appui et de financement des entreprises. Les banques participant à ce programme peuvent bénéficier trimestriellement d'un refinancement auprès de Bank Al-Maghrib pour un montant maximum égal à leur production éligible de crédits de fonctionnement et d'investissement</p> <p>Lors de la deuxième réunion trimestrielle, soit le 25 juin 2024, sur la base de l'ensemble des considérations macro-économiques, et après avoir maintenu le taux directeur inchangé pendant quatre réunions consécutives, le conseil de Bank-Al-Maghrib a décidé de réduire le taux directeur de 25 points de base à 2,75%</p>



IV.a.4. Aperçu du secteur bancaire marocain⁹

Le secteur bancaire joue un rôle important dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est la locomotive du développement de l'économie nationale.

IV.a.4.1. Faits marquants

Les principaux faits marquants relatifs au secteur bancaire et survenus entre 2021 et 2023 sont les suivants :

Année	Faits marquants
2021	<ul style="list-style-type: none">▪ Au 31 mars 2021, l'encours des garanties de l'Etat en faveur des entreprises a totalisé 61,5 milliards de DH pour une couverture de 93.419 crédits bancaires ;▪ Prorogation au 30 juin 2021, le bénéfice de la garantie de l'Etat (« Damane Relance ») ;▪ Maintien par la Banque Centrale de son taux directeur à 1,5% pendant toute l'année 2021.▪ Prorogation jusqu'à fin juin 2022 du relâchement du ratio de solvabilité et du ratio Tier 1, ramenant les seuils minimums réglementaire respectivement à 11,5% et 8,5%.▪ Dans le cadre des circonstances exceptionnelles de la pandémie, Bank Al-Maghrib a pris un ensemble de mesures d'accompagnement des établissements de crédit au plan prudentiel couvrant les exigences en matière de liquidité, de fonds propres et de provisionnement des créances à l'effet de renforcer leur capacité à soutenir les ménages et les entreprises :<ul style="list-style-type: none">✓ Prorogation jusqu'à fin Juin 2022 de l'autorisation donné par la Bank Al-Maghrib en fin mars 2020 du relâchement du coussin de fonds propres de conservation à 50pbs, ramenant donc les seuils minimums réglementaire de 8,5% pour le ratio Tier1 et à 11,5% pour le ratio de solvabilité.✓ Prorogation jusqu'à fin Juin 2022 de l'assouplissement des règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance des associations de micro-crédit.
2022	<ul style="list-style-type: none">▪ En avril 2022, le besoin en liquidité des banques s'est accentué à 74,8 milliards de dirhams en moyenne hebdomadaire.▪ Les injections de liquidité de Bank Al-Maghrib ont porté sur un montant total de 85 milliards.▪ Sur le marché interbancaire, le taux moyen pondéré s'est maintenu à 1,50% sur le premier trimestre de 2022.▪ Le 26 avril 2022, Crédit Agricole, Holmarcom et Atlanta-Sanad ont conclu un contrat de cession d'actions portant sur l'acquisition – par Holmarcom et Atlanta Sanad – de l'intégralité des actions détenues par Crédit Agricole dans Crédit du Maroc, soit 78,7% du capital social et des droites de vote de Crédit du Maroc.▪ En septembre 2022, le Conseil de Bank Al Maghrib a décidé de relever le taux directeur de 1,5% à 2% (soit 50 points de base) pour prévenir tout désencrage des anticipations d'inflation et assurer les conditions d'un retour rapide à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix.▪ Le 20 décembre 2022, le Conseil de Bank Al Maghrib a relevé le taux directeur de 50 points de base. Le taux est passé ainsi de 2% à 2,5%.
2023	<ul style="list-style-type: none">▪ Mise en place, par le GPBM et sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib, d'un comparateur permettant aux usagers des services bancaires de disposer d'information sur les tarifs bancaires appliqués par les établissements bancaires ainsi que les dates de valeur relatives à une sélection d'opérations et de services destinés à la clientèle personne physique. Le communiqué relatif à ce lancement a été publié le 1er mars 2023.▪ Haussse du taux directeur de 2,5% à 3% (+50 points de base) suite à la décision du Conseil de Bank Al-Maghrib tenu le 21 mars 2023.

⁹Sources : Rapports annuels de la supervision bancaire de Bank Al Maghrib / statistiques GPBM

	<ul style="list-style-type: none"> Lancement du virement interbancaire instantané à partir du 1^{er} Juin 2023 par Bank Al-Maghrib et GSIMT (« Groupement pour un Système Interbancaire Marocain et Télécompensation »).
2024	<ul style="list-style-type: none"> Le 11 avril 2024, le Conseil d'administration de Société Générale, réuni sous la présidence de Lorenzo Bini Smaghi, a approuvé la signature de deux contrats qui prévoient la cession des parts du groupe Société Générale (57,67%) dans Société Générale Marocaine de Banques incluant ses filiales et la cession de l'intégralité des parts détenues par Sogecap dans la compagnie d'assurance La Marocaine Vie. Le groupe Saham reprendrait ainsi la totalité des activités opérées par ces filiales et de leurs portefeuilles clients, ainsi que l'ensemble des collaborateurs de ces entités. Au 25 juin 2024, le conseil de Bank-Al-Maghrib a décidé de réduire le taux directeur de 25 points de base à 2,75%

IV.a.4.2. Paysage bancaire marocain

Les établissements bancaires sont placés sous la tutelle et la supervision de Bank Al Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Epargne.

La structure du secteur bancaire marocain n'a pas connu de changements significatifs. Au terme de l'année 2020 le secteur comportait 51 établissements de crédit et 40 organismes assimilés à des établissements de crédits assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib totalisant donc un nombre de 91 alors que le nombre était de 86 en 2018 et 90 en 2019, ce changement est parvenu suite à l'octroi d'agrément à des nouvel établissements de paiement, la mise en liquidation d'une société de cautionnement en raison de la non-viabilité de son business model et au retrait d'agrément à une association de micro-crédit. La population des banques est restée stable à 24.

Le paysage bancaire a été marqué de 2019 à 2020 par le démarrage de l'activité des établissements de paiement agréés en 2018 et l'octroi de nouveaux agréments à des opérateurs souhaitant offrir des services adossés à des comptes de paiement, portant le nombre total des établissements de crédit et organismes assimilés à 91 en fin 2020. En parallèle, le réseau des banques a enregistré une baisse légère de 0,4%, après sa hausse légère de 2019 de 0,6%, Le nombre de guichets bancaires s'est réduit alors de 29 agences pour s'établir à 6.510, cette évolution résulte d'une baisse de 50 agences pour les banques conventionnelles, dans un objectif d'optimisation de leur réseau, et d'une hausse de 21 agences pour les banques participatives. Cette tendance s'inscrit dans un contexte de digitalisation du secteur bancaire, les banques recourant de plus en plus aux canaux digitaux. De nouvelles opérations d'acquisitions de banques situées dans des pays d'Afrique sub-saharienne ont été réalisées.

A fin 2020, le nombre de comptes bancaires ouverts sur les livres des banques a enregistré une hausse annuelle de 1,5 million de comptes (soit +5,2%) pour s'établir à environ 29,9 millions, après la hausse de 5% en 2019.

Le nombre de particuliers (hors marocains résidant à l'étranger) détenant au moins un compte bancaire a augmenté de 4,5% de 2019 à 2020 pour s'établir à 14,1 millions. Le taux de détention des comptes bancaires s'est amélioré durant cette année pour s'élever à 53% contre 52% en 2019. Par genre, le nombre d'hommes détenant au moins un compte bancaire ressort à 8,8 millions à fin 2020, contre 8 millions en 2019 (+8,2%). Pour leur part, les femmes détenant au moins un compte bancaire ont vu leur nombre augmenter à 5,4 millions contre 4,9 millions un an auparavant (+8,8%).

En 2022, l'infrastructure bancaire a été marquée par un développement accru des canaux digitaux via le web et les applications mobiles ainsi que par la poursuite de la baisse tendancielle du réseau d'agences bancaires physiques. Le réseau des autres points de cash, couvrant les guichets automatiques bancaires et les réseaux des établissements de paiement a, pour sa part, continué de progresser.

A fin 2022, le nombre de comptes bancaires ouverts sur les livres des banques s'est établi à 33,9 millions de comptes, enregistrant ainsi une hausse de +8,4% par rapport à 2021 (soit 2,6 millions de comptes additionnels).

Par ailleurs, le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib est passé de 89 établissements en 2021 à 90 en 2022, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 29 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 associations de micro-crédit, 18 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.¹⁰

¹⁰ Source : Rapport de supervision bancaire en 2022

En 2023, l'infrastructure bancaire continue d'être marquée par la baisse tendancielle du réseau d'agences bancaires physiques. En effet, le nombre d'agences bancaires s'est réduit de 103 unités pour ressortir à 5.802 à fin 2023. Cette évolution reflète une baisse de 109 agences pour les banques conventionnelles et une hausse de 6 agences pour les banques participatives.

Parallèlement à cela, le réseau des autres points de cash, couvrant les guichets automatiques bancaires et les réseaux des établissements de paiement, a pour sa part, poursuivi sa progression (+1% en 2023, soit +79 unités).

Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al- Maghrib est passé de 90 établissements en 2022 à 88 établissements en 2023, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 29 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 institutions de microfinance, 16 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.¹¹

Le secteur bancaire marocain se décline en quatre catégories d'établissements :

Les banques de dépôts classiques :

Les principales banques de dépôts classiques sont au nombre de sept. Attijariwafa Bank, Bank Of Africa, Banque Centrale Populaire, CFG Bank, Crédit du Maroc , CIH et deux filiales de banques françaises (Société Générale Marocaine de Banques et BMCI) constituent ce groupement.

Les ex-organismes financiers spécialisés :

Ces établissements sont spécialisés dans le financement de secteurs d'activités particuliers. Il s'agit de CIH Bank et du CAM.

Diverses autres banques :

La création de ce type d'établissement répond à des besoins spécifiques. Il s'agit d'Al Barid Bank, de Bank Al Amal, Citibank, MediaFinance, et le Fonds d'Équipement Communal.

Par ailleurs, le secteur bancaire marocain compte une présence significative de banques étrangères. D'une part, les filiales françaises sont importantes puisqu'elles figurent parmi les premières banques du Maroc :

- La BMCI est détenue à hauteur de 66,7% par BNP Paribas ;
- Société Générale Marocaine de Banques est contrôlée à 57,67% par le groupe Société Générale. Il est à noter qu'en avril 2024, le Groupe Société Générale a conclu un accord avec le Groupe Saham en vue de la cession de Société Générale Marocaine de Banques. La réalisation de cette opération, soumise à des conditions suspensives usuelles, pourrait intervenir d'ici fin 2024.

D'autre part, des banques étrangères détiennent des participations dans les banques locales :

- Le capital de Bank Of Africa est détenu à 24,56% par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ;
- Santusa Holding (Groupe Santander) détient 5,10% d'Attijariwafa Bank ;
- BPCE détient 4,07% du capital de BCP.

IV.a.5. Evolution du secteur bancaire marocain

Sont comprises dans le secteur bancaire : Al Barid Bank, Arab Bank, Attijariwafa Bank (AWB), Bank Al Amal, Bank Of Africa (BOA), BMCI, BCP, CAM, CDM, CFG Bank, CIH Bank, Citibank, FEC, La Caixa, BCP2S, Sabadell, SGMB et UMB.

Répartition du marché bancaire au 31 décembre 2023

En MMAD	BCP	AWB	Bank Of Africa	CAM	SGMB	BMCI	Autres	Total secteur bancaire
Dépôts	294 415	293 610	149 659	97 124	71 771	46 345	211 849	1 164 773

¹¹ Source : Rapport de supervision bancaire pour l'exercice 2023

Crédits	241 732	289 346	144 871	104 758	86 972	58 721	273 899	1 200 299
Engagements hors bilan donnés	73 576	184 648	26 228	15 930	24 327	17 329	41 022	383 060
Engagements hors bilan reçus	43 866	40 833	17 875	6 878	16 029	5 145	35 197	165 824

Source : GPBM

Au titre de l'exercice 2023, les encours des six premières banques du Royaume, représentent 82% des dépôts, 77,2% des crédits et 89% des engagements hors bilan donnés.



IV.a.5.1. Ressources bancaires

Au cours de ces dernières années, les ressources du secteur bancaire marocain ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23	Part 2021	Part 2022	Part 2023
Dettes envers les Sociétés de Financement	3 928	3 346	-14,82%	3 329	-0,51%	0,35%	0,28%	0,27%
Comptes ordinaires des sociétés de financement	1 919	1 899	-1%	1 930	2%	0,17%	0,16%	0,16%
Valeurs données en pension au jour le jour et à terme aux Sociétés de Financement	93	0	-100%	150	>100%	0,01%	0,00%	0,01%
Emprunts de trésorerie SF (J/J et à terme)	70	60	-14%	60	0%	0,01%	0,00%	0,00%
Emprunt Financier SF	1 534	1 216	-21%	865	-29%	0,14%	0,10%	0,07%
Autres Comptes Créditeurs et Dettes Diverses en Instance	46	103	>100%	159	54%	0,00%	0,01%	0,01%
Dépôts de la clientèle	1 053 116	1 126 346	7%	1 164 773	3%	93%	94%	94%
Comptes chèques	498 773	545 415	9%	574 550	5%	44%	45%	46%
Comptes courants	202 005	218 681	8%	234 524	7%	18%	18%	19%
Comptes d'épargne	173 481	178 679	3%	181 914	2%	15%	15%	15%
Dépôts à terme	138 037	133 600	-3%	123 507	-8%	12%	11%	10%
Autres dépôts et comptes créditeurs	40 821	49 970	22%	50 278	1%	4%	4%	4%
Emprunts Financiers Extérieurs	10 797	12 618	17%	12 802	1%	1%	1%	1%
Titres de créances émis	66 192	61 506	-7%	63 896	4%	6%	5%	5%
Certificats de Dépôts	56 546	52 631	-7%	55 804	6%	5%	4%	4%
Emprunts obligataires émis	9 511	8 835	-7%	8 092	-8%	1%	1%	1%
Autres titres émis	135	41	-69%	0	-100%	0%	0%	0%
Total Ressources secteur bancaire	1 134 032	1 203 816	6%	1 244 799	3%	100%	100%	100%

Source : GPBM

Evolution entre 2022 et 2023 :

Au 31 décembre 2023, le secteur bancaire a récolté 1 245 Mds MAD de ressources, en augmentation de 3% par rapport à 2022, les ressources sont constituées majoritairement de dépôts de clientèle qui représentent 94% du total ressources et des titres de créances émis représentant 5% du total ressources. Les dettes envers les sociétés de financement et les emprunts financiers extérieurs représentent 1% du total des ressources du secteur bancaire.

La hausse des ressources au 31 décembre 2023 est expliquée principalement par l'augmentation des dépôts de la clientèle de 3% pour s'établir à 1 165 Mds MAD.



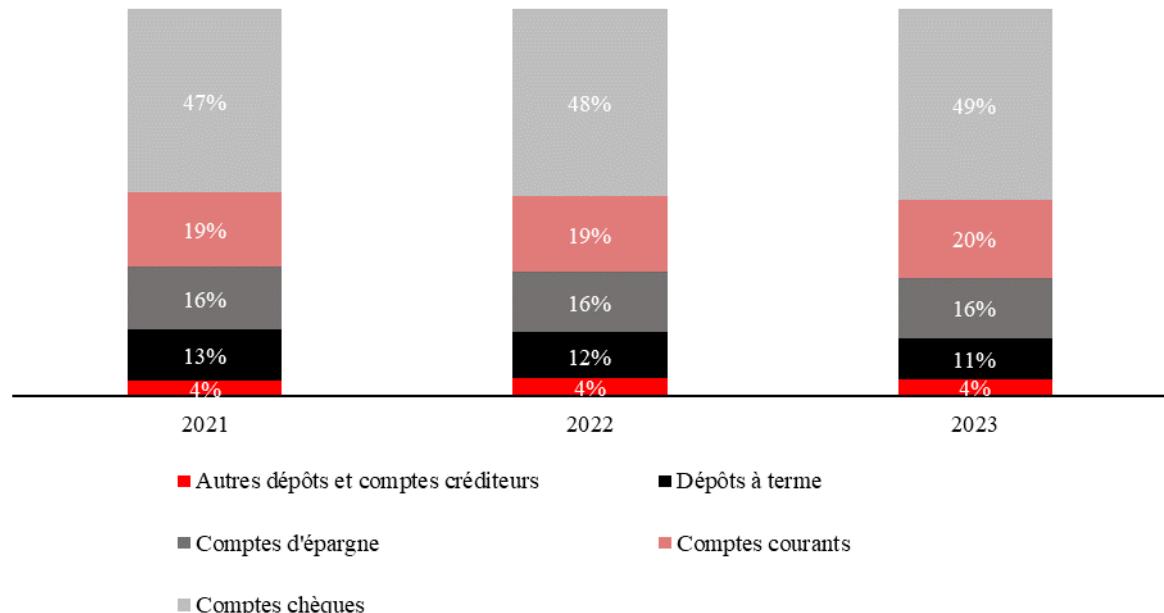
Evolution entre 2021 et 2022 :

Au 31 décembre 2022, le secteur bancaire a récolté 1 203 Mds MAD de ressources, en augmentation par rapport à 2021, les ressources sont constituées majoritairement de dépôts de clientèle et des titres de créances émis. Les dettes envers les sociétés de financement et les emprunts financiers extérieurs représentent 1% du total des ressources du secteur bancaire.

La hausse des ressources au 31 décembre 2022 est expliquée principalement par l'augmentation des dépôts de la clientèle de 7% pour s'établir à 1 126 Mds MAD.

Répartition des dépôts :

Répartition des dépôts à fin 2023



Source : GPBM

Evolution entre 2022 et 2023 :

Au 31 décembre 2023, les dépôts de la clientèle dans le secteur bancaire se sont établis à 1 165 Mds MAD contre 1 126 Mds MAD en 2022, en augmentation de +3% par rapport à 2022. Les dépôts de la clientèle sont constitués majoritairement des comptes chèques (avec une part de 49%), des comptes courants (avec une part de 20%) et des comptes d'épargne pour 16%.

L'augmentation des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2023 est principalement expliquée par :

- La hausse des comptes courants de +15,9 Mds MAD au 31/12/2023, soit une évolution de 7% ;
- La hausse des comptes chèques qui sont passés de 545,4 Mds MAD au 31/12/2022 à 574,5 Mds MAD au 31/12/2023 (+5%) ;
- L'augmentation des comptes d'épargne qui se sont établis à 181,9 Mds MAD au 31/12/2023 contre 178,7 Mds MAD au 31/12/2022 (+2%).



Evolution entre 2021 et 2022 :

Au 31 décembre 2022, les dépôts de la clientèle dans le secteur bancaire se sont établis à 1 126 Mds MAD contre 1 053 Mds MAD en 2021. Les dépôts de la clientèle sont constitués majoritairement des comptes chèques (avec une part de 48%), des comptes courants (avec une part de 19%) et des comptes d'épargne pour 19%.

L'augmentation des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2022 est principalement expliquée par :

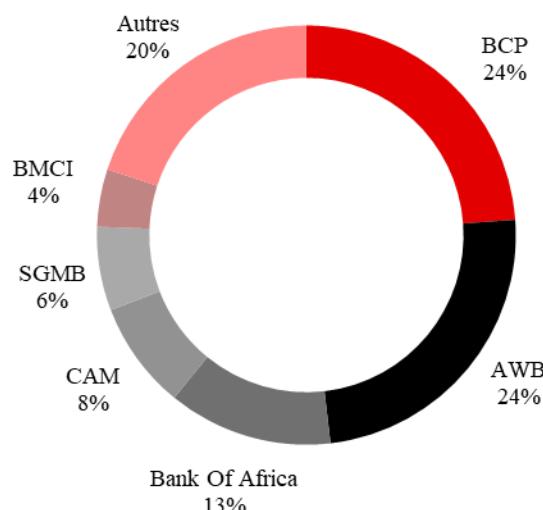
- La hausse des comptes courants de +218 Mds MAD au 31/12/2022, soit une évolution de 8% ;
- La hausse des comptes chèques qui sont passés de 498,8 Mds MAD au 31/12/2021 à 545,4 Mds MAD au 31/12/2022 (+9%) ;

L'augmentation des comptes d'épargne qui se sont établis à 178,7 Mds MAD au 31/12/2022 contre 173,5 Mds MAD au 31/12/2021 (+3%).

Répartition des ressources

Au 31 décembre 2023, BCP et AWB, se partagent presque la moitié des ressources du marché bancaire marocain. Bank Of Africa arrive en troisième place avec 13% des dépôts, suivie par Crédit Agricole du Maroc avec 8% des dépôts, Société Générale Marocaine de Banques avec 6% des dépôts et enfin BMCI qui en détient 4%.

Répartition des ressources à fin 2023



Source : GPBM

Les parts de marché des six premières banques marocaines au cours des trois dernières années évoluent comme suit :

Évolution des parts de marché des ressources (en MMAD) :

En MMAD	2021		2022		2023	
BCP	24%	272 086	24%	289 460	24%	296 711
AWB	24%	275 910	24%	286 336	24%	302 801



Bank Of Africa	13%	149 575	13%	161 329	13%	158 004
CAM	9%	99 178	9%	104 572	8%	103 484
SGMB	7%	76 101	7%	80 005	6%	80 538
BMCI	4%	48 749	4%	50 031	4%	55 136
Autres	19%	212 433	19%	232 083	20%	248 123
Total	100%	1 134 032	100%	1 203 816	100%	1 244 799

Source : GPBM

IV.a.5.2. Emplois bancaires

Au cours de ces dernières années, les emplois du secteur bancaire marocain ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23	Part 2021	Part 2022	Part 2023
Créances sur les Sociétés de Financement	55 644	63 745	15%	68 651	8%	6%	6%	6%
Comptes ordinaires des SF	3 606	3 172	-12%	2 826	-11%	0%	0%	0%
Valeurs reçues en pension au jour le jour et à terme des SF	500	0	<-100%	500	>100%	0%	0%	0%
Comptes et prêts de trésorerie aux SF	8 792	8 866	1%	8 107	-9%	1%	1%	1%
Prêts financiers aux SF	42 747	51 707	21%	57 218	11%	4%	5%	5%
Créances en souffrance sur SF nettes de provisions et d'agios réservés	0	0	-6%	0	0%	0%	0%	0%
Créances sur la clientèle	950 656	1 005 058	6%	1 131 648	13%	94%	94%	94%
Comptes Chèques débiteurs	6 953	7 770	12%	8 438	9%	1%	1%	1%
Comptes Courants débiteurs	65 374	74 050	13%	82 496	11%	6%	7%	7%
Crédits de trésorerie	152 901	180 844	18%	172 230	-5%	15%	17%	14%
Crédits à l'équipement	195 997	210 053	7%	308 862	47%	19%	20%	26%
Crédits à la consommation	53 931	55 689	3%	55 660	0%	5%	5%	5%
Crédits immobiliers	276 243	280 707	2%	280 936	0%	27%	26%	23%
Autres crédits	114 844	106 486	-7%	129 566	22%	11%	10%	11%
Créances en souffrance brutes sur la clientèle	84 412	89 459	6%	93 460	4%	8%	8%	8%
Total Emplois Secteur Bancaire	1 006 300	1 068 803	6%	1 200 299	12%	100%	100%	100%

Source : GPBM

Evolution entre 2022 et 2023 :



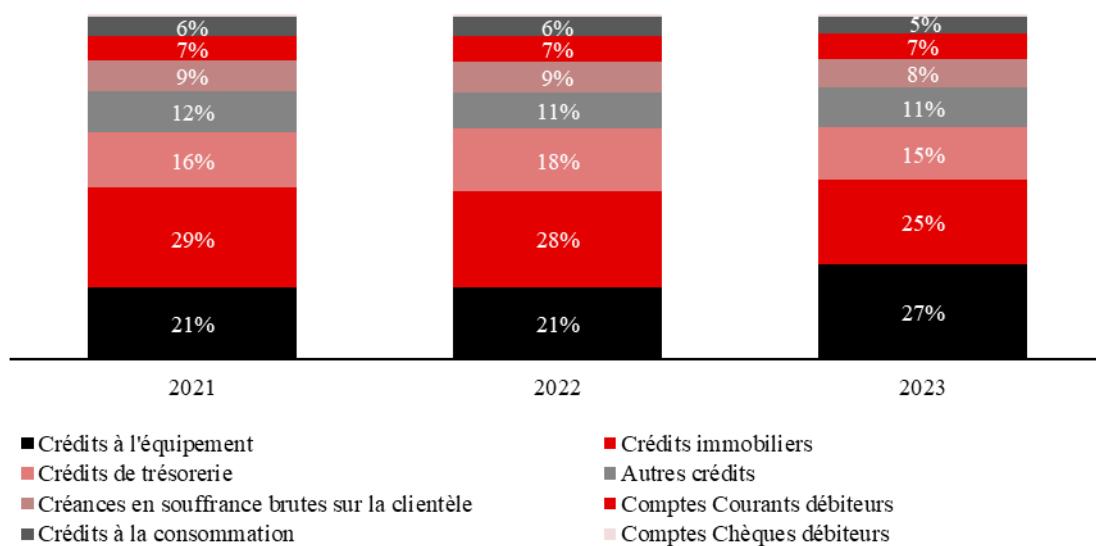
Au 31 décembre 2023, le secteur affiche un total d'emplois de 1 200 Mds MAD en hausse de 12% par rapport 2022. Cette hausse est expliquée principalement par la hausse des comptes courants débiteurs de 11% ainsi qu'à l'augmentation des crédits à l'équipement de 47% passant de 210 Mds de dirhams en 2022 à 308,9 Mds de dirhams en 2023

Evolution entre 2021 et 2022 :

Au 31 décembre 2022, le secteur affiche un total d'emplois de 1 068 Mds MAD en hausse de 6% par rapport 2021. Cette hausse est expliquée principalement par la hausse de 18% des crédits de trésorerie, ainsi qu'une hausse sur les comptes chèques débiteurs et les comptes courants débiteurs de 13% et 12 % respectivement.

Répartition des créances sur la clientèle :

Répartition des créances sur la clientèle (en MMAD)



Source : GPBM

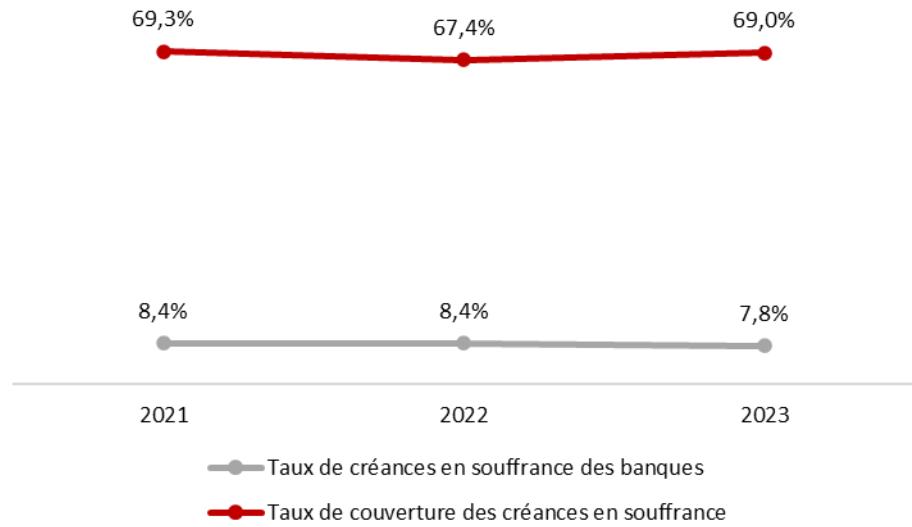
En 2023, les crédits à l'équipement représentent 27% de la part des crédits octroyés à la clientèle. Les crédits à l'immobilier affichent une dégradation de 3% par rapport à 2022 et représentent 25% de la part des crédits octroyés à la clientèle, suivi des crédits de trésorerie avec 15%. Les créances en souffrances ont enregistré une baisse de 1% passant de 9% en 2022 à 8% en 2023.

En 2022, les crédits à l'immobilier affichent une croissance de 1% et représentent 28% des crédits octroyés à la clientèle, suivi les crédits à l'équipement avec 21% et les crédits de trésorerie avec 18%. Les créances en souffrances ont progressé de 6% pour atteindre 89,5 Mds MAD en 2022 contre 84 Mds MAD en 2021.

En 2021, les crédits à l'immobilier affichent une croissance de 1% et représentent 29% des crédits octroyés à la clientèle, suivi les crédits à l'équipement avec 21% et les crédits de trésorerie avec 16%. Les créances en souffrances ont progressé de 5% pour atteindre 84 Mds MAD en 2021 contre 80 Mds MAD en 2020.



Le taux de créances en souffrance¹² et le taux de couverture des créances en souffrance¹³ sur la période 2021 – 2023 se présentent comme suit :

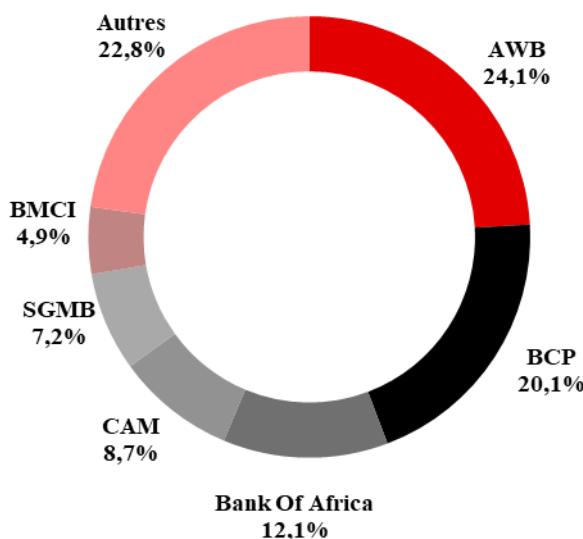


Source : GPBM

Répartition des crédits :

En ce qui concerne les encours de crédit, les parts de marché de chacune des six banques précédemment citées se rapprochent des parts observées sur les ressources du marché. En effet, au 31 décembre 2023, AWB détient 24,1% du total des encours crédits, suivie par la BCP qui en détient 20,1%. SGMB arrive en 5^{ème} position avec 7,2% de parts des encours de crédit du secteur.

Répartition des crédits à fin 2023



¹²Taux de créances en souffrance = Créesances en souffrance brutes / Crédits à l'économie

¹³Taux de couverture créances en souffrance = Total des provisions et agios réserves / Créesances en souffrance brutes sur la clientèle



Évolution des parts de marché des crédits (en MMAD) :

Les parts de marché détenues par les établissements du secteur bancaire relatif au crédit s'établissent comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023
AWB	25,2%	253 898	25,5%
BCP	22,3%	224 883	21,8%
Bank Of Africa	13,6%	136 907	13,2%
CAM	9,3%	94 006	9,4%
SGMB	7,9%	79 881	8,3%
BMCI	5,3%	53 319	5,3%
Autres	16,2%	163 407	16,5%
Total	100%	1 006 300	100%
			1 068 803
			1 200 299



IV.a.5.3. Engagements hors bilan

Les engagements par signature concernent les engagements de financement ou de garanties données ou reçus par les banques en faveur de leur clientèle ou d'autres intermédiaires financiers. Il s'agit notamment de crédits documentaires à l'import ou à l'export, des accréditifs, avals, cautions de marchés, cautions de douanes, et autres obligations cautionnées.

L'évolution des engagements hors bilan du secteur bancaire entre 2021 et 2023 se détaillent comme suit :

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Engagements de financement donnés	178 632	203 764	14%	198 760	-2%
Dont engagements de financement en faveur des EC	2 852	3 479	22%	5 374	54%
Dont engagements de financement en faveur de la clientèle	175 780	200 284	14%	193 387	-3%
Engagements de garantie donnés	169 392	181 847	7%	184 300	1,3%
Dont engagements de garantie d'ordre des EC	56 613	61 371	8%	56 589	-8%
Dont engagements de garantie d'ordre de la clientèle	112 778	120 476	7%	127 711	6%
Total Engagements hors bilan donnés	348 024	385 611	11%	383 060	-1%
Engagements de financement reçus	7 570	4 297	-43%	5 711	33%
Dont engagements de financement reçus des EC	1 461	1 515	4%	3 578	>100%
Engagements de garantie reçus	139 651	158 295	13%	160 113	1%
Dont engagements de garantie reçus des EC	98 797	109 919	11%	104 534	-5%
Dont engagements de garantie reçus de la clientèle	40 854	48 376	18%	55 579	15%
Engagements hors bilan reçus	147 221	162 592	10%	165 824	2%
Engagements hors bilan en souffrance	3 712	4 723	27%	4 401	-7%
Dont provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	2 455	3 175	29%	3 252	2%

Source : GPBM

Evolution entre 2022 et 2023 :

Le volume global des engagements donnés par les banques s'est établi à 383,1 Mds MAD en 2023 contre 385,6 Mds MAD en 2022. Une baisse qui s'explique essentiellement par la baisse de 2% des engagements de financement donnés.

A fin 2023, les engagements hors bilan reçus par les banques se sont établis à 165,8 Mds MAD contre 162,6 Mds MAD en 2022. Cette hausse de +2% s'explique principalement par la hausse des engagements de garantie reçus qui passent de 158,3 Mds MAD en 2022 à 160,1 Mds MAD à fin 2023.

Les engagements hors bilan en souffrance ont enregistré une baisse de 7% en passant de 4,7 Mds MAD en 2022 à 4,4 Mds MAD en 2023.

Evolution entre 2021 et 2022 :

Le volume global des engagements donnés par les banques s'est établi à 385 Mds MAD en 2022 contre 348 Mds MAD en 2021. Une hausse qui s'explique essentiellement par la hausse des engagements de financements donnés de 14%.

A fin 2022, les engagements hors bilan reçus par les banques se sont établis à 162,6 Mds MAD contre 147,2 Mds MAD en 2021. Cette hausse de +10% s'explique principalement par la hausse des engagements de garantie reçus qui passent de 139,7 Mds MAD à 158,3 Mds MAD à fin 2022.

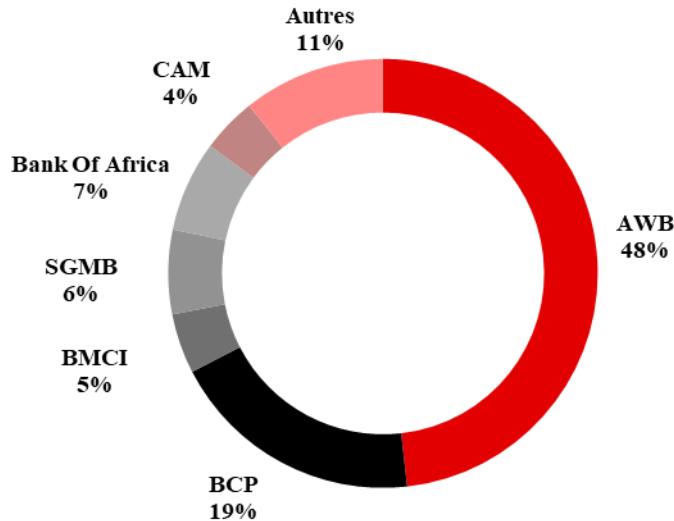


Les engagements hors bilan en souffrance ont enregistré une hausse de 27% en passant de 3,71 Mds MAD en 2021 à 4,72 Mds MAD en 2022.

Engagements hors bilan donnés

AWB et BCP concentrent 67% des engagements hors bilan donnés. BMCI, Société Générale Marocaine de Banques, et Bank Of Africa et CAM disposent respectivement de 5%, 6%, 7% et 4% des parts de marché des engagements hors bilan donnés en 2023.

Répartition des engagements hors bilan donnés à fin 2023



Source : GPBM

Évolution des parts de marché des engagements hors bilan donnés (en MMAD) :

En MMAD	2021	2022	2023
AWB	44%	153 217	47%
BCP	21%	73 147	20%
Bank Of Africa	8%	27 357	8%
SGMB	6%	20 030	5%
BMCI	6%	19 329	5%
CAM	4%	13 890	4%
Autres	12%	41 055	11%
Total	100%	348 024	100%
			385 611
			100%
			383 060

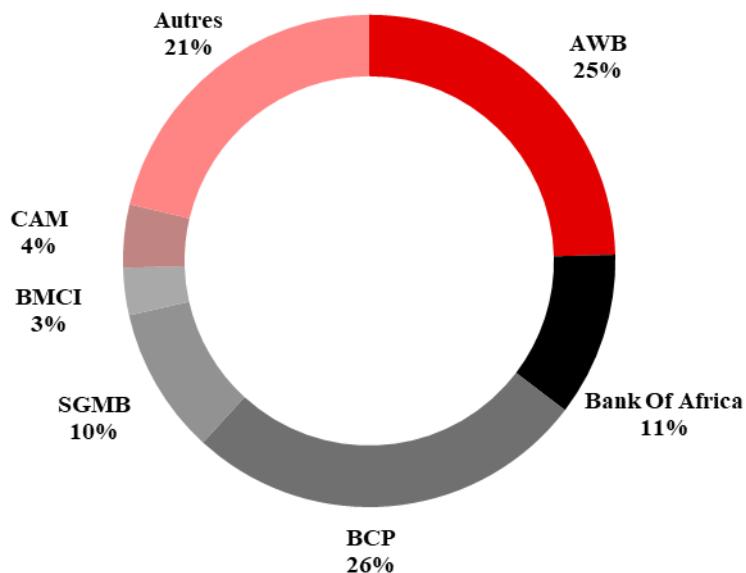
Source : GPBM

Engagements hors bilan reçus

Les six premières banques commerciales marocaines concentrent à fin 2023 maintient le même niveau de 2022 à 78% des engagements hors bilan reçus. En 2021, elles représentent près de 77% des engagements hors bilan reçus.



Répartition des engagements hors bilan reçus à fin 2023



Source : GPBM

Évolution des parts de marché des engagements hors bilan reçus (en MMAD):

Les parts de marché des engagements hors bilan reçus par les établissements du secteur bancaire s'établissent comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023
BCP	23%	33 440	23%
AWB	24%	34 681	28%
Bank Of Africa	13%	19 645	11%
SGMB	9%	12 801	9%
CAM	4%	5 562	4%
BMCI	3%	4 292	3%
Autres	25%	36 800	22%
Total	100%	147 221	100%
			162 592
			165 824

Source : GPBM



IV.b. Positionnement de la banque

Au 31/12/2023, SGMB occupe le 5ème rang des banques marocaines en termes de positionnement par la taille de ses crédits et également par celle de ses ressources.

Au niveau des encours de crédits et de dépôts, SGMB occupe une part de marché respectivement de 7,2% et de 6,2% grâce à sa présence sur l'ensemble des marchés de clientèle : particuliers, professionnels, PME, grandes entreprises et institutionnels. Son développement sur les dernières années lui a permis de conforter ses parts de marché, dans un contexte très concurrentiel.

IV.c. Activité de SGMB

IV.c.1. Principales activités commerciales

2023 a été l'année de l'accélération de notre transformation, en renforçant notre modèle Premium autour du banquier comme cœur de la relation, contribuant ainsi à une dynamique commerciale forte.

Cette stratégie s'est révélée essentielle dans un environnement macroéconomique défavorable, qu'il s'agisse du pic inflationniste sur le 1er semestre pour nos clients ou de la politique de resserrement monétaire pour notre compétitivité.

En dépit de ce contexte, l'investissement continu de nos équipes, à travers les diverses actions et campagnes qui ont jalonné l'année, mais également une démarche de prospection ciblée pour concrétiser les opportunités identifiées, ont permis de maintenir nos marges et de réaliser des résultats de très bonne facture.

L'acquisition de nouveaux clients, essentielle dans cet environnement dégradé, a été conforme aux ambitions de la Banque grâce notamment à la stratégie de parrainage et de valorisation de nos partenariats.

Nos encours de crédits ont ainsi enregistré une forte croissance, grâce également à une baisse des remboursements enregistrés et par un suivi rigoureux et anticipatif de notre activité de recouvrement, aussi bien commercial, amiable que contentieux. Les encours de dépôts se sont quant à eux inscrits en hausse significative, grâce aux efforts de collecte et à un pilotage quotidien des variations, gage de réactivité de notre force de vente auprès de la clientèle.

En termes d'équipement, Société Générale Maroc a poursuivi ses actions d'adaptation des produits proposés au profil des clients.

Sur le marché des Marocains Du Monde (MDM), Société Générale Maroc a poursuivi sa stratégie axée sur un modèle relationnel centré sur le digital. C'est ainsi qu'un ensemble de processus full distants (entrée en relation, vente...) a été déployé pour répondre aux différents besoins des clients MDM depuis leur pays de résidence, et ce via le centre relation client « MDM DIRECT ».

Dans notre volonté d'être au plus proche de nos clients, l'année 2023 a également été marquée par la participation avec succès de notre Banque dans plusieurs salons de l'immobilier à l'étranger dédiés aux MDM, organisés par nos promoteurs partenaires. Ceux-ci ont permis de recruter de nouveaux clients, de distribuer de nouveaux crédits immobiliers et d'améliorer notre image de marque auprès de cette population.

IV.c.1.1. Marché des Patrimoniaux

La Banque patrimoniale a continué en 2023 de déployer son programme de transformation avec l'ambition de mettre à la disposition de nos clients patrimoniaux un dispositif centré sur l'excellence dans la connaissance client et la proactivité relationnelle.

Le modèle de distribution, basé sur un dispositif d'Agences dédiés pour la gestion de la relation et complété par l'ensemble des agences de réseau Société Générale Maroc pour le traitement des opérations courantes, a pour objectif de délivrer une promesse de valeur unique, un conseil expert et personnalisé ainsi que de générer de la satisfaction et de la recommandation.

Dans un contexte marché mitigé, marqué par la poursuite de la tendance haussière des taux courant la première moitié de l'année et des tensions inflationnistes impactant les marchés financiers, la Banque patrimoniale affiche des réalisations honorables au titre de l'année 2023 grâce notamment à :

- L'évolution de l'encours moyen des OPCVM de 9 % ;
- La hausse de près de 12 % de l'encours de l'épargne en Assurance vie.

L'année 2023 a connu une véritable opérationnalisation du programme de transformation qui continue à être déployé avec une feuille de route 2024 axée notamment sur le Stream RH via le lancement d'un ambitieux programme d'accompagnement des équipes.



IV.c.1.2. Marché des Professionnels et des TPE

L'année 2023 a été caractérisée par divers chocs climatiques et inflationnistes survenus de manière concomitante mais aussi une reprise partielle des niveaux de production et des exportations. Une reprise qui devrait se confirmer sur 2024 et renforcer à moyen terme la croissance du PIB.

Face à cette conjoncture, le Marché des Professionnels & TPE a fait preuve d'une bonne résilience en enregistrant une évolution positive de ses indicateurs stratégiques en ressources et emplois. Des résultats expliqués par un bon niveau de production dans l'ensemble malgré la décélération de la demande globale sur les crédits immobiliers et à la consommation.

Notons aussi l' excellente dynamique observée sur les Crédits destinés au financement des besoins de la « Vie Professionnelle » particulièrement le leasing et le CMT. L'évolution de ces deux types de financement a dépassé les niveaux de référence d'avant Covid tout en respectant un niveau de risque largement inférieur à celui de l'année d'avant.

La qualité de notre Fonds de commerce s'est améliorée davantage du fait du positionnement du réseau sur des segments à forte valeur tels que la Profession Libérale et les toutes petites entreprises (TPE).

Des performances qui confirment notre feuille de route de transformation et de développement du Marché et nos orientations en termes de modèle relationnel. 2023 a connu, en effet, une accélération du déploiement de la transformation du marché à travers la concentration des clients à valeur dans des dispositifs Premium (Corners TPE, Agences PRO & TPE, Agences Premium...) et un renforcement des expertises offertes à travers des gestionnaires spécialisés, une offre enrichie et des animations et un pilotage dédiés.

Etant alignée avec la stratégie nationale d'inclusion financière, Société Générale Maroc maintient également son engagement d'accompagner les porteurs de projets en apportant conseil et financement à cette frange de professionnels. Ainsi, la banque continue à promouvoir l'entrepreneuriat féminin à travers le programme She's Next en partenariat avec VISA, à soutenir l'initiative étatique via le programme intégré d'appui et de financement de l'entrepreneuriat (PIAFE) mais aussi à sponsoriser des programmes d'accompagnement et de mentorat via un partenariat avec le Réseau Entreprendre Maroc.

Sur le plan de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), Société Générale Maroc s'est fixée comme ambition de pérenniser son engagement sociétal à travers la promotion d'offres extrabancaires mettant en avant des entrepreneurs, fintech et startup offrant diverses solutions innovantes et digitales au service de la clientèle PRO & TPE.

IV.c.1.3. Marché des Entreprises

Financement de la promotion immobilière

En 2023, Société Générale Maroc a maintenu son engagement résolu envers le secteur de la promotion immobilière. Malgré les défis persistants, la banque a apporté son soutien à une variété de projets résidentiels de différents standings, en mettant en avant la qualité des relations établies avec ses clients historiques et une politique d'accompagnement sélective pour les nouvelles entrées en relation. Les ambitions de Société Générale Maroc sont confortées par le lancement du nouveau dispositif d'aide directe qui vise à stimuler davantage le secteur immobilier après la clôture du programme de logements sociaux à 250 000 DH. Les encours de crédit de la promotion immobilière continuent à afficher une rotation significative, atteignant 50 % témoignant ainsi de la résilience du portefeuille. Dans ce contexte, la banque demeure déterminée à maintenir son rôle de partenaire de confiance, assurant un accompagnement de proximité avec ses clients.

Financements touristiques

Société Générale Maroc a maintenu son engagement et son soutien des opérateurs du secteur du tourisme et ce, dans un contexte de reprise du secteur et des perspectives d'évolution prometteuses au regard des événements internationaux d'envergure que le Maroc s'apprête à accueillir (CAN 2025 et Coupe du Monde 2030).

Financements Corporate et structurés

Société Générale Maroc a poursuivi son soutien de l'économie nationale à travers l'accompagnement de la clientèle Corporate dans le financement de leurs projets d'investissement et de croissance, consolidant ainsi son positionnement de partenaire privilégié de premier plan. À l'instar de 2022, l'année 2023 a été marquée par (i) la diversification du portefeuille à travers la mise en place d'un nombre important de financement en faveur de contreparties opérant dans différents secteurs d'activité et (ii) le maintien de la présence de la banque auprès des larges Corporate. Par ailleurs, Société Générale Maroc a poursuivi son soutien aux PMEs permettant de renforcer sa position de partenaire. Ceci s'est traduit par la mobilisation de ressources et de l'expertise nécessaires à



l'accompagnement de la clientèle PME afin de les accompagner au mieux dans leurs activités. Ainsi, Société Générale Maroc s'est focalisée sur le conseil et le suivi de ces PMEs dans leurs projets d'investissements et ce, dans différents secteurs porteurs.

Conseil en opérations haut de bilan

En 2023, Société Générale Maroc a accompagné la filiale dédiée aux énergies renouvelables d'un groupe international coté en bourse comme Conseiller financier exclusif dans le cadre de la valorisation d'un projet éolien onshore, ainsi que dans le cadre de la valorisation d'un portefeuille de projets d'énergies renouvelables au Maroc, avec des sources d'énergie éolienne et solaire.

Société Générale Maroc a également accompagné au cours de l'année, comme Conseiller financier exclusif, un groupe international à capitaux privés dans le cadre de ses projets de développement par croissance externe au Maroc.

Société Générale Maroc a en outre accompagné ROYAL AIR MAROC (RAM) dans le cadre d'une mission de conseil financier portant sur une approche de structuration financière d'une de ses participations.

La dynamique commerciale mise en œuvre par la Direction du Conseil en 2023 a également permis à Société Générale Maroc d'accompagner plusieurs grands groupes internationaux et filiales de multinationales dans le cadre de la mise en œuvre au Maroc de leurs plans mondiaux d'actionnariat salariés, à l'instar des missions réalisées avec succès et des visas de l'AMMC obtenus pour le compte des groupes AIRBUS, DECATHLON et TOTALENERGIES.

Par ailleurs, Société Générale Maroc est intervenue en tant que Conseiller financier exclusif de RCI FINANCE MAROC – opérant sous la marque MOBILIZE FINANCIAL SERVICES – dans le cadre UNE EXPERTISE DE CONSEIL RECONNUE EN OPÉRATIONS HAUT DE BILAN (i) de la réalisation d'une émission obligataire par placement privé pour un montant de 450 millions MAD, (ii) de son programme d'émissions de Bons de Sociétés de Financement (BSF) à travers notamment la réalisation d'une émission de BSF en 2023 pour un montant de 450 millions MAD ainsi que dans le cadre (iii) de ses projets de développement au Maroc.

Société Générale Maroc a également accompagné EQDOM dans le cadre de son programme d'émissions de Bons de Sociétés de Financement, à travers notamment la réalisation de 6 émissions en 2023 pour un montant total de 1 050 millions MAD.

De même, Société Générale Maroc a accompagné SOGELEASE dans le cadre du même type de programme, à travers notamment la réalisation de 3 émissions de BSF en 2023 pour un montant total de 930 millions MAD.

Société Générale Maroc a en outre poursuivi au cours de l'année 2023, de façon ciblée, sa stratégie de prospection visant à se positionner en amont sur des opérations de haut de bilan potentielles.

Enfin, l'activité Conseil de Société Générale Maroc a réalisé les démarches nécessaires, au cours de l'année 2023, pour être agréée par l'AMMC en tant que Conseiller en Investissement Financier (CIF) - dans la catégorie n°2 (Conseil aux émetteurs) - et ce, dans le cadre du nouveau dispositif réglementaire destiné aux Banques d'Affaires de la place, introduit par la circulaire de l'AMMC n°01/20, publiée au Bulletin Officiel n°7168.

IV.c.1.4. Activité Global Transaction & Payment Services (GTPS)

Trade finance

En 2023, l'activité Trade Finance a poursuivi ses chantiers d'amélioration continue à travers une optimisation de ses processus de traitement et le renforcement des expertises. 2023 a été également l'année de déploiement d'un nouveau dispositif de pilotage sur toute la chaîne de valeur permettant ainsi d'assurer un meilleur suivi de la production et des délais de traitement. Aussi, des performances très positives ont été enregistrées sur l'activité commerce international en 2023 avec un PNB en hausse de 16 %.

Cash management & paiement domestiques

Société Générale Maroc se distingue cette année encore comme la banque de référence dans le domaine du cash management. Elle a été récompensée une fois de plus par le magazine britannique Euromoney dans deux catégories de l'Award Cash Management au Maroc : dans la catégorie « Market Leader » pour la cinquième année consécutive et dans la catégorie « Best Service » pour la troisième fois. Cette double distinction confirme l'expertise et le positionnement de premier plan de Société Générale Maroc sur cette activité.

Société Générale Maroc continue ainsi à fournir localement les meilleurs services du secteur en matière de gestion de trésorerie à sa clientèle. Tout au long de l'année 2023, elle s'est inscrite dans la continuité de sa stratégie d'enrichissement de son offre digitale destinée aux entreprises à travers notamment le lancement d'une nouvelle



offre SwiftNet, destinée aux grands Corporate pour gérer leurs flux de trésorerie à travers un canal unique, mondial, standard et sécurisé.

Le PNB des Flux domestiques a connu une nette progression de +5,1 % par rapport à 2022 grâce notamment au succès des virements instantanés qui ont été lancés en juin 2023.

Affacturage

Société Générale Maroc met à la disposition de sa clientèle une gamme complète de produits d'affacturage qui combine différents services de factoring, à la fois pour le financement des besoins d'exploitation pour le marché domestique ainsi que pour le marché international. Le chiffre d'affaires réalisé cette année est en progression de 70 % par rapport à 2022 grâce à cette diversification et à la volonté d'accompagner la clientèle de la banque dans le financement de leur besoin de trésorerie.

IV.d. Evolution des indicateurs de SGMB

IV.d.1. Evolution des crédits

Analyse de la production crédits

En MMAD	2021	2022	Var 2021/2022	2023	Var 2022/2023	Part 2021	Part 2022	Part 2023
Clientèle commerciale	5 631	6 144	9%	6 629	8%	57%	54%	58%
▪ Crédit moyen terme	5 631	6 144	9%	6 629	8%	57%	54%	58%
Clientèle privée	4 247	5 251	24%	4 869	-7%	43%	46%	42%
▪ Prêt personnel ordinaire	1 791	2 325	30%	2 127	-9%	18%	20%	18%
▪ Prêt personnel immobilier	2 456	2 927	19%	2 742	-6%	25%	26%	24%
TOTAL crédits	9 878	11 395	15%	11 498	1%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

A fin 2022, le total de la production de crédit a augmenté de 15% (+1 517 MMAD) par rapport à 2021 pour s'établir à 11 395 MMAD. Cette hausse s'explique principalement par les éléments suivants :

- ✓ La hausse de 9% (+513 MMAD) de la production de crédit à moyen terme à destination de la clientèle commerciale qui passe de 5 631 MMAD en 2021 à 6 144 MMAD en 2022.
- ✓ La hausse de 24% (+1 004 MMAD) de la production de crédit à destination de la clientèle privée liée à la hausse de la production des prêts personnels immobiliers (+471 MMAD) ainsi que la hausse de la production de prêts personnels ordinaires (+534 MMAD).

A fin 2023, le total de la production de crédit a augmenté de 1% (+103 MMAD) par rapport à 2022 pour s'établir à 11 498 MMAD. Cette hausse s'explique principalement par les éléments suivants :

- ✓ La hausse de 8% (+485 MMAD) de la production de crédit à moyen terme à destination de la clientèle commerciale qui passe de 6 144 MMAD en 2022 à 6 629 MMAD en 2023.

Analyse de l'encours des crédits

Au cours des trois dernières années, l'encours total des crédits y compris les créances sur les établissements de crédit et assimilés enregistre les évolutions suivantes :

En MMAD	2021	2022		2023		Part	Part	Part



			Var 2021/2022		Var 2022/ 2023	2021	2022	2023
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 431	6 097	12%	11 759	93%	7%	7%	14%
Créances sur la clientèle	70 619	78 826	12%	78 195	-1%	93%	93%	93%
▪ Crédits de trésorerie et à la consommation	23 995	32 653	36%	28 451	-13%	32%	38%	32%
▪ Crédits à l'équipement	17 784	16 358	-8%	20 611	26%	23%	19%	23%
▪ Crédits immobiliers	23 226	24 147	4%	24 708	2%	31%	28%	27%
▪ Autres crédits	5 612	5 668	1%	4 425	-22%	7%	7%	5%
<i>Dont Créances en souffrance</i>	4 649	4 726	2%	4 084	-14%	6%	6%	5%
<i>Dont Intérêts courus à recevoir</i>	270	304	13%	365	20%	6%	0%	0%
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	7 732	8 092	5%	7 779	-4%	10%	9%	9%
Total crédits y compris les créances sur EC et assimilés	76 050	84 923	11,7%	89 954	6%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

En 2022, l'encours de crédit s'établit à 84 923 MMAD, en hausse de 11,7% par rapport à 2021 en raison principalement d'importants déblocages de crédits de trésorerie en fin d'année. La variation des composants de ce poste s'explique comme suit :

- ✓ La hausse des créances sur les établissements de crédit et assimilés de 12% qui passent de **5 431** MMAD en 2021 à **6 097** MMAD en 2022
- ✓ La hausse des créances sur la clientèle de 12% qui passent de **70 619** MMAD en 2021 à 78 826 MMAD en 2022 principalement en raison de :
 - La hausse des crédits de trésorerie et à la consommation à hauteur de 32 653, soit une hausse de +36% en raison d'importants déblocages en fin d'année
 - L'augmentation des crédits immobilier pour +4% passant de 23 226 MMAD en 2021 à 24 147 MMAD à 2022, en lien avec la reprise de l'activité après la période de pandémie.

Les créances en souffrances sont en hausse de 2% passant de 4 649 MMAD en 2021 à 4 726 MMAD.

En 2023, l'encours de crédit s'établit à 89 954 MMAD, en hausse de 6% par rapport à 2022 en raison principalement des placements interbancaires. La variation des composants de ce poste s'explique comme suit :

- ✓ La hausse des créances sur les établissements de crédit et assimilés de 93% qui passent de 6 097 MMAD en 2022 à 11 759 MMAD en 2023 notamment une hausse sur les placements interbancaires en devise locale pour 4,2 GMAD accompagnée d'une hausse de 0,8 GMAD sur les prêts financiers auprès des sociétés de financement.



✓ La légère baisse des créances sur la clientèle de -1% qui passent de **78 826 MMAD** en 2022 à **78 195 MMAD** en 2023 principalement en raison de :

- La baisse des crédits de trésorerie et à la consommation de -13% passant de 32 653 MMAD à 28 451 MMAD.
- L'augmentation des crédits immobiliers pour +2% passant de 24 147 MMAD en 2022 à 24 708 MMAD à 2023.
- La hausse des crédits à l'équipement de 26% qui sont passés de 16 358 MMAD en 2022 à 20 611 MMAD en 2023 en raison des décaissements importants effectués sur la période pour répondre au besoin de financement des gros clients Corporate exerçant dans le domaine des hydrocarbures et de l'énergie.

Les créances en souffrances sont en baisse de -14% passant de 4 726 MMAD en 2022 à 4 084 MMAD.

IV.d.2. Évolution des dépôts de la clientèle

Au cours des trois dernières années, l'encours total des dépôts hors dettes sur les établissements de crédits et assimilés enregistre les évolutions suivantes :

En MMAD	2021	2022	Var 2021/2022	2023	Var 2022/2023	Part 2021	Part 2022	Part 2023
Comptes à vue créditeurs	50 759	53 691	6%	54 371	1%	74%	75%	75%
Comptes d'épargne	10 128	10 212	1%	10 196	1%	15%	14%	14%
Dépôts à terme	4 240	4 217	-1%	3 801	-9%	6%	6%	5%
Autres comptes créditeurs	3 083	3 566	16%	4 168	17%	5%	5%	6%
Intérêts courus à payer	32	23	-28%	36	54%	0%	0%	0%
Total dépôts hors dettes sur EC et assimilés	68 243	71 709	5%	72 572	1%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

A fin 2022, l'encours total des dépôts enregistre une hausse de 5% pour s'établir à 71 709 MMAD contre 68 243 MMAD en 2021, en raison principalement de la hausse des comptes à vue créditeurs de 6% qui passent de 50 759 MMAD en 2021 à 53 691 MMAD en 2022 et concerne autant le marché Retail que le marché Corporate.

A fin 2023, l'encours total des dépôts enregistre une hausse de 1% pour s'établir à 72 572 MMAD contre 71 709 MMAD en 2022. Cette variation correspond à la hausse des dépôts non rémunérés pour +1,4 GMAD par rapport à l'année dernière (dont +0,8 GMAD sur les particuliers et + 0,6 GMAD sur les entreprises) atténué par une baisse de -0,4 GMAD sur les dépôts rémunérés.

IV.d.3. Évolution des dettes envers les établissements de crédits

Au cours des trois dernières années, le total des dettes envers les établissements de crédits et assimilés enregistre les évolutions suivantes :

En MMAD	2021	2022	Var 2021/2022	2023	Var 2022/2023	Part 2021	Part 2022	Part 2023
---------	------	------	---------------	------	---------------	-----------	-----------	-----------



Comptes à vue	517	836	62%	736	-12%	22%	9%	9%
Emprunts	1 534	8 285	440%	6 787	-18%	65%	88%	85%
Autres dettes	291	273	-6%	383	40%	12%	3%	5%
Intérêts courus à payer	1	34	3 300%	39	14%	0%	0%	0%
Total des dettes envers les établissements de crédits	2 343	9 428	302%	7 945	-16%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

A fin 2022, le total des dettes envers les établissements de crédit enregistre une hausse significative de 302% expliquée principalement par :

- ✓ La hausse significative de +6,7 GMAD des emprunts en raison de besoins de trésorerie importants pour le financement de l'activité. Cette hausse s'explique par les besoins de trésorerie et de liquidité lié aux financements des crédits. Ces ressources dont le coût correspond au taux Directeur de BAM (trésorerie MAD) viennent compléter les dépôts de la clientèle et les instruments financiers sur le marché (pour ce dernier mode de refinancement, il est utilisé en dernier recours vu la hausse des taux sur le second semestre 2022).
- ✓ La hausse sur les emprunts de trésorerie à terme auprès de BAM + 1,2 GMAD.
- ✓ Cette hausse s'explique par les besoins de trésorerie et de liquidité lié aux financements des crédits. Ces ressources dont le coût correspond au taux Directeur de BAM (trésorerie MAD) viennent compléter les dépôts de la clientèle et les instruments financiers sur le marché (pour ce dernier mode de refinancement, il est utilisé en dernier recours vu la hausse des taux sur le second semestre 2022).

A fin 2023, le total des dettes envers les établissements de crédit enregistre une baisse de -16% expliquée principalement par :

- ✓ La baisse des comptes à vue de 12% en raison de l'activité de l'activité ;
- ✓ La baisse des emprunts de -18% relative aux opérations d'emprunts j/j ou à termes avec la banque centrale et les correspondants bancaires (y compris SG paris). A noter que les opérations à terme avec la banque centrale contribuent au refinancement des besoins de liquidité (au taux Directeur) et permettent d'optimiser le cout de refinancement.

IV.d.4. Évolution des ressources de financement

Au cours des trois dernières années, le total des ressources de financement enregistre les évolutions suivantes :

En MMAD	2021	2022	Var 2021/2022	2023	Var 2022/2023	Part 2021	Part 2022	Part 2023
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	2 343	9 428	302%	7 945	-16%	3%	10%	9%
Dépôts de la clientèle	68 243	71 710	5%	72 572	1%	85%	79%	80%
Dettes subordonnées	2 132	1 631	-23%	1 635	0%	3%	2%	2%
Titres de créances émis	7 872	8 342	6%	8 076	-3%	10%	9%	9%
Total Ressources	80 590	91 111	13%	90 228	-1%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

En 2022, le total des ressources est en hausse 13% qui s'explique principalement par :



- ✓ La hausse des dettes envers les établissements de crédit passant de 2 343 MMAD à 9 428 MMAD
- ✓ La hausse des dépôts de la clientèle de 5% pour s'établir à 71 710 MMAD contre 68 243 MMAD en 2021

En 2023, le total des ressources est en baisse de -1% qui s'explique par :

- ✓ La hausse des dépôts de la clientèle de 862 MMAD est liée principalement à la hausse des dépôts non rémunérés notamment les comptes à vue des clients ;
- ✓ La baisse des dettes envers les établissements de crédits et assimilés de -16% pour s'établir à 7 945 MMAD contre 9 428 MMAD en 2022 correspond à des emprunts au jour le jour ou à terme avec la Banque Centrale et les correspondants bancaires (y compris SG paris) qui n'ont pas été renouvelés.
- ✓ La légère baisse des titres de créances négociables de -3% passant de 8 342 MMAD en 2022 à 8 076 MMAD en 2023 avec des émissions des certificats de dépôts pour 6 000 MMAD et des tombées sur la période pour 6 255 MMAD ;

L'évolution du stock des certificats de dépôts dépend des besoins en liquidité en fonction de l'évolution de l'activité et le recours aux autres types de refinancement.

IV.d.5. Taux de Transformation

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du taux de transformation sur la période 2021 - 2023 :

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Créances sur la clientèle (1)	70 619	78 826	12%	78 195	-1%
Dépôts de la clientèle (2)	68 243	71 710	5%	72 572	1%
Taux de transformation (1)/(2)	103,5%	109,92%	642 pbs	108%	-192 pbs

A fin 2022, le taux de transformation s'est situé à 109,92%, tiré par une hausse des créances sur la clientèle.

A fin 2023, le taux de transformation s'est situé à 108%, tiré par une hausse des dépôts de la clientèle.



V. Informations environnementales et sociales

V.a. Employeur responsable

En tant qu'employeur responsable, SGMB veille en continue à améliorer le bien-être en assurant qualité de la vie au travail, la diversité et le développement professionnel des collaboratrices et collaborateurs. Notre politique vise à renforcer l'engagement, l'adhésion et la performance des équipes.

La gestion du capital humain est une priorité. Notre mission consiste à recruter, développer et accompagner nos talents, à travers des politiques et pratiques équitables et justes. Pour ce faire, Société Générale Maroc assure une gestion adéquate des carrières et des compétences futures, et s'appuie sur une offre de formation variée, en lien avec les enjeux de la banque et les métiers de demain.

À travers le programme de pilotage de compétences « Moustakbali » lancé en juin 2021, Société Générale Maroc déploie une démarche robuste d'anticipation de l'évolution des métiers et des compétences, permettant d'accompagner efficacement les hommes et les femmes dans leur développement et parcours de carrière. Cette démarche est adossée à une politique de rémunération attractive et équitable, favorisant l'engagement et la fidélisation sur le long terme.

Par ailleurs, Société Générale Maroc œuvre à entretenir un dialogue social de qualité RAPPORT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE GOUVERNANCE pour conduire de manière transparente et concertée, les transformations structurantes liées à la gestion de carrière.

Société Générale Maroc s'appuie sur une politique de santé et sécurité commune à l'ensemble du Groupe et en alignement avec les exigences locales, qui vise à offrir les meilleures conditions de santé et de sécurité au travail. Elle soutient la qualité de vie et conditions de travail aux meilleurs standards pour ses collaborateurs en signant des engagements pour l'équilibre des temps de vie.

Enfin, Société Générale Maroc soutient des pratiques de traitement équitables et inclusives, levier essentiel de performance et d'innovation. Dans cet objectif, la banque s'est engagée à mettre en place une politique Diversité et Inclusion forte en s'appuyant sur une gouvernance dédiée avec des ambitions élevées inscrites dans la durabilité.

V.b. Environnement

En 2021, le Groupe a défini une trajectoire de réduction des émissions CO2 pour compte propre à hauteur de 50 % sur la période 2019-2030. Société Générale agit sur les émissions liées à l'utilisation de ses locaux, de l'informatique, des déplacements aériens et de son parc automobile. En 2022, Société Générale Maroc a intégré cette ambition en définissant sa propre trajectoire 2019 – 2030 et en mettant en place les mesures opérationnelles nécessaires pour atteindre l'objectif fixé.

À fin 2023, Société Générale Maroc avait réduit son empreinte carbone en propre de -38 % par rapport à 2019, en ligne avec son objectif.

V.b.1. Gestion de l'impact direct de l'activité sur l'environnement

Les principaux leviers identifiés et progressivement mis en œuvre concernent :

- **Papier** : Le plan d'action papier implique la généralisation de l'impression recto verso par défaut, la réduction et la rationalisation du parc des imprimantes, la continuité de la digitalisation des processus, le déploiement d'actions Quick Win par les métiers afin d'optimiser et gérer leur consommation de papier de manière efficace. Les actions entreprises jusqu'à présent ont déjà donné des résultats concrets et mesurables : entre 2019 et 2023, la consommation de papier a baissé de 48 % avec une émission carbone induite en baisse de 47 %.
- **Transport** : Société Générale Maroc continue à accorder une attention très particulière au volet transport. L'année 2023 a été marquée par la réduction de la flotte de véhicules dédiés au transport du courrier de la Banque de onze à sept véhicules à travers la suppression de quatre véhicules (soit 36 %) en réduisant la fréquence d'envoi du courrier de cinq fois par semaine à trois fois par semaine.
- **Système d'information et infrastructures informatiques** : La Direction des Systèmes d'Information a poursuivi sa stratégie visant à intégrer davantage les considérations environnementales, à travers l'amélioration du pilotage des données de consommation d'énergie : optimisation des Data Center, client léger, veille technologique et analyse annuelle des équipements. Société Générale Maroc est engagée dans une transformation digitale, guidée par des technologies de dématérialisation et robotisations des processus sophistiquées. Cette transition représente une avancée majeure dans sa quête de réduction d'empreinte carbone et de numérique responsable, avec moins de mails, moins d'impressions et une



gestion électronique sécurisée des informations, contribuant significativement à la réduction de la consommation de papier. En éliminant les processus manuels complexes, cette transformation confère à l'entreprise une agilité accrue dans la gestion des données. Elle propulse l'efficacité opérationnelle à de nouveaux sommets tout en réduisant les risques opérationnels. Dans le cadre du Green Coding, notre engagement envers la durabilité et l'éthique a été au cœur de nos actions, conduisant à des progrès tangibles dans divers domaines. SGMB a franchi, en 2023, une étape cruciale en généralisant l'utilisation d'un questionnaire évaluant l'impact RSE de nos projets. Cette approche novatrice permet d'intégrer pleinement les dimensions sociales, environnementales et économiques dans nos analyses RSE, renforçant ainsi notre capacité à prendre des décisions éclairées et responsables. Dans le cadre de notre engagement envers l'excellence opérationnelle et la transparence, SGMB a également intensifié nos efforts pour mettre en œuvre des seuils et des règles de contrôle inspirés des meilleures pratiques du groupe Société Générale dans nos processus de validation. Cette démarche vise à garantir la conformité, la sécurité et la fiabilité de nos opérations, tout en minimisant notre impact environnemental. La banque procède également à des dons informatiques en faveur de ses associations partenaires, cela permet de donner une seconde vie aux équipements informatiques décommissionnés et contribuant à la durabilité environnementale.

- **Éclairage et électricité :** Société Générale Maroc poursuit son engagement pour diminuer son empreinte carbone lié à ses besoins en électricité ou à l'éclairage en capitalisant sur ses efforts notamment d'utilisation d'énergie solaire : agence Ouarzazate, piscine d'un chalet d'estivage alimenté par un parking solaire, Club Dar Bouazza et les agences Fès Ville Nouvelle et Marrakech Principale. La banque a engagé en 2023 un audit énergétique au niveau du Siège et de 4 agences pilotes. Les recommandations permettront une économie de 5 % aux agences et 10 % au siège.

V.b.2. Contribution à la diffusion des initiatives éco-responsables

Société Générale Maroc s'investit également pour sensibiliser, associer voire inciter les parties prenantes à prendre part aux actions en faveur de la protection de l'environnement.

➤ Sensibilisation à l'empreinte carbone

Plusieurs communications internes ont été menées auprès des collaborateurs de la banque pour les sensibiliser aux gestes écoresponsables. En parallèle, Société Générale Maroc a commencé à déployer la fresque du climat avec un objectif d'en faire profiter tous les collaborateurs de la banque. Il s'agit d'un atelier de sensibilisation sur les enjeux climatiques que SGMB vit actuellement. Elle fait appel à l'intelligence collective autour d'un jeu de carte ludique. L'ambition est d'accélérer la montée en compétence de l'ensemble des collaborateurs afin d'être des acteurs majeurs dans la transformation RSE de la banque et d'accompagner de plus près nos clients dans leur transition. En sensibilisant les collaborateurs et en les incitant à participer activement à des actions environnementales, Société Générale Maroc démontre son leadership en matière de responsabilité sociale des entreprises et contribue à la construction d'un avenir plus durable.

➤ Prix Efficacité Energétique et Environnement

Dans le cadre de sa stratégie RSE, le groupe Société Générale s'est engagé à accompagner ses clients dans leur transition environnementale et à agir sur ses propres émissions. Ainsi, il s'est fixé comme objectif une réduction de 50% de son empreinte carbone à horizon 2030 vs. 2019. Au titre d'une démarche visant à impliquer tous les collaborateurs dans la réduction de l'impact environnemental, le Groupe avait mis en place un programme vertueux reposant sur un mécanisme à double incitation : chaque année la « taxe carbone interne » est collectée auprès des entités du Groupe en fonction de leurs émissions de CO2 puis redistribuée pour récompenser les meilleures initiatives internes dans le cadre du Prix de l'Efficacité énergétique et Environnement (PEE). Société Générale Maroc a, comme chaque année, participé à ce prix en 2023 avec trois initiatives émanant de différents métiers. Ces initiatives ont concerné les domaines suivants :

- L'installation de panneaux solaires pour l'alimentation électrique de 2 délégations régionales et agences bancaires et ainsi qu'une centrale solaire au niveau du club Dar Bouazza ;
- Réduction "Courriers client" ;
- Rationalisation des Multi Function Printer.

Comme chaque année, le Groupe a décerné lors de cette 10e édition un prix pour chacune des catégories suivantes : transport, informatique, immobilier, économie circulaire, eau et restauration. L'économie circulaire couvre la gestion des déchets, l'allongement de la durée d'usage et la consommation responsable. Société Générale Maroc a pu se distinguer avec deux prix lors du Green Awards 2023 : solaire au niveau des délégations régionales, agences et club et réduction des courriers envoyés aux clients. Les trois centrales primées qui alimentent les délégations



régionales, agences et club vont permettre la production de 80 835 KWh par an, soit l'équivalent d'une réduction de 57 635 Kg en émissions CO2 par an.

➤ Soutien de la fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement

La Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, cible principalement les générations d'avenir, qu'elle travaille à sensibiliser et à éduquer aux valeurs et aux comportements du développement durable.

L'objectif est de former des générations écoresponsables en éveillant la curiosité des jeunes et en les amenant à prendre conscience de leurs responsabilités individuelle et collective vis-à-vis de l'environnement.

V.c. Social

Au sein de Société Générale Maroc, la diversité et l'inclusion ne sont pas le seul fruit d'obligations légales, mais un enjeu stratégique qui permet à notre banque d'engager des transformations positives permettant aux collaborateurs de se sentir bien tels qu'ils sont, à l'image de la diversité des clients que SGMB sert et de la société dans laquelle SGMB opère. La diversité des profils fait la force de notre entreprise et demeure un avantage compétitif. Société Générale Maroc souhaite permettre à chaque employé de travailler dans de bonnes conditions pour pouvoir exprimer son plein potentiel et être reconnu sur la base de ses compétences.

Société Générale Maroc a considéré depuis plusieurs années la diversité comme un enjeu stratégique et de premier ordre. Une diversité qui est abordée dans sa définition plurielle : genre (égalité femmes-hommes), âge (équilibre entre les générations), handicap (intégration des personnes en situation de handicap) ...

Et c'est dans ce contexte que s'inscrit la dynamique constante de la banque en faveur des valeurs de diversité et d'inclusion. Citons à titre d'exemple :

- Les nombreux programmes de diversité du genre, en faveur de la promotion des femmes dans notre gouvernance, tels que le programme initié par le Groupe « Diversity for Africa ». Ce programme s'inscrit dans la droite ligne des engagements pris par le groupe Société Générale, qui a notamment adhéré en 2016 aux « Women's Empowerment Principles » sous l'égide du Pacte mondial de l'ONU, portant sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Les réalisations majeures au sein de Société Générale Maroc ont consisté à d'abord consolider les acquis forts de l'histoire et du potentiel du Maroc et, ensuite, à aller encore plus loin en mettant en œuvre une stratégie ambitieuse de gestion des talents, qui a mis l'accent sur l'accompagnement des parcours de carrière et le développement professionnel des femmes.
- La participation lors de deux éditions au Forum Emploi Handicap Maroc. Organisé par l'association Espoir Maroc, le Forum Emploi Handicap Maroc est une rencontre novatrice à taille humaine visant à faciliter l'échange entre le public handicapé, les professionnels de l'emploi et les entreprises publiques et privées au Royaume.
- Le lancement de deux éditions du programme Mentor4All dont la première édition s'est inscrite dans une finalité de promotion du Mentorat au féminin, tandis que la seconde édition s'est assignée pour objectif de renforcer l'inclusion des plus jeunes collaborateurs.
- L'organisation à cadence régulière d'un séminaire d'intégration pour les nouvelles recrues de la banque, œuvrant pour une inclusion complétant le dispositif d'accueil des nouveaux collaborateurs.
- Le lancement d'un projet en 2024 de création d'une communauté de tuteurs, en charge de faciliter l'intégration et la formation des nouveaux arrivants dans les différentes entités de la banque (nouvelles recrues et collaborateurs en mobilité)
- Le programme Work & Life balance créé autour des thématiques de l'équilibre et du bien-être, avec l'organisation ponctuelle d'événements ou d'actions de communication spécifiques, tels que des ateliers de coaching, des capsules vidéos et radio sur la santé et le bien-être

L'engagement de Société Générale Maroc a ainsi été récompensé par une certification EDGE qui est le leader mondial de l'évaluation et de la certification des entreprises en matière d'égalité professionnelle et de diversité des genres. **Société Générale Maroc est la première banque en Afrique du nord à se faire certifier EDGE et la 3-ème banque en Afrique** (NMB Bank en Tanzanie, BAD en Côte d'Ivoire), sur la base d'indices de mesure concernant la représentation, l'équité salariale, l'efficacité des politiques et pratiques (flux de carrières équitables en matière de salaire, de recrutement et de promotion, de formation, de flexibilité du travail et de culture organisationnelle) et l'inclusivité de la culture (retour d'expérience des collaborateurs).

➤ Une politique de recrutement dynamique et évolutive



La banque s'appuie sur des politiques et pratiques de recrutement et de rémunération transparentes et équitable, favorisant ainsi l'adhésion et l'engagement des collaboratrices et collaborateurs, et offre une visibilité sur leur chemin de carrière.

Afin d'assurer la relève de ses collaborateurs, outre la politique de recrutement, la banque réalise un exercice d'identification des talents sur les différents postes clés, cet exercice permet également d'offrir des opportunités et des évolutions de carrière à tous les niveaux de l'organisation.

La politique de recrutement porte une attention spécifique au recrutement de jeunes talents, à travers notamment le nombre de stages de fin d'études proposés chaque année, les événements de recrutements auxquels elle participe permet à Société Générale Maroc d'aller à la rencontre des talents pour élargir son vivier et faire connaître ses métiers.

En termes de rémunération à l'entrée, la banque s'appuie sur des benchmarks externes et internes, ainsi que sur la pesée des postes pour garantir des niveaux de rémunération cohérents et équitables.

Dans le cadre la gestion de leur carrière, la situation des collaborateurs est suivie en fonction de l'évolution de leur parcours, à l'occasion d'une mobilité ou lors de l'exercice annuel d'examen de situation, cet exercice s'appuie également sur des benchmarks du secteur, ainsi que sur la classification et pesée de postes, tous étant des moyens clairement présentés permettant d'être un employeur responsable.

➤ Fidélisation et valorisation du capital humain

La volonté de Société Générale Maroc est de favoriser l'adaptation permanente des compétences des collaborateurs aux évolutions rapides de l'environnement et de leur permettre d'accéder à des parcours professionnels motivants.

En effet, les compétences des collaborateurs représentent un atout majeur dans la réussite de SGMB, aujourd'hui et dans le futur. Ainsi, SGMB s'efforce d'attirer et fidéliser des candidats talentueux provenant de milieux variés. SGMB les aide ensuite à s'intégrer au mieux dans l'entreprise et à tracer leur trajectoire d'évolution.

En effet, SGMB offre des opportunités à ses collaborateurs pour progresser dans leur carrière, pour maintenir leur employabilité et pour développer de nouvelles compétences, à travers une panoplie de services RH mis à la disposition des collaborateurs durant tout leur parcours professionnel.

➤ Maintien d'un dialogue social équilibré et constructif et veille à la sécurité des collaborateurs

Dans le domaine de la réglementation relative à la gestion RH, des règles sociales et des conditions de travail, la banque poursuit plusieurs objectifs :

- Assurer la conformité de l'entreprise avec toute réglementation ayant des impacts sur les processus de gestion des Ressources Humaines ;
- Entretenir un climat social favorable aux interactions avec les parties prenantes de la banque (notamment instances représentatives du personnel et collaborateurs) en garantissant notamment la liberté syndicale et des droits fondamentaux de ses collaborateurs ;
- Lutter contre toute forme de discrimination au travail et promouvoir l'égalité professionnelle et la diversité dans l'entreprise ;
- Garantir la santé et la sécurité des personnes sur le lieu de travail et dans l'exercice du travail.

Les indicateurs RH reflètent un climat social sain, ainsi que l'application d'un sens de responsabilité et de constante vigilance, notamment en termes d'hygiène et de santé.

Ces indicateurs se présentent comme suit :

Nombre de représentants du personnel	114 personnes (entre délégués titulaires et délégués suppléants)
Nombre de réunions effectuées par les représentants du personnel	En termes de réunions légales, 1 Comité d'Entreprise et 4 Comité Hygiène et Sécurité
Nombre de jours de grève	0
Nombre de licenciements	3



Nombre de litiges sociaux	7
Nombre de démissions	222
Nombre d'accidents du travail	25

➤ Faire des collaborateurs les acteurs de leur réussite

Société Générale Maroc reconnaît l'importance du développement des connaissances, compétences, aptitudes et engagement envers l'organisation pour fidéliser son capital humain. À cet effet, elle a instauré un programme de formation varié et de qualité visant à renforcer l'expertise et les compétences de chaque collaborateur. Ce programme vise également à améliorer l'employabilité des collaborateurs et à les préparer à contribuer efficacement aux objectifs du plan stratégique de transformation de la banque « **Jossour** ».

La politique RH de la banque a évolué structurellement, mettant en place un programme de pilotage des compétences appelé « **Moustakbal** », alignant chaque métier et fonction avec des compétences spécifiques. Les compétences requises pour chaque poste sont évaluées par le biais des bilans de compétences pilotés en interne, afin de combler les écarts éventuels et d'offrir des parcours de formation personnalisés.

En 2023, la Société Générale Maroc a dispensé plus de 49 971 heures de formation, dont 16 366 heures sous forme de formation digitale. En outre, 3 451 collaborateurs (Internes et externes) ont suivi au moins une formation adaptée à leur parcours professionnel et/ou à leur domaine de compétence.

La banque a intensifié son virage numérique en engageant tous les employés dans des formations en ligne, abordant des sujets tels que le code de conduite, la conformité, les risques et les contrôles, avec un taux de participation de 90%. Cette initiative vise à numériser et à diversifier les modes d'apprentissage, à responsabiliser les employés dans leur développement et à promouvoir une culture de responsabilité à travers des formations sur les risques et la conformité. De plus, elle a identifié et référencé des partenaires pour l'accompagner dans la mise en œuvre de sa feuille de route numérique ambitieuse, visant à enrichir encore davantage sa bibliothèque de formation digitale.

Le Département Formation a poursuivi en 2023 ses projets structurants, tout en lançant de nouvelles actions pour améliorer continuellement la formation et optimiser l'expérience d'apprentissage, conformément à la stratégie de la banque pour renforcer l'employabilité et le potentiel des collaborateurs.

Parmi les initiatives clés, on note :

- La restructuration du département formation s'est poursuivie en 2023, avec un accent mis sur la centricité « **Collaborateur** » autour d'un écosystème faisant intervenir plusieurs acteurs (Manager, HRBP, Formateurs, Tuteurs, Mentors...) et une amélioration de la gouvernance. Dans cette optique, le HRBP a été désigné comme le principal point de contact pour les besoins RH des lignes métier, incluant la formation, afin d'améliorer la capacité de la SU RH à servir efficacement toutes les parties prenantes.
- Des parcours de formation axés sur l'excellence relationnelle ont été déployés pour accompagner l'évolution des pratiques commerciales. Dans ce cadre, une troisième promotion du parcours "Premium" a été lancée pour soutenir la transformation du marché « **Retail** », offrant un soutien à la stratégie commerciale visant à établir des agences "Premium". De plus, un programme de formation a été élaboré, pour accompagner le plan de transformation de la banque patrimoniale.
- La refonte complète de tous les parcours de formation d'Up-Skilling de la force de vente a été finalisée, mettant l'accent sur les compétences spécifiques à chaque métier. Cette refonte a été réalisée en utilisant la méthodologie GPEC et en se basant sur un référentiel et un dictionnaire de compétences élaborés à cet effet. Ces parcours seront déclenchés post réalisation des bilans de compétences pour qu'ils puissent cibler les éventuels « **Skill Gap** ».
- Les catalogues de formation, regroupant l'offre de formation et structurés selon les différentes catégories de compétences (compétences métiers, comportementales et managériales), ont été construits et conçus pour accompagner toutes les parties prenantes tout au long du processus de gestion de la formation.
- Lancement de plusieurs parcours de reskilling, tels que ceux pour les développeurs IT, les contrôleurs de gestion et les analystes de crédit CORPO..., afin d'accompagner les lignes métier dans leur stratégie d'internalisation de leur effectif et les collaborateurs dans leur nouvelle trajectoire d'évolution, tout en restant fidèle à la démarche « **GPEC** ».



- Une démarche proactive de prospection a été entreprise afin d'établir des partenariats avec des écoles, dans le but d'élargir et de diversifier l'offre de formation au profit des collaborateurs. La banque a également sollicité la contribution des écoles pour organiser conjointement divers événements pédagogiques, notamment la certification de ses parcours d'accompagnement
- La formation GBPM diplômante "Brevet bancaire" est en cours de refonte, en collaboration avec les banques de la place, afin d'être remplacée par une "Licence professionnelle". Cette initiative vise à répondre aux nouvelles exigences du secteur bancaire et à accompagner la transformation du marché bancaire marocain
- Accompagnement du programme RSE sous l'égide du groupe Société Générale, comprenant la mise en œuvre des ateliers « **Fresque du Climat** » pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux RSE, ainsi que le déploiement d'un parcours digital spécifique, composé de plusieurs modules E-Learning.
- La poursuite de déploiement des programmes de formation diplômantes se sont poursuivis tout au long de l'année 2023 ; à savoir :
 - L'offre interbancaire EMMB (Exécutif Master Management Bancaire) dispensée par l'UIR (Université Internationale de Rabat), en présentiel et en distanciel sur une durée de 2 ans avec la formation de 50 collaborateurs (24 en 2^e année et 26 en 1^{ère} année) ;
 - Inscription de 2 collaborateurs dans le programme de formation AMMC proposé par l'UIR de Rabat afin d'obtenir la certification AMMC nécessaire pour continuer à exercer leurs missions

Tableau récapitulatif des formations

	2021	2022	2023
Nombre de formations (participants avec doublons)	31 980	26 460	33 355*
Durée des formations en heures	74 339	62 306	49 971
Nombre de participants (sans doublons)	2 268	3 076	3 451*

Source : SGMB

(*) Collaborateurs internes et externes.

NB : Les chiffres communiqués (même ceux relatifs aux années précédentes) intègrent les formations REG

Démarche « Academy » & formations métiers

L'approche « Academy » est une pédagogie centrée sur l'apprenant ayant pour objectif de :

- Encourager la progression de chaque collaborateur, en proposant une offre de formation adaptée à son niveau de compétence dans un domaine donné ;
- Favoriser le développement des compétences à la fois individuellement et collectivement, en alignant ces compétences sur les besoins évolutifs de l'entreprise ;
- Enrichir l'offre de formation en proposant diverses modalités d'apprentissage qui se complètent mutuellement ;

Cette approche repose sur des parcours d'accompagnement progressifs :

- **ONBOARDING** : Accompagnement pour garantir une bonne intégration dans l'entreprise et dans le poste ;
- **Up-Skilling / Re-Skilling** : Acquérir et s'approprier les compétences (Savoir, Savoir-faire, Savoir-être) liées à son poste ;
- **Bilan de compétence** : Processus d'évaluation des compétences afin de définir les besoins en accompagnement et en formation ;
- **Up-Skilling** : Maintien et développement des compétences, Nouvelles expertises, Projection à prendre de nouvelles responsabilités.



Concernant la formation, 49 971 heures de formations dispensées dont 3 451 collaborateurs formés en présentiel et en distanciel :

- Formation Diplômante :
 - 50 collaborateurs inscrits à « l'Exécutive Master Management Bancaire » dispensé par le partenaire UIR
- Parcours de Re-Skilling :
 - 17 collaborateurs ont bénéficié d'un programme d'accompagnement en mode « Re-Skilling »
- Parcours de posture :
 - 204 collaborateurs participant au parcours innovant « Premium »
- Parcours Up-Skilling :
 - 92 participants COO à la formation continue et au parcours d'intégration
 - 51 chargés d'accueil ont été accompagnés lors de leur prise de poste
 - 15 participants à la formation CORPORATE « CAP Afrique »
 - 15 Conseillers de clientèle CCPRO\CCTPE ont participé aux 3 sessions de formation sur la « Démarche externe PRO »
 - 39 collaborateurs ont suivi l'atelier « Fresque Du Climat »
 - 11 collaborateurs ont été formés pour devenir « néo-animateur » afin d'animer les ateliers « Fresque De climat » en interne
- Coaching & « Soft Skills »
 - 41 collaborateurs ont participé au séminaire d'intégration dédié aux nouvelles recrues
 - 35 collaborateurs ont participé aux sessions de formation sur l'« Excellence managériale »

➤ Le recrutement

Dans un contexte sectoriel de plus en plus concurrentiel, le groupe SGMB a maintenu une politique de recrutement active afin d'accompagner le développement de ses activités et l'extension de son réseau d'agences.

Afin de rejoindre les standards internationaux en matière RH, la Direction des Ressources Humaines a vu son organisation se transformer avec la fusion des départements Recrutement et Gestion de Carrière. Ainsi a vu le jour une nouvelle fonction : Human Ressources Business Partner (HRBP). Cette nouvelle organisation permettra une gestion individuelle plus proche des collaborateurs, un interlocuteur unique dédié pour répondre de manière personnalisée aux différents besoins RH : recrutement, accompagnement, mobilité, gestion de carrière, conseil en formation et en management. Les spécialistes RH permettront un meilleur suivi de chaque collaborateur dans la construction de son parcours professionnel et ce tout au long de son évolution de carrière. Dans le même esprit, des comités de carrières ont été instaurés au niveau du siège et dans les régions pour plus de proximité avec les collaborateurs.

Dans l'objectif d'accompagner la mobilité interne de ses collaborateurs avec davantage de visibilité et de transparence, la Direction des Ressources Humaines a mis à la disposition des collaborateurs une bourse de l'emploi - un nouvel outil accessible sur Intranet - leur permettant de rechercher, postuler et suivre les candidatures pour les postes ouverts et disponibles à la banque, en adéquation avec leurs projets professionnels.

Par ailleurs, le Groupe SGMB poursuit la consolidation de la marque employeur, en entretenant des relations étroites avec de nombreux établissements de l'enseignement supérieur (écoles de commerce, écoles d'ingénieurs, universités...). Il s'est attaché à développer la notoriété et l'attractivité de la marque employeur en assurant une présence au travers de diverses opérations de proximité, en face à face (participations aux forums de recrutement) ou par Internet.

Afin d'assurer la relève de ses collaborateurs, le renouvellement et l'évolution des compétences, Société Générale Maroc adopte une politique de recrutement basée sur la transparence et l'objectivité. La banque s'applique à veiller à la bonne adéquation des profils recrutés afin de répondre au mieux aux attentes des candidats et à l'égalité des chances à l'embauche.

Déclinée en fonction des métiers, des activités et des zones géographiques, la politique de recrutement de Société Générale Maroc s'appuie sur de nouvelles fonctionnalités apportées par les technologies et la digitalisation (tests en ligne, recrutements via les réseaux sociaux...) et porte une attention spécifique à l'intégration des jeunes diplômés.



En 2023, Société Générale Maroc comptait 2 911 collaborateurs, dont 41,33% de femmes, traduisant un effort de féminisation des effectifs.

V.c.1. Effectif de SGMB

Le personnel de la Banque (hors filiales) se présente comme suit sur les trois dernières années :

	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Effectif total	3 205	3 077	-4%	2 911	-5,39%
Direction et Cadres	2 024	2 008	-0,8%	1 899	-5,43%
Gradés	1 155	1 057	-8,5%	1 008	-4,64%
Employés	26	12	-53,8%	4	-66,67%
Nombre de départs	212	249	17,45%	300	20,48%
Turnovers	6,45%	7,77%	+132 pbs	9,75%	+198 pbs
Taux d'encadrement	63%	65%	+200 pbs	65%	-

Source : SGMB

En 2023, l'effectif global de SGMB s'élève à 2 911 (contre 3 077 en 2022), soit une baisse de -5,39% par rapport à 2022.

En 2022, l'effectif global de SGMB s'élève à 3 077 (contre 3 205 en 2021), soit une baisse de -4% par rapport à 2021.

En 2021, l'effectif global de SGMB s'élève à 3 205 (contre 3 286 en 2020), soit une baisse de -2,47% par rapport à 2020.

La répartition des effectifs par ancienneté sur la période 2021-2023 :

La répartition des effectifs par ancienneté	2021	2022	2023
Part des employés avec une ancienneté inférieure à 10 ans	38%	36%	33%
Part des employés avec une ancienneté comprise entre 10 et 20 ans	39%	40%	43%
Part des employés avec une ancienneté comprise entre 20 et 30 ans	17%	17%	18%
Part des employés avec une ancienneté supérieure à 30 ans	6%	7%	6%

Le personnel de la Banque (hors filiales) est réparti selon les contrats suivants :



Répartition par nature de contrats	Effectif 2021	Effectif 2022	Effectif 2023
CDI	3 176	3 054	2 895
<i>Part CDI</i>	99,1%	99,1%	99,45%
ANAPEC	0	0	0
<i>Part ANAPEC</i>	0,0%	0,0%	0,0%
CDD	29	23	16
<i>Part CDD</i>	0,9%	0,7%	0,55%
TOTAL	3 205	3 077	2 911

Source : SGMB

(*) Contrat à durée déterminé

La répartition du personnel (hors filiales) par genre se présente comme suit :

Répartition par genre	Effectif 2021	Effectif 2022	Var 21/22	Effectif 2023	Var 22/23
Femmes	1 287	1 257	-2,3%	1 203	-4,30%
<i>en %</i>	40%	41%	2,5%	41%	-
Hommes	1 918	1 820	-5,1%	1 708	-6,15%
<i>en %</i>	60%	59%	1,7%	59%	-
TOTAL	3 205	3 077	-3,99%	2 911	-5,39%

Source : SGMB

La répartition du personnel (hors filiales) par catégorie et par genre sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

Répartition par catégorie par genre	Effectif 2021	Effectif 2022	Var 21/22	Effectif 2023	Var 22/23
Cadres	2 025	2 008	-0,8%	1 899	-5,43%
<i>Dont Femmes</i>	858	859	0,1%	826	-3,84%
<i>Dont Hommes</i>	1 167	1 149	-1,5%	1 073	-6,61%
Gradés	1 154	1 057	-8,4%	1 008	-4,64%
<i>Dont Femmes</i>	424	395	-6,8%	376	-4,81%
<i>Dont Hommes</i>	730	662	-9,3%	632	-4,53%
Employés	26	12	-53,8%	4	-66,67%
<i>Dont Femmes</i>	5	3	-40,0%	1	-66,67%



<i>Dont Hommes</i>	21	9	-57,1%	3	-66,67%
ANAPEC	0	0	n/a	0	0
<i>Dont Femmes</i>	0	0	n/a	0	0
<i>Dont Hommes</i>	0	0	n/a	0	0
TOTAL	3 205	3 077	-4,0%	2 911	-5,39%

En 2023, l'effectif féminin connaît une légère augmentation représentant 41,33% de l'effectif total en 2023 contre 41% en 2022.

En 2022, l'effectif féminin connaît une légère augmentation représentant 41% de l'effectif total en 2022 contre 40% en 2021.

L'effectif féminin connaît une augmentation constante au fil des années, représentant 40% de l'effectif total en 2021 (contre 40% en 2020 et 39% en 2019).

La répartition du personnel par branche d'activité se présente comme suit :

Répartition Siège/Réseau/Filiales	Effectif 2021	Effectif 2022	Effectif 2023
Effectif - Siège	1 154	1 158	1 261
Effectif - Réseau	2 051	1 919	1 650
Effectif - Filiales	87	89	88
TOTAL Effectif	3 292	3 166	2 999

Source : SGMB

La structure de l'effectif se présente comme suit :

Structure de l'effectif	2021	2022	2023
Recrutements	133	132	141
Démissions	130	162	222
Sorties en retraite	41	47	50
Licenciements	9	13	3
Maladie longue durée	6	1	3
Décès	2	1	1
Fin CDD	14	20	14
Abandons de poste	6	4	4
Autres	2	1	1
Départ à l'amiable	0	0	2



Anapec	2	0	0
Détachements filiales	2	11	7
Départs	214	260	307
Révocations	-	-	-
Détachements	-	1	1

Source : SGMB

La structure des recrutements par catégorie se présente comme suit :

Recrutements par catégories	2021	2022	2023
Direction et Cadres	132	132	139
Gradés	1	0	2
Employés	0	0	0
TOTAL recrutements	133	132	141

Source : SGMB

A fin 2023, les cadres représentent près de 98,6 % contre 1,4% de gradés.

A fin 2022, les cadres représentent 100% du total des recrutements.

A fin 2021, les cadres représentent près de 99,2 % contre 0,8% de gradés.

La structure des démissions par catégorie se présente comme suit :

Structure des démissions par catégories	2021	2022	2023
Direction et Cadres	108	143	197
Gradés	21	19	25
Employés	1	0	0
TOTAL Démissions	130	162	222

Source : SGMB



La structure des licenciements par catégorie se présente comme suit :

Structure des licenciements par catégories	2021	2022	2023
Direction et Cadres	6	5	2
Gradés	3	8	1
Employés	-	-	-
TOTAL licenciements	9	13	3

Source : SGMB

Indicateurs divers :

Indicateurs divers	2021	2022	2023
Nombre de représentant personnel	126	123	114
Nombre jours de grève	-	-	0
Nombre d'accidents de travail	37	26	25
Licenciements	9	13	3
Révocations	-	-	-
Détachements filiales	2	11	7

Source : SGMB

A la date d'établissement du présent document de référence, Société Générale Marocaine de Banques n'enregistre pas de litiges ou d'affaires contentieuses d'ordre social.

V.c.2. Politique de rémunération

La politique globale de rémunération s'inscrit dans un processus large de gestion des ressources humaines au service des différentes lignes métiers de la banque. Cette dernière a été approuvée lors du Comité de Rémunération.

Le principal objectif d'une politique de rémunération est de motiver et fidéliser les collaborateurs. La politique de rémunération s'appuie sur la transparence et l'équité. Elle s'effectue dans le respect des législations sociales, juridiques et fiscales locales, en particulier les exigences réglementaires et les accords relatifs au secteur bancaire.

La politique de rémunération de SGMB est constituée d'une partie fixe et d'une part variable qui rémunère les performances individuelles de chacun dans le cadre d'une approche collégiale et dans le respect des principes d'équité et de l'objectivité.

SGMB assure à ses collaborateurs une équité dans la répartition de la rémunération. Celle-ci s'effectue uniquement en fonction de leurs compétences et de leurs performances. Les orientations de la politique de rémunération des collaborateurs sont examinées annuellement dans le cadre du processus d'Examen Annuel des Situations individuelles, suivant une approche collégiale et transparente.

Au-delà de la rémunération contractuelle, SGMB adopte une politique sociale de proximité et propose à ses collaborateurs un dispositif d'avantages sociaux, en l'occurrence une protection sociale de qualité, une assistance médicale, des centres de vacances, un club de loisirs, un restaurant d'entreprise, des offres de crédits à taux avantageux...

V.c.3. Mesures prises pour l'égalité Hommes/Femmes



Depuis de nombreuses années, le groupe Société Générale a entrepris des chantiers et des actions pour plus d'inclusivité en favorisant la diversité et en l'intégrant en tant que force. Il s'est engagé à promouvoir la diversité avec des objectifs chiffrés en termes de mixité tels que notamment les engagements suivants :

- En 2023, 100% des Business Unit /Service Units auront un plan d'actions Diversité et Inclusion à déployer avec des objectifs concrets ;
- 6 chartes signées pour illustrer la diversité de ses engagements ;
- 100% des managers et responsables RH formés à la non-discrimination dans le recrutement à fin 2023.

Au sein de Société Générale Maroc, les réalisations majeures ont consisté à d'abord consolider les acquis forts de notre histoire et du potentiel de notre pays et, ensuite, à aller encore plus loin en mettant en œuvre une stratégie ambitieuse de gestion des talents, qui a mis l'accent sur l'accompagnement des parcours de carrière et le développement professionnel des femmes.

Ainsi, Asmae Hajjami, Directrice Générale et membre du directoire est Sponsore Diversité et Inclusion et porte ces sujets au plus haut niveau de notre organisation. Pour piloter et accélérer ses actions, la banque a lancé en 2019 un chantier « Diversité et inclusion » visant la création d'un environnement de travail de nature à faciliter l'engagement et la réussite professionnelle de tous ses collaborateurs Femmes et Hommes. Plusieurs ateliers ont été menés dans le cadre de ce chantier à travers des Stream engagés (État des Lieux, Quick Win, Rôle modèle, et Work Life Balance) ou avec de nouveaux Stream émergeants. Chez Société Générale Maroc, des progrès notables ont été observés, forts des réformes RH et des changements des modèles organisationnels.

Ces progrès ont été constatés notamment dans le cadre du comité « Diversité et inclusion » à travers la pluralité de ses ateliers. Ces progrès ont été également vécus par un changement de paradigme, des démarches concrètes et des ambitions clairement affichées d'être un employeur responsable. Sa politique en matière de diversité et inclusion est une dimension clé de ses engagements d'Employeur Responsable, au cœur même de notre ambition RSE et de notre développement. L'ambition élevée d'inscrire cet enjeu dans la durabilité et de défendre ces acquis, a motivé l'orientation de la Banque vers une démarche structurée et exigeante qui s'appuie notamment sur le diagnostic de l'existant, la mesure de notre état d'avancement en la matière et l'établissement d'un plan d'action de renforcement de cet enjeu. L'année 2023 a été donc marquée par la déclinaison de cette démarche selon des normes d'évaluation internationale pour l'égalité des sexes.

➤ Diversité et inclusion



Ce stream a pour objectif d'analyser la situation, de benchmarker à l'échelle nationale et internationale, mais aussi et surtout de mesurer les évolutions et les progrès en terme de diversité, au fur à mesure de la réalisation des différents chantiers. Il permet ainsi de piloter, de mesurer les écarts restants, d'enclencher une dynamique de rééquilibrage... In fine, il impulse une dynamique dans le cadre d'une approche volontariste.



Le stream « Mentoring & Rôle Modèle » vise à permettre aux femmes de s'exprimer, de se projeter dans l'avenir, de trouver leurs voies et révéler leurs talents. Il repose avant tout sur des initiatives permettant d'initier des rencontres inspirantes, de renforcer la confiance et l'accompagnement, de donner envie d'aller de l'avant... En 2020, ce stream s'est illustré par le déploiement d'un programme de Mentoring au sein de la banque.

Ce stream a pour objectifs de proposer des actions concrètes permettant de mieux concilier travail, formation, loisirs, famille, activités sociales... En 2020, ce stream a initié des actions favorisant l'écoute et l'expression, mais aussi le bien-être du plus grand nombre : réflexions sur la création d'espaces dédiés permettant aux collaborateurs de marquer des pauses qualitatives, série de e-conférences animées par des coachs professionnels autour de « l'art de décrocher »...

V.c.4. Intéressement et participation du personnel



A la veille de l'enregistrement du présent document, il n'existe pas de schéma d'intéressement et de participation du personnel au capital de Société Générale Marocaine de Banques.

Néanmoins, une opération d'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe, visée par l'AMMC en date du 10/06/2019 sous la référence VI/EM/011/2019, avait pour but de faire participer l'ensemble des salariés du Groupe Société Générale à un projet collectif. Lequel projet a ciblé les salariés du Groupe Société Générale au Maroc adhérents au plan Mondial d'Actionnariat Salarié, à savoir Athéna Courtage, Eqdom, La Marocaine Vie, Société Générale Marocaine de Banques, Sogelease Maroc, SG ATS et SG ABS.

Une autre opération d'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe, visée par l'AMMC en date du 25/05/2022 sous la référence VI/EM/011/2022, avait pour but de faire participer l'ensemble des salariés du Groupe Société Générale à un projet collectif. Lequel projet a ciblé les salariés du Groupe Société Générale au Maroc adhérents au plan Mondial d'Actionnariat Salarié, à savoir Athéna Courtage, Eqdom, La Marocaine Vie, Société Générale Marocaine de Banques, Sogelease Maroc, SG ATS et SG ABS.

V.d. Autres aspects de la démarche RSE

V.d.1. Finance Responsable

En tant qu'acteur financier, SGMB joue un rôle central pour un développement profitable et durable et pour une économie plus inclusive, en préservant les ressources et en ayant un impact positif sur l'environnement. En effet, le Groupe a intégré pleinement les enjeux environnementaux et sociaux dans sa stratégie de croissance et dans la manière de faire son métier, comme prévu d'ailleurs par ses parties prenantes. Pour Société Générale, la démarche RSE doit être intégrée aux stratégies des différents métiers pour contribuer à la création de valeur. La banque s'inscrit notamment dans une conduite responsable de ses activités à travers une volonté claire de réduction de son empreinte carbone et une sensibilisation de ses parties prenantes à cet égard.

V.d.1.1 Mettre la gestion des risques E&S au service d'une croissance juste et durable

L'engagement à construire un avenir meilleur et durable est une valeur fondamentale pour le groupe Société Générale. Cet engagement est incarné notamment par un pilotage des activités de manière à favoriser une transition environnementale socialement équitable et par un soutien des activités à impact local positif. Toujours en ligne avec ses engagements de banque responsable, le groupe Société Générale a déjà commencé à mettre en place des initiatives pour agir sur ses portefeuilles dans les secteurs les plus carbonés. Une sortie progressive du charbon thermique Le groupe Société Générale a annoncé depuis 2019 sa volonté de supprimer son exposition aux entreprises opérant dans le secteur du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'UE et de l'OCDE, et d'ici 2040 ailleurs. Le groupe a durci ses critères en 2020 en déployant une nouvelle politique sur le secteur du charbon thermique. Une décarbonisation du secteur de l'acier Le groupe Société Générale est Co-Leader du Steel Climate-Aligned Finance Working Group, qui vise à définir des standards pour faire avancer la décarbonation du secteur de l'acier. Le groupe de travail vise à rédiger un accord de financement conjoint adapté au climat pour ce secteur. Préserver la biodiversité Société Générale exclut les projets situés dans des zones protégées telles que classées par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (Zone I-IV), les zones classées comme zones humides RAMSAR, les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO et les sites de l'Alliance pour l'extinction zéro, et ce pour les secteurs sensibles tels que les développements pétroliers et gaziers, l'extraction minière, l'agriculture industrielle en amont, les barrages de stockage d'eau, les centrales électriques et les chantiers navals. Engagements en termes de politiques sectorielles 9 politiques adoptées dans les secteurs les plus sensibles et couvrant les aspects liés au climat, à la biodiversité, et aux droits humains. Ces politiques décrivent les critères et standards sur lesquels le groupe Société Générale vise à aligner ses portefeuilles de clients Entreprises. Risque climat lié à la transition énergétique Le dispositif de notation du risque de crédit lié au risque climat se concrétise par la mise en place d'un outil de notation et la formation des équipes en charge des risques. L'objectif de ce dispositif est d'identifier les contreparties les plus vulnérables aux enjeux de transition énergétique et d'amorcer les discussions avec ces contreparties pour les accompagner dans leurs démarches de transition. Sur un plan opérationnel, Société Générale Maroc prends désormais en compte les critères environnementaux et sociaux décrits dans ses politiques internes à chaque entrée en relation avec de nouveaux clients Entreprises. Par ailleurs, près de 40% de l'exposition de la banque a fait l'objet d'analyse environnementale et sociale approfondie en vue d'accompagner les clients Entreprises dans une démarche de progrès collectif visant un alignement avec les exigences du Groupe Société Générale, eux même inspirés des meilleurs standards et pratiques internationales.

V.d.1.2 Financement de la transition énergétique et accompagnement des clients dans les transformations positives

Société Générale réaffirme son rôle d'acteur social engagé, et continue d'apporter une contribution citoyenne et responsable aux transformations positives que connaît le Royaume. Elle poursuit le déploiement des financements « Green Value Chain » en partenariat avec la BERD destinés à accompagner cette transition énergétique, et ce



conformément aux hautes orientations Royales prônant la conduite d'une transition verte via la construction d'une économie durable, à basses émissions carbone et résiliente aux changements climatiques. Cette ligne de crédit est destinée à financer des projets d'investissements durables développés par le secteur privé au Maroc, et plus particulièrement les projets portant sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, l'adoption de technologies atténuant les effets du changement climatique ainsi que la gestion de l'eau et des déchets. Les entreprises marocaines auront ainsi la possibilité de bénéficier d'une offre complémentaire et attractive alliant accès au financement et accompagnement personnalisé, grâce à l'expertise conjuguée de la banque et de la BERD en matière d'investissements durables. Les sociétés qui souhaitent renforcer leur compétitivité et qui sont éligibles à ce programme, pourront en effet bénéficier d'un accompagnement attractif intégrant un financement flexible, une subvention à l'investissement et une expertise technique permettant de vérifier et d'optimiser la viabilité de leur projet d'investissement vert. Courant 2022, Société Générale a pu accompagner plusieurs sociétés Industrielles dans le financement de leurs investissements par l'acquisition des équipements verts leur permettant de proposer des produits plus compétitifs, d'accroître leurs exportations et d'accéder à de nouveaux marchés, à titre d'exemple :

- Une nouvelle ligne d'isolation qui utilise une technologie efficace et sobre en énergie réduisant ainsi les besoins d'énergie à la source et les rebus en augmentant la productivité par rapport à l'ancienne ligne. Elle permet aussi de réduire la consommation électrique annuelle par rapport à la ligne de base et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.
- Une nouvelle ligne de recyclage du plastique faisant partie d'une unité de recyclage et de valorisation des déchets de production prévoit le traitement de 6 tonnes de plastiques par jour soit environ 1 920 tonnes par an et permettra à la société de réduire les émissions de GES de 1 786,89 teq CO2 par an avec un retour sur investissement estimé à 2,1 ans.

Etant consciente que la capacité de ses clients à faire face aux risques climatiques et à répondre aux trajectoires de décarbonation est essentielle dans le maintien dans la durée de leur performance, et que la responsabilité du secteur bancaire et financier est de favoriser l'orientation de l'épargne vers les acteurs qui prennent en compte ces facteurs environnementaux, Société Générale Maroc a signé en février 2022 une seconde ligne de financement vert avec la BERD, GEFF II (Green Economy Financing Facility) pour une enveloppe de 25 M€. L'ambition de Société Générale Maroc est d'être leader en alignant ses portefeuilles sur les trajectoires de décarbonation tout en proposant à ses clients des solutions de financement à même d'accélérer leur transition énergétique ou de développer des dispositifs décarbonés. L'objectif aussi est de favoriser l'investissement responsable pour assurer la durabilité de la performance de ses clients.

V.d.1.3 Adhésion aux principes pour l'investissement responsable par sa filiale Sogécapital Gestion

Société Générale Maroc a signé, par sa filiale Sogécapital Gestion, des Principes pour l'Investissement Responsable (Principles for Responsible Investment – PRI) soutenus par les Nations Unies, et ce depuis juin 2021. En tant qu'entité de gestion d'actif, elle s'engage ainsi à respecter les six principes suivants : Intégration ESG, Engagement actionnarial, Transparence, Promotion des PRI, Collaboration et Reporting ESG. Les PRI constituent la plus importante initiative relative à l'investissement responsable à l'échelle internationale. Son objectif est d'encourager l'intégration des facteurs ESG dans les décisions d'investissement et d'actionnariat des investisseurs.

Cet engagement de Sogécapital Gestion traduit sa volonté de promouvoir l'investissement responsable et citoyen en intégrant, dans ses stratégies d'investissement, des critères extra-financiers d'ordre environnemental, social et de gouvernance (ESG). Dorénavant, ces critères ESG feront partie intégrante des processus de sélection et de gestion des actifs composant les portefeuilles gérés par Sogécapital Gestion. La société de gestion s'engage également à demander aux sociétés dans lesquelles elle investit, de faire preuve de transparence sur les questions relatives aux critères ESG. Elle doit promouvoir l'acceptation et l'application de ces Principes dans son écosystème et œuvrer à améliorer la mise en place effective des Principes. Enfin, Sogécapital Gestion devra rendre compte au PRI, des activités menées dans ce sens et des progrès réalisés d'une manière transparente et régulière.

Cette signature marque une étape importante vers une gestion plus responsable et une Banque Privée à impacts positifs. Elle témoigne de l'engagement de Société Générale Maroc en faveur de l'investissement responsable et affirme sa volonté d'accompagner ses clients privés vers davantage de durabilité.

Depuis la signature des PRI des Nations Unis, Sogécapital Gestion a procédé à la rédaction d'une charte d'adhésion, ainsi que de sa politique ESG.

V.d.1.4 Crédit d'un fonds commun de placement “ SG SOCIAL IMPACT FUND” pour soutenir des projets solidaires portés par des associations



Fidèle à son engagement citoyen, Société Générale Maroc crée, via sa filiale de gestion d'actifs Sogécapital Gestion, un nouveau fonds de placement collectif à forte portée sociale et solidaire : le fonds SG Social Impact Fund.

SG Social Impact Fund est un fonds commun de placement, de catégorie monétaire, et qui distribuera son résultat en partie ou en totalité sous forme de dividendes. Ces dividendes seront intégralement redistribués à des structures associatives oeuvrant au profit de populations défavorisées ou en situation précaire. C'est l'une des particularités majeures de ce fonds : les investisseurs, aussi bien acteurs institutionnels, qu'entreprises ou personnes physiques, renoncent délibérément à la plus-value générée par leur placement.

Innovant à plus d'un titre, et tout en prenant peu de risques au vu de sa stratégie de placement, ce fonds propose une réelle opportunité aux investisseurs désireux de contribuer à des actions de solidarité, en soutenant des associations, dans la poursuite de leur mission statutaire, et dans la réalisation de leurs projets de développement.

Les bénéficiaires ciblés par SG Social Impact Fund sont les associations de droit marocain, agissant au profit de populations vulnérables, dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- L'insertion professionnelle (notamment aide à l'entrée des jeunes ou des femmes dans la vie active, ou aide au lancement d'activités génératrices de revenus)
- L'insertion sociale n L'insertion par l'éducation, la culture ou le sport
- La lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme
- La santé

V.d.1.5 Favoriser l'inclusion par la solidarité, l'éducation et la culture

La Fondation Société Générale Maroc participe très activement aux efforts nationaux déployés pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Elle développe des partenariats avec les acteurs de la société civile, agissant au profit des populations défavorisées, en particulier les femmes en situation de détresse et les jeunes en besoin d'éducation et d'insertion sociale et professionnelle.

➤ L'insertion professionnelle : un des axes majeurs de la politique de mécénat de société générale

○ Soutien à la fondation Mohammed V pour la solidarité

La Fondation Société Générale Maroc a réaffirmé son soutien à la Fondation Mohammed V pour la solidarité, qui œuvre notamment, depuis sa création, à développer des programmes intégrés, axés sur le renforcement des capacités propres des jeunes à entreprendre, afin de faciliter leur insertion socioprofessionnelle. Vu le rôle déterminant de la formation qualifiante dans l'atteinte des objectifs de l'insertion des jeunes et en appui aux actions de soutien à la scolarisation et au renforcement de leurs acquis, la Fondation Mohammed V a déployé plusieurs centres de formation professionnelle et d'insertion des jeunes afin de favoriser leur accès à différents mécanismes et moyens d'intégration sociale et d'insertion professionnelle.

○ Soutien à la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus

La Fondation Société Générale Maroc contribue au financement des projets de la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus qui œuvre sans relâche pour la consécration de la culture d'assistance post carcérale en vue de permettre aux détenus, essentiellement les mineurs et les jeunes, de corriger leur comportement, d'acquérir des compétences, de poursuivre leurs études ou d'apprendre un métier à même de leur ouvrir des perspectives sur le marché de l'emploi. L'objectif est de faire de l'espace carcéral une école pour la correction du Soutien à la fondation Mohammed V pour la réinsertion des détenus comportement et une véritable pépinière pour faire éclore les compétences et les talents dans des conditions humaines faisant du respect de la dignité du détenu le souci principal.

○ Partenariat avec SOS Villages d'Enfants Maroc

La Fondation Société Générale Maroc a renouvelé son soutien au « Programme de renforcement de la famille Province de Tit Mellil – Médiouna », auprès de familles monoparentales, dirigées par des femmes seules, en situation précaire, afin de prévenir l'abandon d'enfants. Les services proposés aux bénéficiaires du programme sont articulés autour de trois axes :

- Répondre aux besoins fondamentaux des familles, en matière de nutrition, d'hygiène et de soins médicaux
- Soutenir les enfants et les jeunes, à travers la remédiation scolaire et numérique, l'orientation professionnelle, la formation à l'auto-entrepreneuriat,



- Accompagner les mères de famille, à travers un soutien psychologique et juridique, et la participation à des ateliers de sensibilisation à l'éducation parentale et à l'éducation financière.

- **Partenariat avec l'association Tibu Maroc**

La Fondation Société Générale Maroc soutient le programme Alafia, conçu par l'association Terres en Mêlées, et déployé au Maroc, en partenariat avec l'association Tibu Maroc. Ce programme vise à promouvoir la pratique du rugby auprès de 2.500 enfants afin de leur transmettre les valeurs nobles de cette discipline, la culture de la paix et du vivre-ensemble. L'objectif est également de contribuer à l'émergence d'une génération d'éducateurs et de jeunes leaders ouverts sur le monde, capables d'utiliser le sport pour s'engager sur les terrains de la solidarité internationale et du développement durable en Afrique. Les actions du programme Alafia se composent principalement de séances hebdomadaires de rugby éducatif, de séances régulières de sensibilisation aux valeurs de la citoyenneté mondiale et à une culture d'écocitoyenneté, d'événements socio-sportifs et d'ateliers de formations à destination des éducateurs et enseignants. En 2022, le trophée de la meilleure initiative Sport & Education a été décerné à TIBU et Terres en Mêlées à Dakar, pour le programme Alafia qui utilise le rugby comme un puissant levier d'éducation et de mobilisation des jeunes.

- **Partenariat avec la Fondation Ténor pour la Culture (Programme Mazaya)**

Mazaya est un programme socioéducatif, combinant éducation scolaire et cursus musical professionnel, destiné aux enfants issus de milieux défavorisés et déscolarisés. L'ambition de ce programme est de faire de la musique un outil de développement personnel et social, tout en offrant de réels débouchés professionnels. La Fondation Société Générale Maroc parraine une jeune fille dont l'instrument de prédilection est l'alto.

- **Partenariat avec l'association INSAF**

L'association INSAF a pour mission de prévenir l'abandon des enfants nés hors mariage en assurant un soutien matériel, juridique, médical et psychologique aux mères célibataires, tout en œuvrant à leur autonomisation financière par la qualification et l'insertion professionnelle. INSAF mobilise ses ressources et ses savoir-faire afin de briser l'isolement des mamans célibataires et de leurs enfants, en leur offrant un lieu de transit et d'appartenance, ainsi qu'un lieu d'éducation. Le partenariat avec INSAF concerne le financement d'un atelier de formation aux techniques de la coiffure, permettant aux bénéficiaires d'accéder à un métier à même de leur assurer l'autonomie financière, afin qu'elles puissent s'occuper convenablement de l'éducation de leur enfant.

➤ **L'insertion par l'éducation, la pratique culturelle et sportive**

- **Lancement du premier collège numérique rural de proximité, au Maroc**

Après avoir subventionné le premier Collège Rural numérique de Proximité (CORP) au Maroc, dont a bénéficié le douar Khallad, situé dans la province d'Azilal, la fondation Société Générale Maroc a renouvelé son partenariat avec la fondation Zakoura Éducation pour l'extension de ce collège à deux nouvelles classes situées dans deux autres douars reculés, de la région de Béni Mellal – Khénifra. Né d'un partenariat entre le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, la Fondation Société Générale Maroc, l'Initiative Nationale de Développement Humain de Azilal, l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Béni Mellal - Khénifra et la Fondation Zakoura, le CORP s'inscrit dans la volonté commune de ses parties prenantes de :

- Réduire la fracture éducative ;
- Lutter contre le décrochage scolaire ;
- Assurer une inclusion numérique des bénéficiaires en zones rurales.

Ce projet apporte une solution innovante et s'articule ainsi en trois axes majeurs :

- Promouvoir l'égalité des chances pour l'accès à une scolarisation collégiale ;
- Améliorer la performance du système éducatif et le suivi scolaire afin de prévenir l'abandon scolaire ;
- Offrir un dispositif pédagogique innovant à travers l'usage du numérique.

Le modus operandi de ce projet repose sur un collège dématérialisé avec un corps professoral à distance et un CORP implanté dans un douar jusqu'alors dépourvu de collège. Un dispositif qui permet ainsi de mobiliser les meilleurs enseignants à distance. Pour ce projet pilote, la cellule d'enseignants est basée à Béni Mellal alors que le CORP est implanté au douar Khallad, dans la province d'Azilal. Équipée des dernières technologies, la salle dédiée à ce projet pilote accueille une moyenne de 15-20 élèves de 12 à 16 ans par classe pendant 3 ans,



accompagnés d'un facilitateur. Les élèves auront accès aux cours interactifs en ligne, à une plateforme numérique, aux capsules enregistrées pour visionnage ultérieur ou pour remédiation scolaire, ainsi qu'à un accompagnement personnalisé. Outre le cycle de base fondé sur le programme formel (9 enseignants/matières) les pôles d'apprentissage sont définis en collaboration avec la direction des curricula et l'AREF et selon le cursus du collège déjà existant. D'autres activités sont également prévues, comme des formations en soft skills et life skills notamment et les enfants auront accès à une bibliothèque numérique en collaboration avec la direction Génie.

Les bénéficiaires du CORP, à savoir les enfants ayant abandonné l'école en âge d'être réintégrés et ceux qui se retrouvent hors système pour indisponibilité d'un collège à proximité, pourront donc poursuivre leur scolarité dans leur douar, dans un environnement respectant les standards d'une éducation de qualité.

○ **Soutien de la Fondation Ali Zaoua**

La Fondation Société Générale Maroc soutient le 5ème centre culturel Les Étoiles, situé à Marrakech, qui offre à la jeunesse de la médina, un espace d'expression, d'apprentissage et de découverte. À quelques pas de l'incontournable place Jamaâ El Fna, se trouve le bâtiment « Riad El Kébir », mis à disposition par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, qui abrite désormais le Centre « Les Etoiles de Jamaâ El Fna ». Un monument de plus de 1 000 m² entièrement restauré, qui pourra accueillir 600 jeunes bénéficiaires permanents dès la première année, pour les initier aux différentes formes d'expression artistique (musique, danse, théâtre, arts visuels et plastiques...), et aux langues étrangères (français, anglais, espagnol, mandarin, coréen...).

○ **Soutien de la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière**

L'action de la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière vise notamment l'inclusion financière par l'information, la formation et l'éducation des publics non introduits dans le système financier. En 2021, la Fondation Société Générale a de nouveau apporté son soutien financier à la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière et a contribué activement à la réussite de la Global Money Week.

○ **Soutien de l'association Kane Ya Makane**

Partenaire de l'association Kane Ya Makane depuis sa création il y a plus de 10 ans, la Fondation Société Générale Maroc a renouvelé son soutien au programme Tanouir, qui est un projet éducatif et culturel ambitieux, à fort impact social sur les enfants et les enseignants vivant dans des territoires reculés, en zone rurale.

Tout au long de l'année scolaire, ce programme déroule des ateliers d'arts plastiques, d'expression corporelle, de théâtre, de musique et de chant... pour renforcer les capacités des enfants en matière d'expression, d'ouverture sur le monde, de créativité, d'épanouissement et de faculté de projection dans l'avenir.

○ **Partenariat avec les associations Tibu Maroc et Terres en mélées**

La Fondation Société Générale Maroc soutient le programme El Afia, conçu par l'association Terres en mélées, et déployé au Maroc, en partenariat avec l'association Tibu Maroc.

Ce programme vise à promouvoir la pratique du rugby auprès de 2.500 enfants pour la saison 2021/ 2022, afin de leur transmettre les valeurs nobles de cette discipline, la culture de la paix, du vivre-ensemble et à transmettre des compétences de vie par le biais du rugby.

L'objectif est également de contribuer à l'émergence d'une génération d'éducateurs et de jeunes leaders ouverts sur le monde, capables d'utiliser le sport pour s'engager sur les terrains de la solidarité internationale et du développement durable en Afrique. Les actions du programme Alafia se composent principalement de séances hebdomadaires de rugby éducatif, de séances régulières de sensibilisation aux valeurs de la citoyenneté mondiale et à une culture d'écocitoyenneté, d'événements socio-sportifs et d'ateliers de formations à destination des éducateurs et enseignants.

Le projet se déploie dans les lieux suivants :

- L'école de la 2ème chance gérée par Tibu Maroc, située dans l'ancienne médina de Casablanca (40 jeunes bénéficiaires en difficulté) ;
- Partenariat avec 4 établissements scolaires publics de Casablanca

V.d.2.Ethique et déontologie, Facteurs de confiance

Société Générale Maroc s'appuie sur une gouvernance solide, à l'écoute de son environnement et respectueuse des plus hauts standards d'éthique. Une gestion rigoureuse et maîtrisée des risques constitue le socle sur lequel sont prises l'ensemble des décisions.



V.d.2.1 Être un acheteur responsable

Le groupe Société Générale est soumis à un certain nombre de réglementations en matière de responsabilités sociale et environnementale, incluant la loi française sur le « Devoir de Vigilance ». Cette loi oblige les entreprises à « établir et mettre en œuvre un plan de vigilance comportant les mesures propres à identifier et prévenir la réalisation de risques d'atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, de dommages corporels ou environnementaux graves ou de risques sanitaires résultant de leurs activités et de celles des sociétés qu'elles contrôlent, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs sur lesquels elles exercent une influence déterminante ». Elle repose sur les exigences et standards énoncés dans les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme. L'ensemble du Groupe est donc concerné par ces dispositions, y compris les filiales. La politique Achats du groupe Société Générale garantit :

- La neutralité dans la sélection des fournisseurs ;
- L'équité dans l'accès aux marchés du Groupe ;
- L'efficacité, dans la recherche des solutions ;
- La sécurité opérationnelle, juridique et contractuelle ;
- La responsabilité, avec l'intégration des engagements sociaux et environnementaux du Groupe dans la conduite de ses achats.

Ainsi, en plus du critère rapport qualité/ prix, Société Générale veille à prendre en considération l'ensemble des coûts et impacts engendrés par l'acquisition, l'utilisation d'un produit ou d'un service ainsi que ses impacts en fin de vie en s'inscrivant dans une démarche d'achats responsables. Dans ce contexte, Société Générale Maroc intègre ces critères dans les processus d'achats.

Ainsi, tout acte d'achat doit respecter les principes et engagements pris par le groupe Société Générale en matière d'achats responsables et repris dans la Charte Achats Responsables Société Générale. Tout achat doit respecter les principes applicables à un achat responsable : mise en concurrence, équité et transparence, équilibre dans les relations, sélection du mieux disant, traçabilité et auditabilité.

Un certain nombre d'actions sont adoptées tout au long du processus Achat en application de la démarche RSE :

Vérification de la qualification RSE de la prestation ;

Vérification que le prestataire n'est ni sur la liste d'exclusion, ni sur la liste d'indentification du groupe Société Générale entrant dans le cadre de son dispositif de gestion des risques environnementaux et sociaux ;

- Intégration d'exigences RSE dans le cahier des charges ;
- Introduction de critères RSE dans la grille de notation multicritère pour l'analyse des offres des soumissionnaires ;
- Insertion, dans l'ensemble des contrats de la Direction des Achats, de la clause RSE rappelant les réglementations RSE auxquelles Société Générale est soumise ;
- Intégration dans les Contrats d'Achats de la Charte des Achats Responsables et du lien vers le Code de Conduite Société Générale.

➤ CLAUSE RSE

La Clause RSE rappelle que le groupe Société Générale a mis en place des mesures destinées à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant de son activité et de celles de ses prestataires. Dans ce cadre, Société Générale Maroc a intégré cette clause dans ses contrats d'achats en précisant que le prestataire s'engage à respecter les obligations prévues à cet effet.

➤ CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES

Pour répondre à ses obligations légales et réglementaires et dans la lignée du Code de Conduite, le groupe Société Générale vise à associer ses fournisseurs dans la mise en place de mesures de vigilance. La Charte des Achats Responsables a pour objectif d'informer les fournisseurs :

- D'une part, des engagements pris par Société Générale en matière d'achats responsables notamment les principes des droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption ;
- Et d'autre part, des attentes vis-à-vis des fournisseurs sur le respect de ces principes.



La Charte couvre les engagements de la banque vis-à-vis de ses fournisseurs tels que l'équité, l'éthique, la transparence, la vigilance vis-à-vis du risque de dépendance réciproque, le respect de délai de paiement, la confidentialité et le droit de propriété intellectuelle, l'intégration des fournisseurs de petites et moyennes tailles et le recours à la médiation. La Charte couvre également les engagements des fournisseurs sur les sujets de l'environnement, des droits de l'Homme, du droit du travail, de l'éthique des affaires, de la sous-traitance, de la démarche de progrès et du suivi de l'application de la Charte.



VI. Organisation commerciale

Pour continuer à conseiller ses clients de manière optimale, SGMB s'appuie sur un dispositif de réseau en dur qu'elle continue de développer de manière optimisée à travers un maillage complet sur l'ensemble du royaume, surtout dans les grandes villes où la part de marché théorique (au 30.09.2023) atteint 8,5% à Casablanca, 10,7% à Agadir, 7,5% à Tanger et 6,7% à Marrakech. A fin 2023, le dispositif d'exploitation comptait 302 agences (contre 350 en 2022), 16 agences Dar Al Amane (dont 2 nouvelles ouvertures), 12 smart store dont 7 agences propres SGMA et 5 kiosques (Gares ONCF) et 474 guichets automatiques et automates de change (contre 492 en 2022). L'évolution du nombre d'agences s'explique par la fermeture de 48 agences.

Ce dispositif de réseau en dur est renforcé par une stratégie « omnicanale », offrant aux clients davantage d'autonomie et de possibilités d'interactions avec la banque à travers l'application mobile et les Espaces Libre-Service (36 ELS au 31/12/2023 dont 9 nouveaux)

SOGETEL : Un centre de relations clients à l'écoute de la clientèle

Sogetel, le Centre de Relations Clients Multimédia (CRCM) de Société Générale Maroc assure un service de proximité tous canaux confondus et pour tous besoins d'information, de conseil ou d'assistance, et ce sur de larges plages horaires (de 8h30 à 19h en semaine, 10h à 16h le samedi).

En 2023, Sogetel a ainsi pris en charge et géré plus de 460 000 interactions clients, principalement en appels entrants, mais aussi en gestion des e-mails, gestion des demandes émanant de l'application mobile et gestion des campagnes d'appels sortants / rebond commercial à valeur ajoutée.

L'activité Marocains du Monde s'est également développée en 2023 suite à l'abandon des bureaux de représentation à l'Etranger. Ainsi toute notre clientèle MRE a accès à un service full distant de qualité et à une équipe d'experts MDM dédiée qui gère l'activité entrante et le volet commercial sortant.

Sogetel a également fait évoluer son modèle pour servir de moteur à la mise en place des nouvelles stratégies relationnelles et devenir progressivement l'interlocuteur privilégié des clients distants, avec 3 ambitions majeures :

- Contribuer à développer le PNB distant & digital
- Augmenter la satisfaction clients
- Optimiser les coûts de distribution

En interne, une nouvelle organisation du CRCM a été mise en place afin de mieux gérer les flux par nature d'activités et besoins de compétences. La mise à niveau de la plateforme téléphonique courant 2023 permettra - entre autres- au CRCM d'intégrer dès 2024 de nouveaux médias de communication (visio, chat...) et se positionner ainsi en tant que leader de la Relation Client.

En parallèle, et dans le cadre du projet « joignabilité agences » visant à améliorer l'Expérience Client, tous nos clients sont invités à composer le numéro unique (numéro court 4242 de Sogetel) en lieu et place du numéro de leur agence.

En effet, à fin 2023, 60 agences ont été déployées et routées vers Sogetel avec un taux de joignabilité supérieur à 80%, tout en dénouant la majorité des demandes clients au niveau du CRCM. La totalité des agences Retail seront routées progressivement d'ici fin 2024.

SoGé, la banque en ligne de Société Générale Maroc, poursuit sa trajectoire de développement

Dans un contexte d'accélération des usages digitaux, SoGé confirme son positionnement de banque 100% distante, en phase avec les attentes d'une clientèle à la recherche de parcours et d'expérience clients aussi pratiques et fluides que possible.

SoGé a pour ambition de simplifier la vie de ses clients au travers d'une relation bancaire full distante, en leur assurant autonomie et mobilité. Concrètement, avec SoGé, les clients ont la possibilité d'ouvrir un compte en ligne sans avoir à se déplacer en agence, grâce à la technique de la biométrie et de la reconnaissance faciale. Une fois le compte ouvert, ils reçoivent leurs cartes bancaires à domicile pour leurs transactions de paiements. Ils peuvent consulter et gérer leur compte sur l'appli mobile, et pour tout besoin d'aide, de conseil, d'assistance, il ont accès à un télébanquier sur de larges plages horaires.

SoGé réinvente ainsi la relation client en la rendant 100% distante, sans aucune contrainte de déplacement et ce tout au long de la relation bancaire.

SoGé a poursuivi sa feuille de route en continuant à enrichir l'expérience client et en proposant de nouvelles offres pour s'adresser à une clientèle de plus en plus diversifiée, notamment la banque en ligne (qui a été lancé



en avril 2022) et qui est dédiée aux adolescents. Elle a été conçue en parfaite harmonie avec l'univers des plus jeunes. Ces derniers ont en effet des comportements et des attentes qui leur sont propres : leur mode de vie est rythmé par les nouvelles technologies, la recherche du bien-être, le refus des contraintes, la simplification de la relation avec l'argent, ...

C'est pourquoi SoGé s'est adressé aux plus jeunes de façon totalement innovante, en rupture avec la simple « carte bancaire argent de poche » ou « compte épargne pour jeunes ». SoGé Ado est une véritable offre bancaire, avec des services à la fois pratiques et pédagogiques, pour permettre aux plus jeunes d'acquérir les fondamentaux d'une éducation financière saine et équilibrée. Avec SoGé Ados, les jeunes disposent d'un premier compte bancaire, géré sous la supervision de leurs parents. Ils ont aussi accès à une appli mobile pour découvrir facilement la banque, apprendre à gérer leur compte au quotidien, tout en profitant d'animations permanentes, de promotions et de bons plans auprès de nombreuses enseignes.

Au global, la banque en ligne de Société Générale Maroc, poursuit sa trajectoire de développement, gagne en maturité et s'affirme de plus en plus comme étant la « banque de demain » pour une clientèle plurielle qui apprécie dans SoGé la réponse à ses attentes essentielles, que ce soit en matière d'inclusion financière, d'autonomisation, de proximité relationnelle ou encore de qualité de service à distance.

Réseau	2021	2022	2023
Guichets permanents (Agences) ¹⁴	385	364	318
<i>Dont agences Conventionnelles</i>	371	350	302
<i>Dont agences Dar Al Amane</i>	14	14	16
Fermeture d'agence	15	21	48
DAB et GAB	501	492	474

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Guichet permanent : guichet bancaire classique

DAB : Distributeur automatique de billets / GAB : Guichet automatique bancaire

VII. Moyens informatiques

Au sein de sa Filière Centrale COO, SGMB compte plusieurs entités qui veillent à satisfaire les besoins informatiques de l'ensemble des métiers et structures de la banque dans les meilleures conditions techniques et opérationnelles.

Missions des entités technologiques de la filière centrale COO

➤ Principales missions de l'entité Business Delivery

La direction Business Delivery au sein de la COO-TECH joue un rôle moteur dans la transformation du SI. Elle se positionne comme un partenaire stratégique privilégié qui permet à la banque de réaliser ses ambitions et de solidifier sa position de leader dans l'industrie bancaire.

L'entité Business Delivery est le moteur essentiel qui assure l'exécution de bout en bout des programmes bancaires avec un support fonctionnel de premier ordre.

Au-delà de ce rôle fondamental, elle joue un rôle structurant dans la gestion des sujets d'urbanisation et de modernisation du SI pour maintenir la banque à la pointe de l'innovation technologique.

L'entité Business Delivery est garante de :

- L'exécution de bout en bout build to run des programmes bancaires dans le plan de transformation de la banque. Ce rôle principal se fait à travers 7 Delivery Units (DU) qui gèrent à la fois le build et le run : Retail, Corporate, (GTPS/Banque d'investissements GED & Corporate), RFC

¹⁴ Hors agences banque privée



(Risques/Finance/Compliance), MMA (Monétique et Modèles Alternatifs), Synergie (Filiales/RH), Business Intelligence et Urbanisation.

Les delivery units (DU) assurent elles-mêmes le rôle de support « Run » fonctionnel des applications, de leur stabilité et de leur évolution (Releases et correctifs).

- Pilotage des réingénieries et des optimisations des processus, de la sécurisation des revues organisationnelles, de la coordination des lancements de nouveaux produits, de la conduite de changement et de l'opérationnalisation du Lean Management.

Son pôle d'organisation et de processus est au cœur de son action. Elle permet une optimisation des processus de la banque et favorise une culture d'amélioration continue.

Les principales missions de cette dernière sont :

- **Mission « build » des Delivery Units (DU) :** dans le cadre de l'exécution des projets des différents programmes du plan de transformation et qui se traduit comme suit :
 - ✓ Gestion de la demande : Assurer l'évolution du plan de transformation en étant un acteur clé du processus de gestion de la demande ;
 - ✓ Exécution des projets : Exécuter efficacement les projets des différents programmes du plan de transformation et apporter le conseil et l'expertise nécessaire aux métiers ;
 - ✓ Définir, mettre en œuvre et diriger la trajectoire d'urbanisation définie dans le SDI ;
 - ✓ Mettre en place en dispositif de veille et d'innovation sur le périmètre des Delivery Units ;
 - ✓ Gouvernance de la transformation : Animer et assurer la bonne gouvernance du plan de transformation ;
 - ✓ Gestion budgétaire, planning et qualité : Assurer la bonne maîtrise des budgets, du planning et de la qualité des projets ;
 - ✓ Staffing des équipes projet : Mobiliser les ressources nécessaires à la bonne exécution des projets ;
 - ✓ Assurer un reporting régulier quant à l'exécution des projets ;
 - ✓ Garantir l'alignement stratégique tout au long de l'avancement des programmes de transformation ;
 - ✓ Favoriser les synergies au niveau de la DR Maroc et de la BU AFMO ;
 - ✓ Assurer la mise à jour des outils de gestion de projets, des outils de suivi budgétaire, ainsi que des outils de collaboration interne et de la base documentaire.
- **Mission « Run » des Delivery Units (DU), se déclinant en**
 - ✓ La gestion de la relation avec les éditeurs du CBS et du patrimoine applicatif tel que (i) le pilotage de centres de services autour du CBS, (ii) le pilotage rapproché des éditeurs stratégiques, (iii) la gestion et le suivi opérationnel, (iv) le « Release Management », (v) le suivi PSEE ;
 - ✓ La gestion du Run des applications bancaires, en coordination avec SG ABS en assurant, d'une part, leur stabilité et l'atteinte des niveaux de service et de disponibilité en vigueur ainsi que le suivi contractuel et les relations avec le fournisseur et en gérant, d'autre part, les incidents et les demandes d'évolutions dans les délais et la qualité impartis.
- **Mission « Organisation & Processus » des Delivery Units (DU), à travers :**



- ✓ L'opérationnalisation de la stratégie via la prise en charge et le déploiement de projets organisationnels ;
- ✓ La revue et l'optimisation des processus de la Banque pour une amélioration de la satisfaction et du parcours client, ainsi que de l'expérience de nos collaborateurs ;
- ✓ L'animation des comités nouveaux produits CNP précédant le lancement de tout nouveau produit conformément à la Directive BAM relative au contrôle interne des établissements de crédit, et aux normes édictées par la Banque Normative Groupe ;
- ✓ La définition et la diffusion de nouvelles méthodes et outils permettant une meilleure efficacité des organisations (exemple Lean Management) et de change Management ;
- ✓ Le pilotage, avec support des COO métiers, du référentiel normatif de la banque ;
- ✓ La coordination du lancement de Nouveaux Produits et le pilotage des éventuelles réserves tout en assurant le rôle de correspondant du groupe sur le sujet conformément aux normes édictées par la Banque Normative Groupe.

➤ Principales missions de l'entité Gouvernance IT

L'entité « Gouvernance IT » a pour principale mission de définir les cadres de référence à partir des bonnes pratiques, des normes groupe et des réglementations locales et de s'assurer de la bonne application de ces cadres, tout en mesurant les risques liés à tout éventuel écart.

Stratégie IT & Architecture d'Entreprise : a pour missions (i) la coordination et le pilotage des exercices SDI région Maroc et le suivi de leur exécution, (ii) la construction, l'évolution, l'application et l'audit cadre de l'architecture normatif ainsi que (iii) l'accompagnement des projets sur le volet architecture.

Risque IT & Sécurité de l'Information : a pour mission la construction, l'évolution, l'application et l'audit du cadre de sécurité normatif (PSSI...), la supervision des risques IT et de la sécurité de l'information, le MCO des cartographies des risques, le suivi des plans de mitigation et des plans d'actions (y compris le suivi des correctifs post-mortem) en assurant le rôle de RSSI régional (i.e. Supervision RSSI pour EQDOM et SOGELEASE. Pour ce qui concerne les filiales intégrées à l'organisation SG Maroc comme SKG, SKB, DAA, SOGEPAIEMENT..., le département R&S joue le rôle de RSSI comme pour le cas du reste des BU métier).

Qualité IT : assure le pilotage qualité, la certification SMQ ainsi que le renforcement et le contrôle qualité des différents processus IT, permettant ainsi une amélioration continue et un niveau de maturité IT satisfaisant.

Méthodes : est en charge du maintien, diffusion et application de la méthodologie de projets, à travers une revue régulière de la méthodologie et des templates ainsi qu'une organisation de formations pour tous les nouveaux arrivants. Gouvernance IT s'appuie sur un collège d'experts issu de l'ensemble des entités concernées par le volet méthodologique.

Transverse : Gov IT définit le processus de gestion des licences et contrôle sa bonne exécution par les différentes parties prenantes (SGABS, COO/ITS/RUN, Achats, etc.), se charge du pilotage de l'exercice de Surveillance Managériale et pilote le suivi des actions prévues dans le cadre des préconisations de l'Audit (périmètre COO).

➤ Principales missions de l'entité Data & BI

Les données étant reconnues comme un actif stratégique de la banque, elles constituent aujourd'hui un enjeu majeur pour Société Générale au Maroc. A cet effet, la direction de la Data et de la Business Intelligence (encore appelée direction Data & BI) a été mise en place pour développer l'usage de la data, créer des opportunités et générer de la valeur autour de cet actif sur quatre volets distincts :

- sa qualité ;
- sa protection ;
- son utilisation et le développement des usages ;
- sa gouvernance.

Elle ambitionne de couvrir à la fois les enjeux business (Commercial & Marketing, Risques, Finance, Opérations, Conformité et Juridique) et technologiques liés à la donnée sur le périmètre de la SGMA.

Ainsi, la direction Data & BI vise à instaurer un pilotage et une gestion efficientes de la donnée et de sa valorisation en mettant en œuvre des principes de gouvernance, de contrôle, de qualité des données, de science de la donnée



(data science), pour satisfaire les ambitions réglementaires et commerciales tant locales (BAM, CNDP, etc.) que Groupe.

La direction de la Data & BI opère dans :

- **L'Animation de la gouvernance des données** afin de promouvoir la culture « Data » au sein de la banque ;
- **La Gestion du dictionnaire de « Données »** de la banque qui vise à instaurer et assurer le bon fonctionnement des principes permettant de garantir la qualité et l'exploitabilité des données de manière sûre et efficiente ;
- **Le monitoring de la Qualité de la donnée** au sein de la banque, l'analyse des principales causes d'anomalies menée conjointement avec les métiers et le pilotage des plans de résorption de la non-qualité de la donnée ;
- **La Science de la donnée ou Data science** en développant et mettant en place des modèles prédictifs permettant aux métiers d'être proactifs dans leur pilotage et la création de valeur pour la banque ;
- **La Business Intelligence** ou informatique décisionnelle en assurant aux métiers une accessibilité et une exploitation de la donnée pour leurs besoins de pilotage ;
- **L'exploration des nouvelles technologies d'intelligence artificielle** à l'image de l'IA générative.

Missions de l'entité Data & BI :

Placée sous la tutelle de la filière COO, la direction Data & BI a pour principales missions :

- L'intégration de la Data dans l'élaboration de la vision stratégique COO et son pilotage ;
- La vérification de la bonne déclinaison des principes de gouvernance, des méthodologies et outils « Données » définis (tel que s'assurer pour exemple du respect du questionnaire data pour tous les nouveaux projets de la banque) ;
- La gestion du dictionnaire de données : propriété de la donnée précisant son propriétaire au sein de la banque, ses règles de gestion, ses criticité et sécurité, ses usages métier, son archivage ;
- Le pilotage des actions de prévention, de correction et de maintien de la qualité des données ;
- L'analyse prospective et la veille technologique quant à l'acquisition de données externes, l'exploitation et la valorisation de la donnée ;
- L'identification des thématiques réglementaires, bancaires et non bancaires, ayant des impacts forts sur les sujets « Données » avec proposition de plans d'actions en conséquence si le contexte l'exige ;
- L'interlocuteur Data dans le cadre de nouvelles initiatives de la banque tels que nouveaux produits, nouvelles activités, acquisitions d'entités ;
- La mise en place et l'animation de la communauté « Data » au sein de la banque et la promotion de la culture « Data » en participant aux instances de gouvernance internes et instances de place sur les données ;
- la Science de la donnée ou Data science en développant et mettant en place des modèles prédictifs permettant aux métiers d'être proactifs dans leur pilotage et la création de valeur pour la banque ;
- Le sponsoring de la BI Factory, en charge du run et du build autour des entrepôts de données en veillant à fournir une autonomie aux métiers dans l'accès et l'exploitation de la donnée ;
- Le pilotage de la gestion de la data physique et électronique dans le cadre du suivi de Data Record Management.

➤ Principales missions de l'entité Digital & IT Factory

La direction Digital & IT Factory est chargée de :

- Opérer et conduire la transformation digitale au sein de la SGMA tout en adoptant un pilotage par la valeur et une approche centrée client en concevant et adoptant des parcours utilisateurs ayant le plus grand impact sur la satisfaction client ;



- Développer et maintenir les assets digitaux à l'état de l'art, basés sur les meilleurs standards en matière de développement logiciel (Software Craftsman, clean architecture, Security by design, ...) ;
- Renforcer son système de veille technologique sur les use cases disruptifs applicables à la conjoncture bancaire et au contexte SGMA ;
- Ouvrir la banque vers l'extérieur sur un modèle Open Banking ;
- Développer les composantes clefs du SI et enablers technologiques (ESB, BPM, RPA, IA, ML...) à travers la mise en place et l'animation de centres d'expertises (COEs) au service de la transformation de la banque ;
- Opérer la conduite du changement et le déploiement des projets livrés par l'entité ;
- Piloter le portefeuille de projets sous la responsabilité de l'entité.

Le modèle opérationnel de la Digital & IT Factory est un modèle disruptif qui vient développer l'approche organisationnelle classique en promouvant la culture de la collaboration, de l'expérimentation, de l'innovation dans une optique de pérennisation de l'amélioration continue.

Elle s'appuie sur des vecteurs agiles standard internationaux à succès définis dans le Target Operating Model coconstruit avec le COE Agile. Ce modèle se diffuse progressivement sur la Direction Business Delivery.

La Digital & IT Factory est composée de :

- **Tribes** : Une tribe est un regroupement de Squads qui travaillent dans même chaîne de valeur et partagent les mêmes objectifs. Elle s'assure de la cohérence de la vision et de l'expérience end to end d'un domaine ou d'un groupe de produits. Une squad, quant à elle, est responsable d'un seul produit (de la conception, au déploiement, à la maintenance, et l'évolution).
Ce regroupement de squads en tribes facilite la coordination, donne de la visibilité et accélère le processus de décision.
Il est à noter que les Tribe Leads (TL) et Product Owners (PO) sont des ressources métier, tandis que ses autres ressources (Tribe Agile Leads (TAL), Agile Masters (AM), Développeurs (DEV), Business Analysts (BA), etc.) sont issus de la SU COO.
- **Centres d'expertise** : pouvant être organisée en tribe, ou chapter. Ils sont structurés autour d'enabler / asset (ESB, Esign, biométrie...) ou expertises communes (DEV, DEVOPS...) mis à disposition des équipes de delivery les plus à même à répondre aux besoins métier en veillant à la réduction du Time-to-Market et du Cost-to-Serve.
- **Studio Digital** : de l'idéation à la conception fonctionnelle, le Studio digital accompagne dans la génération d'une expérience client/utilisateur positive, le tout dans une démarche de Design Thinking pour trouver la conception la plus adaptée et la plus efficace pour votre entreprise.
Le Studio Digital aura en son sein deux principaux profils, UX et UI Designers, chargés de déterminer quelle est l'expérience la plus innovante génératrice d'engagement et de fidélisation à travers analyse et design.
Il aura pour mission d'être le relais entre « vision centrée utilisateur », « vision métier » et les équipes de développement en suivant le processus suivant.

Missions de la Digital & IT Factory :

Les principales missions de la direction Digital & IT Factory sont :

- **Conduite de la transformation digitale** : La Digital & IT Factory intervient dans la conception et le déploiement des parcours utilisateurs ayant le plus grand impact sur la satisfaction client et l'efficacité de la banque. Sa mission se décline comme suit :
 - ✓ Affiner et maintenir la feuille de route des projets digitaux
 - ✓ Créer des services digitaux en adoptant une approche centrée client et parcours utilisateurs
 - ✓ Réduire le Time-To-Market à travers la mise en place de la méthodologie agile
 - ✓ Effectuer des livraisons à cycles courts et fréquemment des projets digitaux
 - ✓ Favoriser la culture de l'expérimentation et de l'amélioration continue
 - ✓ Communiquer autour de la transformation digitale et des réalisations



- **Mise en œuvre et maintenance d'enablers et expertises technologiques :**
 - ✓ Adresser les besoins des clients internes en mode agile, à travers le développement et l'intégration de nouveaux enablers ;
 - ✓ Porter et garantir la normalisation des règles de développement, de mise en production et de monitoring ;
 - ✓ Développer l'expertise technique nécessaire à la bonne évolution de la transformation technologique bancaire ;
 - ✓ Disposer d'une usine de développement permettant d'industrialiser le build et de garantir des cycles de développements courts et un niveau de qualité technique élevé, tout en soutenant celle-ci par l'utilisation de plateformes techniques hautement disponibles, scalables et résilientes.

➤ **Principales missions de la direction Infrastructure et Production**

Les Services fournis par SGABS pour la SGMA visent toutes les activités d'infrastructure et l'exploitation informatique.

L'ensemble des prestations Infrastructure & Production, est basée sur un catalogue de services au standard du marché (référence du CIGREF) conformément aux standards de gestion de production informatiques, à savoir ITIL et ITSM du monde bancaire.

Ce catalogue est organisé par domaine :

- IAS « Infra As Services » ;
- PAS « Plateform As Services » ;
- HCS « Hosting, Connectivity & Security » ;
- DWS « Digital Workplace Services » ;
- PRD « Exploitation & delivery » ;
- OPM « Operation Management » ;
- PRJ « Gestion des environnements non-production pour projets Contrib » ;
- AST « Architecture Technique, Sécurité et Stratégie Technique ».

SGABS s'engage à gérer le parc, les ressources et les assets de façon optimale, de jouer un rôle de conseil auprès de SGMA et d'assurer un processus d'amélioration continu et d'optimisation dans les standards du marché.

VIII. Stratégie et politique d'investissement

Tout au long de son déploiement, le plan « Avenir 19-21 » a permis d'établir les fondamentaux d'une transformation durable qui a initié l'évolution du modèle bancaire de Société Générale Maroc, mettant en avant l'innovation et l'excellence opérationnelle en tant que leviers de croissance favorisant l'émergence de nouvelles expériences clients à forte valeur ajoutée. Forte de ces réalisations, Société Générale Maroc s'inscrit dans un nouveau plan stratégique ambitieux « Jossour 25 » dans la continuité des chantiers préalablement entamés, capitalisant sur les enseignements post-crise.

Ce plan s'inscrit également dans les orientations et la raison d'être du Groupe : « Construire ensemble, avec nos clients, un avenir meilleur et durable en apportant des solutions financières responsables et innovantes ». Le programme de transformation Jossour s'inscrit dans les tendances structurelles du marché et a pour objectif de transformer les modèles relationnels et opérationnels de la banque à horizon 2025. Plusieurs inflexions majeures et profondes sont initiées pour répondre aux besoins et nouveaux usages des clients, délivrer une proposition de valeur bancaire différente et leverager sur les capacités digitales et Data, le tout adossé à un modèle opérationnel industriel, agile, et efficient.

La stratégie de développement poursuivie par SGMB sur la période 2021-2023 s'est matérialisée par les investissements suivants :



en MMAD	2021	2022	2023
Total Investissements dont:	640	434	-447
Investissements Immobiliers	10	17	-7
Investissements IT	356	411	418
Investissements financiers	227	-62	-961
Autres Investissements	46	68	103
en MMAD	2021	2022	2023
Total Investissements dont:	640	434	-447
Investissements Immobiliers	10	17	-7
Investissements IT	356	411	418
Investissements financiers	227	-62	-961
Autres Investissements	46	68	103

Source : Société Générale Marocaine de Banques

A fin 2022, le montant global des investissements de la banque s'élève à 434 MMAD et correspond principalement à des investissements IT (avec une QP de 95% du total investissement de la Banque concentrés sur les investissements en immobilisations incorporelles). Les investissements IT affichent une évolution de +15% par rapport à l'année 2021 traduisant ainsi la poursuite du programme d'investissement et de transformation par la banque.

A fin 2023, le montant net des investissements de la banque s'élève à -447 MMAD (correspondant à un investissement net avec plus de cessions / tombées que d'acquisition) et intègre des investissements IT à hauteur de 418 MMAD (concentrés sur les investissements en immobilisations incorporelles) en lien avec la poursuite du programme d'investissement et de transformation de la banque. Les investissements financiers nets s'élèvent à -961 MMAD en lien avec la baisse du stock des titres d'investissement (bons de trésor).

IX. Partenariats Stratégiques

Société Générale Maroc fait partie du Groupe Société Générale et dans ce cadre profite d'un partenariat privilégié avec différentes entités du groupe. Ces partenariats sont axés sur l'assistance technique, le partage d'expertise dans les différentes lignes métiers de la banque, l'organisation, la stratégie commerciale, ...

Société Générale Maroc vise à profiter du savoir-faire d'un réseau mondial et de l'expertise développée par les lignes métiers du groupe à travers le monde. Plusieurs exemples de synergies sont aujourd'hui mis en œuvre entre Société Générale Maroc et sa maison mère lui assurant une assistance et un support dans un certain nombre de services centraux (Secrétariat Général, DRH, Direction Financière, Direction des Risques, Direction Juridique, services informatiques, etc.).

Société Générale Maroc profite également d'un contrat de garantie en vertu duquel Société Générale France se porte inconditionnellement garante de la bonne fin de tous les engagements de certaines contreparties vis-à-vis de la Société Générale Maroc, et de ceux que cette dernière pourrait être amenée à leur accorder à hauteur d'un montant maximum prédéfini.



La Finance responsable étant un axe d'intervention majeur chez Société Générale Maroc, la banque a développé un partenariat avec la BERD (Banque Européenne de Reconstruction et de Développement) pour commercialiser des produits de financements dédiés à la transition énergétique du secteur privé avec le soutien de l'Union Européenne et du Green Climate Fund.

Ainsi, Société Générale Maroc a signé le 30 mai 2019 avec la BERD un contrat de partenariat pour déployer la « Green Value Chain ». A travers cette ligne de financement octroyée par la BERD, la banque a financé jusqu'en novembre 2023 les entreprises industrielles clientes qui investissent dans des projets de technologies vertes.

En 2019, SGMB a été la première banque à lancer la « Green Value Chain » (GVC) dédiée aux PME qui s'inscrivent dans des écosystèmes industriels et qui souhaitent renforcer leur compétitivité et celle des filières ou chaînes de valeur dans lesquelles elles opèrent. La ligne GVC propose aux PME concernées :

- Un financement flexible, en prêt ou en leasing des équipements d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable, de gestion durable de l'eau et des déchets... ;
- Une subvention de 10% du montant du crédit financé par des dons de l'Union Européenne ;
- Une assistance technique gratuite permettant d'évaluer et d'optimiser le programme d'investissement.

Cette offre a pris tout son sens dans le cadre du Plan Relance 2021-2023, initié par le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique du Maroc, dont l'ambition est de positionner le Maroc comme base industrielle compétitive et décarbonée à destination de l'Europe. Pour y parvenir, la modernisation et la mise à niveau environnementale des entreprises à travers des investissements verts intégrant énergies renouvelables, efficacité énergétique et efficacité des ressources, devient incontournable. Ces investissements hautement performants permettront de réduire les coûts de production et d'améliorer la qualité des produits tout en diminuant les émissions carbone. A noter qu'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières européennes sera établi en conformité avec les règles de l'OMC en ligne avec le Pacte vert européen pour soutenir ces ambitions de neutralité climatique d'ici 2050.

Ainsi, grâce à ce programme et malgré le contexte de ralentissement des investissements en 2020 et 2021 en raison de l'impact de la crise sanitaire, Société Générale Maroc a pu financer plusieurs projets significatifs, tels que :

- L'installation de panneaux photovoltaïques pour une ferme agricole, ce qui a permis de réduire sa consommation de 174 MWh/an et ses émissions GES de 96 TCO2eq/an, réduisant ainsi ses factures d'électricité et son impact carbone ;
- Le remplacement de l'ancienne machine par une machine d'emballage sous blister de nouvelle technologie, pour améliorer la chaîne de valeur d'une PME prometteuse opérant dans l'industrie pharmaceutique et diminuer la consommation d'énergie de son usine, ce qui a permis de réduire de 41 MWh/an sa consommation d'électricité et ses émissions GES de 26 TCO2eq/an, réduisant ainsi ses factures d'électricité et son impact carbone ;
- La modernisation de la ligne de production d'une unité industrielle agroalimentaire (production et emballage) afin d'améliorer l'hygiène et la qualité de ses produits finis tout en réduisant sa consommation d'électricité de 24 MWh/an et ses émissions GES de 14 TCO2eq/an ;

Conscient des enjeux climatiques pour les clients de la banque et souhaitant renforcer ses outils d'accompagnement, Société Générale Maroc a signé en février 2022 un deuxième emprunt avec la BERD pour un montant de 25 million d'Euro sous forme de crédits à des entreprises privées pour financer des investissements dans l'économie verte dans des initiatives favorisant l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la résilience climatique. Le programme « Green Economy Financing Facility » (GEFF) soutiendra également les activités liées au genre, afin d'améliorer l'égalité des chances entre femmes et hommes pour l'accès au financement climatique destiné à promouvoir les technologies vertes.

Grâce à ce programme Société Générale Maroc a financé de nouveaux projets portant notamment sur du matériel médical, et le recyclage de déchets.





PARTIE IV. Situation financière : Comptes de Société Générale Marocaine de Banques



Les comptes annuels des exercices 2021, 2022 et 2023 ont été certifiés par les commissaires aux comptes.

I. Informations financières consolidées sélectionnées entre 2021 et 2023

Les principaux indicateurs d'exploitation de SGMB se présentent comme suit :

→ Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés

En MMAD	2021	2022	2023	TCAM 21-23
PNB	5 111	5 197	5 574	4,43%
Résultat d'exploitation	1 333	1 903	2 239	29,6%
Coût du risque	-1 216	-729	-663	- 26,16%
RNPG	815	1 206	1 317	27,12%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Entre 2021 et 2023, le Résultat net part groupe affiche un TCAM de 27,12%, passant de 815 MMAD en 2021 à 1 317 MMAD en 2023, découlant principalement de :

- La hausse du PNB, affichant un TCAM de +4,43% sur la période, passant de 5 111 MMAD en 2021 à 5 574 MMAD en 2023, portée par une hausse liée à la progression favorable de +9,31% de la marge sur commissions ;
- La hausse du résultat d'exploitation, passant de 1 333 MMAD en 2021 à 2 239 MMAD en 2023, soit un TCAM de 29,6%, liée à la baisse du coût du risque qui passe de -1 216 MMAD en 2021 à -663 MMAD en 2023. Cette baisse s'explique principalement par la cession des créances en souffrance conjuguée à la sortie du défaut des hôtels.

→ Evolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés

En MMAD	2021	2022	2023	TCAM 21-23
Prêts et créances sur la clientèle	87 933	95 481	94 308	3,56%
Dettes envers la clientèle	69 468	72 729	73 554	2,90%
Total Bilan	110 885	121 319	120 195	4,11%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Les principaux indicateurs bilanciels évoluent, sur la période 2021-2023, comme suit :

- Les prêts et créances sur la clientèle passent de 87 933 MMAD en 2021 à 94 308 MMAD en 2023, soit un TCAM de 3,56% sur la période observée ;
- Les dettes envers la clientèle ont augmenté passant de 69 468 MMAD à 73 554 MMAD entre 2021 et 2023 (soit un TCAM de +2,90%). Les dépôts de la clientèle augmentent de +1 % par rapport à la même période de l'année dernière conformément à la tendance du social. Les dettes envers la clientèle sont en hausse en consolidé de +1,10%, cette hausse porte essentiellement sur les dépôts de la clientèle chez SGMB pour +881 MMAD
- Le total bilan affiche un TCAM de 4,11% entre 2021 et 2023, passant de 110 885 MMAD à 120 195 MMAD en 2023.



II. Rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux et consolidés des exercices 2021, 2022 et 2023

Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 14 787 266 KMAD dont un bénéfice net de 1 091 858 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées» de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <p>l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ;</p> <p>l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque.</p> <p>Au 31 décembre 2023, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à 7 779 MMAD ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de 80 100 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments portant sur des montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <p>étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ;</p> <p>examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ;</p> <p>tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ;</p> <p>tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.</p>



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.



Casablanca, le 22 avril 2024

FIDAROC GRANT THORNTON
Ghali GUESSOUS
Associé

PwC au Maroc
Mohamed RQIBATE
Associée



Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 14.102.108 KMAD dont un bénéfice net de 1.028.091 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Comme indiqué au niveau de l'état A1</p> <p>« Principales méthodes d'évaluation appliquées» de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. <p>Au 31 décembre 2022, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à 8 091 MMAD ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de 78 826 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments portant sur des montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; • examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; • tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; • tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de



l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 26 avril 2023



Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 13 922 965 KMAD dont un bénéfice net de 857 103 KMAD.

Ces états ont été arrêtés par le Directoire le 15 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthode d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissement de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; • L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. <p>Au 31 décembre 2021, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 7 732 ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de MMAD 70 619.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments portant sur des montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; • Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; • Tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; • Tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèses

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.



L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou ; si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre et donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévues des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2021, la banque a procédé à :

- La création de la société « SOGEFONCIERE » S.A.R.L.A.U dont le capital est détenu à 100% par la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES pour un montant de 200 MMAD.
- La création de la société « SOGEPAIEMENT » S.A dont le capital est détenu à 100% par la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES pour un montant de 30 MMAD.

Casablanca, le 28 avril 2022

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUDA-KORACHI
Associée



Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Générale Marocaine de Banques et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 15 220 644 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 1 361 559 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe Société Générale Marocaine de Banques à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ; établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliquées » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2023, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à 106 317 MMAD ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à 12 009 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2023 ; tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l’égard des états financiers consolidés
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu’elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d’états financiers consolidés exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c’est à la direction qu’il incombe d’évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l’exploitation et d’appliquer le principe comptable de continuité d’exploitation, sauf si la direction a l’intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s’offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d’information financière du groupe.

Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d’obtenir l’assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs et de délivrer un rapport de l’auditeur contenant notre opinion.

L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, qui ne garantit toutefois pas qu’un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d’erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu’il est raisonnable de s’attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d’esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d’audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative résultant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l’audit afin de concevoir des procédures d’audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne du groupe ;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l’utilisation par la direction du principe comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l’existence d’une incertitude significative, nous sommes tenus d’attirer l’attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d’exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s’appuient sur les éléments probants obtenus jusqu’à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

Nous évaluons la présentation d’ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d’une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l’audit du groupe. Nous assumons l’entièr responsabilité de l’opinion d’audit.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 22 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Ghali GUESSOUS
Associé

PwC au Maroc
Mohamed RQIBATE
Associée



Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Générale Marocaine de Banques et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 14.472.351 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 1.257.531 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ; <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliquées » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2022, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à MMAD 107 587 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 12 106.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; • Analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2022 ; • tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; • tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.



L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entièvre responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 26 avril 2023

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUDA-KORACHI
Associée



Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **la Société Générale Marocaine de Banques et de ses filiales** (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 13 429 079 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 833 792 KMAD. Ces états ont été arrêtés par le Directoire le 15 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe Société Générale Marocaine de Banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 – instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou à défaut (Bucket 3) ; • Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets ; <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliquées » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2021, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle exposée au risque de crédit s'élève à MMAD 99 614 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 11 681.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; • Analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2021 ; • Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours Buckets 1 et 2 ; • Tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; • Examiner la méthodologie retenue par le Groupe pour tenir compte des effets liés à la crise sanitaire Covid-19 dans l'évaluation des pertes attendues. <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèses

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction à l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme



significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à la des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur des éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entièvre responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévues des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2022

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUDA-KORACHI
Associée



III. Périmètre de consolidation des exercices 2021, 2022, et 2023

Le périmètre de consolidation au 31/12/2023 se présente comme suit :

Périmètre de consolidation 2023

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	Bancaire	100,00%	100,00%	Intégration globale
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	Intégration globale
SOGECAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration globale
SOGECAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,96%	99,96%	Intégration globale
SOGELEASE	Leasing	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOCIETE GENERALE OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	Intégration globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	Intégration globale
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	96,93%	96,93%	Intégration globale
FONCIMMO	Activité immobilière	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECCONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	Intégration globale
EQDOM	Crédit à la consommation	56,82%	55,21%	Intégration globale
LA MAROCAINE VIE	Assurance	49,01%	49,01%	Mise en équivalence
ALD AUTOMOTIVE	Location Longue Durée	15,00%	15,00%	Mise en équivalence
SOGEFONCIERE	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	Intégration globale
NEMA CAPITAL	Gestion d'actifs	50,00%	50,00%	Intégration globale

Périmètre de consolidation 2022

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	Bancaire	100,00%	100,00%	Intégration globale
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	Intégration globale
SOGECAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration globale
SOGECAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,96%	99,96%	Intégration globale
SOGELEASE	Leasing	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOCIETE GENERALE OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	Intégration globale



SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	Intégration globale
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	96,93%	96,93%	Intégration globale
FONCIMMO	Activité immobilière	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECCONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	Intégration globale
EQDOM	Crédit à la consommation	56,82%	55,21%	Intégration globale
LA MAROCAINE VIE	Assurance	49,01%	49,01%	Mise en équivalence
ALD AUTOMOTIVE	Location Longue Durée	15,00%	15,00%	Mise en équivalence
SOGEFONCIERE	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGEPAIEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	Intégration globale
NEMA CAPITAL	Gestion d'actifs	50,00%	50,00%	Intégration globale

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Périmètre de consolidation 2021

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	Bancaire	100,00%	100,00%	Intégration globale
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	Intégration globale
SOGECAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration globale
SOGECAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,96%	99,96%	Intégration globale
SOGELEASE	Leasing	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOCIETE GENERALE OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	Intégration globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	Intégration globale
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	96,93%	96,93%	Intégration globale
FONCIMMO	Activité immobilière	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGECCONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	Intégration globale
EQDOM	Crédit à la consommation	56,82%	55,21%	Intégration globale
LA MAROCAINE VIE	Assurance	49,01%	49,01%	Mise en équivalence
ALD AUTOMOTIVE	Location Longue Durée	15,00%	15,00%	Mise en équivalence
SOGEFONCIERE	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	Intégration globale

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS



En juin 2018, Société Générale Marocaine de Banques a acquis sur le marché boursier un bloc d'actions représentant 34,95% du capital d'Eqdom auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du Groupe Société Générale. Cette acquisition porte la participation de SGMB dans Eqdom à 56,82% du capital social.

Courant le premier semestre 2019, la participation de Société Générale Marocaine de Banques au capital de La Marocaine Vie a augmenté pour s'établir à 49,01% (contre 25,82% au 31/12/2018).

En décembre 2019, SGMB a participé dans le cadre d'une joint-venture avec YAMED Capital à la création de la société de gestion d'OPCI - NEMA Capital. Sa participation s'élève à 49,99%. Cette filiale ne figure pas dans le périmètre de consolidation au 31/12/2020 car la société n'a pas encore entamé son activité.

En avril 2021, SGMB a procédé à la création d'une nouvelle filiale SOGEFONCIERE inscrite au registre de commerce le 07/04/2021. Sa participation s'élève à 100,00%.

En 2022, Le périmètre de consolidation a évolué avec l'intégration de NEMA CAPITAL, SOGEPAIEMENT et SOGECAPITAL INVESTISSEMENT.

En 2023, le périmètre de consolidation a été ajusté à la suite de la sortie de la filiale SOGEPAIEMENT.

IV. Impact de la norme IFRS 16 et IFRIC 23 sur la situation financière de SGMB

IFRS 16 :

En janvier 2016, l'IASB a annoncé la mise en place de la norme IFRS 16, portant sur les contrats de location. Cette dernière remplace la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées.

Avec son entrée en application, à compter du 1^{er} janvier 2019, la distinction entre « location simple » et « location financement » est supprimée. Désormais, l'ensemble des contrats de location ont le même traitement comptable. Le bien loué est enregistré à l'actif du bilan au titre d'un « Droit d'Utilisation », et l'engagement financier associé au passif, au titre d'une « Dette Locative ».

Dans le compte de résultat, le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière subit un amortissement dégressif sur la durée du contrat de location.

La mise en place de la norme IFRS 16 a généré en 2020 une augmentation des immobilisations corporelles de 365 MMAD (droit d'utilisation) en comparaison à 326 MMAD en 2019 ainsi que les dettes locatives au passif de 229 MMAD en comparaison à 186 MMAD en 2019. La nouvelle norme a eu un impact négatif de 3 427 KMAD sur le résultat net en comparaison à 6736 KMAD en 2019.

La norme IFRS 16 a généré en 2021 une augmentation des immobilisations corporelles de 364 MMAD (droit d'utilisation) en comparaison à 365 MMAD en 2020 ainsi que les dettes locatives au passif de 230 MMAD en comparaison à 229 MMAD en 2020. La nouvelle norme a eu un impact négatif de 1 737 KMAD sur le résultat net en comparaison à 3 427 KMAD en 2020

La norme IFRS 16 a généré en 2022 une hausse des immobilisations corporelles de 346 MMAD (droit d'utilisation) en comparaison à 364 MMAD en 2021, ainsi que les dettes locatives au passif de 211 MMAD en comparaison à 230 MMAD en 2021. La nouvelle norme a eu un impact négatif de 133 KMAD sur le résultat net en comparaison à 1 737 KMAD en 2021.

La norme IFRS 16 a généré en 2023 une légère baisse des immobilisations corporelles de 324 MMAD (droit d'utilisation) en comparaison à 346 MMAD en 2022, ainsi que les dettes locatives au passif de 188 MMAD en comparaison à 211 MMAD en 2022. La nouvelle norme a eu un impact positif de 496 KMAD sur le résultat net en comparaison avec l'impact négatif de 133 KMAD en 2022.

DATION EN PAIEMENT :

La publication de la directive BAM n'a pas engendré d'impacts comptables pour SGMB.



V. Compte de résultat consolidé aux normes IFRS

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
+ Intérêt et produits assimilés	4 741	4 576	-3%	5 084	11%
- Intérêts et charges assimilées	1 054	1 016	-4%	1 283	26%
MARGE D'INTERET	3 687	3 560	-3%	3 801	7%
+ Commissions (Produits)	1 502	1 730	+15%	1 926	11%
- Commissions (Charges)	226	323	+43%	388	20%
MARGE SUR COMMISSIONS	1 276	1 407	+10%	1 538	9%
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	70	91	+30%	111	22%
+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
+/- Gains ou pertes nets résultant de la comptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	1	2	+100%	4	100%
+ Produits des autres activités	203	206	+1%	192	-7%
- Charges des autres activités	126	69	-45%	72	4%
PRODUIT NET BANCAIRE	5 111	5 197	+2%	5 574	7%
<i>Dont PNB SGMB</i>	4 037	4 109	+2%	4 396	7%
PNB SGMB en % du PNB consolidé	78,1%	79,06%	+96 pbs	78,87%	-19 pbs
- Charges générales d'exploitation	2 230	2 218	-1%	2 258	2%
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	331	346	+5%	414	20%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 549	2 632	+3%	2 902	10%
- Coût du risque	1 216	729	-40%	663	-9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 333	1 903	+43%	2 239	18%
+/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	49	53	+8%	56	6%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	33	-	<-100%	36	>100%
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	-	-	-	-
RESULTAT AVANT IMPOT	1 415	1 957	+38%	2 258	15%
- Impôt sur les résultats	581	700	+20%	897	28%
RESULTAT NET	834	1 258	+51%	1 362	8%
- Intérêts minoritaires	19	52	>100%	44	-15%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	815	1 206	+48%	1 317	9%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

➤ Évolution du PNB

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
+ Intérêt et produits assimilés	4 741	4 576	-3%	5 084	11%
- Intérêts et charges assimilées	1 054	1 016	-4%	1 283	26%
MARGE D'INTERET	3 687	3 560	-3%	3 801	7%
+ Commissions (Produits)	1 502	1 730	+15%	1 926	11%
- Commissions (Charges)	226	323	+43%	388	20%
MARGE SUR COMMISSIONS	1 276	1 407	+10%	1 538	9%
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	70	91	+30%	111	22%



+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	1	2	+100%	4	4	>100%
+ Produits des autres activités	203	206	+1%	192	192	-7%
- Charges des autres activités	126	69	-45%	72	72	4%
PRODUIT NET BANCAIRE	5 111	5 197	+2%	5 574	7%	

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Evolution des composantes du PNB entre 2021 et 2023

➤ Marge d'intérêt

En MMAD	2021			2022			2023		
	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net
Opérations avec la clientèle	4 536	386	4 150	4335	365	3970	4 729	491	4 238
Comptes et prêts / emprunts	4 026	369	3 658	3836	350	3486	4 189	452	3 737
Opérations de pensions	-	-	-	2	533	-531	-	27	-27
Opérations de location-financement	509	17	492	499	15	484	540	12	529
Opérations interbancaires	205	668	-463	241	651	-410	355	792	-437
Comptes et prêts / emprunts	24	644	-621	50	634	-584	196	750	-554
Opérations de pensions	181	24	158	190	17	173	158	42	117
Emprunts émis par le groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marge d'intérêt	4 741	1 054	3 687	4576	1016	3560	5 084	1 283	3 801

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Contribution en pourcentage par secteur opérationnel à la marge d'intérêts entre 2021 et 2023

La contribution par activité à la marge d'intérêt du Groupe Société Générale Marocaine de Banques de 2021 à 2023 se détaille comme suit :

En MMAD	Marge d'intérêts par entité		
	2021	2022	2023
Banque de détail	2 864	2 756	2 931
Sociétés de financement spécialisées	815	787	811
Banque offshore	7	17	59
Sociétés de gestion d'actifs	-	-	-
Autres	-	-	-



Total marge d'intérêts	3 687	3560	3 801
-------------------------------	-------	------	-------

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2021 et 2023, la marge d'intérêt émane principalement de la Banque de détail, qui représente, 78% en 2021 77% en 2022, et 77% en 2023 de la marge d'intérêts du Groupe

La hausse de la MNI est due à la hausse de la marge d'intérêt chez SGMB de 6,36% ainsi que la hausse sur les sociétés de financement spécialisés de 3%

La hausse progressive de la marge sur intérêts de la banque offshore depuis 2021 est due à la combinaison des facteurs suivants :

- La hausse de la marge d'intérêts sur l'escompte sans recours. À fin décembre 2023, SGOS a réalisé 29,4 MMAD d'intérêts collectés relatifs à plusieurs opérations d'importation de matières premières ;
- La hausse des intérêts sur comptes créditeurs payés sur les dépôts de SGOS auprès de SG PARIS ;
- La hausse des intérêts sur comptes débiteurs.

Sur la période étudiée, la marge d'intérêt de la banque de détail représente en moyenne 77% du total de la marge d'intérêt consolidée de SGMB en passant de 77,7% en 2021 à 77,1% en 2023.

➤ Marge sur commissions

En MMAD	2021			2022			2023		
	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net
Commissions nettes sur opérations	1 273	226	1 047	1451	323	1128	1 627	388	1 239
avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	0	0	0
avec la clientèle	585	58	527	656	79	577	646	88	558
sur titres	35	5	30	29	5	24	28	7	21
de change	653	163	489	766	239	526	953	293	660
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Prestation de services bancaires et financiers	229	-	229	279	-	279	299	0	299
produits nets de gestion d'OPCVM	13	-	13	15	-	15	16	0	16
produits nets sur moyen de paiement	159	-	159	209	-	209	235	0	235
Assurance	3	-	3	3	-	3	3	0	3
Autres	54	-	54	52	-	52	45	0	45
Produits nets de commissions	1 502	226	1 276	1730	323	1407	1 926	388	1 538

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Contribution en pourcentage par secteur opérationnel à la marge sur commissions entre 2021 et 2023

La contribution par activité à la marge sur commissions du Groupe Société Générale Marocaine de Banques se détaille comme suit :

En MMAD	Marge sur commissions par entité			% Contribution par entité		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023



Banque de détail	1 154	1 287	1474	90%	91%	96%
Sociétés de financement spécialisées	39	42	47	3%	3%	3%
Banque offshore	13	11	13	1%	1%	1%
Sociétés de gestion d'actifs	70	67	4	5%	5%	0%
Autres	0	0	0	0%	0	0%
Total marge sur commissions	1 276	1 407	1 538	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

En 2023, la marge sur commissions provient principalement de la banque de détail qui s'élève à 1 474 MMAD (96% du total marge sur commissions). Sur la période 2021-2023, la banque de détail représente en moyenne 93% du total marge sur commissions consolidée de SGMB.

➤ Résultat des opérations de marché

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
G/P nets sur instruments financiers à la JV par résultat	70	91	30%	111	23%
<i>Titres à revenus fixes</i>	-	-	-	-	-
<i>Réévaluation des positions de change manuel</i>	-	-	-	-	-
<i>Titres de transaction</i>	50	31	-38%	77	>100%
<i>Réévaluation des positions de change manuel</i>	-	-	-	-	-
Autres	20	60	>100%	35	-42%
Gains/Pertes nets des instruments financiers à la J.V par Capitaux Propres	-	-	-	-	-
G/P nets sur instruments financiers dispo. à la vente	-	-	-	-	-
Résultat des opérations de marché	70	91	30%	111	23%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2021 et 2023, le résultat des opérations de marché de Société Générale Marocaine de Banques est passé de 70 MMAD à 111 MMAD. Cette hausse est portée principalement par la JV par résultat des titres de transaction du portefeuille.

Analyse 2021-2022

En 2022, le PNB enregistre une hausse de 2% et s'élève à 5 197 MMAD contre 5 111 MMAD en 2021.

➤ Marge d'intérêt :

La marge d'intérêt constatée en 2022 a enregistré une légère baisse de -3% (-127 MMAD) par rapport à celle de 2021 en raison de la baisse des produits d'intérêts, liée essentiellement aux remboursements anticipés des crédits GE intervenus courant 2021, atténué par les décaissements intervenus au T4 2022. La baisse des produits d'intérêts a également été atténuée par une diminution des charges d'intérêts.

Les produits d'intérêts sont en baisse de -165 MMAD, soit - 3% s'expliquant principalement par :



- ✓ Une baisse des intérêts des crédits à moyen et long terme pour - 211 MMAD lié à un effet volume négatif (remboursement anticipé des crédits accordés aux grandes entreprises courant 2021) et des renégociations des taux à la baisse. Ces évolutions ont été atténuées par la hausse des intérêts sur crédits à court terme pour +131 MMAD du fait d'un effet volume ;
- ✓ Une baisse des intérêts sur les Sociétés de Financement pour - 12 MMAD ;
- ✓ Une contribution négative des filiales pour **-25 MMAD** et un impact négatif des retraitements IAS pour **-25 MMAD**

Les charges d'intérêts sont en baisse de - 4% (- 38 MMAD), en lien avec l'évolution des encours crédits et à l'optimisation du coût des ressources à travers un refinancement optimal au niveau des instruments financiers sur le marché local et via le recours au refinancement devise en fonction de l'évolution des taux.

➤ Marge sur commissions :

La marge sur commissions augmente de 131 MMAD (soit +10,27%) passant de 1 276 MMAD en 2021 à 1 407 en 2023 en raison de :

- ✓ L'augmentation des commissions sur opérations de change pour +66 MMAD, les commissions monétiques pour +26 MMAD et les commissions sur les crédits documentaires pour +7 MMAD ;
- ✓ Une contribution positive des filiales de +21 MMAD.

➤ Gains/pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Sur la période 2021-2022, le poste gains et pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat enregistre une hausse passant de 70 MMAD en 2021 à 91 MMAD en 2022, soit +30%. Cette augmentation est liée principalement à la hausse des gains de réévaluation des titres à la juste valeur par résultat pour 19 MMAD.

Analyse 2022-2023

En 2023, le PNB enregistre une hausse de 7% et s'élève à 5 574 MMAD contre 5 197 MMAD en 2022.

➤ Marge d'intérêt :

La marge d'intérêt constatée en 2023 a enregistré une légère hausse de +7% (+241 MMAD) par rapport à celle de 2022 en raison essentiellement de l'augmentation des produits d'intérêts liée à une hausse de l'activité commerciale tout au long de l'année conjuguée à une hausse des taux de sortie consécutive à la hausse du taux directeur.

La marge d'intérêt est également impactée par hausse du coût de refinancement à la suite de l'augmentation du taux Directeur et les besoins de l'activité.

Les produits d'intérêts (hors placement de trésorerie) sont en hausse de +380 MMAD, soit +11% s'expliquant principalement par :

- ✓ Une hausse des intérêts des crédits à moyen et long terme pour +124 MMAD conjuguée à la hausse des intérêts sur crédits à court terme pour +116 MMAD du fait principalement d'un effet taux. On note une hausse des découverts des comptes courants débiteurs de +49 MMAD du fait d'un effet volume et de progression des intérêts sur crédits à l'habitat de +13 MMAD ;
- ✓ Une hausse des intérêts sur les Sociétés de Financement (Sogefinancement et EQDOM) pour +57 MMAD ;

Les charges d'intérêts sont en hausse de +26% (+267 MMAD), en lien avec la hausse du coût de refinancement à la suite de l'augmentation du taux Directeur et les besoins de l'activité

Une contribution positive des filiales pour **+66 MMAD** et un impact négatif des retraitements IAS pour **-35 MMAD**.

➤ Marge sur commissions :

La marge sur commissions augmente de 131 MMAD (soit +9,30%) passant de 1 407 MMAD en 2022 à 1 538 en 2023 en raison de l'augmentation des commissions sur opérations de change de la salle des marchés pour +96 MMAD, ainsi que les commissions de tenue compte +8 MMAD, les commissions sur flux monétique et moyens de paiement +10 MMAD et les commissions sur flux en devise + 12 MMAD.

➤ Gains/pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Sur la période 2022-2023, le poste gains et pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat enregistre une hausse passant de 91 MMAD en 2022 à 111 MMAD en 2023, soit +22%. Cette augmentation est liée



principalement à la hausse des gains sur bons du Trésor de +53 MMAD, atténué par la baisse des gains de change de -15 MMAD et la baisse des gains de réévaluation JVR de -16 MMAD.

Contribution en pourcentage par secteur opérationnel au PNB entre 2021 et 2023

La contribution par activité au produit net bancaire du Groupe Société Générale Marocaine de Banques se détaille comme suit :

En MMAD	PNB par entité			% Contribution par entité		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Banque de détail	4 140	4 261	4 616	81%	82%	83%
Sociétés de financement spécialisées	860	841	880	17%	16%	16%
Banque offshore	20	28	72	0%	1%	1%
Sociétés de gestion d'actifs	92	68	6	2%	1%	0%
Autres	0	0	0	0%	0%	0%
Total PNB	5 111	5 198	5 574	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2021 et 2023, le PNB émane principalement de la Banque de détail, qui représente 81% en 2021, 82% en 2022 et 83% en 2023 du PNB total du Groupe.

Sur 2021, le PNB est en hausse de 2,36% par l'impact de la MNI sur la filiale EQDOM (société de financement spécialisée) et les commissions sur les sociétés de gestion d'actifs.

En 2022, le PNB a connu une hausse de 1,70%, principalement sous l'effet de l'augmentation du PNB de la Banque de détail qui passe de 4140 à 4261 MMAD soit une augmentation de 121 MMAD.

En 2023, le PNB a connu une hausse de 7%, essentiellement expliquée par la bonne performance de la marge nette d'intérêt pour +241 MMAD conjuguée à la forte progression des commissions et des revenus sur activité de trading pour +175 MMAD. Sur la période étudiée, le produit net bancaire de la banque de détail représente en moyenne 82% du total PNB consolidé de SGMB.

➤ Coefficient d'exploitation bancaire

Le coefficient d'exploitation bancaire de Société Générale Marocaine de Banques évolue comme suit, sur les dernières années :

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Encours brut de crédit (1)	99 615	107 587	8,00%	106 317	-1,18%
Produit net bancaire (2)	5 111	5 197	1,68%	5 574	7,26%
<i>Charges générales d'exploitation</i>	2 230	2 218	-0,54%	2 258	1,80%
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</i>	331	346	4,53%	414	19,46%
Frais généraux (3)	2 561	2 564	0,12%	2 672	4,18%
Coefficient d'exploitation (3) / (2)	50,12%	49,34%	-77 pbs	47,94%	-142 bps
Coût d'exploitation (3)/(1)	2,57%	2,38%	-19 pbs	2,51%	13 pbs

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2021-2022



En 2022, le coefficient d'exploitation s'établit à 49,34% contre 50,12% en 2021, en baisse ainsi de 77 pbs. Cette baisse reflète une meilleure maîtrise des frais généraux (quasi-stabilité de ces charges sur la période 2021-2022) combinée à une hausse du PNB de +1,68%.

Le coût d'exploitation ressort à 2,38% en 2022 contre 2,57% en 2021.

Analyse 2023-2022

En 2023, le coefficient d'exploitation s'établit à 47,94% en 2023 contre 49,34% en 2022, en baisse ainsi de 142 pbs. Cette baisse est une indication positive de l'efficacité opérationnelle vu qu'elle reflète une augmentation du PNB de 7,26%, et une gestion prudente des frais généraux (+4,18% entre 2022 et 2023).

Le coût d'exploitation ressort à 2,51% en 2023 contre 2,38% en 2022.

➤ Frais de gestion

Les frais de gestion de SGMB s'élèvent à 2 672 MMAD en 2023 contre 2 564 en 2022, soit une légère hausse de 107 MMAD. L'évolution de ces frais de gestion entre 2021 et 2023 se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Charges générales d'exploitation	2 230	2 218	-0,54%	2 258	1,80%
<i>dont charges de personnel</i>	1 264	1 258	-0,47%	1 236	-1,7%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	331	346	+4,53%	414	19,46%
Frais de gestion	2 561	2 564	0,12%	2 672	4,2%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2021-2022 :

Sur la période 2021-2022, les frais de gestion sont stables au global avec une hausse de +0,12% par rapport à 2021 pour atteindre 2 564 MMAD en 2022. Les charges du personnel affichent une baisse de -0,47% en 2022 par rapport à 2021 suite à la baisse des provisions sur les avantages du personnel sur l'exercice.

En 2022, les dotations aux amortissements s'élèvent à 346 MMAD, en évolution de +4,53% par rapport à 2021 avec une progression plus forte sur les dotations aux amortissements IT en lien avec la poursuite du programme d'investissement et de transformation de la banque.

Analyse 2022-2023 :

En 2023, les dotations aux amortissements s'élèvent à 414 MMAD, en évolution de +19,46% par rapport à 2022 et résulte de la stratégie d'investissements de la banque, notamment, le développement du digital avec la montée en charge de la digital factory, le développement de nouveaux parcours facilitant les usages de banque à distance.

Les principaux postes du compte « Charges générales d'exploitation » se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Salaires, primes et gratifications	1 003	990	-1,30%	975	-1,52%
Dons et cotisations	17	25	47,06%	15	-40,00%
Autres charges générales d'exploitation	1 210	1 203	-0,58%	1 268	5,40%
Total	2 230	2 218	-0,54%	2 258	1,80%



Les charges générales d'exploitation s'établissent en 2021 à 2 230 MMAD en baisse de 4,04% (-94 MMAD) par rapport à 2020. Cette baisse est portée par l'effet exceptionnel de la participation au fonds COVID 19 pour 110 MMAD. En neutralisant son impact, les charges générales d'exploitation s'établiraient aux alentours de 2 120 MMAD pour une baisse des charges de 8,78%.

En 2022, les charges d'exploitation s'élèvent à 2 218 MMAD en 2022, en baisse par rapport à 2021, soit -0,54%. Cette baisse est tirée principalement par la baisse des frais d'entretien sur l'année 2022 en lien avec les mesures sanitaires déployées sur l'année 2021 associées à la crise sanitaire COVID.

En 2023, les charges d'exploitation s'élèvent à 2 258 MMAD, en hausse par rapport à 2022, soit +1,80%. Cette augmentation est tirée principalement par la hausse des dotations aux amortissements pour +13,7% (+40 MMAD) et résulte de la stratégie d'investissements de la banque, notamment, le développement du digital avec la montée en charge de la digital factory, le développement de nouveaux parcours facilitant les usages de banque à distances. À noter également les investissements dans les domaines régaliens comme la conformité et les exigences réglementaire.

Contribution en pourcentage par secteur opérationnel aux Frais de gestion entre 2021 et 2023

La contribution par activité aux frais de gestion du Groupe Société Générale Marocaine de Banques se détaille comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Banque de détail	2 313	2 269	2 395	90%	88%	90%
Sociétés de financement spécialisée	235	277	264	9%	11%	10%
Banque offshore	5	4	3	0%	0%	0%
Sociétés de gestion d'actifs	8	14	10	1%	1%	0%
Autres	-	-	-	0%	0%	0%
Total Frais de gestion	2 561	2 564	2 672	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2021 et 2023, les frais de gestion émanent principalement de SGMB, 90% en 2021, 88% en 2022 et 90% en 2023 des frais de gestion du Groupe, soit une moyenne de 4,33% sur la période étudiée.

Les frais de gestion prennent en compte la contribution au don séisme du Groupe de SGMA pour 73 MMAD, dont SGMA pour 68 MMAD et EQDOM pour 5 MMAD (constaté en totalité, conformément aux normes IAS). Hors l'impact du don séisme, les frais de gestion sont en hausse de +1,3% (+35 MMAD).

➤ Résultat Brut d'Exploitation

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
PRODUIT NET BANCAIRE	5 111	5 197	+1,68%	5 574	7%
Charges générales d'exploitation	2 230	2 218	-0,54%	2 258	2%
<i>dont charges de personnel</i>	1 264	1 258	-0,47%	1 236	-1,7%
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	331	346	+4,53%	414	19%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 549	2 633	+3,2%	2 902	10%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2021-2022 :



Sur la période 2021-2022, le résultat brut d'exploitation a enregistré une hausse de +3,2% (soit +83 MMAD). Cette hausse résulte essentiellement des effets combinés suivants :

- La hausse du PNB de 86 MMAD (soit +1,68%) comparé à 2021,
- La hausse des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles de + 15 MMAD (soit +4,53%) ;
- La baisse des charges générales d'exploitation de -12 MMAD (soit -0,54%).

Analyse 2022-2023 :

Sur la période 2022-2023, le résultat brut d'exploitation a enregistré une hausse de +10% (soit +269 MMAD). Cette hausse résulte essentiellement des effets combinés suivants :

- La hausse du PNB de 377 MMAD (soit +7%) comparé à 2022,
- La hausse des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles de + 68 MMAD (soit +19%) ;
- La hausse des charges générales d'exploitation de +40 MMAD (soit +2%).

Contribution en pourcentage par secteur opérationnel au résultat brut d'exploitation entre 2021 et 2023

La contribution par activité au résultat brut d'exploitation du Groupe Société Générale Marocaine de Banques se détaille comme suit :

En MMAD	RBE par entité			% Contribution par entité		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Banque de détail	1 849	1 876	2 040	73%	71%	70%
Sociétés de financement spécialisée	625	563	616	25%	21%	21%
Banque offshore	14	24	69	1%	1%	2%
Sociétés de gestion d'actifs	78	54	3	3%	2%	0%
Autres ¹⁵	-17	116	180	-1%	5%	6%
Total RBE	2 549	2 633	2 902	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2021 et 2023, le RBE émane principalement de SGMB, qui représente 73% en 2021, 71% en 2022 et 70% en 2023 du résultat brut d'exploitation du Groupe, soit une moyenne de 71% sur la période étudiée.

Le RBE est en hausse de +10% sous l'effet positif conjugué de l'augmentation du PNB et des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.

¹⁵ Foncimo, La Marocaine Vie, Sogecapital Bourse, Investima, ALD, etc



➤ Coût du risque

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Dotations aux provisions	-2 090	-1 609	-23%	-2 676	66%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-1 848	-1 525	-17%	-2 532	66%
<i>Bucket 1</i>	-10	-64	>100%	-46	-29%
<i>Bucket 2</i>	-1	-209	>100%	-193	-8%
<i>Bucket 3</i>	-1 837	-1 251	-32%	-2 293	83%
Provisions engagements par signature	-67	-62	-8%	-93	50%
<i>Bucket 1</i>	-1	-0,03	-98%	0	-100%
<i>Bucket 2</i>	-9	0	-100%	0	0%
<i>Bucket 3</i>	-57	-62	8%	-93	50%
Autres provisions pour risques et charges	-174	-22	-87%	-51	134%
Reprises de provisions	1 328	1 180	-11%	2 739	132%
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 241	1 098	-12%	2 630	140%
<i>Bucket 1</i>	228	189	-17%	23	-88%
<i>Bucket 2</i>	115	0	-100%	16	>100%
<i>Bucket 3</i>	898	909	1%	2 591	185%
Reprises de provisions engagements par signature	49	58	18%	82	41%
<i>Bucket 1</i>	0	18	-	0	-100%
<i>Bucket 2</i>	0	5	-	0	-100%
<i>Bucket 3</i>	48	35	-27%	82	135%
Reprises des autres provisions pour risques et charges	38	24	-37%	27	12%
Variation des provisions	-455	-300	-34%	-726	142%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-57	-30	-47%	-40	31%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-407	-287	-29%	-713	148%
Récupérations sur prêts et créances amorties	35	24	-32%	38	58%
Autres pertes	-26	-6	-76%	-11	75%
Coût du risque	-1 216	-729	40%	-663	-9%
<i>dont coût de risque contrepartie</i>	- 1080	-596	-45%	-617	4%
<i>dont coût de risque de crédit</i>	-136	-133	-2%	-46	-65%
Encours en souffrance brut	17 299	17 452	1%	16 151	-7%
Coût du risque / Encours en souffrance brut	-7%	-4%	-300 pbs	-4,11%	-7 pbs



Encours net	87 933	95 481	9%	94 308	-1%
Coût du risque / Encours net	1,4%	0,76%	-64 pbs	0,70%	-6 pbs

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2021-2022 :

Le coût du risque enregistre une baisse de 40% en 2022 par rapport à 2021 pour s'établir à 729 MMAD.

Cette baisse s'explique par la baisse des dotations aux provisions sur la même période de 23% en passant de 2 090 MMAD en 2021 à 1 609 MMAD en 2022 et il s'agit essentiellement des provisions pour dépréciation des prêts et créances qui passent de 1 848 MMAD à 1 525 MMAD entre 2021 et 2022. Ces provisions sont classées à près de 82% en créances en souffrances (Bucket 3)

Les autres provisions pour risques et charges passent de 174 MMAD à 22 MMAD ; soit une baisse de -87% entre 2021 et 2022. Cette évolution est liée à un provisionnement en risque opérationnel à fin 2021.

Par ailleurs, les reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances diminuent et passent de 1 241 MMAD à 1 098 MMAD sur la même période.

Cette baisse du CNR en consolidé s'explique principalement par :

- les bonnes performances d'actions de recouvrement et suivi de portefeuilles en 2022 ;
- la sortie progressive des effets de la crise COVID.

Le CNR EQDOM est en baisse à 123 bps en 2022 vs 163 bps en 2021 s'expliquant principalement par :

- La sortie de crise COVID et la réouverture définitive des frontières ayant permis la reprise du secteur touristique et des activités connexes ;
- La stabilisation de la dégradation des dossiers moratoires ;
- Une meilleure qualité de l'octroi des crédits traduite par l'amélioration des indicateurs de risque à l'octroi des crédits ;
- Une amélioration des performances du recouvrement à l'issue des renforts de ressources et de la revue de certains processus de recouvrement.

Le montant des pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées diminue de 27 MMAD passant de 57 MMAD à 30 MMAD. Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées ont connu une baisse de 120 MMAD passant de 407 MMAD en 2021 à 287 MMAD en 2022.

La norme NDOD consiste à :

- Mettre automatiquement en défaut en cas d'arriérés de paiement > 90 jours avec possibilité d'application d'un seuil de matérialité.
- Mettre en défaut d'un débiteur lorsqu'il existe une situation d'absence probable de paiement, c'est-à-dire que l'on estime que le débiteur ne sera pas en mesure d'honorer pleinement son obligation. Des critères de mise en défaut peuvent s'appliquer, qu'il y ait ou non des arriérés de paiement par ailleurs.
- Instaurer une période de probation (franchise) de 90 jours. Les conditions de mise en Défaut ne sont plus remplies, l'ensemble des impayés du débiteur a été apuré, le client a repris ses paiements réguliers et il n'y a pas eu d'incident depuis au moins 90 jours.

Le ratio coût du risque sur les encours en souffrance baisse de 300 Pbs et s'explique par une bonne performance du CNR sur l'année 2022 malgré une légère hausse des encours en souffrance.

Dans la même optique, le ratio coût du risque sur les encours nets enregistre également une baisse de 64 points de base sur la période 2021-2022, passant de 1,4% en 2021 à 0,76% en 2022 expliquée par une meilleure maîtrise du coût du risque.



Analyse 2022-2023 :

Le coût du risque enregistre une baisse de -9% en 2023 par rapport à 2022 pour s'établir à 663 MMAD.

Cette baisse s'explique principalement par la hausse des reprises aux provisions sur la même période de 132% en passant de 1 180 MMAD en 2022 à 2 739 MMAD en 2023 et il s'agit essentiellement des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances qui passent de 1 241 MMAD à 2 630 MMAD entre 2022 et 2023. Ces provisions sont classées principalement en créances en souffrance (Bucket 3).

Les autres provisions pour risques et charges passent de 22 MMAD à 51 MMAD ; soit une hausse de 134% entre 2022 et 2023. Cette évolution est liée à un provisionnement en risque opérationnel.

Suivant la même tendance, les dotations de provisions pour dépréciation des prêts et créances augmentent et passent de 1 525 MMAD à 2 532 MMAD sur la même période expliqués principalement par la hausse de 83% des provisions pour dépréciation des prêts et créances (Bucket 3) pour s'installer à 2 293 en 2023, suite au passage en défaut de gros dossiers Corporate ainsi que le renforcement de vieux dossiers en défaut.

Cette baisse du CNR en consolidé s'explique principalement par :

- Les bonnes performances d'actions de recouvrement et suivi de portefeuilles en 2023 ;
- La sortie du défaut des dossiers d'hôtellerie fin 2023 ;
- La cession, à un cabinet de recouvrement, des créances en souffrance « ATLAS » fin 2023 ;
- Le renforcement du niveau de provisionnement sur les anciens dossiers en défaut.

Le montant des pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées augmente de +10 MMAD passant de 30 MMAD à 40 MMAD. Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées ont connu une hausse de +426 MMAD passant de 287 MMAD en 2022 à 713 MMAD en 2023 y compris la cession des créances en souffrance « ATLAS ».

La norme NDOD consiste à :

- Mettre automatiquement en défaut en cas d'arriérés de paiement > 90 jours avec possibilité d'application d'un seuil de matérialité.
- Mettre en défaut d'un débiteur lorsqu'il existe une situation d'absence probable de paiement, c'est-à-dire que l'on estime que le débiteur ne sera pas en mesure d'honorer pleinement son obligation. Des critères de mise en défaut peuvent s'appliquer, qu'il y ait ou non des arriérés de paiement par ailleurs.
- Instaurer une période de probation (franchise) de 90 jours. Les conditions de mise en Défaut ne sont plus remplies, l'ensemble des impayés du débiteur a été apuré, le client a repris ses paiements réguliers et il n'y a pas eu d'incident depuis au moins 90 jours.

Le ratio coût du risque sur les encours en souffrance baisse de 7 bps et s'explique par la baisse du CNR accompagnée d'une baisse des encours en souffrance.

Par ailleurs, le ratio coût du risque sur les encours nets enregistre une baisse de 6 points de base sur la période 2022-2023, passant de 0,76% en 2022 à 0,70% en 2023 expliquée par une maîtrise du coût du risque.

La contribution des filiales à la formation du coût du risque se présente comme suit :

En MMAD	Coût du risque par entité		
	2021	2022	2023
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DES BANQUES	884	533	497
SOGELEASE	64	62	52
EQDOM	265	127	112
SOGEFINANCEMENT	-	-	-
SG TANGER BANQUE OFFSHORE Locale (USD)	-1	-1	1
SOGECAPITAL BOURSE	-	-	1



ATHENA COURTAGE	0	-	-
INVESTIMA		2	-
FONCIMMO	4	6	-
Total coût du risque	1 216	729	663

Contribution au coût du risque par activité opérationnelle :

La contribution par secteur opérationnel au coût du risque de Société Générale Marocaine de Banques entre 2021 et 2023 se présente comme suit

En MMAD	Coût du risque par entité		
	2021	2022	2023
Banque de détail	888	541	498
Sociétés de financement spécialisées	329	189	164
Banque offshore	-1	-1	1
Sociétés de gestion d'actifs	-	-	-
Autres	-	-	-
Total coût du risque	1 216	729	663

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2021 et 2023, le coût du risque émane principalement de la banque de détail, qui représente 73% en 2021, 74% en 2022 et 75% en 2023 du total CNR du Groupe.

Sur la période étudiée, le coût du risque de la banque de détail représente en moyenne 74% du total CNR consolidé de SGMB.

Evolution des créances en souffrance brutes/créances sur la clientèle et répartition par pôle d'activité:

L'évolution des créances en souffrance brutes/créances sur la clientèle entre 2021 et 2023 se présente comme suit:

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Créances en souffrances brutes	16 532	17 452	5,57%	16 151	-7,45%
Créances sur la clientèle brutes	99 615	107 587	8,00%	106 317	-1,2%
Provision sur les créances en souffrance	10 765	11 109	3,19%	10 811	-2,7%



Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2021 et 2022, les créances en souffrance brutes sont passées de 16,5 Mds MAD à 17,4 Mds MAD. Les créances sur la clientèle quant à elles se sont établies à 107,5 Mds MAD en 2022 contre 99,6 Md MAD en 2021.

Sur la même période, les provisions sur les créances en souffrance sont passées de 10,7 Mds MAD en 2021 à 11,1 Mds MAD en 2022.

La hausse des provisions sur les créances en souffrance s'explique principalement par l'entrée en vigueur de la norme NDOD depuis 2021 ainsi que le passage en défaut sur le secteur de l'hôtellerie suite des reports en plus du renforcement du niveau de provisions sur des dossiers en défaut.

Entre 2022 et 2023, les créances en souffrance brutes sont passés de 17,4 Mds MAD à 16,1 Mds MAD, soit une baisse de l'ordre de 7,45%. Les créances sur la clientèle quant à elles se sont établies à 106,3 Mds MAD en 2023 contre 107,5 Mds MAD.

Sur la même période, les provisions sur les créances en souffrance sont passées de 11,1 Mds MAD en 2022 à 10,8 Mds MAD en 2023, soit une baisse de 2,7%.

La baisse des provisions sur les créances en souffrance s'explique principalement par l'opération de cession des créances en souffrance « ATLAS » et la sortie du défaut des hôtels.

La répartition des créances en souffrance brutes/créances sur la clientèle entre 2021 et 2023 se présente comme suit :

En MMAD	Banque de détail	Société de financement spécialisées	Banque offshore	Sociétés de gestion d'actifs	Autres
31/12/2021					
Créances en souffrances brutes	12 382	4 138	12	-	-
Créances sur la clientèle brutes	80 944	18 245	426	-	-
Provision sur les créances en souffrance	-8 744	-2 011	-10	-	-
31/12/2022					
Créances en souffrances brutes	13 529	3 912	11	-	-
Créances sur la clientèle brutes	89 176	17 555	857	-	-
Provision sur les créances en souffrance	-9 019	-2 079	-11	-	-
31/12/2023					
Créances en souffrances brutes	12 545	3 595	11	-	-
Créances sur la clientèle brutes	87 889	17 527	901	-	-
Provision sur les créances en souffrance	-8 696	-2 104	-11	-	-

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

En 2021, la Banque de détail s'accapare 75% des créances en souffrance brutes, suivie par les sociétés de financement spécialisées (25% des créances en souffrance brutes), puis de la banque offshore pour le reliquat.

En 2022, la Banque de détail s'accapare 78% des créances en souffrance brutes, suivie par les sociétés de financement spécialisées (22% des créances en souffrance brutes), puis de la banque offshore pour le reliquat.

Le niveau des créances en souffrance d'Eqdom est resté stable comparé à 2021 autour de 1 990 MMAD qui s'explique essentiellement par la radiation de 110 MMAD d'encours en souffrance.



En 2023, Banque de détail s'accapare 77,7% des créances en souffrance brutes, suivie par les sociétés de financement spécialisées (22,3% des créances en souffrance brutes), puis de la banque offshore pour le reliquat.

Principaux indicateurs de risque :

• Taux de couverture¹⁶

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Créances brutes en souffrances (1)	16 532	17 452	5,57%	16 151	-7,45%
Provisions (2)	10 765	11 109	3,19%	10 811	-2,7%
Taux de couverture (2) / (1)	65,12%	63,65%	-147 pbs	66,94%	+329 pbs

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Le taux de couverture s'établit à 63,65% au 31/12/2022 et s'inscrit à la baisse de 147 pbs par rapport à l'exercice précédent. La baisse du taux de couverture s'explique par les récentes entrées en défaut. A noter que le taux de couverture s'améliore tout au long du séjour en défaut.

Au 31/12/2023, le taux de couverture s'établit à 66,94% et s'inscrit à la hausse de +329 pbs par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par le renforcement du taux de couverture sur les anciens défauts ainsi que par la variation des encours à la suite des actions de recouvrement.

• Taux de contentieux¹⁷

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Créances brutes en souffrance (1)	16 532	17 452	5,57%	16 151	-7,45%
Encours brut de crédits (2)	99 615	107 587	8,00%	106 317	-1,20%
Taux de contentieux (1) / (2)	16,60%	16,22%	-38 pbs	15,19%	-103 pbs

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2021 – 2022 :

Le taux de contentieux s'établit à 16,22% au 31/12/2022 et s'inscrit à la baisse de 38 pbs par rapport à l'exercice précédent grâce à la bonne performance en termes de recouvrement conjuguée à l'évolution favorable des encours bruts de crédits.

Le taux de contentieux EQDOM s'établit à 15,43% contre 13,76% en 2021. Cette hausse s'explique par les transferts au contentieux des défauts de la période Covid.

Analyse 2022 – 2023 :

Le taux de contentieux est en amélioration, il est de 15,2% au 31/12/2023 et s'inscrit à la baisse de 103 pbs par rapport à l'exercice précédent grâce à la bonne performance en termes de recouvrement et la cession des créances compromises.

➤ **Résultat d'exploitation**

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 549	2 633	3%	2 902	10%
Coût du risque	1 216	729	-40%	663	-9%

¹⁶ Provisions sur créances en souffrance / créances en souffrance

¹⁷ Créances en souffrances / Encours brut de crédits



RESULTAT D'EXPLOITATION	1 333	1 903	43%	2 239	18%
--------------------------------	--------------	--------------	------------	--------------	------------

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2021-2022

Sur la période 2021-2022, le résultat d'exploitation a enregistré une hausse de 43% passant de 1 333 MMAD en 2021 à 1 903 MMAD en 2022, principalement liée à la baisse importante du coût du risque passant de 1 216 MMAD en 2021 à 729 MMAD en 2022.

Le coût du risque est constitué du risque de contrepartie qui s'établit à 596 MMAD en 2022 contre 1 080 MMAD en 2021 et du risque opérationnel qui atteint 133 MMAD en 2022 contre 136 MMAD en 2021.

Analyse 2022-2023

Sur la période 2022-2023, le résultat d'exploitation a enregistré une hausse de 18% passant de 1 903 MMAD en 2022 à 2 239 MMAD en 2023, principalement liée à la baisse importante du coût du risque de -9%

Le coût du risque est constitué du risque de contrepartie qui s'établit à 617 MMAD en 2023 contre 596 MMAD en 2022 et du risque opérationnel qui atteint 46 MMAD en 2023 contre 133 MMAD en 2022.

Contribution des différentes filiales consolidées au résultat d'exploitation retraité des flux intragroupe

Entité Consolidée En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23	Part 2021	Part 2022	Part 2023
SGMB	868	1342	55%	1543	15%	65,09%	70%	69%
SOGELEASE	205	178	-13%	232	30%	15,37%	9%	10%
EQDOM	90	194	116%	219	13%	6,74%	10%	10%
ATHENA courtage	90	96	7%	92	-4%	6,72%	5%	4%
SOGE CAPITAL GESTION	51	50	-2%	71	42%	3,86%	3%	3%
OFFSHORE	15	24	60%	67	179%	1,13%	1%	3%
INVESTIMA	14	22	57%	23	5%	1,09%	1%	1%
SOGEBOURSE	12	9	-25%	8	-11%	0,93%	0%	0%
SOGEPLACEMENT	4	4	0%	4	0%	0,29%	0%	0%
FONCIMMO	0	-1	0%	-	-100%	-0,03%	0%	0%
SOGEFINANCEMENT	1	0	-100%	-	-	0,10%	0%	0%
SOGE CAPITAL INVESTISSEMENT	-	-	-	-1	100%	-	-	0%
NEMA	-	-	-	-1	100%	-	-	0%
SOGEFONCIERE	-	-	-	-2	100%	-	-	0%
SOGECCONTACT	-17	-14	18%	-16	-14%	-1,27%	-1%	-1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 333	1 904	43%	2 239	18%	100,00%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

A fin 2021, le résultat d'exploitation s'est stabilisé à 1 333 MMAD en augmentation de 6,56% par rapport à 2020. SGMB a contribué à la formation de ce résultat à hauteur de 65% suivie de SOGELEASE à hauteur de 15% et EQDOM à hauteur de 7%.

A fin 2022, le résultat d'exploitation s'est établi à 1 904 MMAD, en hausse de 43% par rapport à 2021. Par filiale, SGMB a contribué à la formation de ce résultat à hauteur de 70%, suivie d'EQDOM avec 10%, ensuite Sogelease et Athena avec respectivement 9% et 5%

A fin 2023, le résultat d'exploitation s'est établi à 2 239 MMAD, en hausse de 18% par rapport à 2022. Par filiale, SGMB a contribué à la formation de ce résultat à hauteur de 69%, suivie d'EQDOM et SOGELEASE avec 10%, ensuite Athena avec 4%

Résultat net part du groupe



En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var22/23
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 549	2 633	3%	2 902	10%
Coût du risque	1 216	729	-40%	663	-9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 333	1904	43%	2 239	18%
+/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	49	53	8%	56	6%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	33	0,45	-98,6%	-36	<-100%
RESULTAT AVANT IMPOT	1 415	1 958	38%	2 258	15%
- Impôt sur les résultats	581	700	20%	897	28%
RESULTAT NET	834	1 258	51%	1 362	8%
Intérêts minoritaires	19	52	174%	44	-15%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	815	1 206	48%	1 317	9%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2021-2022

En 2022, le RNPG s'élève à 1 206 MMAD, enregistrant ainsi une hausse de +48% (soit +392 MMAD) comparé à 2021. Cette hausse importante résulte des effets suivants :

- La hausse du résultat d'exploitation de +43% comparé à 2021, principalement liée à la baisse du coût du risque de -40% sur la période 2021-2022 ;
- L'augmentation de l'IS de +20% pour s'établir à 700 MMAD en 2022 contre 581 MMAD en 2021 ;
- La hausse des intérêts minoritaires de 29 MMAD pour atteindre 52 MMAD en 2022 contre 19 MMAD en 2021 ;
- L'enregistrement d'une perte nets sur autres actifs relatifs à de 6 MMAD en 2022 contre un gain net de 32,77 en 2021.

Analyse 2022-2023

En 2023, le RNPG s'élève à 1 317 MMAD, enregistrant ainsi une hausse de +9% (soit +110 MMAD) comparé à 2022. Cette hausse importante résulte des effets suivants :

- La hausse du résultat d'exploitation de +18% comparé à 2022, principalement liée à la baisse du coût du risque de -9% sur la période 2022-2023 ;
- L'augmentation de l'IS de +28% pour s'établir à 897 MMAD en 2023 contre 700 MMAD en 2022 en raison de la constatation d'une dotation aux provisions pour risques généraux de 115 MMAD non



déductible fiscalement, de la hausse du taux nominal de 0,75% et de la hausse de la contribution à la cohésion sociale ;

- La baisse des intérêts minoritaires de -8 MMAD pour atteindre 44 MMAD en 2023 contre 52 MMAD en 2022 ;
- L'enregistrement d'une perte nets sur autres actifs de -36 MMAD en 2023 contre un gain net de 0,45 en 2022.

➤ Contribution des filiales à la formation du RNPG

Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque filiale à la formation du RNPG au titre des exercices 2021, 2022 et 2023 :

Entité Consolidée	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23	Part 2021	Part 2022	Part 2023
SGMB	604	966	60%	809	-16%	74,21%	80,0%	61%
EQDOM	16	55	244%	98	78%	1,92%	4,6%	7%
SOGELEASE	55	32	-40%	193	>100%	6,74%	2,7%	15%
ATHENA courtage	57	60	5%	59	-2%	7,02%	5,0%	4%
SOGECAPITAL GESTION	27	25	-7%	53	112%	3,34%	2,1%	4%
OFFSHORE	6	10	67%	49	390%	0,74%	0,8%	4%
LMV	58	46	-21%	49	7%	7,11%	3,8%	4%
INVESTIMA	4	6	50%	11	83%	0,47%	0,5%	1%
ALD AUTOMOTIVE	-9	7	-178%	7	0%	-1,07%	0,6%	1%
SOGEBOURSE	4	1	-75%	7	600%	0,44%	0,1%	1%
SOGEPLACEMENT	0	0	0%	4	100%	0,06%	0,0%	0%
SOGEFINANCEMENT	-1	-2	100%	0	-100%	-0,18%	-0,2%	0%
FONCIMMO	-3	-3	0%	0	-100%	-0,38%	-0,2%	0%
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	-	-	-	-1	100%	-	-	0%
SOGEFONCIERE	-	-	-	-2	100%	-	-	0%
SOGECCONTACT	-3	4	>100%	-18	>-100%	-0,43%	0,3%	-2%
RNPG Global	815	1 207	48%	1 317	9,11%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

En 2021, le RNPG augmente de 6% pour s'établir à 815 MMAD contre 769 MMAD en 2020.

SGMB contribue à hauteur de 74,2% au RNPG global de 2021 contre 50% en 2020, suivie par LMV avec une contribution de 7,11% contre 5,84% en 2020 et ATHENA courtage avec une contribution de 7,02%.

En 2022, le RNPG enregistre une hausse de +48% passant de 815 MMAD en 2021 à 1 207 MMAD en 2022, porté par le bon résultat de la SGMB qui augmente de 60% tirant ainsi que RNPG consolidé.



En 2023, le RNPG enregistre une baisse de 1,99% passant de 1 207 MMAD en 2022 à 1 317 MMAD en 2023, porté par le bon résultat de SOGELEASE qui augmente de 32 MMAD en 2022 à 193 MMAD en tirant ainsi le RNPG consolidé.

SGMB contribue à hauteur de 61% au RNPG global de 2023 contre 80% en 2022, suivie par EQDOM avec une contribution de 7% et SOGELEASE avec une contribution de 15%.

Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Résultat net consolidé (1)	834	1 257	51%	1 362	8%
Fonds propres (hors résultat net) (2)	12 595	13 214	5%	13 859	5%
Actifs (3)	110 885	121 319	9%	120 195	-1%
Return On Equity (ROE) (1)/(2)	6,62%	9,52%	+290 pbs	9,82%	+31 pbs
Return On Assets (ROA) (1)/(3)	0,75%	1,04%	+29 pbs	1,13%	+10 pbs

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2021 et 2023, les fonds propres (hors résultat net) de la banque évoluent à un TCAM de 5% passant de 12 595 MMAD à 13 859 MMAD. Pour leur part, les actifs évoluent à un TCAM de 4,1% et s'établissent à 120 195 MMAD en 2023 contre 121 319 MMAD en 2022.

En 2021, le ROE s'est établit à 6,62%, en hausse de 6 pbs en raison de l'augmentation du résultat net consolidé.

En 2021, le ROA s'établit à 0,75% en hausse de 4 pbs en raison de l'effet combiné de la hausse du résultat net consolidé et de la baisse de l'actif.

En 2022, le ROE s'est établit à 9,52%, en amélioration de 290 pbs par rapport à 2021 principalement portée par une hausse plus importante du résultat net consolidé (+51% sur la période 2021-2022) comparée à celle enregistrée au niveau des fonds propres (hors résultat net).

En 2022, le ROA s'est établit à 1,04%, en hausse de +28 pbs comparé à 2021 sous l'effet d'une augmentation plus importante du résultat net consolidé (+51%) comparé à la hausse des actifs (+9%).

En 2023, le ROE s'est établit à 9,82%, en amélioration de 31 pbs par rapport à 2022 principalement portée par une hausse plus importante du résultat net consolidé (+8% sur la période 2022-2023) comparée à celle enregistrée au niveau des fonds propres (hors résultat net).

En 2023, le ROA s'est établit à 1,13%, en hausse de +10 pbs comparé à 2022 sous l'effet d'une augmentation du résultat net consolidé (+8%) comparé à la baisse des actifs (-1%).



VI. Bilan consolidé IFRS

Analyse du bilan consolidé IFRS

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Actif	110 885	121 319	9%	120 195	-1%
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 020	5 629	86%	1 389	-75%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 641	2 557	-4%	2 736	7%
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	2 614	2 458	-6%	7 270	>100%
Prêts et créances sur la clientèle	87 933	95 481	9%	94 308	-1%
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Titres au coût amorti	7 722	7 895	2%	6 945	-12%
Actifs d'impôt courants	793	844	6%	1 014	20%
Actifs d'impôt différé	1 789	1 839	3%	1 800	-2%
Comptes de régularisation et autres actifs	665	690	4%	469	-32%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	446	476	7,00%	431	-9,45%
Immeubles de placement	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	2 089	2 105	1%	2 261	7%
Immobilisations incorporelles	882	1 054	20%	1 280	21%
Écarts d'acquisition	292	292	0%	292	0%
Passif	110 885	121 319	9%	120 195	-1%
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	42	34	-19%	31	-9%
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 310	10 111	>100%	8 656	-14%
Dettes envers la clientèle	69 468	72 729	5%	73 554	1%
Titres de créance émis	15 057	14 370	-5%	13 729	-4%
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couvert en taux	-	-	-	-	-
Passifs d'impôt exigible	1 166	1 280	10%	1 744	36%
Passifs d'impôt différé	736	776	5%	774	0%
Comptes de régularisation et autres passifs	4 512	4 328	-4%	3 689	-15%



Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Provisions Techniques des contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Provisions	1 284	1 213	-6%	1 163	-4%
Subventions et fonds assimilés	-	-	-	-	n/a
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2 882	2 006	-30%	1 635	-19%
Capitaux propres	13 429	14 472	8%	15 221	5%
Capitaux propres part du groupe	12 732	13 705	8%	14 506	5%
<i>Capital et réserves liées</i>	10 934	11 443	5%	12 061	5%
<i>Réserves consolidées – part du groupe</i>	983	1 108	13%	1 088	-2%
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	-	0	-	-	-
<i>Résultat de l'exercice – part du groupe</i>	815	1 206	48%	1 317	9%
Intérêts minoritaires	697	716	3%	714	0%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2021-2022 :

A fin décembre 2022, le total actif consolidé s'est élevé à 121 319 MMAD contre 110 885 MMAD à fin décembre 2022, soit une hausse de 10 434 MMAD. Cette augmentation provient essentiellement des effets suivants :

- La hausse de 7 548 MMAD (soit +9%) des prêts et créances sur la clientèle et assimilés ;
- La hausse de 2 609 MMAD (soit +86%) des valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, services des chèques postaux ;
- L'augmentation de 173 MMAD (soit +2%) des titres au coût amorti ;
- La hausse de 172 MMAD (soit +20%) des immobilisations incorporelles ;

Le total passif consolidé s'est élevé à 121 319 MMAD en hausse de 10 434 MMAD par rapport à 2021. Cette hausse résulte principalement des évolutions suivantes :

- La hausse de 7 801 MMAD (> +100%) des dettes envers les établissements de crédit et assimilés ;
- La hausse de 3 261 MMAD (+5%) des dettes envers la clientèle ;
- La baisse de 687 MMAD (-5%) des titres de créances émis.

Analyse 2022-2023 :

A fin décembre 2023, le total actif consolidé s'est élevé à 120 195 MMAD contre 121 319 MMAD à fin décembre 2022, soit une baisse de -1 124 MMAD. Cette baisse s'explique essentiellement par :

- La baisse de -4 240 MMAD (soit -75%) des valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, services des chèques postaux ; liée aux placements des excédents de cash effectués auprès des établissements de crédits en fin d'année, sous forme d'opérations de valeurs reçus en pension et de prêts interbancaires ;
- La baisse de -1 173 MMAD (soit -1%) des prêts et créances sur la clientèle et assimilés
- La baisse des titres au coût amorti de -950 MMAD liée à une diminution des bons du trésor d'investissement en raison de l'activité ;
- La hausse de +4 812 MMAD des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés ;

Le total passif consolidé s'est élevé à 120 195 MMAD en baisse de -1 124 MMAD par rapport à 2021. Cette baisse résulte principalement des évolutions suivantes :

- La baisse de -1 455 MMAD (-14%) des dettes envers les établissements de crédit et assimilés ;



- La baisse de -641 MMAD (-4%) des titres de créances émis.
- La hausse de + 825 MMAD (+1%) des dettes envers la clientèle ;

Analyse des actifs financiers à la juste valeur par résultat

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 025	1 979	-2%	2 181	10%
Dont Titres cotés	-	-	-	-	-
Dont Titres non cotés	2 025	1 979	-2%	2 181	10%
Actions et autres titres à revenu variable	498	493	-1%	523	6%
Dont Titres cotés	-	-	-	-	-
Dont Titres non cotés	498	493	-1%	523	6%
Instruments dérivés	118	85	-28%	32	-62%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 641	2 557	-3%	2 736	7%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2021 – 2022 :

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat s'établissent à 2 557 MMAD à fin 2022 en baisse de -84 MMAD par rapport à 2021. Cette variation porte essentiellement sur la baisse pour -79 MMAD des BDT de trading.

Analyse 2022 – 2023 :

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat s'établissent à 2 736 MMAD à fin 2023 en hausse de +179 MMAD par rapport à 2022. Cette variation porte essentiellement sur l'évolution pour +202 MMAD des bons de Trésor.

➤ Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés de Société Générale Marocaine de Banques s'établissent à 7 270 MMAD à fin 2023.

L'évolution des prêts et créances du Groupe entre 2021 et 2023 se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Comptes à vue	877	325	-63%	392	20%
Prêts	1 740	2 136	23%	4 653	>100%
Opérations de pension	-	-	-	2 228	>100%
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits avant dépréciation	2 616	2 461	-6%	7 272	>100%
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-2	-4	-100%	-3	29%
<i>Bucket 1</i>	-2	-4	-100%	-3	29%
<i>Bucket 2</i>	-	-	-	-	-

Bucket 3	-	-	-	-	-
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits nets de dépréciation	2 614	2 457	-6%	7 270	>100%
Total actif	110 885	121 319	9%	120 195	-1%
Total des prêts et créances sur les EC en % du total actif	2,4%	2,0%	-40 bps	6,0%	400 bps

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2021-2022 :

A fin 2022, les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés ont baissé de 6% comparé à fin 2021, passant de 2 614 MMAD à fin 2021 à 2 457 MMAD à fin 2022. Cette baisse résulte principalement de la baisse des comptes à vues de 63%.

Les opérations de pension présentent un solde nul à fin 2022.

La baisse des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits avant dépréciation, correspond à un effet de glissement des créances à vue sur EC (découverts aux EC/comptes créditeurs EC) au profit des prêts aux EC en JJ (« au Jour le Jour ») et à terme, (à l'instar de la variation 2020/2021), conjugué à une baisse des « autres crédits » en 2022.

Analyse 2022-2023 :

A fin 2023, les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés ont augmenté de plus de 100% comparé à fin 2022, passant de 2 457 MMAD à fin 2022 à 7 270 MMAD à fin 2023. Cette hausse résulte principalement de l'activité de placement des excédents de trésorerie sous forme de valeurs reçues en pension et de prêts interbancaires se traduisant par :

- Hausse des valeurs reçues en pension à terme des établissements de crédit pour +2 Mds MAD en 2023 ;
- Hausse des prêts de trésorerie de +1 Md MAD ;
- Hausse des comptes et prêts de trésorerie à terme de +1 Md MAD.

Contribution aux prêts et créances envers les établissements de crédit par pôle d'activité entre 2021-2023

La contribution aux prêts et créances envers les établissements de crédit par pôle d'activité entre 2021 et 2023 se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023
Banque de détail	2 040	2 269	7 187
Société de financement spécialisées	5	3	2
Banque offshore	367	185	81
Sociétés de gestion d'actifs	200	-	-
Autres	-	-	-
Total prêts et créances sur les EC	2 614	2 457	7 270

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Entre 2021 et 2023, les prêts et créances sur les établissements de crédit émanent principalement de la banque de détail, qui représente 78% en 2021, 92% en 2022 et 99% en 2023 des prêts et créances envers les établissements de crédit.

Sur la période étudiée, la banque de détail contribue en moyenne à 90% du total des prêts et créances envers les établissements de crédit consolidé de SGMB.

➤ Prêts et créances sur la clientèle

Les prêts et créances sur la clientèle de Société Générale Marocaine de Banques nets de dépréciation s'établissent à 94 308 MMAD à fin 2023.



L'évolution des prêts et créances du Groupe entre 2021 et 2023 se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Comptes ordinaires	7 049	7 985	13%	7 877	-1%
Prêts consentis à la clientèle	81 608	88 857	9%	87 555	-1%
Opérations de pension	-	-	-	-	-
Opérations de location-financement	10 958	10 745	-2%	10 885	1%
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	99 615	107 587	8%	106 317	-1%
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	11 682	12 106	4%	12 009	-1%
Bucket 1	588	466	-21%	490	5%
Bucket 2	329	532	62%	708	33%
Bucket 3	10 765	11 109	3%	10 811	-3%
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	87 933	95 481	9%	94 308	-1%
Total actif	110 885	121 319	9%	120 195	-1%
Total des prêts et créances sur la clientèle en % du total actif	79,3%	78,7%	-64 bps	78,5%	-24 bps

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2021 – 2022 :

A fin 2022, les prêts et créances sur la clientèle (nets de dépréciation) a enregistré une hausse de +9% passant de 87 933 MMAD à fin 2021 à 95 481 MMAD à fin 2022, porté principalement par l'augmentation des Bucket 2 (+62%) et cela malgré la diminution de 21% des Bucket 1.

Hors provisions, les encours sont en hausse de 8 Mrds MAD passant de 99 615 MMAD à 107 587 MMAD, cette évolution s'explique principalement par :

- Hausse des crédits de trésorerie pour 3 Mrds MAD ;
- Hausse des crédits immobiliers pour 1 Mrd MAD ;
- Hausse des crédits équipement de 1 Mrd MAD ;
- Hausse des comptes ordinaires de 0,9 Mrds MAD;
- Hausse de l'activité d'affacturage et des autres crédits pour 600 MMAD ;
- Baisse des encours de l'activité de location-financement pour – 213 MMAD.

La part des prêts et créances sur la clientèle dans le total actif est passée de 79,3% en 2021 à 78,7% à fin 2022.

Analyse 2022-2023

A fin 2023, les prêts et créances sur la clientèle (nets de dépréciation) a enregistré une baisse de -1% passant de 95 481 MMAD à fin 2022 à 94 308 MMAD à fin 2023, porté principalement par la diminution des Bucket 3 (-298 MMAD) atténuée par l'augmentation de +176 MMAD des Bucket 2.

Hors provisions, les encours sont en légère baisse de -1 270 MMAD passant de 107 587 MMAD à 106 317 MMAD. Cette évolution globale s'explique principalement par :

- La baisse des crédits de trésorerie de 3,3 Mrds MAD consécutif à un effet de base à décembre 2022, qui avait enregistré des décaissement importants des crédits de trésorerie en raison des besoins de refinancement des grands clients importateurs (hydrocarbures) ;
- La baisse des créances en souffrance de 1,3 Mrds MAD lié notamment au projet de cession des créances en souffrance (ATLAS à fin 2023) ;
- La hausse des crédits à l'équipement de 2,6 Mrds MAD lié au financement des gros clients Corporate dans le cadre de leurs activités (hydrocarbures et énergie) ;



- La hausse des crédits immobiliers de 669 MMAD portée à la fois par la hausse des crédits immobiliers au profit des clients « Retail » et des clients « Corporate » ;

La part des prêts et créances sur la clientèle dans le total actif est passée de 78,7% en 2022 à 78,5% à fin 2023.

Répartition de l'encours global des créances par bucket entre 2021-2023 :

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Prêts et créances sur la clientèle	99 615	107 587	8%	106 317	-1,2%
Bucket 1	80 887	87 504	8%	85 915	-1,8%
Bucket 2	2 196	2 631	20%	4 251	61,6%
Bucket 3	16 532	17 452	6%	16 151	-7,5%

Analyse 2021 – 2022 :

La hausse des encours sur les prêts et créances sur la clientèle de +8% correspond principalement à une hausse des encours sains en bucket 1 suite aux déblocages de trésorerie en fin d'année.

Analyse 2022 – 2023 :

La baisse des encours sur les prêts et créances sur la clientèle de -1,2% correspond principalement à un effet de base des crédits de trésorerie en fin d'année 2022 sur les encours sains en bucket 1. La baisse des encours en Bucket 3 s'explique principalement par la cession des créances en souffrance et la sortie des hôtels.

Contribution aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité entre 2021-2023

La contribution aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité entre 2021 et 2023 se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023
Banque de détail	71 419	79 324	78 183
Société de financement spécialisées	16 108	15 321	15 245
Banque offshore	406	834	880
Sociétés de gestion d'actifs	0	0	0
Autres	0	0	0
Total prêts et créances sur la clientèle	87 933	95 481	94 308

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Entre 2021 et 2023, les prêts et créances sur la clientèle émanent principalement de la banque de détail, qui représente 81% en 2021, 83% en 2022 et 83% en 2023 des prêts et créances envers la clientèle du groupe.

Sur la période étudiée, la banque de détail contribue en moyenne à 82% du total des prêts et créances envers la clientèle consolidée de SGMB.

➤ Titres au coût amorti

L'évolution des titres au coût amorti se détaille comme suit :

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Titres au coût amorti	7 722	7 895	2,2%	6 945	-12,0%



Entre 2021 et 2023, les titres au coût amorti passent de 7 722 MMAD à fin décembre 2021 à 6 945 MMAD en 2023, soit une baisse de 777 MMAD.

Entre 2021 et 2022, les titres au coût amorti ont enregistré une hausse de 2,2% (soit +173 MMAD), Ce poste porte sur le stock de BDT Banking ALM. La variation de 0,2 GMAD est porté par SGMB pour 0,17 GMAD.

Entre 2022 et 2023, les titres au coût amorti ont enregistré une baisse de -12 % (soit -950 MMAD), Ce poste porte sur le stock de bon de trésorerie. La variation est portée en totalité par SGMB.

➤ **Immobilisations corporelles et incorporelles**

L'évolution des immobilisations se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Immobilisations corporelles	2 089	2 105	0,77%	2 261	7,4%
Terrains et constructions	1 300	1 273	-2%	1 198	-5,9%
Equip. mobilier, installation	445	706	59%	909	28,8%
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	344	126	-63%	154	22,1%
Immobilisations incorporelles	882	1 054	19,5%	1 280	21,4%
Logiciels informatiques acquis	782	570	-27%	766	34,3%
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-
Autres immobilisation incorporelles	100	484	384%	514	6,2%
Total immobilisations	2 971	3 159	6,3%	3 541	12,1%

Analyse 2021 – 2022

A fin 2022, les immobilisations corporelles s'élèvent à 2 105 MMAD contre 2 089 MMAD, en hausse de 16 MMAD sur la période 2021-2022. Cette augmentation provient principalement de l'augmentation des équipements, mobiliers et installation de 59% malgré la diminution des autres immobilisations de 63%

Concernant les immobilisations incorporelles, elles s'élèvent à 1 054 MMAD à fin 2022 contre 882 MMAD à fin 2021, soit une hausse de 172 MMAD (+19,5%), en ligne avec l'augmentation des autres immobilisations incorporelles de plus de 300%. A noter que la baisse des logiciels informatiques acquis provient de la constatation en 2022 d'une dotation aux amortissements s'élevant à 210 MMAD.

Analyse 2022 – 2023

A fin 2023, les immobilisations corporelles s'élèvent à 2 261 MMAD contre 2 105 MMAD, en hausse de +156 MMAD sur la période 2022-2023. Cette augmentation provient principalement de l'augmentation des équipements, mobiliers et installation pour +203 MMAD malgré la diminution des terrains et constructions pour -75 MMAD ;

Concernant les immobilisations incorporelles, elles s'élèvent à 1 280 MMAD à fin 2023 contre 1 054 MMAD à fin 2022, soit une hausse de +226 MMAD (+21,4%). Cette hausse correspond à une hausse des immobilisations bruts de +532MMAD dont investissement IT pour +391 MMAD et une hausse des amortissements de +378 MMAD.



➤ Comptes de régularisation et autres actifs

L'évolution des comptes de régularisation et autres actifs se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Débiteurs divers	172	137	-20%	165	20%
Valeurs et emplois divers	85	73	-14%	46	-37%
<i>Dont immobilisations par adjudication / dation</i>	85	73	-14%	46	-37%
Autres actifs d'assurance	-	0	-	0	-
Autres	-	0	-	0	-
Autres actifs	257	210	-18%	211	0,5%
Produits à recevoir	141	133	-6%	190	43%
charges constatées d'avance	14	11	-21%	18	64%
Autres comptes de régularisation	253	336	33%	50	-85%
Compte de régul. Actif	408	480	18%	258	-46%
Comptes de régularisation et autres actifs	665	690	4%	469	-32%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2021 – 2022 :

Les comptes de régularisation et autres actifs s'élèvent à 690 MMAD à fin 2022, en hausse de 25 MMAD comparé à fin 2021 (+4%).

La baisse des débiteurs divers s'explique principalement par la baisse des créances envers les filiales du Groupe Société Générale de -20% par rapport à fin 2021.

La baisse des valeurs et emplois divers est liée aux cessions d'actifs acquis par adjudication.

Analyse 2022 – 2023 :

Les comptes de régularisation et autres actifs s'élèvent à 469 MMAD à fin 2023, en baisse de -221 MMAD comparé à fin 2022 (-32%).

La baisse des autres comptes de régularisation s'explique principalement par la baisse du solde des comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc pour -265 MMAD en raison des flux de régularisation passés sur l'exercice 2023.

La baisse des valeurs et emplois divers est liée en lien avec les actifs acquis par adjudication.

➤ Participations dans des entreprises mises en équivalence

L'évolution des participations dans des entreprises mises en équivalence se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Participations dans des entreprises mises en équivalence	446	476	6,8%	431	-9,45%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2021 – 2022 :



Les participations dans les entreprises mises en équivalence s'élèvent à 476 MMAD à fin 2022, en hausse de 6,8% (soit +30 MMAD) comparé à fin 2021. Cette augmentation s'explique principalement par l'amélioration de la situation nette de LMV qui atteint à elle seule 112 MMAD

Analyse 2022 – 2023 :

Les participations dans les entreprises mises en équivalence s'élèvent à 431 MMAD à fin 2023, en baisse de -9,45% (soit -45 MMAD) comparé à fin 2022. Cette diminution s'explique principalement par la baisse de la situation nette de La marocaine vie.

➤ Passifs financiers à la juste valeur par résultat

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	41,8	33,6	-20%	30,7	-8,6%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2021 – 2022 :

A fin 2022, les passifs financiers à la juste valeur par résultat s'élèvent à 33,6 MMAD, en baisse de 20% (soit -8,2 MMAD) par rapport à fin 2021. Cette diminution est essentiellement expliquée par la variation du MtM passif des contrats de change à terme en retrait de - 8 MMAD sur le périmètre de la SGMB.

Analyse 2022 – 2023 :

A fin 2023, les passifs financiers à la juste valeur par résultat s'élèvent à 30,7 MMAD, en baisse de -8,6% (soit -2,9 MMAD) par rapport à fin 2022. Cette diminution est essentiellement expliquée par la variation du Mark to Market des contrats de change à terme en retrait de - 3 MMAD sur le périmètre de la SGMB.

➤ Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

Les dettes envers les établissements de crédit représentent en moyenne 4,6% du total bilan sur les trois dernières années. Le détail des dettes envers les établissements de crédit se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Comptes à vue	527	158	-70%	581	>100%
Emprunts	1 783	7 577	>100%	6 988	-7,8%
Opérations de pension	0	2 375	>100%	1 087	-54,2%
Total dettes envers les EC	2 310	10 111	>100%	8 656	-14,4%
Total Passif	110 885	121 319	9,4%	120 195	-0,9%
Total dettes envers les EC en % du total passif	2,08%	8,33%	625 pbs	7,20%	-113 bps

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2021 – 2022 :

Les dettes envers les établissements de crédit ont augmenté de 7801 MMAD entre fin 2021 et fin 2022, passant de 2 310 MMAD à 10 111 MMAD, expliquée principalement par les effets suivants :

- La hausse importante des emprunts passant de 1 783 MMAD en 2021 à 7 577 MMAD en 2022 ;
- La hausse des opérations de pension due à l'augmentation des opérations de pensions livrées auprès de Bank Al Maghrib, atténuée par :
- La baisse des dépôts à vue des établissements des crédits, passant de 527 MMAD à 158 MMAD.

Analyse 2022 – 2023 :

Les dettes envers les établissements de crédit ont diminué de -1 455 MMAD entre fin 2022 et fin 2023, passant de 10 111 MMAD à 8 656 MMAD, expliquée principalement par les effets suivants :



- La baisse des emprunts passant de 7 577 MMAD en 2022 à 6 988 MMAD en 2023 liée aux remboursements effectués dans le cadre des besoins de refinancements en vue d'optimiser les coûts ;
- La baisse de -1 288 des opérations de pension due à l'augmentation des opérations de pensions livrées auprès de Bank Al Maghrib, atténuée par :
- La hausse de +423 MMAD des comptes à vue des établissements des crédits, passant de 158 MMAD à 581 MMAD entre 2022 et 2023.

➤ **Dettes envers la clientèle**

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Comptes ordinaires créditeurs	53 226	56 287	6%	57 012	1,3%
Comptes à terme	5 304	5 571	5%	5 761	3,4%
Comptes d'épargne à taux administré	10 129	10 210	1%	10 196	-0,1%
Bons de caisse	809	660	-18%	585	-11,3%
Opérations de pension	0	-	-	-	-
Total des dettes envers la clientèle	69 468	72 729	4,7%	73 554	1,1%
Total Passif	110 885	121 319	9,4%	120 195	-0,9%
Total dettes envers la clientèle en % du total passif	62,6%	59,9%	-273 pbs	61,2%	+125 bps

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2021 – 2022 :

Les dettes envers la clientèle ont augmenté de 4,7% entre 2021 et 2022, passant de 69 468 MMAD à 72 729 MMAD, sous l'effet de l'augmentation de la dette envers la clientèle sur les comptes ordinaires et comptes à terme respectivement de 6% et 5% malgré la diminution des bons de caisses de 18%.

Analyse 2022 – 2023 :

Les dettes envers la clientèle ont augmenté de 1,1% entre 2022 et 2023, passant de 72 729 MMAD à 73 554 MMAD, sous l'effet de :

- La hausse des comptes courants de la clientèle de 725 MMAD en passant de 56 287 MMAD à 57 012 MMAD soit +1,3% ;
- La hausse des dépôts à termes de la clientèle de 190 MMAD, passant de 5 571 MMAD à 5 761 MMAD soit + 3,4% ;
- La baisse des bons de caisses de 75 MMAD, passant de 660 MMAD à 585 MMAD soit 11,3%.

➤ **Titres de créance émis**

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Titres de créances émis	15 057	14 370	-4,6%	13 729	-4,5%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2021 – 2022 :

Les titres de créances émis s'élèvent à 14 370 MMAD à fin 2022, en baisse de 4,6% (soit -687 MMAD) comparé à fin 2021. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des émissions de certificats de dépôts sur 2022.

Analyse 2022 – 2023 :



Les titres de créances émis s'élèvent à 13 729 MMAD à fin 2023, en baisse de -4,5% (soit -641 MMAD) comparé à fin 2022. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des émissions de certificats de dépôts pour -277 MMAD et la baisse des bons de sociétés de financement émis pour -317 MMAD.

▪ Impôts courants et différés

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Actifs d'impôt exigibles	793	844	6,43%	1 014	20,2%
Actifs d'impôt différés	1 789	1 839	2,79%	1 800	-2,1%
Actifs d'impôt courants et différés	2 582	2 683	3,91%	2 814	4,9%
Passifs d'impôt exigibles	1 166	1 280	9,78%	1 744	36,3%
Passifs d'impôt différés	736	776	5,43%	774	-0,3%
Passifs d'impôt courants et différés	1 902	2 056	8,10%	2 518	22,5%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

L'impôt exigible (Actif) augmente de 20,2%, passant de 844 MMAD en 2022 à 1 014 MMAD en 2023.

➤ Comptes de régularisation et autres passifs

L'évolution des comptes de régularisation et autres passifs se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Opérations diverses sur titres	-	-	-	-	-
Créditeurs divers	545	440	-19%	-204	-146%
Autres passifs d'assurance	-	-	-	-	-
Autres passifs	545	440	-19%	-204	<100%
Charges à payer	894	834	-7%	963	15%
Produits constatés d'avance	784	937	20%	1104	18%
Autres comptes de régularisation	2 060	2117	3%	1827	-14%
Compte de régul. Passif	3 967	3 888	-2%	3 894	0%
Comptes de régularisation et autres passifs	4 512	4 328	-4%	3 690	-15%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2021 – 2022 :

Les comptes de régularisation et autres passifs s'élèvent à 4 328 MMAD à fin 2022, en baisse de 184 MMAD comparé à fin 2021. Cette baisse est essentiellement due à la baisse des comptes transitoires et comptes d'attente.

Analyse 2022 – 2023 :



Les comptes de régularisation et autres passifs s'élèvent à 3 690 MMAD à fin 2023, en baisse de -638 MMAD comparé à fin 2022. Cette baisse est essentiellement due à la baisse des comptes transitoires et comptes d'attente de -526 MMAD

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 163 MMAD à fin décembre 2023. Leur évolution se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	421	425	0,95%	436	2,50%
Provision pour engagements sociaux	547	444	-18,83%	408	-8,23%
Provision pour litige et garanties de passif	-	-	-	-	-
Provisions pour risques fiscaux	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	316	344	8,86%	319	-7,23%
Total Provisions pour risques et charges	1 284	1 213	-5,53%	1 163	-4,19%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2021 – 2022 :

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 213 MMAD à fin 2022, en baisse de 71 MMAD par rapport à fin 2021. Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse des provisions pour engagements sociaux suite à la revue des taux d'actualisation à la hausse sur l'année 2022 impactant à la baisse le stock de provisions AVP.

Analyse 2022 – 2023 :

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 163 MMAD à fin 2023, en baisse de -50 MMAD par rapport à fin 2022. Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse des provisions pour engagements sociaux pour -36 MMAD à la suite de la revue des taux d'actualisation à la hausse sur l'année 2023 impactant à la baisse le stock de provisions avantages aux personnels et la baisse des provisions pour litiges pour -26 MMAD.

➤ Détail des dettes subordonnées en cours

Les dettes subordonnées en cours chez SGMB s'élèvent à 1 600 000 KMAD à fin décembre 2023 et se présentent comme suit :

Date d'émission	Montant En KMAD	Mode de remboursement	Taux	Fixe / révisable	Date d'échéance
2015	238 200	In fine	4,77%	Fixe	2025
2015	130 000	In fine	4,77%	Fixe	2025
2015	431 800	In fine	3,51%	Révisable	2025
2018	749 500	In fine	4,00%	Fixe	2028
2018	50 500	In fine	4,00%	Fixe	2028



Total	1 600 000*
--------------	-------------------

*Total hors intérêts courus

Source : Société Générale Marocaine de Banques

De 2019 à 2023, aucune émission obligataire n'a été réalisée.

➤ Capitaux propres

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Capitaux propres part du groupe	12 732	13 756	8,04%	14 506	5,4%
<i>Capital et réserves liées</i>	<i>10 934</i>	<i>11 443</i>	<i>4,6%</i>	<i>12 061</i>	<i>5,4%</i>
<i>Réserves consolidées</i>	<i>983</i>	<i>1 108</i>	<i>12,7%</i>	<i>1 088</i>	<i>-1,9%</i>
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>41</i>	<i>>100%</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>815</i>	<i>1 206</i>	<i>48,0%</i>	<i>1 317</i>	<i>9,2%</i>
Intérêts minoritaires	697	716	2,7%	714	-0,2%
Capitaux propres	13 429	14 472	7,8%	15 221	5,2%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Analyse 2021– 2022 :

A fin 2021, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 14 472 MMAD, enregistrant une hausse de 1 043 MMAD comparé à fin 2021. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des réserves consolidées avec l'intégration de Nema Capital au périmètre consolidé.

Analyse 2022– 2023 :

A fin 2023, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 15 221 MMAD, enregistrant une hausse de 749 MMAD comparé à fin 2022. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des réserves liées au capital à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice 2022 pour +618 MMAD.

Contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres de Société Générale Marocaine de Banques

La contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres de Société Générale Marocaine de Banques entre fin décembre 2021 et fin décembre 2023 se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023
Banque de détail	11 845	12 771	13 562
Société de financement spécialisées	1 197	1 217	1 203
Banque offshore	65	79	92
Sociétés de gestion d'actifs	31	29	-66
Autres ¹⁸	291	436	430
Total capitaux propres	13 429	14 472	15 221

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

¹⁸ INVESTIMA, LMV, ALD, FONCIMMO, ATHENA, SOGECONTACT

Entre 2021 et 2023, les capitaux propres de Société Générale Marocaine de Banques sont essentiellement constitués des capitaux propres de la banque de détail. Ces derniers représentent 89% des capitaux propres du Groupe sur la période étudiée.

➤ **Tableaux du hors bilan consolidé IFRS**

Engagement de financement (MMAD)	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Engagement de financements donnés					
• Aux établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
• A la clientèle	6 457	6 560	2%	9 037	38%
• Ouverture de crédit ouvert	-	-	-	-	-
• Autre engagement en faveur de la clientèle	-	-	-	-	-
Total des engagements de financement donnés	6 457	6 560	2%	9 037	38%
Engagement de financement reçus					
• des établissements de crédits	2 656	-	-100%	-	-
• de la clientèle	-	-	-	173 213	>100%
Total des engagements de financement reçus	2 656	-	-100%	173 213	>100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2021– 2022

En 2022, les engagements de financements donnés ont augmenté de 103 MMAD passant de 6 457 MMAD à 6 560 MMAD.

La hausse des engagements de financement donnés à la clientèle est portée par la hausse sur SGMB des acceptations à payer.

Les engagements de financement reçus sont nuls en 2022.

Sur la période 2021-2022, les engagements de financement reçus des établissements de crédits sont passés de 2 656 MMAD en 2021 (composés entièrement d'engagements chez EQDOM, donnés par SGMA) à 0 MMAD en 2022. Cette baisse résulte d'une régularisation comptable opérée en 2022, consistant à retraiter les engagements d'EQDOM en flux intra-groupe – ces derniers n'étant pas été retraités en 2021.

Analyse 2022– 2023

En 2023, les engagements de financements donnés ont augmenté de 38% passant de 6 560 MMAD à 9 037 MMAD.

La hausse des engagements de financement donnés à la clientèle est portée par la hausse sur SGMB des acceptations à payer et des lignes des crédits confirmées.

Les engagements de financement reçus correspondent principalement aux hypothèques.



➤ Engagements de garantie

Engagements de garantie (en MMAD)	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Engagements de garantie donnés					
D'ordre des établissements de crédit	3 416	3 832	12%	3 677	-4%
D'ordre de la clientèle	10 521	10 646	1%	12 571	18%
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	-	-	-	-	-
Autres garanties d'ordre à la clientèle	-	-	-	-	-
Total des engagements de garantie donnés	13 937	14 479	4%	16 248	12%
Engagement de garantie reçus					
des établissements de crédit	2 198	2 323	6%	8 925	>100%
de l'état et d'autres organismes de garantie	4 448	5 592	26%	10 260	83%
Total des engagements de garantie reçus	6 645	7 916	19%	19 185	>100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2021– 2022 :

Les engagements de garantie donnés sont passés de 13 397 MMAD en 2021 à 14 479 MMAD en 2022, soit une hausse de 4%. Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont augmenté de 1% pour s'établir à 10 646 MMAD. Parallèlement, les engagements de garantie donnés à des établissements de crédit ont augmenté de 12% pour s'établir à 3 832 MMAD. La hausse des engagements de garantie d'ordre des établissements de crédit s'explique par la hausse des cautions/garanties sur SGMB sur la période.

Les engagements de garantie reçus, ont augmenté de +19% pour s'établir à 7 916 MMAD. Cette variation s'explique par la hausse de 6% observée sur les engagements de garantie reçus des établissements de crédit qui sont passés de 2 198 MMAD en 2021 à 2 323 MMAD en 2022 ainsi que par la hausse des engagements de garanties reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie qui se sont établis à 5 593 MMAD, en hausse de 26% par rapport à 2021. La hausse des garanties reçues des établissements de crédit est portée par la SGMB.

Analyse 2022– 2023 :

Les engagements de garantie donnés sont passés de 14 479 MMAD en 2022 à 16 248 MMAD en 2023, soit une hausse de +12%. Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont augmenté de 18% pour s'établir à 12 571 MMAD notamment sur les cautions de marché publics.

Parallèlement, les engagements de garantie donnés à des établissements de crédit ont diminué de -4% pour s'établir à 3 677 MMAD. La baisse des engagements de garantie d'ordre des établissements de crédit s'explique par la baisse des cautions/garanties sur SGMB sur la période.

Les engagements de garantie reçus, ont augmenté pour s'établir à 19 185 MMAD. Cette variation s'explique par les engagements de garantie reçus des établissements de crédit qui sont passés de 2 323 MMAD en 2022 à 8 925 MMAD en 2023 à la suite de la prise en compte des contre-garantie de la maison mère pour 4 GMAD. La hausse des garanties reçues des établissements de crédit est portée par la SGMB.

➤ Ratio de transformation de la banque

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Encours crédits bruts	99 615	107 587	+8%	106 317	-1%
Encours ressources	89 716	99 216	+11%	97 574	-2%
Encours crédits / Encours ressources	111%	108%	- 300 pbs	108,96%	+96 pbs

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS



Analyse 2021– 2022 :

En 2022, le ratio encours crédits bruts / encours ressources s'établit à 108% contre 111% en 2021 suite à une hausse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de 8 Mrds MMAD, plus importante que celle de l'encours de crédit bruts.

Analyse 2022– 2023 :

En 2023, le ratio encours crédits bruts / encours ressources s'établit à 108,86% contre 108% en 2022 suite à une baisse des encours de crédit bruts de -1,6 MMAD plus importante que celle des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de -1,2 MMAD

➤ Évolution du ratio de solvabilité

- Sur base consolidée :

Coefficient minimum de solvabilité (en MMAD)	2021	2022	2023
Fonds propres de base ¹	11 825	12 666	13 295
Total des fonds propres admissibles ¹	13 399	13 950	14 403
Total des actifs pondérés	94 212	102 670	104 163
Ratio de fonds propres de base (T1)	12,55%	12,34%	12,76%
Ratio de solvabilité réglementaire	14,22%	13,59%	13,83%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

(1) Les fonds propres consolidés et les actifs pondérés sont calculés selon la circulaire 14/G de Bank Al Maghrib.

Analyse 2021– 2022 :

A fin 2022, le ratio de solvabilité consolidé de Société Générale Marocaine de Banques s'établit à 13,59% contre 14,22% en 2021 et le ratio de fonds propres de base Tier-One s'établit à 12,34% contre 12,55% à fin 2021.

Analyse 2022– 2023 :

A fin 2023, le ratio de solvabilité consolidé de Société Générale Marocaine de Banques s'établit à 13,83% contre 13,59% en 2022 et le ratio de fonds propres de base Tier-One s'établit à 12,76% contre 12,34% à fin 2022.

- Sur base sociale :

Coefficient minimum de solvabilité (en MMAD)	2021	2022	2023
Fonds propres de base	8 942	10 473	11 195
Total des fonds propres admissibles	10 698	11 939	12 653
Total des actifs pondérés	77 486	88 121	89 366
Ratio de fonds propres de base (T1)	11,54%	11,89%	12,53%
Ratio de solvabilité réglementaire	13,81%	13,55%	14,16%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes sociaux

Analyse 2021– 2022 :

Au 31 décembre 2022, le ratio de solvabilité de Société Générale Marocaine de Banques s'établit à 13,55% contre 13,81% en 2021 et le ratio de fonds propres de base s'établit à 11,89% contre 11,54% à fin 2021.



Analyse 2022– 2023 :

Au 31 décembre 2023, le ratio de solvabilité de Société Générale Marocaine de Banques s'établit à 14,16% contre 13,55% en 2022 et le ratio de fonds propres de base s'établit à 12,53% contre 11,89% à fin 2022.

➤ Évolution du ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio)

Depuis juillet 2015, les banques ont été tenues de respecter un ratio minimum de liquidité de 60%, devant augmenter progressivement de 10 points par an pour atteindre 100% en juillet 2019. Depuis son entrée en vigueur, Société Générale Marocaine de Banques a respecté ce ratio sur une base de calcul sociale et consolidée.

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) de Société Générale Marocaine de Banques (en base consolidée et sociale) sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

	LCR base consolidée	LCR base sociale
2020	107%	115%
2021	120%	121%
2022	103%	109%
2023	106%	114%

Analyse 2021– 2022 :

Au 31 décembre 2022, le ratio LCR base consolidée s'établit à 103% contre 120% en 2021 et le ratio LCR base sociale s'établit à 109% contre 121% à fin 2021.

Le LCR SGMB est piloté autour d'une moyenne de 105% marquant un pilotage plus fin et une optimisation des ressources. Le LCR consolidé relate l'accompagnement de la maison mère au funding des filiales dans un contexte de tension sur la liquidité et de la rareté des ressources.

Analyse 2022– 2023 :

Au 31 décembre 2023, le ratio LCR base consolidée s'établit à 106% contre 103% en 2022 et le ratio LCR base sociale s'établit à 114% contre 109% à fin 2022.

➤ Ratio de levier

Sur base consolidée et au 31 décembre 2023, le ratio de levier s'établit à 9,85% contre 8,86% au 31 décembre 2022.

Sur base sociale et au 31 décembre 2023, le ratio de levier s'établit à 9,75% contre 8,08% au 31 décembre 2022.

➤ Tableau de passage des capitaux propres

Le tableau de passage des capitaux propres du 31/12/2021 au 31/12/2023 se présente comme suit:

En MMAD	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2021	2 153	8 781	1 798	-	12 732	697	13 429
Opérations sur capital	-	509	-509	-	-	-	-
Paitements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-348	-	-348	-29	-377
Résultat de l'exercice	-	-	1206	-	1206	52	1258



Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	-	-	-	-
Divers	-	-	136	-	136	-1	135
Variation de périmètre	-	-	31	-	31	-4	27
Capitaux propres clôture 31.12.2022	2 153	9 290	2 314	-	13 757	715	14 472
Affectation résultat 2022	0	618	588	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes		-	-410	-	-410	-46	-456
Résultat de l'exercice		-	-	-	1 317	44	1 362
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	41	41	-	-	41
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)		-	164	-	164	1	164
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)		-	-4	-	-4	-	-4
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	-	-	-	-
Divers		-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre		-	-29	-	-29	-	-29
Capitaux propres clôture 31.12.2023	2 153	9 908	2 293	41	14 507	714	15 220

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2021– 2022 :

A fin 2022, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 14 472 MMAD, en hausse de 1 043 MMAD principalement expliquée par :

- L'enregistrement d'un résultat net de 1 258 MMAD ;
- La distribution des dividendes dont principalement SGMB pour -348 MMAD.

Analyse 2022– 2023 :

A fin 2023, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 15 220 MMAD, en hausse de 748 MMAD principalement expliquée par :

- L'enregistrement d'un résultat net de 1 362 MMAD ;
- La distribution des dividendes dont principalement SGMB pour -410 MMAD.



VII. Tableaux de flux de trésorerie consolidés IFRS

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Résultat avant impôts	1 416	1 957	38%	2 259	15%
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	330	366	11%	414	13%
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-	-	-
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	3,5	-1	<-100%	5,4	>100%
Dotations nettes aux provisions	782	214	-73%	-64,5	<-100%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-49	-53	8%	-55,5	-4%
Perte nette / (gain net) des activités d'investissement	2	-10	<-100%	-10,9	-9%
Perte nette / (gain net) des activités de financement	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-81	-1	-99%	-16	<-100%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	986	514	-48%	272	-47%
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-1 614	7 774	<-100%	-7 178	<-100%
Flux liés aux opérations avec la clientèle	2 714	-4 766	<-100%	2 084	>100%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-2 959	-608	-79%	84	>100%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	152	-99	<-100%	-167	-68%
Impôts versés	-573	-680	19%	-924	-36%
Diminution / (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-2 279	1 621	<-100%	-6 102	<-100%
Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	123	4 093	>100%	-3 571	<-100%
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-225	23	<-100%	-85	<-100%
Flux liés aux immeubles de placement	-	-	-	-	-
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-509	-545	7%	-784	-44%
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-734	-523	-29%	-869	-66%
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-269	-320	19%	-331	-3%
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-376	-875	>100%	-372	58%
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-645	-1196	85%	-703	41%

Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	7	53	>100%	-10	<-100%
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-1 249	2 427	<-100%	-5 153	<-100%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4 619	3 370	-27%	5 796	72%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	3 304	3 020	-9%	5 629	86%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 315	350	-73%	167	-52%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 370	5 796	72%	643	-89%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	3 020	5 629	86%	1 389	-75%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	350	167	-52%	-745	<-100%
Variation de la trésorerie nette	-1 249	2 427	<-100%	-5 153	<-100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2021– 2022 :

➤ Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle

En 2021, l'activité opérationnelle génère un excédent de trésorerie de 4 093 MMAD contre un excédent de 123 MMAD à fin 2021, soit une amélioration de 3 970 MMAD. Principalement due à :

- La hausse de 3 900 MMAD des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles qui s'explique par:
 - ✓ La hausse de 9 388 MMAD des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés ;
 - ✓ La baisse de 7 480 MMAD des flux liés aux opérations avec la clientèle expliquée par la hausse des crédits à l'équipement en 2022 de 1 Mrd MAD contre des remboursements anticipés des clients Corporate en 2021.
 - ✓ La hausse de 2 351 MMAD des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers.

➤ Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement passent de -734 MMAD en 2021 à -523 MMAD en 2022. Cette variation d'explique essentiellement par :

- ✓ La hausse des flux liés aux actifs financiers et aux participations qui sont passés de -225 MMAD en 2021 à 23 MMAD en 2022 ;
- ✓ La légère variation de -36 MMAD des flux liés aux immobilisation incorporelles et corporelles.

➤ Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement

En 2022, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement baissent de 551 MMAD passant de -645 MMAD en 2021 à -1 196 MMAD en 2022. Cette variation s'explique principalement par une baisse des flux de trésorerie provenant des activités de financement de -500 MMAD.

Analyse 2022– 2023 :

➤ Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle

En 2023, l'activité opérationnelle génère un déficit de trésorerie de -3 571 MMAD contre un excédent de 4 093 MMAD à fin 2022, soit une baisse importante de de 7 664 MMAD. Cette diminution importante est principalement due à la baisse de 7 723 MMAD des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles en raison de :



- ✓ La baisse de 14 952 MMAD des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés liée à l'activité de refinancement qui a entraîné moins d'entrée de cash par rapport à l'année dernière ;
- ✓ La hausse de 6 850 MMAD des flux liés aux opérations avec la clientèle ;
- ✓ La hausse de 692 MMAD des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers.

➤ **Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement**

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement passent de -523 MMAD en 2022 à -869 MMAD en 2023. Cette variation s'explique essentiellement par :

- ✓ La baisse des flux liés aux actifs financiers et aux participations qui sont passés de 23 MMAD en 2022 à -85 MMAD en 2023 ;
- ✓ La baisse de -239 MMAD des flux liés aux immobilisations incorporelles et corporelles.

➤ **Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement**

En 2022, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement augmentent de +493 MMAD passant de -1 196 MMAD en 2022 à -703 MMAD en 2023. Cette variation s'explique principalement par une hausse des flux de trésorerie provenant des activités de financement de +503 MMAD.



VIII. Etats financiers au 31/03/2024

Avertissement : ces comptes n'ont pas fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux Comptes

Bilan consolidé IFRS

En MMAD	31/12/2023	31/03/2024	Var 2023-T1 2024
Actif	120 195	119 671	-0,4%
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 389	4 238	205%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 736	3 773	38%
Instruments dérivés de couverture	-	0	0%
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0	0%
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	7 270	8 696	20%
Prêts et créances sur la clientèle	94 308	89 008	-6%
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	0	0%
Titres au coût amorti	6 945	6 755	-3%
Actifs d'impôt courants	1 014	513	-49%
Actifs d'impôt différé	1 800	1 837	2%
Comptes de régularisation et autres actifs	469	570	21%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	0	0%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	431	439	2%
Immeubles de placement	-	0	0%
Immobilisations corporelles	2 261	1 995	-12%
Immobilisations incorporelles	1 280	1 558	22%
Écarts d'acquisition	292	292	0%
Passif	120 195	119 671	-0,4%
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	-	0	0%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	31	30	-2%
Instruments dérivés de couverture	-	0	0%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 656	8 423	-3%
Dettes envers la clientèle	73 554	73 180	-1%
Titres de créance émis	13 729	13 280	-3%
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couvert en taux	-	0	0%
Passifs d'impôt exigible	1 744	1 464	-16%
Passifs d'impôt différé	774	761	-2%
Comptes de régularisation et autres passifs	3 689	4 099	11%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	0	0%
Provisions Techniques des contrats d'assurance	-	0	0%



Provisions	1 163	1 207	4%
Subventions et fonds assimilés	-	0	0%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 635	1 651	1%
Capitaux propres	15 221	15 575	2%
Capitaux propres part du groupe	14 506	14 861	2%
<i>Capital et réserves liées</i>	12 061	12 061	0%
<i>Réserves consolidées</i>	1 129	2 441	116%
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	0	0	0%
<i>Résultat de l'exercice</i>	1317	359	-73%
Intérêts minoritaires	714	733	2,7%

Compte de résultat IFRS

En MMAD	31/03/2023	31/03/2024	Var T1 2023-T1 2024
+ Intérêt et produits assimilés	1 266	1407	11%
- Intérêts et charges assimilées	-314	-441	40%
MARGE D'INTERET	952	966	1%
+ Commissions (Produits)	465	470	1%
- Commissions (Charges)	-106	-71	-33%
MARGE SUR COMMISSIONS	359	399	11%
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	11	37	233%
+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	0	0	0%
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	1	0	-72%
+ Produits des autres activités	51	40	-21%
- Charges des autres activités	-25	-23	-7%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 349	1 419	5%
- Charges générales d'exploitation	-599	-579	-3%
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-91	-112	23%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	659	728	11%
- Coût du risque	-151	-172	14%
RESULTAT D'EXPLOITATION	508	556	10%
+/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	16	>100%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	17	0	-99%
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0%
RESULTAT AVANT IMPOT	525	573	9%
- Impôt sur les résultats	-190	-214	13%
RESULTAT NET	334	359	7%



- Intérêts minoritaires	-13	-19	47%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	322	340	6%

Le Groupe Société Générale Maroc affiche, au 31/03/2024, un PNB en social de 1,3 GMAD, en progression de +5,99 % et de +5,21 % en consolidé, pour se situer à 1,4 GMAD. Cette croissance des revenus traduit l'amélioration des performances de l'ensemble des métiers du Groupe et des filiales, ainsi que la dynamique d'accompagnement de ses clients sur l'ensemble des secteurs de l'économie nationale.

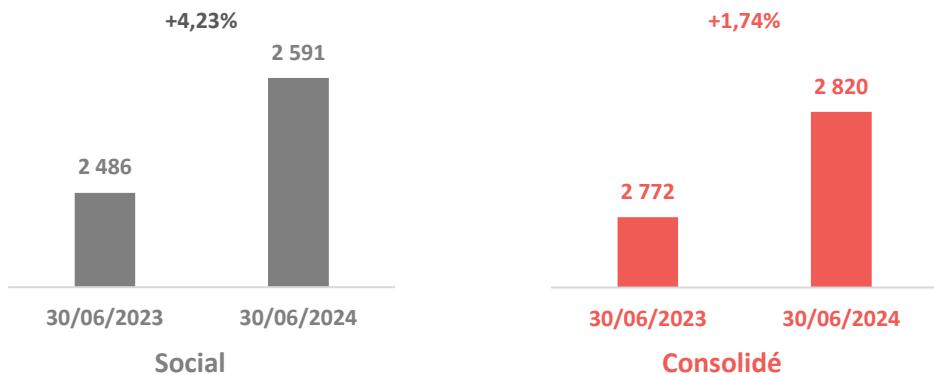
Par ailleurs, Société Générale Maroc démontre sa capacité à maintenir un équilibre entre ses initiatives d'investissement et sa discipline financière et affiche à ce titre une progression limitée de +1,50 % des frais généraux en social et +0,12 % en consolidé. Dans ce contexte, le résultat brut d'exploitation affiche une progression de 8,44 % en social et 10,53 % en consolidé. Le T1 2024 a également été marqué par la poursuite de l'amélioration de la performance en matière de gestion des risques, se traduisant par une baisse de -20,22 % du Coût Net du Risque en social. En consolidé, le CNR est en hausse de 13,84 %. Au 31 mars 2024, le Groupe Société Générale Maroc affiche un Résultat Net consolidé de 359 Millions de Dirhams, en hausse de 7,34 % par rapport à 2023 et de 347 Millions de Dirhams en social, soit une progression de 6,80 %.



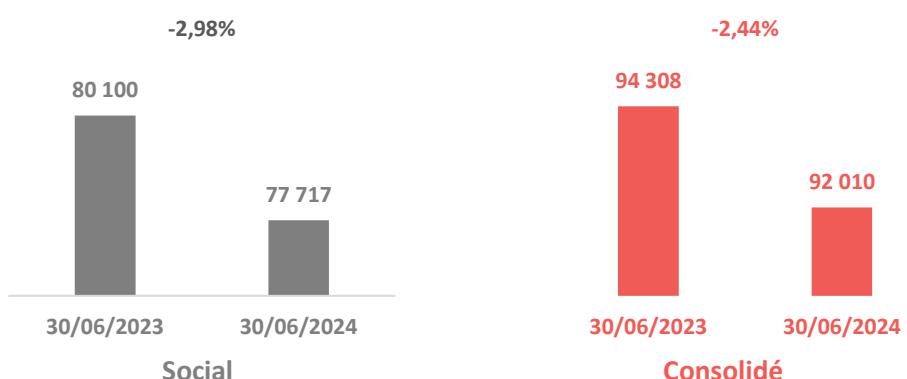
IX. Indicateurs financiers au T2-2024

Avertissement : ces états n'ont pas fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux Comptes

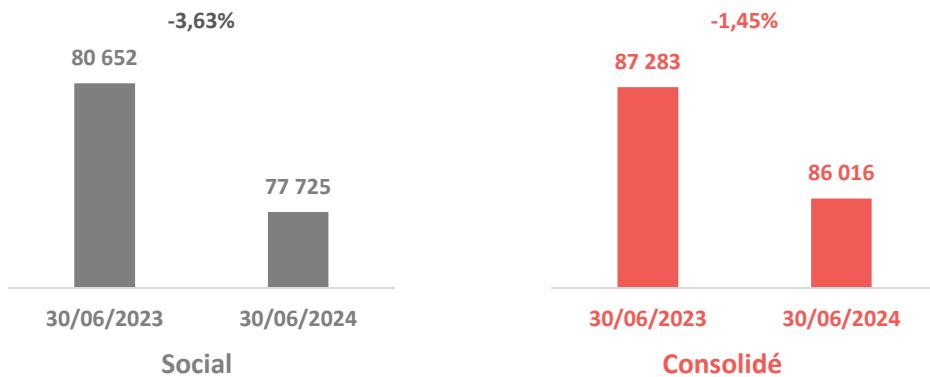
PRODUIT NET BANCAIRE (PNB) EN MMAD



ENCOURS EN MMAD



LES DEPÔTS* EN MMAD



*Les dépôts portent les certificats de dépôt

Le Groupe Société Générale Maroc, soutenu par une mobilisation exceptionnelle de ses équipes, affiche de bonnes performances au titre du second trimestre 2024, et poursuit sa dynamique d'accompagnement de ses clients sur l'ensemble des secteurs de l'économie nationale. Ainsi, à fin juin 2024, le PNB du groupe Société Générale Maroc s'est élevé à 2 591 MMAD en social et à 2 820 MMAD en consolidé, en hausse de +4,23 % et de +1,74 % respectivement par rapport à la même période en 2023. Cette bonne performance est liée à la dynamique positive de l'ensemble des lignes métiers de la banque et des filiales.





PARTIE V. Perspectives

Avertissement

Les perspectives ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Ces perspectives sont présentées à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

Jossour 25 : un plan de transformation des modèles relationnels et opérationnels de banque à horizon 2025

Le programme de transformation Jossour s'inscrit dans les tendances structurelles du marché et a pour objectif de transformer les modèles relationnels et opérationnels de la banque à horizon 2025. Plusieurs inflexions majeures et profondes sont initiées pour répondre aux besoins et nouveaux usages des clients, délivrer une proposition de valeur bancaire différente et leverager sur les capacités digitales et Data, le tout adossé à un modèle opérationnel industriel, agile, et efficient.

L'ambition stratégique Jossour s'articule autour de **5 axes majeurs** :

Modèles relationnels et opérationnels : accélérer la transformation Retail et consolider la transformation Corporate, driver de croissance et de rentabilité. Cette dynamique est matérialisée par :

- L'industrialisation du nouveau Modèle Relationnel Retail grâce au développement des agences Relationnelles qui constitueront 73 % du réseau à horizon 2025 avec plusieurs typologies innovantes d'agences spécialisées par segments et les « Agences sans caisse ». Ce dispositif est accompagné par :
 - La mise en place des outils Self Care clients (ELS, Applications, Accès Transactionnel « open » dans l'ensemble des agences...) avec objectif d'équiper 140 points de ventes en ELS et GAB Multifonctions et d'améliorer le taux des départs des opérations de 60%.
 - Accélération de la transformation du modèle relationnel SGMB, avec la mise en place de 85 agences Premium à fin 2023, dont l'objectif est d'apporter un conseil et des parcours personnalisés aux clients à valeur.
- Une digitalisation au service du Nouveau modèle relationnel par la création de la marque **SOGé** (un modèle distant et full-digital avec des expériences client simplifiées) et une autonomisation clients **Retail et Corporate**. La banque s'est fixée à ce titre pour objectif à horizon 2025 de réaliser 25% d'acquisition client via le canal digital (15,4% à date), 60% sur l'usage du canal Digital et des ventes à distance de 25%. SoGé vise à étoffer sans cesse son offre de services pour mieux répondre aux besoins d'une clientèle plurielle, que ce soit en matière d'autonomisation, de proximité relationnelle, de qualité de service. Avec ce dispositif, SoGé, compte participer à la démarche d'inclusion financière et économique au Maroc.
 - **Lancement de SoGé Ado, première offre destinée aux jeunes de 12 à 18 ans et à leurs parents** ! L'offre SoGé Ado a pour objet de mettre à la disposition des jeunes de 12 à 18 ans, sous la supervision des parents, une proposition de valeur complète de services bancaires et extra-bancaires fluides et simples, pour les assister au quotidien dans la gestion de leur budget et le développement de leur autonomie financière.

Innovation & Technologie : La société Générale dispose d'une volonté de transformer la banque en entreprise technologique agile, orientée client et résultats, en faisant du modèle opérationnel un avantage compétitif. A ce titre la banque se projette sur :

- L'industrialisation du delivery avec ~90% des projets agiles à horizon 2025,
- Accroissement et intensification de la part du build vs buy
- Une automatisation des process Front to back pour une meilleure efficience et impact client (Time to yes, time to cash....)
- Une meilleure exploitation de la donnée en capitalisant sur les nouvelles capacités et technologies Data/Intelligence artificielle afin de proposer des solutions ciblées aux clients/prospects

Capital Humain: renforcer l'accompagnement des collaborateurs dans cette transformation, la préparation et le développement des nouvelles compétences par rapport aux métiers bancaires de demain ainsi que l'accélération des partenariats de formations externes en encourageant les initiatives Upskiling / Reskilling. Par exemple, une initiative Reskilling DEV en partenariat avec une grande école EFREI Paris a été lancée, ainsi que l'initiative Finance / Contrôle de Gestion.



RSE : L'engagement continu du Groupe pour un développement profitable et durable en faveur d'une économie plus inclusive place la Responsabilité Sociétale et Environnementale en tant qu'axe stratégique transverse. Société Générale Maroc renforce la composante RSE, avec l'ambition de devenir le best in class en matière éthique et un acteur national de référence sur le volet RSE, précurseur en matière de transition énergétique et solidaire avec une stratégie orientée Mécénat culturel et social ;

Transformation : s'approcher du best in class en termes de coefficient d'exploitation avec une excellente opérationnelle de 30 Millions d'Euros de Frais Généraux sécurisés à date, avec une structure de coûts allégée et un mindset du « mieux dépenser », une top line drivée par des services à valeur ajoutée grâce à des expertises produits, une Target C/I améliorée de 10 Pts à horizon 2025. Ces performances permettront de dégager la capacité d'investissement sur des activités génératrices de valeur, pour capter de la croissance.

Le positionnement renforcé du Maroc en tant que plateforme technologique pour le Groupe en Afrique. En plus des filiales spécialisées, le dispositif du groupe au Maroc compte notamment près de 1000 ingénieurs répartis entre les activités architecture et SI et les services liés aux activités des marchés de la banque de financement (SGABS et SGATS).

En MMAD	2023 ^r
Montant des investissements	471

Source : Société Générale Marocaine de banques – Investissements engagés

En 2024, le Groupe Société Générale a conclu un accord avec le Groupe Saham en vue de la cession de Société Générale Marocaine de Banques.

L'accord prévoit la cession au groupe Saham des parts de Société Générale (57,67%) dans Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) dont le nom commercial est Société Générale Maroc.

La réalisation de cette opération, soumise à des conditions suspensives usuelles, pourrait intervenir d'ici fin 2024.

A noter que le conseil de la concurrence du Maroc a approuvé, le lundi 24 juin 2024, la transaction. L'approbation du régulateurs et du marché bancaire (Bank Al Maghrib) est attendue pour la finalisation de cette opération.





PARTIE VI. Faits Exceptionnel



Accord conclu entre le Groupe Société Générale et le Groupe Saham pour la cession de Société Générale Marocaine de Banques et de la Marocaine Vie

Le groupe Société Générale a signé deux contrats de cession avec le groupe Saham, soumis à l'approbation des autorités compétentes, en vue de céder Société Générale Marocaine de Banques incluant ses filiales*, et La Marocaine Vie. Les deux groupes ont également tracé les contours d'un partenariat commercial de long terme.

Le Conseil d'administration de Société Générale, réuni sous la présidence de Lorenzo Bini Smaghi le 11 avril 2024, a approuvé la signature de ces contrats qui prévoient la cession des parts du groupe Société Générale (57,67%) dans Société Générale Marocaine de Banques incluant ses filiales* et la cession de l'intégralité des parts détenues par Sogecap dans la compagnie d'assurance La Marocaine Vie.

Le groupe Saham reprendrait ainsi la totalité des activités opérées par ces filiales et de leurs portefeuilles clients, ainsi que l'ensemble des collaborateurs de ces entités.

Société Générale et Saham ont également tracé les contours d'un partenariat commercial de long terme qui permettrait aux clients corporates de Société Générale intervenant au Maroc de faire appel à un partenaire bancaire localement. Pour le groupe Saham, ce partenariat offrirait à ses futurs grands clients des solutions d'accompagnement et de financements apportées par les experts du groupe Société Générale.

L'opération est soumise aux conditions suspensives usuelles et notamment l'approbation des autorités réglementaires compétentes.

**Principales entités au Maroc incluses dans le périmètre de cession : Société Générale Marocaine de Banques dont le nom commercial est Société Générale Maroc, Société d'équipement Domestique et Ménager « EQDOM » (Financements Spécialisés), La Marocaine Vie (Assurance), Société Générale de Leasing au Maroc (Financements Spécialisés), Investima SA (Banque), Sogecapital Gestion (Société Financière), Sogecapital Placement (Société De Portefeuille), Sogecapital Bourse (Intermédiation boursière).*





PARTIE VII. Litiges et Affaires Contentieuses



A la date d'enregistrement du présent document de référence, Société Générale Marocaine de Banques n'enregistre pas de litiges ou d'affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.





PARTIE VIII. Facteurs de Risques



Gestion globale des risques :

Chaque année, La SGMB conduit une revue de son « appétit pour le risque ». L'objectif est de définir le niveau de prise de risque acceptable au regard des ambitions de développement des métiers et la stratégie de la banque. Cet exercice s'appuie sur les processus clés d'identification des risques, et est conduit en cohérence avec les autres processus stratégiques tels que le plan stratégique et financier (PSF), le processus d'évaluation de l'adéquation du capital (ICAAP) et le plan de redressement de crise interne (PRCI).

L'Appétit pour le risque est ainsi formalisé de manière qualitative, au travers d'un ensemble de principes et politiques applicables aux différents types de risques et quantitative, au travers d'un dispositif d'encadrement d'indicateurs clés selon la nature de risque, par des limites et des seuils d'alerte.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE en tant qu'organe d'administration, approuve l'appétit au risque et s'assure de son respect au travers un dispositif d'alerte ad hoc. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE a institué deux Comités chargés de l'assister en matière de suivi des Risques et d'évaluation du dispositif de Contrôle Interne :

- LE COMITE DES RISQUES, en charge des risques de contrepartie, des risques de marché et du suivi des indicateurs d'appétit au risque.
- LE COMITE D'AUDIT, qui, outre la validation des comptes du Groupe, est chargé du pilotage des Risques Opérationnels, des risques de non-conformité, des risques structurels ; et de l'évaluation du Contrôle Interne.

Cette approche permet un pilotage adéquat de la stratégie de la banque en ligne avec son appétit au risque et dans le respect des exigences de Bank Al-Maghrib.

Le risque de crédit correspond au risque de perte résultant de l'incapacité des clients, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.

La prise de risque de crédit est au cœur de l'objectif stratégique de la SGMB d'accompagner le financement de l'économie et de construire des relations à moyen et long terme avec ses clients (notamment d'être la banque relationnelle de référence).

L'appétit pour le risque de crédit est piloté à travers un dispositif de politiques de crédit, limites de risque et de politiques de tarification, visant à sécuriser au niveau de la Banque :

- Un niveau prévisionnel de Charge Nette du Risque (CNR) compatible avec les objectifs de rentabilité prédefinis dans le cadre du budget annuel et du plan financier ;
- Une variabilité de la CNR compatible avec la tolérance prédefinie de la SGMB quant à la détérioration de sa solidité financière sous hypothèse de stress ;
- Une couverture acceptable du risque de pertes de crédit par les revenus de marge d'intérêt (équilibre « rentabilité / risque »), à travers des politiques de tarification différencierées selon le degré de risque.

Pour la gestion proactive de son risque de crédit SGMB s'appuie sur les leviers ci-dessous :



I. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance. Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité d'un établissement à se procurer les fonds nécessaires pour faire face à des obligations inattendues survenues à court terme, notamment un retrait massif de dépôts et un tirage de lignes hors-bilan ;
- Le financement d'actifs à moyen et long terme par des passifs à court terme.

Le suivi et la gestion du risque de liquidité au sein de Société Générale Maroc sont établis sur différents horizons de temps :

- Sur le court terme (horizon de 3 mois) : ce suivi se fait dans le cadre d'un Comité de Trésorerie qui se tient bimensuellement ;
- Sur le moyen et long terme : ce suivi se fait à cadence mensuelle au niveau du Département ALM de Société Générale Maroc et est reporté trimestriellement au Comité ALM. Le risque de liquidité est alors analysé sur un horizon allant jusqu'à 20 ans.

II. Risque de financement

Le risque de financement se définit comme le risque pour la banque de ne pas pouvoir financer le développement de ses activités pour un volume compatible avec ses objectifs commerciaux et à un coût compétitif par rapport à ses concurrents. La capacité à lever des financements s'articule autour :

- d'une possibilité de levée sur le marché de Titres de Créances Négociables (dettes jusqu'à 7 ans) ;
- de la possibilité d'émettre de la dette Obligataire Subordonnée sur le long terme (10 ans ou plus) pour les besoins de pilotage des ratios prudentiels et de couverture ALM sur le long terme.

III. Risque de solvabilité

La Société Générale Maroc est soumise aux réglementations prudentielles de Bank Al-Maghrib qui concernent le calcul et le maintien du ratio de solvabilité minimum. Selon la circulaire de Bank Al-Maghrib relative au coefficient minimum de solvabilité des établissements de crédit, la banque doit respecter un ratio de solvabilité minimum de 12 %, dont 9 % en Tier1, tant au niveau individuel que consolidé.

La mission de la Direction Financière consiste à garantir en permanence l'adéquation entre les fonds propres disponibles et les RWA (actifs pondérés en fonction du risque) de la banque, en accord avec les objectifs de gestion établis.

Le calcul des besoins en fonds propres prend en compte plusieurs éléments, notamment :

- Les RWA et les fonds propres actuels ;
- Les prévisions concernant l'évolution des agrégats bilanciers ;
- Les projections sur l'utilisation future des fonds propres (dette subordonnée, résultat, etc.) ;
- La politique de distribution des dividendes ;
- Les éventuelles modifications attendues dans les réglementations ou normes relatives au calcul.

Ce processus de Planification du Capital est exécuté simultanément avec l'exercice budgétaire, auquel il est étroitement lié. Une mise à jour du Planification du Capital est réalisée chaque fois que cela s'avère nécessaire.

La Direction Financière communique trimestriellement au Groupe Société Générale le niveau actuel du ratio de solvabilité et sa tendance. Si besoin, elle propose des mesures visant à atteindre les objectifs de gestion fixés, et met en œuvre ces mesures après approbation. Les instruments financiers émis (par exemple : dettes subordonnées) par la Société Générale Maroc dans le cadre de la gestion des fonds propres relèvent de la responsabilité de la Direction Financière.

Société Générale Maroc présente des fondamentaux solides qui lui permettent de faire face à l'ensemble de ses engagements, comme en atteste le ratio de solvabilité dégagé sur la période 2021 – 2023 :

Social (MMAD)	juin-21	déc.-21	juin-22	déc.-22	juin-23	déc.-23
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (T1)	8 844	8 942	9 261	10 473	10 930	11 356
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	2 049	1 756	1 554	1 466	1 369	1 347

FONDS PROPRES	10 893	10 698	10 815	11 940	12 300	12 536
Risques Pondérés Crédit, Opérationnel, Marché	82 263	77 486	85 069	88 122	87 839	89 366
Risques Pondérés Crédit	72 069	67 078	72 671	75 928	78 587	80 020
Risques Pondérés Opérationnel	8 062	8 066	8 095	8 136	8 341	8 501
Risques Pondérés Marché	2 132	2 342	4 304	4 057	911	845
Ratio de Fonds Propres de Base (Tier 1)	10,75%	11,54%	10,89%	11,89%	12,44%	12,53%
Ratio de solvabilité	13,24%	13,81%	12,71%	13,55%	14,00%	14,16%

Source : SGMB

Sur la période 2021-2023, Société Générale Maroc répond aux exigences réglementaires en termes de solvabilité et de ratio tiers one et ressort à 12,53% à fin 2023.

Le ratio de solvabilité au 31 décembre 2023, ressort à 14,16%. Ce ratio affiche un niveau de solvabilité traduisant une capacité importante de la banque à faire face aux engagements via les fonds propres.

Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques du marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

La fréquence de déclaration des ratios de solvabilité au régulateur est semestrielle, celle-ci est accompagné par la publication du Pilier III destiné à garantir une transparence de l'information financière : détail des ratios prudentiels, composition des fonds propres réglementaires, répartition des risques pondérés.

Ratios de solvabilité prévisionnels :

Les fonds propres prudentiels sont calculés conformément à la circulaire 14 G 2013 et la notice technique 01/DSB/2018 intégrant les impacts IFRS9.

Les tableaux ci-après présentent l'évolution du ratio de solvabilité prévisionnel de Société Générale Maroc sur les 18 prochains mois :

<i>En social</i>	juin-24	déc-24	juin-25	déc-25
Ratio de solvabilité	13,83%	13,74%	14,08%	14,33%
Ratio Tier 1	12,44%	12,55%	13,07%	13,41%

<i>En Consolidé</i>	juin-24	déc-24	juin-25	déc-25
Ratio de solvabilité	14,11%	14,34%	14,70%	15,07%
Ratio Tier 1	13,21%	13,59%	14,11%	14,56%

Source : SGMB

Les projections de ratios de Société Générale Maroc à fin 2024/2025, tant au niveau individuel que consolidé, dépassent largement les seuils réglementaires minimums en vigueur : le ratio de solvabilité sur fonds propres de catégorie 1 atteint 9,0%, tandis que le ratio de fonds propres global s'établit à 12,0%, grâce à la stratégie interne de gestion du capital.

IV. Risques structurels

Le risque structurel de taux (autrement appelé IRRBB : « Interest Rate Risk in the Banking Book ») désigne le risque – avéré ou prospectif – que présente, pour les fonds propres et les résultats du Groupe (donc pour la Valeur Actuelle Nette et la Marge Nette d'Intérêt), l'incidence de fluctuations défavorables des taux d'intérêt sur les éléments de son portefeuille bancaire. On distingue principalement quatre types de risque :

- le risque de niveau des taux ;
- le risque de courbe, lié à la structure par échéance des instruments du portefeuille bancaire ;



- le risque d'optionalité, lié aux options automatiques et aux options comportementales (typiquement le droit pour un emprunteur de rembourser un emprunt à taux fixe sans pénalité) ;
- le risque de base correspondant à l'incidence des variations relatives des différents indices de taux présents au bilan et hors-bilan.

Ces quatre types de risque peuvent faire varier la valeur, ou le rendement (ou le coût) des actifs, passifs et postes de hors-bilan sensibles aux taux d'intérêt.

SGMB pilote le risque de taux à travers deux types d'indicateurs dits de revenue et de valeur :

- Indicateurs de la valeur : gap de taux et Sensibilité de la VAN/EVE
- Indicateurs de revenu : sensibilité de la MNI (marge nette d'intérêts)

1. Indicateurs de la valeur

- ✓ Le gap de taux des éléments du bilan et hors bilan amortis, dans lequel les écoulements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements de la clientèle (notamment pour les dépôts à vue, l'épargne à régime spécial et les crédits remboursables par anticipation), complétés d'hypothèses à caractère conventionnel sur certains postes du bilan ;
- ✓ La sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (« VAN ») des éléments de bilan sur le bloc bancaire à taux fixe (à l'actif ou au passif) aux mouvements de taux d'intérêt, selon différents scénarios.

2. Indicateurs de revenu, avec la mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (« MNI ») selon des hypothèses de stress test de variation de la courbe des taux à des horizons prédéfinis.

▪ Risques structurels de change

Le risque de change est le risque de perte lié à la présence de positions de change au sein du bilan. Il y a position de change dès lors que le bilan enregistre un avoir ou une dette dans une devise différente de la devise d'exercice (devise de reporting), sans l'exacte contrepartie de l'autre côté du bilan.

L'exposition au risque structurel de change est mesurée par l'indicateur de position de change pour chaque devise et sur les opérations de bilan/hors bilan structurelles.

Le risque structurel de change de la SGMB se compose historiquement de :

- ✓ La position de change billets liée à l'activité de change manuel auprès des agences.
- ✓ Et de sa position de change structurelle.

L'encadrement du risque structurel de change se base sur un pourcentage des Fonds Propres Normatifs et réalisé sous la gouvernance du comité ALCO.

V. Risque de concentration

Concentration individuelle

En plus du suivi lié au coefficient minimal de division des risques (CMDR), ratio réglementaire pour limiter le risque de concentration individuel à 20% des fonds propres de la banque, SGMB définit une politique de gestion du risque de concentration individuelle s'appuyant sur une grille interne de référence pour l'évaluation du niveau de concentration individuelle, ainsi que de limites durement validées par la filière risque, utilisées pour les contreparties ou groupe d'intérêt en fonction de leur notation.

Concentration sectorielle

La SGMB évalue chaque trimestre en CORISQ les risques de concentrations sectorielles tenant compte du montant cumulé d'exposition de la banque sur le secteur concerné, des risques propres au secteur (volatilité/cyclicité, évolutions technologiques) et de la diversification à l'intérieur du secteur. La politique de risque sectorielle de la SGMB est dynamique et évolue avec l'économie Marocaine.



VI. Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.

La prise de risque de crédit est au cœur de l'objectif stratégique de Société Générale Maroc d'accompagner le financement de l'économie et de construire des relations à moyen et long terme avec ses clients (notamment d'être la banque relationnelle de référence).

L'Appétit pour le risque de crédit est piloté à travers un dispositif de politiques de crédit, limites de risque et de politiques de tarification, visant à sécuriser au niveau de Société Générale Maroc :

- Un niveau prévisionnel de Charge Nette du Risque (CNR) compatible avec les objectifs de rentabilité prédefinis dans le cadre du budget annuel et du plan financier ;
- Une variabilité de la CNR compatible avec la tolérance prédefinie de Société Générale Maroc quant à la détérioration de sa solidité financière sous hypothèse de stress ;
- Une couverture acceptable du risque de pertes de crédit par les revenus de marge d'intérêt (équilibre « rentabilité / risque »), à travers des politiques de tarification différencieres selon le degré de risque

VII. Risque de contrepartie lié aux opérations de marchés

Le risque de contrepartie est le risque de crédit sur les opérations de marché. La valeur future de l'exposition face à une contrepartie ainsi que sa qualité de crédit sont incertaines et variables dans le temps, toutes deux étant affectées par l'évolution des paramètres de marché.

Ce risque est mesuré par les pertes potentielles liées à l'incapacité des contreparties à honorer leurs engagements. Chaque type de transaction génère une typologie de risque de contrepartie spécifique.

Le risque de remplacement (**CVaR**) est une composante de cette catégorie de risque, il correspondant au coût du remplacement d'une opération en cas de défaut de la contrepartie d'origine et de la nécessité de fermer auprès d'une autre contrepartie la position qui en découle. Ainsi, le coût du remplacement résulte de la variation du prix du marché entre la date de conclusion de la transaction d'origine et la date du défaut. Ce risque émane des opérations de change à terme, swap de change et repo/reverse repo.

Ces expositions sont encadrées par des limites que le Front Office est tenu de respecter lors de la conclusion des deals. Ces lignes sont définies en fonction du besoin du client et validées par la filière Risque.

VIII. Risque pays

L'activité de la SGMB peut conduire à prendre du risque sur des contreparties en dehors du territoire Marocain (ex : garantie reçue par la SGMB émise par une banque non Marocaine dans le cadre de financements locaux ou confirmation de crédits documentaires export). La Banque a mis en place, sur avis du groupe Société Générale, une limite maximale d'exposition par pays pour encadrer ce risque.

IX. Risque de marché

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du portefeuille de négociation et certains portefeuilles bancaires.

L'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs :

- Un ensemble de stress-tests multi-facteurs historiques (scénarios déjà observés par le passé) et hypothétiques (scénarios élaborés avec les économistes de la banque) permettant de prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles d'occurrence décennale. Ces indicateurs estiment la perte résultant d'une évolution sévère des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées. La limite en Stress Test Global porte sur le scénario le plus dégradé ;
- Ces scénarios sont complétés par un ensemble de stress-tests adverses calculés par activité ou facteur de risque pour prendre en compte des risques extrêmes sur un marché spécifique (dislocation, liquidité, concentration ...) ;
- Les indicateurs en « sensibilité » et en NPV « Net Present Value » permettent d'encadrer la taille des positions. Les sensibilités sont calculées sur les principaux facteurs de risques de valorisation ; les



encadrements en NPV sont utilisés pour les positions significatives en terme de risque. Aussi, les sensibilités peuvent être limitées à certaines maturités ;

- Autres indicateurs utilisés : durée de détention maximale d'une position, spread de crédit ainsi que le stress test de crédit ;
- Un encadrement du risque de change à travers une limite de position de change globale ainsi que des limites par devise. Ces limites sont exprimées en NPV « Net Present Value »

Ces indicateurs sont encadrés par un ensemble de limites, définies et calibrées par la Direction des Risques en liaison avec les Front Offices.

X. Risques opérationnels

La SGMB encourt des risques opérationnels inhérents à ses activités : erreurs d'exécution, fraude interne et externe, défaillance des systèmes d'information, actes de malveillance contre les systèmes informatiques, perte de moyens d'exploitation, litiges commerciaux, non-respect d'obligations fiscales, etc.

La Banque se donne pour objectif d'assurer la maîtrise de ces risques à travers :

- une analyse de l'environnement en termes de risque opérationnel et un système de détection des signaux faibles ;
- le déploiement de processus de traitement sécurisés, de dispositifs de prévention spécifique et un dispositif de contrôle interne, ainsi que la définition d'un dispositif permettant la continuité d'activité en situation de crise ;
- la mise en place d'indicateurs clés de suivi et de contrôle des risques (KRI) ;
- la promotion, à travers la Banque, d'une « culture risques » solide en matière de risques opérationnels ;
- une attente vis-à-vis de ses prestataires de services critiques d'un niveau de résilience et de sécurité de l'information équivalent au sien.

▪ Risque de réputation

La maîtrise du risque de réputation est fondée avant tout sur une approche préventive. Pour ce faire, Société Générale Maroc :

- ✓ S'attache à maîtriser strictement le risque de non-conformité et de conduite non appropriée ;
- ✓ S'est engagée, en tant qu'acteur responsable, à agir conformément à un code de conduite formalisé et à un ensemble d'instructions internes. Au-delà de ce cadre, les transactions et relations commerciales susceptibles de créer une atteinte à la réputation de Société Générale Maroc, en lien avec ces sujets, font l'objet d'une identification et d'une analyse spécifique ;
- ✓ Soumet tout projet de nouveau produit, service ou activité à un processus d'approbation préalable visant à assurer que les risques induits, de toutes natures, sont identifiés, évalués, atténués dans la mesure du possible et acceptés dans leur part résiduelle. Dans ce cadre, le risque d'atteinte à la réputation de Société Générale Maroc fait l'objet d'une analyse spécifique ;
- ✓ Approfondit la connaissance de ses clients afin de leur proposer des produits et services adaptés à leur situation, à leurs besoins et à leur degré d'expertise, et s'attache constamment à fournir des services de qualité. Une attention particulière est portée aux signes d'insatisfaction de la clientèle transmis notamment par les réclamations écrites et orales

▪ Risque de non-conformité

La fonction de conformité est chargée du suivi du risque de non-conformité, définie comme étant le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions législatives et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de déontologie.

À cet effet, Société Générale Maroc s'attache à respecter strictement les réglementations nationales et internationales auxquelles elle doit se soumettre compte tenu de ses activités.

Afin de respecter ces règles, Société Générale Maroc veille notamment à :

- ✓ Connaître ses clients en mettant en œuvre les vigilances nécessaires de KYC (Know Your Customer) ;



- ✓ Travailleur avec des clients et des partenaires dont les pratiques sont conformes aux règles et standards internationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- ✓ Travailleur avec des clients, ou réaliser des transactions dans le respect des règles d'embargos et de sanctions financières internationales ;
- ✓ Offrir des produits et des services de conseil et travailler avec des partenaires dans le respect des réglementations en matière de protection de la clientèle ;
- ✓ Mettre en œuvre les diligences nécessaires et réaliser ses transactions dans le respect de l'intégrité des marchés ;
- ✓ Mettre en œuvre une politique et déployer un dispositif de lutte contre la corruption, prévenir et gérer les conflits d'intérêts, veiller au comportement responsable de ses collaborateurs dans le respect du Code de Conduite ;
- ✓ Appliquer ses engagements en matière de transparence fiscale ;
- ✓ Respecter la protection des données de ses clients et de ses collaborateurs. Le programme « Culture and Conduct » développe une culture de conformité chez les collaborateurs et leur assure l'exercice d'un droit d'alerte

- **Risque de conduite inappropriée (misconduct)**

Le risque de conduite inappropriée résulte d'actions (ou inactions), ou de comportements de la banque ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec le code de conduite de la banque, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour les parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation de la banque. Les parties prenantes incluent notamment les clients, les employés, les investisseurs, les actionnaires, les fournisseurs, l'environnement et la société civile...

Société Générale Maroc vise les plus hauts standards de qualité de service, d'intégrité et de comportements de ses collaborateurs ; elle n'a pas d'Appétit pour le risque en matière de conduite inappropriée.

Société Générale Maroc a défini des valeurs et des principes de comportement applicables à l'ensemble de ses collaborateurs :

- ✓ Elle veille à la loyauté du comportement de ses collaborateurs à l'égard de la clientèle et à l'intégrité de ses pratiques ;
- ✓ Elle développe une culture forte qui guide les comportements de tous ses collaborateurs afin d'exercer ses métiers avec éthique et responsabilité. Cette culture se traduit par des références partagées au sein de la banque : les Valeurs, le Code de Conduite, et le modèle de leadership qui définit pour chaque valeur les comportements et les compétences attendus des collaborateurs ;
- ✓ Elle s'assure de leur mise en œuvre et de leur respect notamment à travers l'alignement des processus RH (recrutement, formation, évaluation de la performance, etc.) sur ces valeurs et principes comportementaux.

- **Autres risques opérationnels**

Au-delà des risques cités ci-avant, Société Générale Maroc encourt d'autres risques opérationnels inhérents à ses activités : erreurs d'exécution, fraude interne et externe, défaillance des systèmes d'information, actes de malveillance contre les systèmes informatiques, perte de moyens d'exploitation, litiges commerciaux, non-respect d'obligations fiscales, etc.

Société Générale Maroc se donne pour objectif d'assurer la maîtrise de ces risques à travers :

- ✓ Une analyse de l'environnement en terme de risque opérationnel et un système de détection des signaux faibles;
- ✓ Le déploiement de processus de traitement sécurisés, de dispositifs de prévention spécifiques ;
- ✓ Un dispositif de contrôle interne robuste ;
- ✓ La mise en place d'indicateurs clés de suivi et de contrôles des risques (KRI) ;
- ✓ La promotion d'une « culture risques » solide en matière de risques opérationnels.



XI. Risque lié à l'environnement et aux changements climatiques

Société Générale, considère que les facteurs de risques environnementaux, sociaux ou relatifs aux droits humains sont majoritairement des facteurs déclenchant ou aggravant de certains types de risques, notamment de crédit, de non-conformité et de réputation. Société Générale oriente progressivement son offre en faveur d'une transition juste, écologique et inclusive.

Le Groupe a publié des principes généraux E&S qui définissent le cadre global de son système de gestion des risques E&S pour un engagement responsable dans ses activités bancaires et financières. Dans ce cadre, le Groupe a élaboré des déclarations transversales abordant les enjeux communs à tous les secteurs dans lesquels il est présent, ainsi que des politiques sectorielles qui ciblent certains secteurs plus sensibles d'un point de vue E&S et dans lesquels il joue un rôle actif.

Les politiques E&S sont publiques par souci de transparence vis-à-vis des parties prenantes externes du Groupe et sont accessibles sur le site internet. Le Groupe travaille avec des clients dont les pratiques sont conformes à ces standards E&S ou visent à s'y conformer.

La gestion des risques E&S, liés aux clients Entreprises ou aux sous-jacents des transactions et services dédiés, se décline en deux processus suivant deux approches non exclusives :

- Un processus de gestion des risques E&S sur les Clients, synchronisé avec le processus KYC (Know Your Customer)
- Un processus de gestion des risques E&S sur les Transactions/ Services dédiés aux sous-jacents connus, aligné avec le processus d'octroi de crédits.

SGMB a entamé le déploiement du dispositif de gestion des risques E&S dans le cadre de sa volonté d'alignement à la directive D 5 W 2021 de Bank Al Maghrib ainsi qu'à la démarche de développement durable du Groupe. En 2022, les efforts se sont poursuivis pour la formation des front officers des clients Entreprises, et des équipes en charge des risques et de la conformité. La revue E&S des clients prioritaires, principalement concernés par des politiques E&S, ainsi que des contreparties ayant formulé d'importantes demandes de financement, a suivi son cours. Cette revue a couvert 462 clients représentant environ 40% de l'exposition globale de la banque.

Le déploiement de la notation du risque de crédit lié au risque climat continue. L'objectif de ce dispositif est d'identifier les contreparties les plus vulnérables aux enjeux de transition énergétique et d'amorcer les discussions avec ces contreparties pour les accompagner dans leurs démarches de transition.

Depuis 2019, SGMB dispose d'un expert E&S dont la mission principale est d'analyser et d'évaluer les risques environnementaux et sociaux liés aux clients Entreprises, ainsi qu'aux transactions dédiées lorsqu'un risque E&S est identifié par les équipes commerciales. Il est aussi un référent apportant conseil, formation et accompagnement aux acteurs impliqués dans le dispositif et assurant la diffusion du cadre normatif en la matière défini par le Groupe.

En 2022, SGMB a identifié plusieurs clients et projets sur des secteurs comme l'agriculture, l'agroalimentaire, l'industrie, ... portant des risques E&S. Des due diligences ont été menées afin d'évaluer les risques relatifs auxdits clients et projets et définir les actions à mener pour se conformer aux standards du groupe Société générale. Pour certaines contreparties, la mise en place de plans d'actions E&S et le respect d'engagements E&S ont même été intégrés dans les contrats de crédit.

En 2023, la banque a poursuivi la remontée des indicateurs pour le suivi et le pilotage du dispositif de gestion des risques E&S tels que le nombre de client ayant fait l'objet d'une revue E&S approfondie, le nombre des transactions ayant fait l'objet d'une analyse E&S et le nombre de personnes formées à la gestion des risques d'origine E&S.





PARTIE IX. Annexes



I. Statuts

<https://www.sgmaroc.com/pdf/statuts.pdf>

II. Rapports de notation

- 2024 :
 - 29 janvier 2024 : <https://www.fitchratings.com/research/banks/fitch-affirms-sgmb-national-rating-at-aaa-mar-outlook-stable-29-01-2024>
 - 09 Février 2024 : <https://www.fitchratings.com/research/banks/societe-generale-marocaine-de-banques-09-02-2024>
 - 24 Avril 2024 : <https://www.fitchratings.com/research/banks/fitch-places-societe-generale-marocaine-de-banques-on-rating-watch-negative-on-sale-announcement-24-04-2024>
 - 04 Juillet 2024 : <https://www.fitchratings.com/research/banks/societe-generale-marocaine-de-banques-update-04-07-2024>
- 2023 : <https://www.fitchratings.com/research/banks/fitch-affirms-sgmb-national-rating-at-aaa-mar-outlook-stable-06-02-2023>
- 2022 : [Fitch Affirms SGMB's National Rating at 'AAA\(mar\)'; Outlook Stable \(fitchratings.com\)](#)
- 2021 : <https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-societe-generale-marocaine-de-banques-eqdom-outlook-stable-15-02-2021>

III. Rapports généraux des commissaires aux comptes

- 2023 : <https://www.sgmaroc.com/site-instit/rapport-annuel-2023/>
- 2022 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2022/>
- 2021 : <https://www.sgmaroc.com/rapport-annuel-2021/>

IV. Communiqués de presse

https://www.sgmaroc.com/comfinanciere/2023/resultatsSG_1T2023.pdf

https://www.sgmaroc.com/comfinanciere/2024/ResultatsSG_T1-2024.pdf

